

C.R.A.C. N° 117 (2019-2020)

2e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission spéciale chargée de contrôler l'action du Gouvernement wallon dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19

Mardi 19 mai 2020

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Projets et propositions</i>	1
<i>Proposition de résolution relative aux mesures d'urgence pour les institutions sociales et sanitaires wallonnes dans le cadre de la crise du Covid-19, déposée par M. Desquesnes, Mme Greoli, M. Bastin, Mme Goffinet, MM. Matagne et Dispa (Doc. 141 (2019-2020) N° 1 et 2)</i>	1
<i>Discussion générale (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Frédéric, Heyvaert, Mmes Bernard, Laffut, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité.....	1
<i>Examen et vote des amendements</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes.....	6
<i>Vote sur l'ensemble</i>	6
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	6
<i>Interpellations et questions orales</i>	6
<i>Question orale de M. Hardy à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les mesures d'aides financières directes pour soutenir les ménages les plus fragilisés »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Hardy, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	6
<i>Question orale de M. Frédéric à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la tenue du Grand Prix de Francorchamps suite à la crise du COVID-19 »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Frédéric, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	7
<i>Question orale de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la préparation d'une éventuelle seconde vague de la pandémie »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon....	9
<i>Question orale de M. Disabato à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les fonds FEDER dans le cadre de la crise du COVID-19 »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Disabato, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	11
<i>Question orale de M. Antoine à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'adoption d'un plan de relance économique »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	13

Question orale de Mme Vandorpe à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « la situation dans les TEC suite au déconfinement scolaire »

Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité....15

Question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « la non-utilisation des abonnements pour les transports publics pendant le confinement »

Intervenants : M. le Président, Mme de Coster-Bauchau, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité.....16

Question orale de Mme Mathieux à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « la mise en œuvre en Wallonie de mesures de déconfinement en matière de mobilité inspirées du plan Fluid Brussels »

Intervenants : M. le Président, Mme Mathieux, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité....17

Question orale de M. Matagne à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « les pertes des recettes de la SOFICO dans la cadre de la pandémie de COVID-19 »

Intervenants : M. le Président, M. Matagne, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité.....18

Question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « les demandes des communes pour une fermeture des voiries régionales durant le confinement »

Intervenants : M. le Président, Mme de Coster-Bauchau, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité.....19

Question orale de M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'aide aux aides-ménagères » ;

Question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les aides au secteur des titres-services durant la crise du COVID-19 » ;

Question orale de M. Sahli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les aides régionales accordées au secteur des titres-services »

Question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les effets de la crise sanitaire sur le secteur des titres-services et les leçons à en tirer »

Intervenants : M. le Président, MM. Mugemangango, Disabato, Sahli, Mme Greoli, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. 21

Question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les conséquences de la crise sanitaire du COVID-19 sur l'emploi et le chômage en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, Mme Greoli, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....27

Question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la reprise des formations et des stages en alternance dans le cadre du déconfinement » ;

Question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les formations à distance organisées par les centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés (CFISPA) »

Intervenants : M. le Président, Mme Greoli, M. Disabato, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....29

Question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'appel de détresse des ASBL non agréées partenaires des politiques de Mme la Ministre »

Intervenants : M. le Président, Mme Greoli, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....31

Interpellation de M. Desquesnes à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'utilisation d'applications pour aider au traçage en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Legasse, Heyvaert, Mme Laffut, M. Mugemangango, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....33

Question orale de M. Legasse à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la poursuite du testing pendant le déconfinement » ;

Question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'interprétation des chiffres des tests dans les maisons de repos et de soins (MRS) » ;

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les tests réalisés dans les institutions pour personnes handicapées et dans le secteur de la santé mentale dans le cadre de la crise du COVID-19 »

Intervenants : M. le Président, MM. Legasse, Heyvaert, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....43

Reprise de la séance.....46

Interpellations et questions orales (Suite).....46

Question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les initiatives de soutien psychologique pour faire face au deuil »

Intervenants : M. le Président, M. Heyvaert, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....46

Question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la stratégie de contact tracing et de dépistage » ;

Question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les règles de confidentialité dans la mise en place du suivi de contacts » ;

Question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la participation de la fonction publique wallonne dans la mission de suivi de contacts » ;

Question orale de M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les conditions de travail des agents de prévention engagés en vue d'assurer le suivi de contacts » ;

Question orale de M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le coût du suivi de contacts pour les pouvoirs publics » ;

Question orale de M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le suivi de contacts et l'isolement des personnes testées positives » ;

Question orale de M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la durée du suivi de contacts et ses conséquences »

Intervenants : M. le Président, M. Heyvaert, Mme Bernard, M. Mugemangango, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. 47

Question orale de M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la concertation sociale dans les maisons de repos » ;

Question orale de M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la préparation d'une éventuelle seconde vague de la pandémie » ;

Question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'épuisement du personnel des maisons de repos »

Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango, Mme Bernard, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....56

Question orale de M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'application dans les structures wallonnes de l'arrêté royal n° 16 du 29 avril 2020 portant exécution de l'article 5, § 1, 2°, de la loi du 27 mars 2020 habilitant le Roi à prendre des mesures de lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19 (II), aux fins de réquisition des professionnels de soins de santé »

Intervenants : M. le Président, MM. Mugemangango, Hazée, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....60

Question orale de M. Frédéric à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les tests sérologiques dans la lutte contre le coronavirus »

Intervenants : M. le Président, M. Frédéric, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....61

Question orale de Mme Durenne à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la situation des personnes avec un handicap en période de déconfinement »

Intervenants : M. le Président, Mme Durenne, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....63

Question orale de M. Hardy à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la croissance des demandes enregistrées pour l'aide alimentaire »

Intervenants : M. le Président, M. Hardy, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....65

Question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accessibilité des informations relatives à la crise du COVID-19 pour les personnes présentant une déficience sensorielle »

Intervenants : M. le Président, Mme Roberty, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....66

Question orale de Mme Ryckmans à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'impact du COVID-19 sur les femmes migrantes et sans-papiers » ;

Question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la prise en charge des victimes de violences conjugales » ;

Question orale de Mme Ryckmans à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les résultats de la Conférence interministérielle « Droits des femmes » du 8 mai 2020 »

Intervenants : M. le Président, Mmes Ryckmans, Roberty, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....67

Question orale de M. Antoine à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la valorisation des titres de bourse dans le calcul des droits de succession en période de crise sanitaire »

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....71

Question orale de M. Clersy à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les mesures liées au déconfinement dans les aéroports »

Intervenants : M. le Président, M. Clersy, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....73

Question orale de M. Witsel à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la reprise de la pratique du sport amateur et le suivi réservé aux dossiers en lien avec les activités sportives »

Intervenants : M. le Président, M. Witsel, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....75

Question orale de M. Collin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le soutien de la Wallonie aux événements sportifs »

Intervenants : M. le Président, M. Collin, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....77

Question orale de M. Collin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le soutien de la Wallonie à la désinfection des infrastructures sportives »

Intervenants : M. le Président, M. Collin, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....78

Question orale de M. Antoine à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la situation financière des clubs sportifs wallons suite au COVID-19 »

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....80

Interpellation de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'accélération du paiement des primes régionales COVID-19 aux PME et indépendants » ;

Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'état des paiements des aides régionales aux PME et indépendants » ;

Question orale de M. Nemes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les demandes d'aide et le contrôle des indépendants » ;

Question orale de M. Disabato à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les retards de paiement des primes dans le cadre de la crise COVID-19 »

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Fontaine, Nemes, Disabato, Hazée, Cornillie, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....82

Question orale de M. Frédéric à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les perspectives du secteur événementiel »

Intervenants : M. le Président, M. Frédéric, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....92

Question orale de M. Agache à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le prêt Ricochet »

Intervenants : M. le Président, M. Agache, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....93

Question orale de Mme Kapompole à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soutien aux micro-entrepreneurs »

Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....95

Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la situation économique des forains »

Intervenants : M. le Président, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....97

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la force de frappe des outils économiques wallons »

Intervenants : M. le Président, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....98

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la production de masques en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....100

Question orale de M. Bastin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'impact de la crise sanitaire sur le secteur brassicole »

Intervenants : M. le Président, M. Bastin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....102

Question orale de M. Disabato à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soutien aux secteurs artistique et audiovisuel wallons dans le cadre de la crise du COVID-19 »

Intervenants : M. le Président, M. Disabato, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....103

Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la reprise des magasins Blokker »

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....105

Question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'assouplissement des règles urbanistiques en faveur du redémarrage du secteur HORECA après le confinement »

Intervenants : M. le Président, Mme de Coster-Bauchau, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....106

Question orale de M. Nemes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'impact de l'annulation des camps d'été sur la location de terrains agricoles »

Intervenants : M. le Président, M. Nemes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....107

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les réunions de travail avec le commissaire européen à l'Agriculture sur les mesures à adopter suite à la crise sanitaire »

Intervenants : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....108

Question orale de Mme Nikolic à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'aide aux centres de compétences dans le cadre de la crise du COVID-19 »

Intervenants : M. le Président, Mme Nikolic, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....110

Question orale de M. Maroy à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'impact de la crise du COVID-19 sur l'activité des agences immobilières sociales (AIS) et des sociétés de logement de service public (SLSP) » ;

Question orale de Mme Mauel à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'impact du COVID-19 sur la demande, l'attribution et la mutation des logements publics »

Intervenants : M. le Président, M. Maroy, Mme Mauel, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville..... 111

Question orale de M. Evrard à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le prêt à taux zéro mis en place via la Société wallonne du crédit social (SWCS) » ;

Question orale de M. Devin à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le prêt à taux zéro pour les locataires en difficulté »

Intervenants : M. le Président, MM. Evrard, Devin, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, MM. Hazée, Frédéric..... 115

Question orale de M. Demeuse à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la mise en œuvre du déconfinement au niveau local »

Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville..... 117

Question orale de M. Botin à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le traitement fiscal des aides communales ou provinciales versées aux commerçants et entreprises » ;

Question orale de M. Desquesnes à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la compensation des mesures de dégrèvement ou d'exonération partielle automatique de certains acteurs économiques dans le cadre de la pandémie de COVID-19 »

Intervenants : M. le Président, MM. Botin, Desquesnes, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville..... 119

Question orale de Mme Galant à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les mesures en faveur des CPAS suite à la crise sanitaire du COVID-19 »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville..... 121

Question orale de Mme Mathieux à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la gestion des cimetières en période de crise sanitaire »

Intervenants : M. le Président, Mme Mathieux, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville..... 123

Question orale de M. Dispa à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « les enseignements de la généralisation du télétravail pendant la crise sanitaire au Service public de Wallonie (SPW) »

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière..... 124

Question orale de M. Fontaine à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'après-COVID-19 pour les opérateurs touristiques communaux » ;

Question orale de M. Maroy à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « la réouverture des parcs de loisirs en Wallonie suite au COVID-19 » ;

Question orale de M. Maroy à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « les résultats de l'étude visant à préparer la relance du tourisme en Wallonie » ;

Question orale de M. Desquesnes à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « le plan de relance du tourisme » ;

Question orale de M. Desquesnes à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « le déconfinement dans le secteur des hébergements touristiques »

Intervenants : M. le Président, MM. Fontaine, Maroy, Desquesnes Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....127

Question orale de Mme Ahallouch à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « le développement d'un event risk model pour la reprise des événements touristiques »

Intervenants : M. le Président, Mme Ahallouch, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....134

Question orale de Mme Goffinet à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'impact de la crise du COVID-19 sur les recherches archéologiques »

Intervenants : M. le Président, Mme Goffinet, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....135

Question orale de Mme Goffinet à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « les Journées du patrimoine 2020 »

Intervenants : M. le Président, Mme Goffinet, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....137

Question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la mise en œuvre des mesures d'aide sur la facture d'eau dans le cadre de la crise du COVID-19 »

Intervenants : M. le Président, M. Matagne, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....138

Question orale de M. Frédéric à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la gestion de la distribution de l'eau en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Frédéric, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal..... 140

Question orale de M. Clersy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le soutien au secteur du bien-être animal dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 »

Intervenants : M. le Président, M. Clersy, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal..... 141

Organisation des travaux..... 142

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 142

Interpellations et questions orales retirées..... 142

Liste des intervenants..... 144

Abréviations courantes..... 146

COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE CONTRÔLER L'ACTION DU GOUVERNEMENT WALLON DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

Présidence de M. Marcourt, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures.

M. le Président. - La séance est ouverte.

Mesdames, Messieurs, nous sommes en nombre et il est 9 heures.

Je vous propose de commencer notre ordre du jour.

PROJETS ET PROPOSITIONS

**PROPOSITION DE RÉOLUTION RELATIVE
AUX MESURES D'URGENCE POUR LES
INSTITUTIONS SOCIALES ET SANITAIRES
WALLONNES DANS LE CADRE DE LA CRISE
DU COVID-19, DÉPOSÉE PAR M. DESQUESNES,
MME GREOLI, M. BASTIN, MME GOFFINET,
MM. MATAGNE ET DISPA
(DOC. 141 (2019-2020) N° 1 ET 2)**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution relative aux mesures d'urgence pour les institutions sociales et sanitaires wallonnes dans le cadre de la crise du Covid-19, déposée par M. Desquesnes, Mme Greoli, M. Bastin, Mme Goffinet, MM. Matagne et Dispa (Doc. 141 (2019-2020) N° 1 et 2).

M. Sahli a déjà été désigné en qualité de rapporteur.

*Discussion générale
(Suite)*

M. le Président. - La discussion générale a été entamée le vendredi 24 avril 2020.

Des amendements n° 1 et 2 (Doc. 141 (2019-2020) N° 2 ont été déposés.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, le 14 avril dernier, nous avons déposé une proposition de résolution. À l'époque, nous étions en plein dans la crise, notamment dans les maisons de repos, les maisons

de repos et de soins, les centres psychiatriques ou encore...

(Réactions dans l'assemblée)

Il y a du chahut. M. Disabato doit éteindre son micro.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - Puis-je demander à tous ceux qui nous écoutent par visioconférence d'éteindre leur micro ?

(Réactions dans l'assemblée)

M. Desquesnes (cdH). - Je pense que c'est M. le Ministre-Président.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - Puis-je demander à M. le Ministre-Président de couper son micro ?

(Réactions dans l'assemblée)

Tant qu'il ne dit rien de contraire aux bonnes mœurs, cela va.

(Rires)

Pour le reste, cela peut intéresser l'opposition de savoir ce qu'il dit.

(Réactions dans l'assemblée)

Oui, je m'en doute bien.

Merci, Monsieur le Greffier.

Je vous en prie, Monsieur Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Merci, Monsieur le Président.

Je disais donc que nous avons déposé une proposition de résolution le 14 avril, en plein moment de la crise et notamment dans les institutions sanitaires relevant des compétences de la Région wallonne.

Il n'échappera à personne que la sixième réforme de l'État a singulièrement renforcé les compétences de la Wallonie en la matière. C'était déjà le cas

précédemment, mais cela les a davantage renforcées encore. Aujourd'hui, nous sommes à la fois l'entité qui organise et qui finance toute une série de services liés à la santé, au sanitaire ou aux personnes âgées. Nous sommes donc responsables de ce secteur d'activité.

Dans le cadre de la crise, et particulièrement du nombre de victimes qui s'est révélé très important dans les maisons de repos, mais également dans les centres d'accueil résidentiels pour personnes handicapées, nous avons déposé une proposition de résolution avec 10 suggestions à mettre en œuvre par le Gouvernement.

Nous avons eu l'occasion, comme vous l'avez rappelé en introduction, d'en débattre dans cette séance de commission le 25 avril dernier. À l'occasion de cet examen, les représentants de la majorité avaient signalé qu'une série de mesures étaient déjà mises en œuvre par le Gouvernement et que les choses étaient déjà décidées. Pour ne pas tomber dans le conflit majorité-opposition, nous avons accepté de faire confiance au Gouvernement, nous n'avons pas demandé le vote sur la résolution et nous avons proposé de revenir quelques semaines plus tard pour examiner l'état d'avancement des différents points qui sont les nôtres. Cela, c'était jusque jeudi passé.

Jeudi passé, en écoutant la radio de façon matinale, j'ai entendu le bourgmestre de Charleroi, qui est également président du Parti socialiste, M. Magnette, annoncer le soutien par son groupe politique, la première formation de Wallonie, d'une décision, d'une impulsion, d'une proposition visant à octroyer à tous ceux qui sont en première ligne une prime de 750 euros net, précisait-il.

Bien sûr, il y a des initiatives au niveau fédéral, mais la position exprimée était une position qui précisait que c'était aux employeurs à payer cette prime. Il revenait au Fédéral à organiser la défiscalisation.

On le sait, cette question de la défiscalisation des différentes aides, soutien, bonus, prime, et cetera.

(Sonnerie de téléphone)

M. le Président. - Espérons que nous essayons les plâtres en ce début de séance. Je vous en prie, Monsieur Desquesnes, continuez.

M. Desquesnes (cdH). - Je vous remercie. Je disais donc qu'il était bien prévu que c'étaient les employeurs qui devaient assumer la charge du paiement de cette prime, à charge par contre pour l'autorité fédérale de défiscaliser.

On le sait, ce débat sur la défiscalisation, nous l'avons déjà eu dans cette enceinte. Il a également eu lieu au Fédéral et il y a un projet de loi qui devrait être prochainement validé au Fédéral qui dit en gros...

(Connexion d'une parlementaire avec écho dans le micro)

M. le Président. - Oui, puis-je insister auprès de tous les parlementaires qui se connectent de couper leur micro ? C'est extrêmement déplaisant pour les personnes qui s'adressent ici dans la salle et pour la qualité de l'entretien. Je vous remercie.

M. Desquesnes (cdH). - Merci, Monsieur le Président. Je disais donc qu'il y a eu ce débat. Il y a un projet de loi au Fédéral qui précise que les aides octroyées par les Régions, les Communautés seront des aides défiscalisées et sont citées notamment les primes qui sont déjà connues, c'est-à-dire les 5 000 euros de la Région wallonne, les 4 000 euros de Bruxelles, le système flamand ou encore même les 200 euros que la Flandre octroie aux travailleurs qui sont en droit passerelle.

On voit que la matrice fédérale de défiscalisation est présente. Il reste à s'assurer que les employeurs soient en capacité de payer. Même s'il s'agit de net, il faut encore que les employeurs déboursent cette somme.

Dans un certain nombre de cas, les employeurs ont, puisque c'est la première ligne, cela vise aussi les personnes qui travaillent dans les magasins, dans des services directs et concrets ou à la poste, et cetera, ces employeurs-là ont leurs propres moyens, ce sont des entreprises privées, commerciales, elles ont des recettes.

Par contre, pour le secteur sanitaire qui relève des compétences de la Région wallonne - je cite les maisons de repos, les aides et soins à domicile, les centres psychiatriques, les centres résidentiels pour personnes handicapées - il est évident que les employeurs qui sont des ASBL, des CPAS, des Communes ou des regroupements de pouvoirs locaux n'ont pas les recettes. Ce ne sont pas des entités qui génèrent des moyens. Si l'on ne les aide pas, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il y a des mécanismes d'agrément et de financement structurel qui sont mis en place et assumés par la Wallonie. Il est évident que si l'on veut récompenser par cette prime ce personnel qui travaille en première ligne au sein des institutions qui relèvent de la compétence et du financement de la Région wallonne, cela ne peut se faire qu'avec une aide budgétaire wallonne.

Cette proposition-là, nous l'avons déjà formulée dans notre résolution du 14 avril. Il s'agit du point numéro 6 de notre proposition de résolution que nous avons défendue le 25 avril lors de cette séance de commission spéciale COVID-19.

L'élément nouveau, c'est que l'on a entendu le bourgmestre de Charleroi et président du Parti socialiste, mais surtout on a entendu en écho immédiatement le Ministre-Président wallon, M. Di Rupo, qui nous écoute, dire et abonder dans le sens de la nécessité d'octroyer cette prime.

Ce que nous en appelons au niveau du groupe cdH, c'est que le Gouvernement passe de la parole aux actes. Ainsi, par une décision effective, nous pouvons financer ces opérateurs, ces pouvoirs organisateurs : CPAS, communaux ou associatifs qui, aujourd'hui, sont les employeurs formels de ces personnes. C'est un service public qui est organisé pour le compte de la Wallonie qui en est l'autorité d'agrément et l'autorité subsidiaire.

Pour simplifier un peu le débat aujourd'hui et éviter de rouvrir le débat sur les autres propositions qui restent d'actualité, nous avons déposé un sous-amendement qui résume ce que je viens d'expliquer, d'une part, et qui, d'autre part, propose de limiter la résolution au seul point effectif de traduction de l'idée que nous avons exprimée, le 14 avril dernier, et de l'expression politique via les réseaux sociaux. C'est sur Twitter que M. Di Rupo s'est exprimé pour dire : « Je soutiens cette mesure. Il faut le faire pour les travailleurs de première ligne ». Prenons donc nos responsabilités ici, en Wallonie, et assurons-en le financement complet.

J'entends certains dire : « Oui, mais la Wallonie, le Gouvernement wallon a déjà dégagé des budgets – 250 par lit – fin mars et l'on a rajouté 400 euros à la période du 22 ou 23 avril au moment où la décision du Gouvernement a été annoncée ». Ce sont des montants qui ont été utilisés.

J'ai eu l'occasion de contacter quelques responsables financiers ou directeurs de maisons de repos qui me disent : « Ces sommes ont déjà été utilisées aujourd'hui. On a eu des heures supplémentaires, on a dû engager du personnel de remplacement, de l'intérim, on a dû engager des personnes qui n'étaient pas dans notre institution et qui sont venues donner un coup de main, on a dû acheter du matériel – le matériel était rare et donc cher – bien sûr, les masques – même si une partie a été fournie –, il a fallu en acheter aussi, les tenues ainsi que les frais de nettoyage qui ont explosé, notamment pour tout ce qui est literie, et cetera. On a dû également aménager physiquement les lieux, poser des cloisons, transformer et changer des portes, et cetera ».

Bref, les quelques millions d'euros qui avaient été prévus par le Gouvernement, tant dans ses décisions de mars que d'avril, ont déjà très largement été entamés.

Aujourd'hui, si l'on veut aider les travailleurs – celles et ceux qui nettoient les maisons de repos, celles et ceux qui sont les éducateurs aux côtés des personnes accueillies dans les centres pour personnes handicapées, celles et ceux qui passent au domicile des personnes pour apporter le soin nécessaire aux personnes isolées et aux personnes âgées –, il faudra un effort budgétaire de la Wallonie.

C'est le sens de la demande que nous avons déjà faite le 14 avril. Pour la lisibilité des collègues présents, aujourd'hui, et qui nous suivent, nous avons limité la résolution à ce seul point-ci. La demande au

Gouvernement est la suivante : dégager des moyens budgétaires pour permettre le financement d'une prime de pénibilité pour tous les travailleurs qui relèvent des institutions sanitaires et sociales de la Wallonie.

Voilà, Monsieur le Président, exprimée la demande de mon groupe et la raison pour laquelle nous remettons ce point à l'ordre du jour. Il y a un *momentum*, il y a un changement de position politique, il y a une clarification – je ne dis pas qu'il y a un changement de position, je dis qu'il y a une clarification – avec un chiffre qui est cité. On peut adhérer à ce chiffre et l'on peut toujours faire plus mais 750 euros nets, c'est déjà un geste significatif.

Pour celles et ceux qui se sont sentis abandonnés au sein de ces institutions sanitaires et sociales, la reconnaissance de leur travail et des risques qu'ils ont pris pour leur propre santé – nombre d'entre eux ont été touchés par la maladie – et aussi pour la santé de leurs proches mérite au minimum ce geste.

Viendra certainement, dans les temps futurs, la question du refinancement structurel de ces métiers, c'est certain, mais par rapport à cette crise que nous traversons – même si, heureusement, cela se dégrossit –, nous pensons que l'idée d'une prime de pénibilité doit pouvoir être décidée et validée en Wallonie. Si nous ne décidons pas d'une prime en Wallonie, nous ne pourrions jamais demander la défiscalisation.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Brièvement, Monsieur le Président, parce qu'il y a déjà eu débat à plusieurs reprises sur cette proposition de résolution.

Nous avons d'ailleurs dit, par la voix de ma collègue, Mme Kapompole, qu'il y avait dans les propositions initiales – que vous retirez aujourd'hui si je vous ai bien entendu – un certain nombre d'idées qui relevaient exclusivement des compétences fédérales, et qui n'avaient donc pas leur place ici, et d'autres pour lesquelles des mesures – parce que vous semblez toujours voir le verre à moitié vide – avaient été prises par le Gouvernement ; peut-être pas assez vite, peut-être pas en suffisance à votre goût.

L'avantage avec vous c'est que l'on sait toujours ce que vous allez dire puisque c'est la gazette du matin même et qu'il y a toujours moyen effectivement de promettre quand on sait que l'on n'a pas à assumer par la suite.

Je pense, Monsieur Desquesnes, que dans la situation dans laquelle nous sommes, de crise sanitaire où nos concitoyens ont peur – pas que vous ne faites pas cela sérieusement –, il faut quand on décide de s'installer dans un climat que l'on dit constructif, l'assumer pleinement et ne pas dire, à chaque fois « je vous soutiens » et, à chaque fois, que c'est possible planter un couteau dans le dos ; ce n'est pas crédible !

Vous écoutez la radio et vous êtes effectivement inspiré. Vous avez découvert l'inspiration en écoutant M. le Président du Parti socialiste, c'est tout à votre honneur.

On nous avait annoncé qu'il ferait beau demain, je vois qu'il y a une éclaircie. En termes de lucidité, vous écoutez les déclarations du président du Parti socialiste, vous avez une capacité de travail qui dépasse l'entendement. Le président du Parti socialiste a dit deux choses, si j'ai bien entendu aussi parce que je l'écoute.

Il a dit : « Nous voulons d'abord revaloriser les métiers à plus-value sociale ». Vous n'avez pas dit le contraire, vous avez dit que vous souteniez cela.

Il a dit : « Qu'il voulait aussi instaurer, au plan fédéral, une prime de 750 euros net pour l'ensemble des héros du quotidien ». L'ensemble des secteurs, des acteurs qui ont permis à notre société de continuer à fonctionner au moment où nous étions confinés, enfermés. Des femmes et des hommes ont pris des risques pour la santé de leur famille et ont malgré tout continué à travailler et doivent être soutenus.

Nous considérons qu'à ce stade, Monsieur Desquesnes, le débat se passe au Fédéral, vous l'avez indiqué aussi, et nous portons cette double revendication au Fédéral et nous allons continuer à la défendre avec force et vigueur.

Je suis convaincu que votre président de parti, qui siège au Kern élargi tous les samedis matins, sera à côté du président du Parti socialiste pour réclamer des avancées significatives de la part du Gouvernement fédéral.

Je pourrais revenir plus en détail, mais je pense que l'essentiel du propos se trouve dans mon expression.

M. le Président. - La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). - Je voulais revenir sur deux choses.

Il est important de parler de ces primes du courage que l'on pourrait mettre en place, mais il y a aussi d'autres choses.

Quand on est face à un drame national ou même international, comme on le vit actuellement, on a deux possibilités de rendre hommage à nos héros, héroïnes. Ces deux manières doivent exister ensemble. C'est un triomphalisme et un deuil national.

Le triomphalisme, c'est comme l'on propose à l'heure actuelle de donner des primes à ces combattants de la première ligne, offrir une médaille en quelque sorte.

Le deuil national, c'est reconnaître les héros et héroïnes qui ont aussi perdu la vie lors de ce combat.

Aujourd'hui, ce débat n'a pas lieu. Je voudrais que ce débat ait lieu, que nous puissions reconnaître celles et ceux qui sont décédés dans leurs fonctions. Que l'on puisse les identifier. Si on les identifie, que l'on ai des noms et que l'on puisse regarder leur famille dans yeux, nous avons l'obligation et le devoir envers ces personnes. Ce qui est beaucoup plus fort que simplement de donner une prime et puis dire c'est bon, on peut passer à autre chose.

J'aimerais bien que dans ce Parlement l'on ait aussi un débat sur l'identification de ces personnes, de ces professionnels qui sont décédés en première ligne, au-delà de demander toujours simplement des primes.

M. le Président. - La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). - Bonjour à tout le monde. Dans la situation que l'on connaît pour le moment, l'on a intérêt à réfléchir à toutes les façons de prendre en compte les demandes de tous ces travailleurs qui se sont engagés, qui se sont investis corps et âme, jour et nuit, pour faire face à la situation que nous connaissons maintenant.

Dans la résolution qui nous est proposée aujourd'hui, il y a plusieurs aspects. Il ne faut pas oublier que depuis deux jours, il y a beaucoup de grogne dans les milieux du personnel des soins de santé, des préavis de grève sont déposés, cela veut donc dire que ce personnel est en train de perdre un peu patience et de demander que l'on prenne enfin en compte toute une série de demandes qui existaient d'ailleurs déjà avant la crise que nous connaissons maintenant.

Dans la résolution ici, il y a, d'une part, la possibilité d'une prime pour le personnel soignant et le personnel de l'aide sociale, mais il y a aussi la demande de prendre en compte les réformes structurelles qui sont demandées par le secteur depuis des mois et des années.

Pour le Parlement de Wallonie et le Gouvernement de Wallonie, ce serait une bonne décision d'aller dans le sens de la résolution déposée aujourd'hui. Quand on est au Fédéral, on dit : « On est d'accord, on va réfléchir à donner des primes ou des revalorisations au niveau fédéral ». Puis, quand on est dans le Gouvernement wallon, on dit : « Ah non, il y a déjà d'autres mesures qui sont prises et d'autres idées qui sont sur la table ». Il faut avoir la mesure de ce que l'on dit. Si on veut prendre en compte les revendications du personnel soignant et du personnel d'aide sociale, qu'on les prenne en compte à tous les niveaux de pouvoir.

M. le Président. - La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). - Je prends bonne note comme mes collègues aujourd'hui de la modification du projet de résolution.

M. Desquesnes l'a dit, ils n'ont pas demandé le vote la dernière fois pour faire confiance au Gouvernement.

Je pensais qu'ils avaient compris à l'époque que tout ce qu'ils avaient demandé était en effet de compétence fédérale et que comme ils siégeaient également, comme M. Frédéric l'a répété, au sein du Kern élargi, ils avaient assimilé la chose et compris pour cette fois.

Ils ne vont pas jusqu'au vote aujourd'hui, ils font un pas en avant ou en arrière, je ne sais pas, puisqu'ils déposent un sous-amendement qui est tout à fait différent du projet de résolution qui nous avait été soumis jusqu'à ce matin.

Je ne vais donc pas refaire la liste de toutes les primes allouées jusqu'ici dans tous les secteurs.

Par contre, je vais demander au cdH de faire preuve d'un peu de pragmatisme et s'ils voulaient faire partie du problème plutôt que de la solution, ils ne s'y prendraient pas mieux aujourd'hui.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - J'aurais voulu entendre M. le Ministre-Président sur le sujet.

Oui ou non, par rapport au tweet qu'il a fait le 8 mai, en disant ceci : « Il faut aider celles et ceux qui étaient en première ligne. Sans eux, les dégâts de cette crise auraient été encore plus importants. Leurs efforts méritent d'être récompensés ». Il tweetait à nouveau avec ce commentaire, un autre tweet de M. Magnette qui disait ceci : « Le PS demande une prime de 750 euros net pour celles et ceux qui ont continué à travailler en première ligne durant la crise. Nous leur devons beaucoup ».

Il n'échappera pas à Mme Laffut que le financement des maisons de repos, du personnel qui travaille dans les centres psychiatriques, du personnel qui travaille dans les centres résidentiels pour personnes handicapées ne relève en aucun cas de l'autorité fédérale. Il relève de la Région. Jamais ces centres psychiatriques, jamais ces maisons de repos, jamais ces services d'aide et de soins à domicile ne pourront payer de primes à leurs travailleurs si la Région wallonne ne débloque pas un budget à cette fin. C'est cela l'objet de notre demande.

Oui, nous avons élagué pour vous permettre de ne vous prononcer que sur ce point-là. C'est un choix.

Oui ou non, les engagements pris par le réseau social Twitter, la Wallonie va-t-elle les tenir ? C'est la question que je voudrais adresser à M. le Ministre-Président, il est là, il nous écoute. Il est présent, il s'est déjà manifesté.

M. le Président. - Monsieur Desquesnes, vous savez qu'il ne peut vous répondre de là où il est puisque notre règlement impose pour les résolutions, les motions et les décrets, la présence physique du membre, qu'il soit parlementaire ou membre du Gouvernement.

La manière dont vous procédez est contraire à notre règlement, et je ne souhaite pas donner la parole à M. le Ministre-Président, ce serait transgresser notre règlement. Vous avez le droit de poser des questions orales, de poser des questions d'actualité, c'est votre droit. Mon devoir est de faire respecter le règlement.

M. Desquesnes (cdH). - Je vous remercie de m'avoir rappelé effectivement cette règle qui est nouvelle pour notre assemblée, mais le Gouvernement est représenté puisque notre règlement du Parlement prévoit la présence physique d'un membre du Gouvernement qui en est donc le porte-parole. Je ne trouve pas anormal, par rapport à une question politique aussi importante, que le Gouvernement, qui est présent, ne s'exprime pas. Les questions que je viens de porter, je les adresse au vice-président du Gouvernement wallon.

M. le Président. - C'est une excellente corde de rappel, mais reconnaissez que vous mettez M. le Vice-président Henry en situation particulière puisqu'il n'a pas pu se concerter avec son ministre-président. S'il souhaite prendre la parole, je ne vais pas lui interdire.

La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Monsieur le Député, je ne pense pas que je vais être très long. Il n'était pas prévu de procéder de la sorte. Je vois d'ailleurs Monsieur le Ministre-Président qui nous écoute attentivement. J'imagine bien qu'il aura l'occasion de s'exprimer à d'autres moments. Ces débats ont déjà pu s'exprimer sous différentes formes et que les uns et les autres, en particulier dans les représentants des groupes de la majorité, ont pu ou peuvent s'exprimer. Je ne me permettrai pas d'intervenir à la place du ministre-président. Il est vrai que s'il avait été prévu d'intervenir de cette façon, nous aurions pu nous concerter de la sorte. J'ai simplement assuré la présence puisqu'il est nécessaire qu'un ministre soit présent pour les réponses aux questions qui viennent juste après. Je ne vais pas improviser une intervention à la place du ministre-président.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Une dernière intervention. J'entendais les propos du chef de groupe PS qui disait « vous faites des promesses, des promesses... ». Ce n'est pas moi qui fais des promesses, Monsieur Frédéric, c'est le président du PS, c'est le ministre-président du Gouvernement wallon qui disent cela, qui veulent le faire. C'est simplement cela notre résolution : les promesses qui sont faites vont-elles se traduire dans les faits ? Oui ou non, la Wallonie va-t-elle octroyer une subvention à ces opérateurs qui relèvent entièrement de la compétence wallonne, pour que les employeurs soient en capacité de payer la promesse de 750 euros net de prime ? C'est la question que je vous adresse.

Je ne doute pas – puisque nous allons maintenant passer au vote de cette résolution – que nous

reviendrons en plénière. Nous aurons l'occasion à ce moment-là d'entendre, je l'espère, le ministre-président répondre de ses promesses.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et vote des amendements

M. le Président. - Nous allons procéder à l'examen et au vote des amendements de la proposition de résolution relative aux mesures d'urgence pour les institutions sociales et sanitaires wallonnes dans le cadre de la crise du COVID-19, déposée par M. Desquesnes, Mme Greoli, M. Bastin, Mme Goffinet, MM. Matagne et Dispa (Doc. 141 (2019-2020) N° 1 et 2).

Un amendement n° 1 (Doc. 141 (2019-2020) N° 2) a été déposé par M. Desquesnes, Mme Greoli, M. Bastin, Mme Goffinet, MM. Matagne et Dispa.

La parole est à M. Desquesnes pour présenter cet amendement.

M. Desquesnes (cdH). - Il s'agit d'un amendement qui met à jour les considérants de la résolution.

M. le Président. - L'amendement n° 1 (Doc. 141 (2019-2020) N° 2) visant à modifier l'amendement n° 2 (Doc. 141 (2019-2020) N° 2) est rejeté par 7 voix contre 2.

Un sous-amendement (Doc. 141 (2019-2020) N° 3) a été déposé par M. Desquesnes et Mme Greoli.

La parole est à M. Desquesnes pour présenter ce sous-amendement.

M. Desquesnes (cdH). - Il s'agit d'un sous-amendement qui vise à faciliter la vie de la majorité. Si elle est d'accord avec les propos du ministre-président, elle vote alors le sous-amendement puisque celui-ci limite la seule demande de budget pour la prime de 750 euros.

M. le Président. - Le sous-amendement (Doc. 141 (2019-2020) N° 3) est rejeté par 7 voix contre 2.

Un amendement n° 2 (Doc. 141 (2019-2020) N° 2) a été déposé par M. Desquesnes, Mme Greoli, M. Bastin, Mme Goffinet, MM. Matagne et Dispa.

Cet amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement n° 2 (Doc. 141 (2019-2020) N° 2) est rejeté par 7 voix contre 2.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution relative aux mesures d'urgence pour les institutions sociales et sanitaires wallonnes dans le cadre de la crise du Covid-19 (Doc. 141 (2019-2020) N° 1 et 2).

Par 7 voix contre 2, la Commission spéciale chargée de contrôler l'action du Gouvernement wallon dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 ne recommande pas l'adoption de la proposition de résolution par l'assemblée plénière.

Les auteurs de la proposition de résolution ont souhaité que celle-ci soit portée à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. HARDY À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES MESURES D'AIDES FINANCIÈRES DIRECTES POUR SOUTENIR LES MÉNAGES LES PLUS FRAGILISÉS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hardy à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les mesures d'aides financières directes pour soutenir les ménages les plus fragilisés ».

La parole est à M. Hardy pour poser sa question.

M. Hardy (PS). - Monsieur le Ministre-Président, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté lance l'alerte : alors que le déconfinement s'enclenche, le risque est grand que les ménages les plus pauvres, les oubliés, paient le prix fort de la crise sanitaire.

À direction politique inchangée, après l'épidémie, une grave tempête sociale balaiera le pays, avertit le réseau. C'est aussi une des préoccupations du nouveau rapporteur spécial de l'ONU sur l'extrême pauvreté, le Belge Olivier de Schutter, qui a pris ses fonctions le 1er mai.

Jusqu'ici, aucune mesure financière n'a été prise pour les personnes en situation de pauvreté au niveau fédéral. Pourtant : « sans aide directe, les ménages dont les revenus sont les plus maigres, les contrats d'emploi ou les statuts les plus fragiles paieront cash les effets de

cette crise qui s'ajoute aux inégalités qu'ils subissaient déjà », affirme le Réseau de lutte contre la pauvreté.

C'est pourquoi il réclame que le Gouvernement fédéral accorde la même confiance à ces ménages que celle témoignée aux entreprises en retenant la piste évoquée en matière sociale par le groupe d'experts qui travaille sur le déconfinement – le GEES –, piste qui consiste en un soutien financier direct pour les plus fragiles.

Au niveau wallon, des mesures d'aides directes ont été prises pour aider les plus fragilisés. Je voudrais que puissiez nous faire le point aujourd'hui sur la liste des mesures prises par votre Gouvernement et savoir ce qu'il en est aussi du Plan de lutte contre la pauvreté qui devrait être présenté en 2020. Je voudrais que vous nous donniez une liste des mesures qui auraient été prises déjà et qui sont envisagées et aussi que vous fassiez le point sur le plan de lutte contre la pauvreté. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Député, votre question est une question extrêmement importante. C'est vrai que ce COVID-19 a bouleversé nos vies et a fauché un grand nombre de vies. C'est une épidémie qui a touché de plein fouet les personnes qui étaient déjà précarisées et qui ont été un peu plus appauvries. Il y a aussi un grand nombre de personnes qui étaient juste à la limite du seuil de pauvreté et qui, malheureusement, basculent dans la pauvreté.

Depuis le début, nous avons mis sur pied une *task force* appelée Task force wallonne coronavirus qui s'est employée à trouver des solutions rapides et concertées aux urgences sociales et le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté en est un des membres très actifs et très constructifs.

C'est une réponse d'urgence qui s'est imposée dans ce contexte et vous savez que nous avons pris de nombreuses mesures dans les domaines de l'énergie, de l'eau, du logement, de l'aide alimentaire, du soutien aux CPAS ou de l'accueil des SDF.

Je me propose, Monsieur le Député, de vous transmettre la liste impressionnante des mesures détaillées que nous avons prises et vous verrez que nous avons agi au mieux de nos possibilités.

Bien sûr, la Wallonie a pris et continuera à prendre ses responsabilités vis-à-vis des plus vulnérables.

Un constat indéniable, c'est qu'avec la crise sanitaire, la pauvreté a augmenté et il faut donc, plus que jamais, s'employer à garantir les besoins de base de nos concitoyens.

Pour le moment, nous travaillons donc au sein de mon cabinet avec les autres ministres, à la fois sur la dimension économique, sur la dimension de l'emploi, mais également sur la dimension de la précarité avec un objectif, c'est de sortir un maximum de personnes de la pauvreté.

J'ai, la semaine dernière, tenu une vidéoconférence avec un certain nombre d'acteurs chargés de sortir des citoyens de la pauvreté. Nous continuerons dans ce sens.

Bien entendu, on soutient les revendications du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et je dirais que c'est un travail qui est en cours et l'on espère que dans des délais raisonnables, nous pourrions trouver des solutions additionnelles.

Je dois vous rassurer, Monsieur le Député et je vous répète que vous adresserai la liste complète des mesures prises, que je veillerai à ce qu'il y ait un équilibre dans les mesures à la fois sur le plan économique, sur le plan de l'emploi et bien sûr de la lutte contre la pauvreté.

M. le Président. - La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). - Merci, Monsieur le Ministre-Président.

Je ne doute pas de votre engagement personnel pour lutter contre la pauvreté en Wallonie et plus globalement dans notre pays, voire même dans le monde.

Je suis heureux de voir qu'il y ait une *task force* qui s'emploie à répondre aux urgences sociales.

Je serai attentif à la liste des mesures que vous allez m'adresser.

Je suis aussi heureux d'entendre que votre Gouvernement est en faveur des revendications du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté. Je tâcherai d'être du côté de ceux qui sont positifs par rapport aux mesures prises par votre Gouvernement.

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA TENUE DU GRAND PRIX DE FRANCORCHAMPS SUITE À LA CRISE DU COVID-19 »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la tenue du Grand Prix de Francorchamps suite à la crise du COVID-19 ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). - Monsieur le Ministre-Président, depuis plusieurs semaines, un gros point d'interrogation est posé dans le bel arrondissement de Verviers, mais

au-delà des frontières de celui-ci, sur la tenue ou non du Grand Prix de Formule 1.

Je sais qu'il y a les fans, les opposants, mais pour vivre dans cette région, je dois bien vous avouer que ce Grand Prix est assez important.

Je ne suis pas, à titre personnel, un amateur de voitures et je n'y vais d'ailleurs pas, mais je mesure l'intérêt économique pour le développement de la Wallonie et de notre région, car le Grand Prix c'est un peu le produit d'appel. C'est un peu ce qui fait que notre réputation du plus beau circuit du Monde est internationale et que, ce que méconnaissent souvent les collègues, c'est qu'il y a sur le circuit, une activité quotidienne. Il y a des entraînements quotidiens, des courses, des essais. J'ai récemment été voir des essais de freinages de camions. Bref, c'est toute une activité qui rejaillit sur l'ensemble de l'économie de la Région et en particulier sur un secteur qui souffre énormément aujourd'hui et qui est le secteur de l'HORECA.

Je vous avais fait part de ces préoccupations. Vous m'aviez dit que vous alliez porter le débat au Conseil national de sécurité, ce que vous avez fait et je tiens publiquement à vous en remercier.

La nouvelle est tombée vendredi, tôt dans la matinée, en disant que le Conseil national de sécurité autorisait le Grand Prix à huis clos le 30 août prochain dans le respect strict des règles sanitaires bien connues et moyennant une situation stable de la crise sanitaire que nous traversons.

C'est une nouvelle extrêmement importante qui soulève un certain nombre de questions dans l'opinion publique.

Je voudrais donc vous les adresser en étant conscient du fait que je modifie un peu ma question originale et que je comprendrais que des réponses précises ne puissent peut-être pas être apportées à chaque question.

Quel est l'état, à votre connaissance, des négociations entre les responsables du circuit Spa Grand Prix et Liberty Media, détenteur des droits de la Formule 1 ?

La date du 30 août est-elle confirmée pour Francorchamps dans le calendrier de la Formule 1 ?

Sans billetterie, quel sera le modèle financier de cette organisation ? Une intervention financière de la Région est-elle envisagée ?

Au niveau sanitaire, quelles seront les conditions imposées aux écuries et à leurs équipes ? Quel sera le nombre maximum de personnes autorisées au circuit ?

Enfin, le logement des équipes se fera-t-il au sein du circuit ou dans le secteur HORECA et dans les hôtels de la région ?

Je vous remercie déjà pour les réponses que vous ne manquerez pas de m'apporter.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Député, oui, nous avons beaucoup discuté du Grand Prix de Francorchamps au Conseil national de sécurité ainsi qu'au Comité de concertation. Au-delà des appréciations des uns et des autres, comme vous l'avez indiqué, il y a de grands amateurs de Formule 1 et d'autres qui sont plus désintéressés mais une chose est certaine, c'est que, au-delà de son rôle sportif et touristique, Spa-Francorchamps est aussi un événement économique majeur de la Wallonie ; cela reste un moment d'une extrême importance pour notre Région.

Vous savez d'ailleurs que nous avons toujours soutenu – et ce n'est pas le président actuel du Parlement qui va me démentir – l'événement ; le Grand Prix et le circuit de Francorchamps, depuis des décennies, ont été soutenus à bout de bras par les différents Gouvernements de Wallonie.

Au niveau du Conseil national de sécurité, cela a pris quelque temps pour que nous puissions nous décider pour la raison suivante. Il faut bien comprendre que le grand principe du déconfinement, il est finalement relativement simple. On peut progressivement déconfiner, à condition que l'on s'assure que les gens ne se touchent pas, que les gens non seulement ne se touchent pas mais gardent une distance d'un mètre et demi, voire un peu plus. Ce qui, bien sûr, exclut de facto du public. Dès que vous avez du public, les gens sont les uns à côté des autres et parfois pour de longues durées.

C'est valable également, et dans le cadre du Grand Prix pour tous les staffs d'accompagnement. Je dois d'ailleurs saluer le travail réalisé par les responsables du circuit qui ont étudié la manière d'éviter les contacts et de préserver les distances, dites de distanciation sociale, à l'intérieur des paddocks et des autres lieux nécessaires à l'exercice du sport.

Après un examen par le groupe d'experts du déconfinement, nous avons fini par prendre une décision au Comité de concertation. Oui, le Grand Prix, pour ce qui concerne la dimension de la responsabilité nationale, pourra se tenir.

Alors ce que je sais, c'est que la société anonyme Spa Grand Prix a obtenu un accord de principe avec ce que l'on appelle la Formula One Management, la FOM, pour une organisation de l'événement aux dates initialement prévues, à savoir du 28 au 30 août, à huis clos – donc sans public – et dans les conditions de sécurité sanitaire extrêmement strictes. Je reste très confiant à cet égard. Des négociations sont cependant toujours en cours avec la FOM pour définir les

modalités précises de l'organisation et notamment sur les volets sanitaires et financiers.

La décision que nous avons prise, au niveau national et au Comité de concertation – c'était un Comité de concertation élargi aux experts – de tenir le Grand Prix à huis clos, ainsi que tous les entraînements préalables nécessaires, a été prise à condition de respecter les mesures de distanciation entre les personnes et les mesures d'hygiène ; ce qui devrait permettre de pérenniser les activités du circuit.

Je ne vous cache pas, avec d'autres d'ailleurs, parce que je n'étais pas le seul responsable autour de la table à défendre le Grand Prix, qu'une annulation du Grand Prix aurait pu avoir des conséquences fondamentales, puisque l'on aurait pu remettre purement et simplement en jeu l'organisation d'un Grand Prix dans notre belle Région.

Pour 2020, l'organisation à huis clos coûtera moins cher à la Wallonie ; c'est une information pour celles et ceux qui aiment faire les comptes de chaque opération.

La SA Spa-Francorchamps fait en sorte que cette organisation soit budgétairement neutre pour la Wallonie. Les équipes seront invitées à loger au sein des hôtels de la région, mais nous allons maintenant travailler également pour prendre les dispositions sanitaires qui s'imposent.

Voilà, Monsieur le Député, Monsieur le Président, la réponse du Gouvernement.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Brièvement, remercier le ministre-président pour le caractère complet et rassurant pour toute une série de secteurs qui dépendent de cette activité. Vous l'avez dit et je le souligne, annuler la version 2020, c'était peut-être annuler définitivement un grand prix sur le site de Francorchamps. Ce qui aurait été une catastrophe économique. Dans un rayon qui va de Francorchamps jusqu'à Liège, je peux vous présenter un certain nombre de petits indépendants dans le secteur hôtelier et de la restauration dont certains dépendent à plus de 50 % sur l'année de leur rentrée financière. Ils sentent déjà la différence avec la reprise de l'activité sur le circuit depuis une semaine. Je pense qu'effectivement, bien que je ne sois pas un fan de ce genre de sports, Monsieur le Ministre-Président, je continuerai à suivre cela avec un élément qui me semble extrêmement important qui est le caractère de neutralité budgétaire pour la Wallonie. Ce qui permet de remettre les pendules à l'heure pour les esprits chagrins.

QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA PRÉPARATION D'UNE ÉVENTUELLE SECONDE VAGUE DE LA PANDÉMIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la préparation d'une éventuelle seconde vague de la pandémie ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Mugemangango (PTB). - Monsieur le Ministre-Président, ma question concerne la préparation d'une éventuelle seconde vague de la pandémie.

Tous les scientifiques sont d'accord sur un point à propos de cette maladie. On ne peut pas écarter la possibilité d'une seconde vague de la maladie. Quand ? Certains évoquent le mois de juin, d'autres évoquent le prochain hiver.

Au niveau de l'OMS, Hans Kluge, son directeur au niveau européen met en garde les pays européens et leur demande de se préparer à une seconde vague de coronavirus plutôt que je le cite : « de se féliciter pour les chiffres encourageants ».

En France, le directeur du département de santé globale à l'Institut Pasteur, le professeur Arnaud Fontanet ne voit pas de raison particulière qui ferait penser qu'une deuxième vague nous épargnerait. Il estime, et je le cite à nouveau : « qu'aucun argument rationnel ne permet de dire aujourd'hui que si le virus est réintroduit dans une population où seulement 5 % des gens sont immunisés, l'épidémie ne redémarre pas ».

Certains pays asiatiques comme Singapour, la Chine ou la Corée du Sud constatent déjà maintenant l'apparition de nouveaux foyers de la maladie. La Corée du Sud avait par exemple ouvert les bars et les discothèques, mais ils reviennent en arrière et viennent de décréter à nouveau leur fermeture. C'est aussi le cas en Europe avec la situation de l'Allemagne. Il y a quelques jours, le taux de contamination dans ce pays est repassé au-dessus de 1. Or, pour juger que le déconfinement se passe bien, ce taux doit rester en dessous de 1.

Mes questions sont les suivantes.

Quelles sont les mesures prises par votre Gouvernement pour anticiper et se préparer à cette seconde vague ?

Est-ce que des discussions se sont tenues au Conseil national de sécurité sur l'éventualité de cette seconde vague ?

Quelles mesures de préparation sont prises au niveau national à ce propos ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - La question est importante et je dois lui dire que dans le déconfinement, si nous déconfinons presque au compte-gouttes, ce n'est pas par distraction ni par mauvaise volonté. C'est que depuis le début, nous avons le souci premier de réduire au maximum les risques d'une reprise de l'épidémie et donc d'une deuxième vague.

Je confirme qu'à ce jour, on ne peut pas écarter la possibilité d'une deuxième vague malheureusement, malheureusement, et il est extrêmement important de tout mettre en œuvre afin de prévoir divers scénarios pour anticiper les conséquences d'une telle hypothèse.

Pour ce faire, les organismes sanitaires ont mis en place un relevé quotidien du nombre de contaminations, du nombre d'hospitalisations journalières et du nombre de personnes qui se trouvent dans les unités de soins intensifs.

Je répondrai peut-être tout à l'heure à une question de notre collègue, M. Hazée, sur le sujet. Ce sont des paramètres que nous surveillons tous les jours avec un examen et des seuils que l'on ne doit pas franchir, seuils au-delà desquels on pourrait penser qu'il y a une reprise de l'épidémie.

Ce travail a permis et continue à permettre d'adapter les mesures de déconfinement qui sont des mesures progressives.

Je l'ai dit tout à l'heure, je le répète, nous continuons à travailler avec un programme de déconfinement, mais nous ne pouvons pas assurer, à l'heure où je vous parle, que ce sera bien à la date, par exemple du 8 juin, que l'on fera ceci ou que l'on fera cela.

Pour le moment, nous sommes en train d'examiner quelles sont les conséquences des premiers déconfinements. Mais il est trop tôt, selon les experts, les épidémiologues, les virologues, pour tirer des leçons. Nous devons attendre grosso modo entre 15 jours et 3 semaines à partir d'hier pour mesurer les premiers effets du déconfinement qui font suite au déconfinement, je dirais, de l'économie, du commerce et hier des établissements scolaires.

Pour préparer au mieux la Wallonie à faire face à une potentielle seconde vague, plus généralement à tout type de crise sanitaire, nous avons pris de nombreuses décisions.

Je vais en citer quelques-unes. Un, on a relocalisé la production de masques en Wallonie.

Vous savez, Monsieur le Député, qu'à la fin de ce mois nous aurons une entreprise à Fleurus qui produira elle-même des millions de masques.

Nous avons élaboré les *contact tracings* et toute cette technique du *testing* et du *tracing* est importante, parce que l'idée est, puisque l'on déconfiner, il faut une surveillance plus importante encore que par le passé pour tenter de déterminer où se trouvent des foyers d'infection et de contamination pour circonscrire ces foyers et les isoler.

On développe aussi le *testing* à la fois pour vérifier si le virus est présent dans le corps, mais aussi pour vérifier si les personnes ont produit des anticorps.

Le calendrier du Conseil national de sécurité est connu, il peut être considéré comme lent, mais croyez bien qu'il est surtout lié à la connaissance scientifique que l'on a de l'évolution de l'épidémie, mais ce qu'il faut savoir, c'est que ce calendrier est réversible.

Nous l'avons dit depuis le début et donc nous faisons le maximum et je voudrais saluer vraiment toutes celles et tous ceux qui ont travaillé pour contenir l'épidémie, qui ont aidé les malades partout, dans les maisons de repos, dans les hôpitaux, et aussi les citoyens qui ont fait des efforts dans le confinement. Je voudrais redire que les efforts doivent être poursuivis. Pas de contact, garder la distance, se laver les mains, faire en sorte d'utiliser toutes les mesures de précaution, c'est le seul moyen que nous ayons à l'heure actuelle pour éviter une reprise de l'épidémie.

Les phases ultérieures de déconfinement seront fonction de l'évolution des paramètres que j'ai évoqués.

Oui, un reconfinement pourrait être envisagé, mais pour le moment, à l'heure où je vous parle, ce n'est pas d'actualité.

Tout ceci montre, Monsieur le Député,....

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - Puis-je insister pour que les parlementaires qui se connectent ferment leur micro ? C'est particulièrement désagréable d'avoir des interférences au moment où M. le Ministre-Président conclut sa réponse.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Député, je voudrais vous assurer que nous suivons de manière permanente et quotidienne la situation.

Je répète pour conclure qu'il n'y aura de solution durable que si chacun d'entre nous fait l'effort de ne pas avoir des contacts physiques avec des personnes qu'il ne connaît pas et qui ne vivent pas sous le même toit, de garder la distance sociale et de prendre toutes les mesures de précautions sanitaires. C'est à l'heure

actuelle le seul moyen en attendant soit un médicament soit un vaccin. Vous savez qu'énormément d'équipes de scientifiques travaillent d'arrache-pied. Espérons que l'on pourra trouver des solutions, mais pour le moment on ne les a pas et ce sont ces mesures de précaution qui peuvent nous prémunir.

Voilà la réponse du Gouvernement.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Merci pour les réponses qui ont été données.

Vous dites qu'une série de décisions ont été prises dans le cadre de l'anticipation d'une éventuelle seconde vague et vous avez donné des exemples. Il est important de faire la clarté sur l'ensemble des mesures prises par le Gouvernement et discutées au niveau du Conseil national de sécurité.

Je veux vous rendre attentif à quelques points qui me semblent essentiels parmi tous les autres :

- la question essentielle de la disponibilité du test sérologique pour pouvoir mesurer le taux d'immunité dans la population qui n'est pas évidente à résoudre ;
- la question d'une seconde vague de tests, notamment au sein des maisons de repos et des centres d'hébergement, qu'il faudra probablement mettre en œuvre le plus vite possible pour mesurer exactement l'état de la pandémie dans les endroits où cela a été le plus difficile à contrôler ;
- la question, d'ailleurs posée par les organisations syndicales, de l'épuisement du personnel et des aides-soignants qui devront éventuellement faire face à une seconde vague et qui, à cause de leur engagement aux côtés des malades et des patients qui avaient besoin d'eux, doivent être en capacité de pouvoir faire face à cette seconde vague dans une situation extrêmement difficile.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Puis-je, Monsieur le Président, ce que je fais rarement, fournir quelques informations complémentaires à M. le Député ?

M. le Président. - Je vous en prie, Monsieur le Ministre-Président.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Pour ce qui concerne les tests généralisés, nous en avons beaucoup parlé et j'ai beaucoup insisté moi-même, mais les virologues nous disent que nous devons tester – après tout ce que nous avons fait comme travail, notamment dans les maisons de repos – uniquement s'il y a des symptômes parce que tester tout le monde, même s'il y a des personnes qui seraient porteuses et asymptomatiques, quand les tests sont positifs il y a quelque chose de précis, mais quand ils

sont négatifs il faudrait retester trois, cinq et huit jours après puisque la maladie a une période d'incubation d'environ deux semaines. Ils disent que c'est extrêmement compliqué et qu'il ne faudrait pas croire qu'il suffirait de faire une vague de *testing* pour résoudre les questions. Soyez assuré que, selon le Fédéral et selon le ministre De Backer, nous passerions d'à peu près 20 000 tests par jour à 45 000 tests par jour. Ces discussions continuent à avoir lieu.

Pour ce qui concerne les tests de sérologie et d'immunité, les virologues disent ceci : « Au stade actuel de la connaissance scientifique de ce virus, quand on a des anticorps, personne dans le monde ne peut dire si ces anticorps ont un volume suffisant et si ces anticorps sont durables, et pour quelle durée ». C'est une information intéressante mais on ne devrait pas laisser croire à nos concitoyens que, s'ils font un test sérologique et que celui-ci permet de voir qu'il y a des anticorps et donc une immunisation, que l'on est tranquille et que l'on peut toucher son voisin ou ne plus garder les distances sociales.

Même si l'on trouve des anticorps dans des tests, le seul moyen actuel de préservation de la propagation de l'épidémie est toujours le principe de garder la distance.

Voilà les quelques informations complémentaires que je voulais apporter à M. le Député.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Je vous remercie pour les informations complémentaires. Je suis d'accord avec vous : la principale mesure de protection reste l'observation, de manière stricte, des mesures sanitaires de distanciation sociale et les mesures de protection que l'on doit prendre les uns vis-à-vis des autres.

Quand je parlais d'une vague de tests, je parlais surtout – et j'espère que l'on est d'accord – d'une seconde vague de tests dans les endroits les plus stratégiques, notamment les maisons de repos ou les centres d'hébergement.

Par rapport à ce que vous dites concernant les tests en général, vous savez comme moi que le nombre de tests ne correspond pas aux promesses faites depuis des semaines. On a un enjeu particulier. Si l'on veut élargir cette capacité de tests, il faudra encore insister pour que cela puisse se faire.

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES FONDS
FEDER DANS LE CADRE DE LA CRISE DU
COVID-19 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les fonds FEDER dans le cadre de la crise du COVID-19 ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

Je vous rappelle que si nous respectons chacun le temps accepté de trois minutes pour l'intervenant, trois minutes pour le Gouvernement et une minute pour les répliques, nous en avons jusqu'à 22 heures environ.

M. Disabato (Ecolo). - Monsieur le Ministre-Président, j'ai déjà eu l'occasion de vous interpeller le 23 avril dernier concernant les fonds européens, et notamment les fonds FEDER. Pour rappel, j'évoquais les délais extrêmement serrés et le besoin de rapidité dans les fiches-projets à rentrer, notamment au vu du retour de la règle N+2 dans un contexte de crise sanitaire. Vu la complexité institutionnelle de notre pays – vous le savez mieux que moi, comme ancien bourgmestre de Mons, vous avez dû gérer toute une série de projets FEDER –, quand vous voulez faire des conventions avec des organismes tiers – imaginons la SNCB –, cela prend, pour la construction juridique des conventions, un temps relativement certain.

Je souhaiterais savoir, Monsieur le Ministre-Président, si vous avez plaidé auprès des institutions européennes pour que les délais prévus pour rentrer les projets FEDER soient, en raison de la crise sanitaire que nous vivons, allongés. Le cas échéant, avez-vous obtenu un délai pour rentrer les projets ? Dans la négative, pourriez-vous m'indiquer ce que vous avez mis en place afin que les acteurs et les porteurs de projets puissent rentrer des projets dans le timing élaboré et de manière sereine ? Beaucoup d'intercommunales sont à la manœuvre dans ces dossiers-là. Beaucoup de personnes sont en attente de signaux de la part du Gouvernement.

Le Gouvernement a-t-il décidé des priorités qui sont les siennes et de la méthodologie pour la sélection des projets ? Le jury indépendant sera-t-il mis en place afin de proposer au Gouvernement les projets à retenir ? Dans l'affirmative, de qui sera composé le jury ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Député, la Wallonie, dans le cadre de la programmation actuelle, a accordé une enveloppe de 30 millions d'euros à la Socamut pour proposer, aux entreprises très impactées, des prêts à taux zéro, pouvant aller jusqu'à 15 000 euros, avec une franchise en capital

de 6 mois et des compléments de prêts bancaires de maximum 30 000 euros.

En outre, depuis le 1er février, certaines dépenses liées à la lutte contre le COVID-19 sont rendues éligibles et des simplifications administratives ont été réalisées. À ce stade, la Commission européenne ne s'est pas encore positionnée sur une prolongation de la programmation actuelle.

Concernant cette programmation 2021-2027, le cadre financier et les règlements sont toujours en cours de négociation. Pour rappel, la Commission a adopté une proposition de cadre financier pluriannuel en mai 2018, mais depuis lors, diverses négociations se tiennent, de nouvelles propositions ont été formulées sans permettre d'aboutir, à ce stade, à un accord.

Dans le cadre du plan de relance confié à la Commission européenne, la Commission devrait émettre, vers la fin de ce mois, une nouvelle proposition de cadre financier.

Parallèlement, la Commission a adopté, en mai 2018, un ensemble de propositions législatives dont le règlement portant disposition commune est le règlement FEDER. Ces propositions ont fait l'objet de discussions au sein du Conseil et de négociations avec le Parlement européen.

À l'issue de ces discussions, les colégislateurs européens ont abouti à un premier accord portant sur les modalités relatives à la programmation, à l'éligibilité, à la gestion et au contrôle des dépenses.

Les autres aspects sont, quant à eux, toujours en cours de négociation. Les trilogues politiques au niveau européen et techniques sont actuellement gelés et pourraient ne reprendre qu'en septembre.

La première estimation de calendrier, Monsieur Disabato, prévoyait une adaptation du programme opérationnel FEDER wallon par la Commission en décembre de cette année, début 2021, et une approbation des critères de sélection des projets par un comité de suivi, du lancement de l'appel à projets et ensuite la sélection par le Gouvernement. Ce planning a été basé sur l'hypothèse d'une publication du cadre financier fin 2019.

Vu la crise actuelle, ce calendrier n'est plus réaliste et nous prendrons certainement du retard.

La Commission n'a cependant, à ce stade, pas remis en cause le calendrier. Ma volonté est donc de faire le maximum pour proposer un programme opérationnel FEDER en vue de son approbation par la Commission le plus rapidement possible dès l'adoption des règlements et ainsi permettre un démarrage de la programmation en 2021, en tout cas au cours de l'année prochaine.

Actuellement, on travaille sur l'évaluation *ex ante* pour la mise en œuvre d'instruments financiers avec l'IWEPS sur l'élaboration de diagnostics socioéconomiques et sur la consultation partenariale.

Je lancerai dans les prochains jours, dans les toutes prochaines semaines, comme j'ai eu l'occasion de le faire pour le Fonds social européen – cela, c'est déjà fait – une consultation électronique de partenariat.

Vous savez, en ma qualité d'autorité de gestion du programme opérationnel FEDER, il me tient à cœur de solliciter l'avis des bénéficiaires afin de préparer au mieux la nouvelle programmation 2021-2027.

Il va de soi que des arbitrages devront être opérés, qu'il faudra faire des choix, accorder des priorités et tenir compte de contraintes réglementaires. Tenant compte de tous ces éléments, une note d'orientation sera approuvée dans les prochaines semaines par le Gouvernement.

À ce stade, bien que différents États membres portent la demande, la Commission ne s'est toujours pas positionnée sur la modification de l'agenda, l'allongement des délais pour l'introduction des projets n'est toujours pas à l'ordre du jour. La sélection des projets sera, quant à elle, revue. Des recommandations de l'autorité d'audit sur la programmation 2014-2020 seront prises en compte.

C'est sur cette base que je proposerai prochainement au Gouvernement un processus de sélection des projets adaptés et qui répondent aux exigences fixées par la Commission.

Voilà, nous avançons donc, Monsieur le Député, dans la préparation d'un programme opérationnel ambitieux qui tient compte des réalités socioéconomiques de la Wallonie, mais également de nouveau de nombreux – oserais-je même dire de trop nombreux – prescrits réglementaires.

En tout état de cause, le lancement de l'appel à projets ne pourra se faire qu'après la décision de la Commission européenne sur le programme opérationnel wallon, soit au mieux vers le dernier trimestre de l'an prochain.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse. Effectivement, nous avons besoin d'avoir les signaux de l'Europe pour pouvoir avancer aussi de notre côté. Je vous rejoins totalement à ce niveau-là, mais soyons aussi conscients que les programmes FEDER permettent, d'une certaine manière, d'avoir un déploiement de notre économie et que, dans le cadre de la crise sanitaire, il ne faut plus trop traîner. Ce n'est pas du tout votre responsabilité, bien sûr, c'est la responsabilité de la Commission et du fameux trilogue.

Il faut en tout cas mettre une pression maximale pour que l'on puisse avancer rapidement dans ce dossier puisque l'on attend beaucoup de ces projets et je sais que beaucoup d'intercommunales travaillent déjà actuellement pour essayer d'anticiper les choix.

J'attends avec impatience que vous puissiez sortir cette note d'orientation. Je pense qu'elle permettra de voir un peu plus clair sur les grands objectifs.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON, SUR
« L'ADOPTION D'UN PLAN DE RELANCE
ÉCONOMIQUE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'adoption d'un plan de relance économique ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Ministre-Président, j'espère que vous allez bien.

Il est vrai que le travail ne manque pas, pour vous, ni pour votre équipe gouvernementale, ni pour celles et ceux qui vous entourent, puisque depuis plus de deux mois, le Gouvernement wallon doit combattre les conséquences dommageables du COVID tant sur le plan médical, sur le plan économique, sur le plan social.

Certes, de nombreuses mesures ont déjà été arrêtées, que ce soit par vous-même ou par le Gouvernement fédéral et elles sont toujours perfectibles.

C'est du reste pour cela que nous avons déposé un certain nombre de propositions ou de résolutions, mais il n'empêche, la chute d'activité sera probablement extrêmement conséquente puisque différents experts, aujourd'hui, avancent un licenciement de jusqu'à 180 000 chômeurs qui de temporaires deviendraient définitifs ou émargeraient au chômage de manière tout à fait complète.

C'est pourquoi certains gouvernements travaillent avec raison à l'établissement de plans de relance pour favoriser les conditions d'une réelle reprise économique dans la droite ligne des premières mesures pour combattre le COVID sur les différents fronts.

La première, et nous avons déjà eu des échanges à ce propos voici 15 jours, c'est l'Union européenne et cela tombe bien puisque nous avons convenu, vous et moi, qu'il fallait à la fois un volet « prêts », mais aussi un volet « subsides, aides », c'est-à-dire un volet financier qui ne soit pas remboursable par les pays où les régions bénéficiaires.

Nous avons donc appris qu'il y avait une première décision autour de 540 milliards d'euros. Nous avons

d'ailleurs, vous et moi, échangé à ce propos-là, mais là, nous sommes dans une formule de prêt ou de garantie qu'il faudra bien sûr honorer.

Hier – et je les remercie, car cela donne évidemment de la chair à ma question à votre égard –, la France, l'Allemagne, Merkel et Macron sont sortis pour 500 autres milliards d'euros et, là, ce ne sont plus des prêts même si, bien sûr, la Commission va l'emprunter, mais elle sera mise à disposition des entités fédérées et fédérale, de l'Union européenne, à charge pour elle de développer des plans de reprise économique ; la Commission assurant le remboursement. Ce sont donc des décisions relativement importantes qui doivent, semble-t-il, mobiliser toutes les énergies des entités fédérales, mais à l'échelle de notre pays fédéré pour mettre au plus vite au point un plan de relance qui soit, si possible, coordonné entre les différents niveaux de pouvoir.

J'imagine que vous l'aborderez le moment venu au Conseil national de sécurité qui peut aussi se saisir de ce type de démarche.

Faisons alors le tour, si vous le voulez bien. Le Fédéral a mis sur pied un comité de relance économique qui devrait déboucher sur un certain nombre de mesures volontaristes, vous en êtes parfaitement au courant.

Votre collègue de Bruxelles vient d'annoncer qu'il publiera un plan de relance début juillet, avant l'été. C'est donc dire si les forces, les énergies positives se mobilisent à Bruxelles pour dégager ce plan de relance et d'ores et déjà, dans cette perspective, vient de décider de recapitaliser son *invest* bruxellois à hauteur de 25 millions d'euros.

La Flandre, de son côté, s'est dotée de deux comités : l'un pour la relance sociale dont les noms devraient être connus au moment où je vous parle puisqu'ils étaient annoncés la semaine dernière et l'autre pour la relance économique présidée par le professeur de la KU Leuven, Koenraad Debackere, entouré de différents spécialistes dont le président bien connu.

Ce qui m'amène alors, ayant fait le tour de la commission du Fédéral, de la Flandre et de Bruxelles à la Wallonie que vous présidez avec l'expérience qui est la vôtre, à ma première question.

Comptez-vous mettre sur pied un comité d'experts pour épauler le Gouvernement wallon pour, au plus vite, déterminer ou vous proposer un plan de relance économique ?

Dans ce cadre, quel sera le rôle du Conseil économique, social et environnemental de la Wallonie qui reprend toutes les forces vives, si j'ose dire, créatrices d'emplois et de croissance dans notre Région ?

Pensez-vous les associer et selon quel calendrier pour permettre à votre gouvernement de délibérer sur le sujet ?

Restera la question des moyens.

Ce n'est pas simple, je le reconnais, Monsieur le Ministre-Président, puisque votre collègue du Budget me l'a encore répété récemment : à peu près 950 millions de dépenses avec un recul de 600 millions de recettes, c'est déjà un premier volet de 1,5 milliard. C'est ensuite l'année prochaine, la reprise - j'imagine - du Plan de transition qui devait démarrer cette année-ci et qui a été postposé d'un an. Il faudra encore prendre des mesures pour combattre le COVID-19 je dirais et je l'espère dans ces derniers de mois de vie et d'ennui pour parler de manière très simple pour tous nos concitoyens avec toutes les conséquences dommageables que l'on connaît, puis il faudra financer ce plan de relance en sachant qu'un certain nombre d'acteurs - je pense notamment aux communes - viendront se présenter.

Mais il n'empêche qu'il vous revient de dégager les moyens et, à ce propos, j'imagine qu'à l'instar de Bruxelles, vous veillerez à recapitaliser les *invests* parce que ce sont les premiers, dans les différentes régions de Wallonie qui sont concernées, appelées probablement après la suspension de la déclaration des faillites fin juin, pour aider les entreprises en difficulté, mais aussi et surtout pour permettre à celles qui ont des raisons de croître de trouver le chemin de la prospérité. Il faudra donc des moyens conséquents tant pour les *invests* que pour la SOWALFIN qui en a la structure faîtière, sans oublier les deux autres outils qui disposent de réserves probablement plus conséquentes que les deux premiers.

Voilà un point de la situation. Évidemment, l'actualité donne un relief particulier à ma question, mais surtout à votre réponse. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Député, je vais être extrêmement bref, ce qui devrait vous réjouir.

À la question directe, réponse directe. Oui, notre plan de relance s'inscrit dans le programme *Get up Wallonia* - Wallonie réveille-toi – avec plusieurs volets. Il y a tout d'abord le volet qui consiste à pallier l'existant avec les mesures d'urgence que vous connaissez. Ensuite, le plan de relance s'inscrit dans le Plan de transition. Tout cela fera un continuum. Oui, il y aura un comité de pilotage avec des experts. Oui, le Comité économique, social et environnemental sera consulté, associé, comme nous associerons d'ailleurs les institutions financières de la Région et les *invests*.

Dans l'état actuel des choses, vous connaissez la structuration de *Get up Wallonia*. C'est ce que nous comptons mettre en œuvre.

Pour ce qui concerne les moyens financiers, bien entendu, la situation est extrêmement difficile. Vous citez l'initiative de Mme Merkel et de M. Macron. Vraiment, je soutiens cette initiative. J'espère qu'elle aboutira.

Fait important, c'est que ce sont les deux principaux pays moteurs de l'Europe qui décident, qui proposent, pardon. La décision n'est pas encore prise, mais ce serait une excellente nouvelle parce que, pour le moment, comme on en avait discuté entre nous, l'Europe dégage des moyens, mais ce sont des prêts qu'il faudra rembourser.

Quoi qu'il en soit, nous présenterons au niveau de l'Union européenne le récapitulatif de toutes nos dépenses directes et indirectes dues au COVID-19. Nous demanderons des prêts à taux d'intérêt faible dans ce cadre-là. Mais, la vérité a ses droits, cela veut dire qu'en termes de dettes, on a beau chanter Ramona dans toutes les langues, la dette wallonne va s'accroître, s'accroître d'une manière dramatique et nous allons devoir en tenir compte, en espérant qu'une fois le COVID-19 terminé, une fois que nous serons sortis de cette pandémie, la Commission européenne ne viendra pas nous taper sur les doigts parce que nous aurions un déficit qui serait jugé excessif.

Dans l'état actuel des choses, comme nous n'avons pour ainsi dire pas d'aides directes, pas de subventions, c'est bien sûr à travers les prêts que nous allons travailler.

Mais, je peux vraiment rassurer M. Antoine, tout sera fait pour avancer. Et je compte d'ailleurs, peut-être au Gouvernement de la semaine prochaine, si je ne parviens pas pour le Gouvernement de cette semaine qui se tient avec un jour d'avance puisqu'il y a l'Ascension, soumettre une note. J'espère que l'on pourra déjà faire imprimer tout pour les groupes d'experts que nous voudrions sélectionner.

M. le Président. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Merci à M. le Ministre-Président. J'imagine que, s'il y a une note délibérée la semaine prochaine, si je l'ai bien entendu, peut-être le Parlement sera-t-il mis au courant par une communication officielle qui permettra aux différents groupes de s'exprimer par rapport à votre démarche. C'est en tout cas le vœu que je formule.

Ensuite, nous espérons comme vous que le plan Macron-Merkel – appelons-le comme tel – puisse aboutir, parce que c'est la première fois que l'Union européenne sortirait de son habitude de prêt et de garanties avec des montants très conséquents, en assumant elle-même le remboursement de ceux-ci. Cela doit nous donner du vent dans nos voiles pour déposer au plus vite un plan de relance.

Comme vous, je partage la préoccupation, elle n'est pas nouvelle chez moi, de la dette wallonne et du budget. Je ne peux pas me montrer aussi optimiste que dans le premier volet de nos échanges, parce que l'Union européenne et les récentes décisions d'Eurostat nous démontrent encore combien il y a une volonté et une obsession de l'orthodoxie budgétaire qui ne sied pas dans une telle crise. Puis-je vous rappeler, mais vous le savez, qu'avec mon collègue M. Marcourt nous avons dû essayer après la crise bancaire une large requalification de dépenses qui entendaient soutenir l'économie wallonne à travers notamment les financements alternatifs. Nous avons de fâcheux précédents où l'Europe ne nous a pas entendus ni écoutés. Je formule donc le vœu que, avec le réseau qui est le vôtre, que notre pays puisse relayer votre point de vue au sein du Conseil européen, qui est d'ailleurs présidé par un Belge que vous connaissez bien.

Espérons que l'union de toutes ces forces nous donnera à la fois des prêts, des montants financiers disponibles et nous permettra de nous soustraire de l'étranglement budgétaire que l'Europe nous a infligé depuis plusieurs années.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LA
SITUATION DANS LES TEC SUITE AU
DÉCONFINEMENT SCOLAIRE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « la situation dans les TEC suite au déconfinement scolaire ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). - Monsieur le Ministre, hier c'était une rentrée *bis* pour de nombreux écoliers. De nombreux enfants ont donc aussi retrouvé le chemin des transports en commun. La sécurité sanitaire des bus, la préparation du TEC sont des éléments capitaux pour de nombreux enfants et de nombreux parents.

Mes questions sont assez claires. Des mesures particulières ont-elles été mises en place par rapport aux précédentes ? Y a-t-il eu des mesures supplémentaires ?

Tous les bus qui assurent un transport scolaire roulent-ils sur le réseau ? Si ce n'est pas le cas, pouvez-vous nous donner une explication sur le sujet ?

Avez-vous pu eu un retour de soucis qui se seraient posés hier ? Si oui, quel type de problèmes ? Sont-ils en lien direct avec les enfants ou pas du tout ?

Comment le TEC s'assure-t-il aussi que les enfants mettent bien leur masque à l'intérieur des bus ? On sait que ce n'est pas une situation évidente.

Enfin, le transport scolaire assurant aussi le transport d'enfants souffrant d'un handicap moteur ou psychologique est-il lui aussi intégralement assuré ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Madame la députée, depuis ce 18 mai, l'ensemble de l'offre du TEC est à nouveau opérationnelle. Il s'agit de l'ensemble des lignes régulières desservant les écoles ou renforçant d'autres lignes à l'heure de pointe afin de desservir les écoles et de l'ensemble des lignes du transport scolaire.

Alors que la reprise des écoles n'est qu'une reprise très partielle, ce choix a été fait afin de garantir une pression minimale sur les transports publics en termes de fréquentation.

Les places dans les bus resteront limitées à une place assise sur deux dans un premier temps. À partir du 1er juin, un retour à la normale très progressif est organisé par étape avec l'OTW.

En ce qui concerne l'enseignement spécialisé, je vous confirme que toutes les lignes sont bien opérationnelles. Mon cabinet et celui de ma collègue, Mme Désir, ont été en contact presque quotidiennement ces dernières semaines afin de se coordonner pour assurer une reprise du transport des enfants handicapés dans les meilleures conditions possible.

En matière sanitaire, le CNS a pris une décision claire et importante qui concerne l'utilisation des transports publics : l'obligation du port du masque pour les personnes à partir de 12 ans. La règle est donc appliquée, tant sur le transport régulier que sur le transport scolaire.

Pour rappel, le masque consiste en une protection du nez et de la bouche, et peut donc consister en un masque en tissu - maison ou pas -, un foulard ou une écharpe.

Le respect de cette règle incombe aux usagers, aux passagers et non aux conducteurs dans le transport régulier. Le transport scolaire ne sera pas non plus accessible aux enfants de 12 ans et plus ne portant pas de protection du visage.

Bien sûr, d'autres mesures sanitaires sont en place telles qu'un nettoyage plus fréquent des bus ou encore la mise à disposition de masques et de gel hydroalcoolique pour le personnel de conduite et les accompagnatrices scolaires.

Je n'ai pas eu de retour négatif concernant la reprise du transport dans les conditions de la reprise scolaire à

ce jour. Cela semble se passer relativement bien, comme d'ailleurs les étapes précédentes s'étaient globalement passées très positivement avec le soutien de l'ensemble du personnel.

Je voudrais souligner la disponibilité et le service de l'ensemble du personnel, en particulier des chauffeurs, dans ces conditions très particulières qui ont évolué au fil du temps, et les usagers également dans leur toute grosse majorité se sont pliés à ces nouvelles règles et se sont adaptés.

Il y a eu l'un ou l'autre incident isolé, mais tout à fait limité, et nous n'avons pas connaissance d'incidents particuliers depuis la reprise scolaire.

M. le Président. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces réponses assez rassurantes pour les parents et les jeunes qui sont parfois stressés de retrouver le chemin de l'école dans des conditions particulières. Il est très positif que l'ensemble du réseau soit opérationnel.

J'espère que l'évolution progressive, à partir du 1er juin, permettra d'absorber le nombre d'élèves qui s'ajouteront au fur et à mesure et que certains ne resteront pas « sur le quai ».

Je voulais aussi profiter de l'occasion pour rebondir sur la question de la semaine dernière puisque vous avez obtenu un accord avec les sous-traitants dont nous avons parlé. Il n'est pas aussi important que cela pouvait l'être en Flandre et à Bruxelles où les autocaristes obtiennent 50 %. Ici, c'est un accord à 26 %. C'est mieux que rien et cela permet de soulager le secteur.

Merci pour cette démarche - vous vous y étiez engagé la semaine dernière - et d'avoir respecté ces engagements, en espérant que cela puisse se poursuivre de la même manière.

QUESTION ORALE DE MME DE COSTER-BAUCHAU À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LA NON-UTILISATION DES ABONNEMENTS POUR LES TRANSPORTS PUBLICS PENDANT LE CONFINEMENT »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « la non-utilisation des abonnements pour les transports publics pendant le confinement ».

La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour poser sa question.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Monsieur le Ministre, de nombreux voyageurs dans les transports publics ont pris un abonnement, mais ils n'ont pas pu utiliser durant le mois de mars. Les navetteurs se demandent s'ils peuvent solliciter un remboursement ou si leur abonnement sera prolongé au vu des circonstances exceptionnelles du COVID-19. Beaucoup d'étudiants prennent le bus pour se rendre à l'école et disposent d'un abonnement trimestriel ou annuel qui représente un budget conséquent pour les familles concernées.

Au niveau du remboursement, il convient de respecter les règles de résiliation en vigueur au TEC et précisées par l'article 11 des conditions générales : « Un abonnement de quatre mois, semestriel ou annuel payant en cours de validité peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement partiel, à l'exception des abonnements 65 et plus ».

Je voudrais savoir si vous allez prendre des mesures particulières pour les abonnements souscrits qui n'ont pas pu être utilisés pendant le confinement, et particulièrement pour les étudiants et ceux qui ne vont pas reprendre l'école jusque-là fin juin.

Vu les circonstances exceptionnelles, envisagez-vous de déroger aux règles de remboursement en vigueur au TEC et/ou avez-vous l'intention de prolonger la durée de validité pour les abonnements dans les transports publics ? Je sais que la SNCB, quant à elle, a déjà pris une décision de prolonger la validité des cartes papier de 10 trajets jusqu'au 20 juin 2020 pour celles qui arrivaient à échéance pendant la période de confinement.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Madame la Députée, malgré la crise sanitaire que nous connaissons actuellement, les services du TEC ont toujours été assurés, comme vous le savez. Les bus ont continué à rouler sous une forme adaptée pour la sécurité des chauffeurs et des passagers. Les personnes ayant contracté un abonnement ont donc pu continuer à les utiliser. De plus, à l'instar de nombreux secteurs, l'OTW est aussi impacté par la crise que nous traversons actuellement. Là comme ailleurs, il faut veiller à la situation financière et à l'équilibre global.

Il n'a pas été prévu de geste commercial spécifique coronavirus par rapport aux abonnements, que ce soit au travers d'une prolongation de la validité des abonnements ou par une dérogation aux règles de remboursement. Néanmoins, j'attire votre attention sur le fait que les conditions générales restent d'application. Les clients ont la possibilité de faire rembourser intégralement leur abonnement sans frais avant la date de début de validité d'une part, mais aussi que les abonnements 4 mois, 6 mois et un an en cours de

validité peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement partiel. Ce n'est pas le cas pour les 65 plus, puisqu'il s'agit d'un montant forfaitaire. Ce remboursement peut être demandé par téléphone auprès des différentes directions territoriales ou via l'e-shop, c'est-à-dire le site d'achat en ligne.

M. le Président. - La parole est à Mme De Coster-Bauchau.

Si vous pouvez allumer votre micro, on vous entendra mieux.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Excusez-moi, Monsieur le Président, j'ai des problèmes d'Internet.

Je voulais faire part à M. le Ministre de mon étonnement dans sa réaction. Les étudiants qui ne pourront pas utiliser leur abonnement, vous me dites qu'ils peuvent avoir un remboursement partiel, ce que je savais.

Dans d'autres secteurs comme celui de la petite enfance, on est allé à la rencontre des problématiques financières des parents en leur permettant de ne payer que si l'enfant utilisait le service de l'accueil.

Ici, on ne met rien en place pour aider les familles qui parfois ont deux ou trois enfants qui ont un abonnement scolaire qui ne pourra pas être utilisé.

Je regrette qu'il n'y ait pas eu ce type de réflexion pour aider les familles, sachant que payer un abonnement me paraît inadéquat dans les circonstances actuelles. J'entends qu'il y a des charges pour le TEC.

**QUESTION ORALE DE MME MATHIEUX À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LA
MISE EN ŒUVRE EN WALLONIE DE MESURES
DE DÉCONFINEMENT EN MATIÈRE DE
MOBILITÉ INSPIRÉES DU PLAN FLUID
BRUSSELS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mathieux à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « la mise en œuvre en Wallonie de mesures de déconfinement en matière de mobilité inspirées du plan Fluid Brussels ».

La parole est à Mme Mathieux pour poser sa question.

Mme Mathieux (MR). - Monsieur le Ministre, c'est un fait : au-delà des enjeux sanitaires évidents, les conséquences de la pandémie que nous vivons ont d'innombrables répercussions, notamment sur notre manière de travailler, de consommer et de nous déplacer. Ce 12 mai, un article de presse de La Libre

Belgique se penchait sur le déconfinement en matière de mobilité et présentait le plan Fluid Brussels.

Ce plan tient en 12 mesures et propose une stratégie globale « déconfinement mobilité » qui ne se focalise pas uniquement sur la mobilité douce - qui reste essentielle -, mais qui entend englober l'ensemble des moyens de transport dans un objectif de fluidité cohérente. Certaines mesures proposées me semblent intéressantes.

Je pense notamment à l'optimisation de la gestion du trafic au moyen des données collectées qui permettraient de drainer mieux les flux où c'est nécessaire, en recourant à des panneaux et des feux de signalisation intelligents. Cette technique permet également de proposer aux cyclistes et aux piétons des itinéraires adaptés.

Je pense aussi à la possibilité de tarifs différents dans les transports en commun en fonction des horaires afin d'inciter les usagers qui le peuvent à éviter les heures de pointe. Ou encore à l'assouplissement des règles de stationnement, en augmentant par exemple la durée du stationnement gratuit dans les zones commerçantes pour aider nos commerçants dans le cadre de la relance économique.

Que pensez-vous de ces exemples concrets ? Sont-ils adaptables et envisageables en Wallonie ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Madame la Députée, tant mon cabinet que l'administration wallonne sont très attentifs aux initiatives d'autres régions ou d'autres pays dans le cadre de la gestion des impacts potentiels de changements de comportements liés à la crise COVID-19 et aux mesures contraignantes qui en découlent.

La technologie de gestion dynamique du trafic existe également en Wallonie et son implantation est progressive en fonction de la modernisation du réseau. Il s'agit d'investissements complexes et coûteux dont la planification pluriannuelle est difficilement compatible avec une mise en œuvre dans l'urgence. La crise nous paraît très longue, mais on n'est pas encore sur un grand nombre de mois dans les faits.

Le système actuellement en place nous a permis d'évaluer la diminution du trafic de jour en jour et nous permet d'évaluer sa reprise progressive. Le SPW transmet ainsi quotidiennement une synthèse des données relevées au niveau fédéral et aux instances européennes qui opèrent un suivi plus global. Ce système a aussi permis d'adapter les dispositifs afin de réguler les files aux passages frontaliers ou encore d'évaluer la reprise du trafic de marchandises fluvial afin d'adapter les services éclusiers notamment.

Il faut toutefois constater que le contexte régional wallon est très différent du contexte régional bruxellois, Bruxelles étant une « ville Région ». La gestion dynamique du trafic à laquelle vous faites référence relève souvent, en réalité, en Wallonie, plutôt du niveau communal. C'est le cas, par exemple, pour la gestion du stationnement ou des parkings dont vous faites mention dans votre question.

En ce qui concerne les modes actifs, je suis heureux que mon appel du 16 avril dernier ait reçu un accueil favorable auprès de certaines communes. Je remercie aussi l'administration, le SPW Mobilité-Infrastructure, pour le soutien qu'il procure à ces communes. Je réfléchis d'ailleurs actuellement à voir comment encore renforcer ce soutien et à l'élargir à d'autres publics cibles que les communes pour les prochains mois où nous sommes toujours confrontés à une situation de confinement partiel à tout le moins.

Quant à votre question spécifique relative à l'adaptation des tarifs des transports publics, je la comprends bien entendu. La réflexion de favoriser d'autres horaires que la pointe dans une optique de moindre surcharge des véhicules grâce à une tarification adaptée est une question intéressante globalement, en période de crise ou non. Elle se pose surtout dans les territoires urbains où un service continu, tout au long de la journée, existe, ce qui n'est pas le cas en milieu rural.

Dans le cadre précis de la crise, il n'est pas possible de la mettre en place, car toute révision du système tarifaire, une fois la réflexion faite et la décision prise, demande entre 3 et 4 mois avant d'être implémentée.

De nouveau, on est dans un délai trop court de ce point de vue, mais cela reste évidemment des réflexions utiles pour l'avenir.

M. le Président. - La parole est à Mme Mathieux.

Mme Mathieux (MR). - Je vous remercie pour ces précisions, Monsieur le Ministre.

Je pense que nous sommes à un moment clé, un tournant qu'il est essentiel d'analyser pour mieux anticiper les besoins de demain en matière de mobilité.

Ce que je souhaite aussi souligner par ma question, c'est le caractère essentiel d'une approche globale qui ne se borne pas à penser la mobilité en se penchant d'une part sur la mobilité douce puis sur la micromobilité, puis sur les transports en commun et enfin sur les voitures. Mais bien comme un ensemble interdépendant et complémentaire.

**QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LES
PERTES DES RECETTES DE LA SOFICO DANS
LA CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Matagne à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « les pertes des recettes de la SOFICO dans la cadre de la pandémie de COVID-19 ».

La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

M. Matagne (cdH). - Monsieur le Ministre, nous avons déjà évoqué le sujet de la SOFICO hier et j'aimerais y revenir dans le cadre de la pandémie COVID-19 plus précisément.

La SOFICO a récemment procédé à une estimation de ses pertes financières annuelles à travers le prélèvement kilométrique auquel sont soumis les poids lourds. La perte serait de 9 %, soit un montant équivalent à 20 millions d'euros, rien que sur 2020. Depuis le 18 mars, le manque à gagner cumulé s'élève à près de 6 millions d'euros.

À quoi correspond exactement cette perte de 6 millions d'euros ? Parle-t-on du seul manque à gagner lié au prélèvement kilométrique ? Ou ce montant intègre-t-il également la diminution des recettes des concessions pétrolières ?

Quel est au final le manque à gagner lié aux trois premiers mois de la pandémie pour la SOFICO ? Les travaux sur le réseau géré par la SOFICO vont-ils souffrir de ce manque à gagner ?

Enfin, dans la perspective d'une politique proactive de relance au bénéfice des acteurs économiques locaux et actifs dans les travaux publics, la Région wallonne envisage-t-elle de compenser ce manque à gagner auprès de la SOFICO ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Monsieur le Député, la crise que nous connaissons actuellement impacte directement le transport de marchandises en Wallonie et donc les recettes de la SOFICO liées au prélèvement kilométrique. Comme partout, les perspectives de croissance doivent être revues à la baisse et un monitoring particulier du péage kilométrique a été mis en place à la SOFICO permettant de déterminer un chiffre précis, au jour le jour, de l'impact du COVID-19 dès les premiers jours de la crise.

L'impact de la crise du coronavirus représente ainsi actuellement une diminution de l'ordre de 30 % à 35 % du volume, en kilomètres et en euros, du péage

kilométrique durant les dernières semaines et équivaut depuis le 18 mars 2020 à un manque à gagner cumulé d'environ 10 millions d'euros par rapport à la trajectoire initiale.

La réduction de trafic constatée au cours des dernières semaines a aussi des répercussions au niveau des rendements des concessions autoroutières et donc au niveau des redevances variables dont elles sont redevables en fonction de divers critères, dont la fourniture de carburants et les ventes réalisées dans les magasins.

La SOFICO estime qu'à ce niveau, sur la base des informations recueillies auprès de ses concessionnaires, une baisse des redevances devrait également être attendue de l'ordre de 7,5 millions d'euros d'ici la fin de l'année.

Il y a lieu de signaler à cet égard que les prévisions du Bureau fédéral du Plan du 20 avril 2020, sur lesquelles la SOFICO se base, tablent sur le rétablissement de l'économie d'ici la fin de l'année au même niveau qu'avant la crise, puisque l'on ne peut pas prévoir totalement l'avenir.

Le manque à gagner auquel doit s'attendre la SOFICO dans l'entre-temps est normalement appelé à trouver logiquement sa contrepartie dans le ralentissement concomitant de la charge des baux d'entretien durant cette même période, ainsi que l'interruption des chantiers de réhabilitation de notre réseau routier et autoroutier dont l'achèvement a été reporté à une date légèrement postposée en raison des circonstances, parce que les entreprises ne pouvaient pas travailler.

M. le Président. - La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces précisions.

Je serai bref. Je pensais que le montant s'élèverait à 6 millions d'euros de pertes. Vous indiquez 10 millions d'euros, c'est beaucoup plus grave que ce je pensais.

**QUESTION ORALE DE MME DE COSTER-
BAUCHAU À M. HENRY, MINISTRE DU
CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ,
SUR « LES DEMANDES DES COMMUNES POUR
UNE FERMETURE DES VOIRIES RÉGIONALES
DURANT LE CONFINEMENT »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « les demandes des communes pour une fermeture des voiries régionales durant le confinement ».

La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour poser sa question.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Monsieur le Ministre, depuis les mesures de confinement, le trafic automobile sur nos routes a diminué. Face à ce constat, par un courrier du 16 avril, vous faites référence à des expériences menées à l'étranger de certaines autorités locales qui auraient décidé de fermer tout ou une partie de leurs voiries à la circulation automobile pour permettre une dispersion des cyclistes et des piétons, tout en veillant à ce que les lieux ne se transforment pas en lieux récréatifs. Vous encouragez de suivre ces exemples en demandant même au SPW de fournir des conseils en matière d'aménagement.

Je voudrais savoir si le SPW Infrastructures et Mobilité a enregistré des demandes de fermeture des voiries régionales émanant de certaines communes durant cette période. Si vous continuez dans cette orientation de soutenir les entités locales, ne serait-il pas judicieux de doter toutes nos voiries régionales de pistes cyclables avec de véritables marquages au sol là où il n'y en a pas de piste cyclable sur site propre ?

Je profite de ma question et de votre encouragement à la fermeture des voiries régionales pour revenir avec le projet d'autoroutes pour vélos, en particulier sur le tronçon reliant le Brabant wallon à Bruxelles pour savoir où en est votre concertation avec les deux autres régions sur ce sujet.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Madame la Députée, la fermeture de voirie totale ou partielle est selon moi une réponse très pertinente à la crise et à la redistribution du partage de l'espace public en faveur des modes actifs. Aujourd'hui, elle est essentielle pour des raisons sanitaires, mais une autre répartition de l'espace public en faveur des modes actifs sera toujours pertinente pour la suite. Les solutions temporaires, légères parfois, qui sont de bons moyens pour tester des aménagements sur le terrain sont de pouvoir facilement les adapter. C'est la raison pour laquelle le 16 avril dernier, j'ai adressé un courrier à toutes les communes wallonnes pour les inviter à emboîter le pas dans cette direction en leur offrant le soutien du SPW mobilité infrastructure à cet effet.

Aujourd'hui, certaines communes sont déjà dans la réalisation concrète de ces aménagements temporaires. C'est le cas de Verviers, Liège, Charleroi, Ottignies, Louvain-la-Neuve, Namur. D'autres communes sont encore en réflexion et ont contacté mes services. Le SPW mobilité infrastructure va organiser dans les prochains jours un webinaire - un groupe de travail en ligne - pour permettre de conseiller les communes dans leurs approches techniques et juridiques.

Par ailleurs, la Direction générale de l'administration a mobilisé ses directions territoriales et je me réjouis du dynamisme et du volontarisme dont ces directions font preuve à cet égard.

J'ai également demandé que les directions des routes puissent aider logistiquement les communes qui en ont besoin pour le prêt et le placement de la signalisation puisque l'on est dans des solutions de court terme, quitte à ce qu'elles se prolongent dans un deuxième temps.

Le type d'aménagement dépendra des situations locales. À Verviers par exemple, c'est une bande entière sur le boulevard de Gérardchamps qui sera réservée aux vélos. Ailleurs comme à Namur, ce sont des zones de rencontre qui sont réalisées.

Je viens à votre question sur les marquages. Contrairement à ce que l'on peut penser, les véritables marquages au sol dont vous faites mention dans votre question ne sont pas des aménagements provisoires. Il ne s'agit pas d'une simple peinture que l'on peut effacer par la suite. De plus, d'une manière générale, il ne constitue pas une solution optimale. La réservation d'un véritable espace séparé afin d'être sécurisé par rapport à la circulation automobile doit être privilégiée chaque fois que c'est possible. En revanche, la simple peinture pour des marquages temporaires dans une situation où la circulation est apaisée est effectivement un moyen à côté d'autres de réserver une place définie aux vélos.

Concernant les corridors vélos en Brabant wallon, en termes d'aménagements temporaires, ce serait possible par exemple sur la nationale 5 à Waterloo de consacrer une bande entière aux cyclistes dans chaque sens. Mais cela requiert que les communes concernées y soient favorables : Waterloo en Wallonie, Rhode-Saint-Genèse en Flandre et Uccle à Bruxelles.

Concernant la N275, la voirie ne fait que deux bandes à La Hulpe. Il faudrait dans ce cas faire un sens unique pour les voitures qui devraient alors faire un détour et emprunter la E411. C'est plus complexe à mettre en œuvre et plus contraignant pour les automobilistes. Mais, si la commune y est favorable, cela peut s'étudier au niveau de mon administration.

Relevons cependant que de manière générale, les boucles à sens unique font partie des solutions pour récupérer de l'espace pour des aménagements pour les modes actifs. Quant à la perspective à plus long terme de créer des corridors vélos permanents, mon cabinet est en contact de manière étroite avec le SPW, la province du Brabant wallon, Infrabel, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région flamande, et s'implique très concrètement dans les discussions afin de les faire avancer, même s'il est clair que les dernières semaines ont été plus compliquées pour tout le monde.

M. le Président. - La parole est à Mme De Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Je serai très courte. Monsieur le Ministre, vous avez répondu de façon importante à mes différentes questions.

Je suis contente que vous continuiez à travailler sur le projet d'autoroutes. On voit que l'option vélo est retenue de plus en plus par certains utilisateurs, particulièrement les jeunes. Il faut y travailler et proposer concrètement, même si c'est sous forme d'aménagement provisoire dans un premier temps, de profiter de la situation qui a été la nôtre dans cette période-ci pour, non pas imposer mais en tout cas continuer à aller vers le changement.

**QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'AIDE AUX AIDES-MÉNAGÈRES »**

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES AIDES AU SECTEUR DES TITRES-
SERVICES DURANT LA CRISE DU COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE M. SAHLI À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES AIDES RÉGIONALES ACCORDÉES AU
SECTEUR DES TITRES-SERVICES »**

**QUESTION ORALE DE MME GREOLI À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE SUR
LE SECTEUR DES TITRES-SERVICES ET LES
LEÇONS À EN TIRER »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de :

- M. Mugemangango, sur « l'aide aux aides-ménagères » ;
- M. Disabato, sur « les aides au secteur des titres-services durant la crise du COVID-19 » ;
- M. Sahli, sur « les aides régionales accordées au secteur des titres-services » ;
- Mme Greoli, sur « les effets de la crise sanitaire sur le secteur des titres-services et les leçons à en tirer » .

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Mugemangango (PTB). - Madame la Ministre, ce 11 mai, la FGTB a publié un communiqué intitulé : « Le Gouvernement wallon transforme l'aide aux aides-ménagères en subside aux entreprises ».

Inutile de rappeler que la situation des 46 000 travailleuses, le secteur étant composé à 97 % par des femmes, est particulièrement préoccupante. Depuis le début de la crise, elles sont en arrêt de travail avec une allocation de chômage de 560 euros en moyenne. Comme le soulève le syndicat, c'est donc tout un secteur qui s'enfonce dans la précarité.

C'est donc tout à fait logique que les pouvoirs publics prennent des mesures pour les soutenir.

Mes interrogations portent sur la nature même de ces mesures.

Les critiques principales qui vous sont faites sont, d'une part, d'avoir attendu deux mois pour trouver une solution et donc d'avoir laissé ces travailleuses avec un revenu sous le seuil de pauvreté pendant cette période. D'autre part, d'avoir décidé que la Région compenserait la quote-part de l'utilisateur en augmentant le financement des heures de travail de 14,86 euros/heure à 18 euros/heure tant pour le travail non presté que pour le travail presté. Autrement dit, quand l'entreprise pousse au maximum les travailleuses à reprendre le travail, elle est récompensée par une quote-part de l'utilisateur doublée par la Région.

La FGTB estime ainsi que les entreprises concernées accroîtront leurs bénéfices de 2,5 millions d'euros sur le compte des deniers publics.

Enfin, cette mesure pose un vrai problème de discrimination, car elle se veut une mesure d'aide pour les aides-ménagères, mais elle n'aide que les aides-ménagères de certaines entreprises. Quid des autres aides-ménagères ?

Un autre élément problématique, et pas des moindres, est que les entreprises ont le libre choix d'accepter le soutien de la Région wallonne ou de mettre leurs travailleuses en chômage temporaire avec 30 % de perte de revenus pour ces travailleuses à la clé. C'est un élément discriminatoire important entre les travailleuses. Certaines auront leur salaire, déjà pas bien gros, maintenu alors que d'autres se verront amputer de 30 % de leurs ressources financières. À quel titre ?

Il est évident que les travailleuses de ce secteur doivent être soutenues mais cela doit être le cas de toutes les travailleuses du secteur et des mécanismes de contrôle contraignant doivent être d'urgence mis en place pour que cet argent aille effectivement renforcer leur salaire.

Vous annoncez sur votre site garantir le salaire à 100 % des 40 000 aides-ménagères wallonnes mais ce n'est pas vrai puisque, au minimum, vous ne garantissez pas le revenu des travailleuses en chômage temporaire et, maintenant, vous ne garantissez pas non plus les rémunérations des travailleuses des entreprises qui échappent au périmètre de votre dernière mesure.

Mes questions sont les suivantes.

Pourquoi avoir pris la décision de maintenir le soutien financier de la Région wallonne pour des heures qui seront prestées et payées par la quote-part de l'utilisateur ?

Comment contrôlez-vous la destination des subsides régionaux à ces entreprises ? Comment garantissez-vous qu'ils iront bien au soutien salarial des travailleuses du secteur ?

Quelles mesures financières directes allez-vous prendre pour aider toutes ces travailleuses qui ont été fortement précarisées durant la période de confinement ? Pas seulement celles des entreprises actuellement visées et pas seulement pour les travailleuses que leur direction ne mettront pas en chômage temporaire.

Pourquoi ne pas avoir pris la même mesure que la Région bruxelloise qui donne directement une prime horaire aux travailleuses du secteur en chômage temporaire, par exemple ?

Quatre-vingts pour cent des travailleuses de ce secteur, selon la FGTB, estiment travailler dans des conditions dangereuses sur le plan sanitaire.

La mesure de subsidiation supplémentaire que vous prenez est conditionnée à la mise à disposition de matériel de sécurité. Or, les retours via la presse et via les témoignages disent qu'on n'y est pas du tout.

Comment allez-vous contrôler la protection sanitaire effective des travailleuses du secteur ?

M. le Président. - La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). - Madame la Ministre, il y a deux mois, le Gouvernement annonçait ses mesures pour venir en aide aux travailleuses des titres-services afin de ne pas perdre leur salaire en garantissant les subsides pour celles qui ne sont pas mises en chômage temporaire. Il y a plusieurs semaines, j'abordais avec vous, par ailleurs, les difficultés financières pour ces travailleuses en cas de chômage temporaire. Vous n'êtes pas sans savoir, et je sais que vous y êtes extrêmement sensible, que beaucoup d'entre elles sont dans des temps partiels.

Si l'on prend le salaire moyen en 2018, les derniers chiffres que j'avais trouvés, on est autour de 820 euros

mensuels, ce qui montre que c'est un montant extrêmement faible. Si l'on ajoute à cela que certaines ont été mises en chômage temporaire et qu'elles ont perçu 70 % de leur salaire, et que sur ces 70 % on a prélevé 26 %, même s'il faut reconnaître que le Fédéral a accepté une diminution du précompte, on se rend compte que certaines personnes ont vécu deux mois extrêmement difficiles d'un point de vue financier. Il n'est pas rare non plus qu'il y ait des femmes seules avec enfants qui ont ce genre de revenu, ce qui les a mises dans une situation difficile. Certaines ont probablement dû avoir recours au CPAS.

Le Gouvernement a décidé le 7 mai dernier d'augmenter l'intervention de la Wallonie à hauteur de 18 euros de l'heure. Cette disposition, d'après mes informations, est réservée aux entreprises de moins de 250 travailleuses, tant pour les heures prestées en avril que celles à prester en mai. De ce que je voyais dans votre communiqué, on était plutôt sur le mois de mai.

À cette aide s'ajoute la compensation unique et forfaitaire de 5 000 euros pour celles qui y ont accès. Les syndicats ont été surpris que cette augmentation temporaire de subsides soit accessible pour toutes les entreprises, y compris celles qui n'ont pas maintenu au travail, sans prestation, les travailleuses. Il y a le système qui a été mis en place par Bruxelles. Je sais qu'il y avait des craintes notamment en termes d'aides d'État, que ce soit qualifié d'aides d'État par l'Union européenne. Néanmoins, il me semble que l'avis du Conseil d'État qui a été rendu, s'il ne valide pas en tant que tel le mécanisme pour une série de choses plutôt techniques, il ne l'invalide pas. Il permettait, pour moi, que l'argent aille aussi dans les poches des travailleuses qui se retrouvent dans une situation extrêmement difficile.

Je sais par ailleurs que vous avez pris une série de mesures, notamment le fait de garantir les subsides y compris pour les heures non prestées.

Pouvez-vous nous expliquer la stratégie que vous avez souhaité appliquer quant à cette intervention en aide au secteur des titres-services ? Le maintien de cette intervention malgré les heures prestées bénéficiera-t-il aux travailleuses ? De quelle façon ? Dans le cas contraire, une adaptation est-elle en cours pour balancer la situation avec les entreprises concernées ? C'est extrêmement important et vous devez un peu reclarifier les choses, parce qu'il y a eu un peu de confusion dans l'explication de la mesure, pour bien montrer que votre intention est extrêmement louable. Par ailleurs, elle ne répond pas non plus à une autre problématique qui est celles qui n'avaient pas un revenu suffisant que pour vivre pendant ces deux mois qui viennent de s'écouler.

M. le Président. - La parole est à M. Sahli pour poser sa question.

M. Sahli (PS). - Madame la Ministre, à mon tour d'intervenir relativement à la question du secteur des titres-services. Ce secteur est confronté à de multiples perturbations même si, tout au long de cette crise, la Wallonie a été aux côtés des différents acteurs du secteur.

Avec le déconfinement, les travailleurs retrouvent tout doucement le chemin du travail, mais avec une crainte certaine. Pouvez-vous nous indiquer, malgré le fait qu'il s'agisse de mesures principalement fédérales, comment la sécurité des travailleurs du secteur pourra être assurée ?

Par ailleurs, un accord gouvernemental est intervenu il y a quelques jours. Suite à cela, la Région a décidé d'octroyer une aide de 18 euros par heure, aide qui sera versée aux entreprises de moins de 250 travailleuses, non seulement pour les heures non prestées du mois de mai, mais également pour les heures prestées. On peut espérer que cela permette aux entreprises d'octroyer aux travailleurs un salaire garanti, que leurs heures de travail soient maintenues ou non.

D'autres, par contre, considèrent qu'il s'agit d'un véritable jackpot pour les entreprises, qui peuvent toujours décider de maintenir leurs travailleurs en chômage temporaire.

S'il est vrai que certains employeurs pourraient utiliser ce mécanisme, d'autres, par contre, nous ont déjà signalé leur intention d'utiliser l'aide de la Région pour octroyer un bonus à leurs aides-ménagères qui reprennent le travail.

Que répondez-vous à ces différentes critiques ? Pouvez-vous nous en dire plus sur ces aides ?

Seront-elles limitées au mois de mai ou est-il envisagé de les prolonger s'il y a nécessité ?

Enfin, que pensez-vous de l'idée de certaines entreprises d'octroyer un bonus aux aides-ménagères qui reprennent le travail tout en assurant un salaire garanti pour celles dont les heures ne sont pas encore complètes ?

M. le Président. - La parole est à Mme Greoli pour poser sa question.

Mme Greoli (cdH). - Madame la Ministre, au cours des derniers mois, nous avons réservé une attention particulière au sort des aides-ménagères titres-services. Nous avons suivi de près les difficultés des négociations sectorielles, avec les résultats peu satisfaisants que l'on sait, qui ont d'ailleurs entamé votre colère et la mienne. Nous nous rejoignons donc sur les difficultés qui ont été vécues dans le cadre de ces négociations sectorielles.

Depuis, la crise corona pénalise singulièrement ces travailleuses faiblement rémunérées en regard de la pénibilité de leurs tâches. Elles ont repris le boulot au

début de ce mois ; affirmation à nuancer puisqu'il semble que dans certaines entreprises elles n'avaient pas interrompu leurs activités.

Le Gouvernement wallon avait décidé de maintenir son intervention financière, comme si les prestations étaient effectivement prestées au rythme habituel. Il invitait les entreprises à ne pas mettre leurs travailleuses au chômage temporaire, pour que celles-ci ne subissent pas une perte de revenus trop sensible. Cet objectif louable impliquait un engagement du Fédéral à ne pas percevoir le précompte professionnel.

Inutile de rappeler que le nombre des heures réellement prestées est souvent supérieur au nombre d'heures prévu dans les contrats, et sur lequel est calculé le montant du chômage temporaire.

Le Fédéral a-t-il donné signe de vie ? Une exemption du précompte est-elle toujours espérée, voire obtenue ? Pourrait-elle intervenir de manière rétroactive, s'agissant des allocations de chômage déjà liquidées ?

Quelle proportion des entreprises a recouru au chômage temporaire ? Combien ont maintenu leurs activités ? Les chiffres peuvent-ils être ventilés en fonction du type d'employeurs : entreprises marchandes, sociétés d'intérim, CPAS, ASBL, ALE.

Les employeurs ont-ils fourni à leurs travailleuses un équipement de protection sanitaire approprié ? Ont-ils l'obligation d'en assumer le coût ou peuvent-ils le facturer aux clients ?

Craignez-vous ou avez-vous pu observer un regain du travail au noir ? Nous savons que ce dispositif était un dispositif majeur de lutte contre le travail au noir.

Le rapport d'audit, attendu depuis des mois, vous a-t-il enfin été transmis ? Un rapport spécifique sur la période corona sera-t-il établi ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame et Messieurs les députés, le Gouvernement wallon n'a pas tardé à prendre des décisions, puisque l'on a pris d'emblée, dans les séances des 18, 30 et 31 mars, une série de mesures de soutien aux entreprises et aux travailleurs impactés par la crise sanitaire. Les mesures ciblant le secteur des titres-services, dont nous avons parlé, et qui me paraissait être un secteur qui méritait largement, eu égard au statut des travailleuses et à la précarité dans laquelle elles risquaient de tomber, de prendre des mesures d'immunisation.

J'ai d'abord proposé une intervention forfaitaire de 5 000 euros pour toutes les entreprises agréées qui

étaient actives au premier trimestre 2020 et dont le siège social est situé en Wallonie pour contribuer à amortir l'impact de la diminution ou de l'arrêt de l'activité. Une neutralisation de la période de crise dans le calcul du subventionnement régional. Le 7 avril, chacune des 543 entreprises titres-services dont le siège social se situe en Wallonie avait perçu la prime unique versée via l'entreprise émettrice des titres-services.

Par ailleurs, pour soutenir le maintien à l'emploi des travailleuses titres-services – je dis « travailleuses » parce qu'ici le féminin l'emporte –, donc de leur salaire et de la sécurité sociale, qui est afférente au contrat de travail, le FOREm a continué de verser la subvention régionale, c'est-à-dire 14,86 euros de l'heure, même s'il y avait absence de prestation pour les travailleurs. En contrepartie, pour bénéficier de la subvention, les entreprises continuent à payer le salaire complet de leurs travailleuses et renoncent au chômage temporaire, puisque l'on sait que cela a un impact particulièrement important sur le profil de ces travailleuses-là pour toutes les heures de travail non prestées parmi lesquelles elles sollicitaient l'aide régionale.

Pourquoi avais-je pris cette mesure ? Parce que cela aidait financièrement les entreprises qui subissaient une baisse, voire l'arrêt de leur activité et surtout parce que cela permettait de garantir aux travailleuses le maintien de leur salaire complet et donc, le pouvoir d'achat qui y est afférent.

Cette mesure-là - de 14,86 euros par heure rémunérée, mais non prestée - a été utilisée par 177 entreprises qui ont fait le choix de rémunérer leurs travailleurs pour 260 000 heures qui représentent un budget wallon d'à peu près 4 millions d'euros. Les entreprises disposaient d'un délai qui s'étalait jusqu'au 30 mai pour introduire leur demande d'indemnité pour le mois d'avril. On ne dispose pas encore des chiffres pour le mois dernier.

La ventilation de ces aides en fonction du type d'employeur était : ALE 19 % ; ASBL 6 % ; communes 1 % ; CPAS 4 % ; entreprises d'insertion 30 % ; sociétés personnes physiques 1 % ; sociétés commerciales 35 % ; sociétés de travail intérimaire 4 %.

Bien que cette mesure soit importante en termes budgétaires, mais cruciale pour le secteur, cette mesure n'aurait été efficace – et c'était évidemment l'objet de la demande de départ - que si la Région faisait un pas et le Fédéral l'autre. La Région met le principal - les 14,86 euros - et elle demande que pour l'intervention des 9 autres euros, il y ait une diminution des cotisations, ce qui aurait permis la mesure pleine et entière.

Vous le savez, j'ai écrit, je l'ai demandé plusieurs fois, à la fois soit l'arrêt pour celles qui ont continué à travailler parce que le secteur me semblait quand même un peu dangereux, pour celles qui continuent à rentrer

dans des ménages et donc dans des silos séparés et, d'autre part, parce que cela permettait de pouvoir répondre à une demande de pouvoir d'achat pour un secteur particulièrement fragile.

Vous le savez, cette mesure fédérale n'a pas été suivie d'effets. J'avais aussi envoyé un courrier, notamment avec mon collègue Clairfayt, pour solliciter son intervention et celle de la ministre de tutelle de l'ONSS, Mme De Block.

Je regrette sincèrement pour ces travailleuses que le Fédéral n'ait pas joué le jeu. Je pense que cette mesure-là aurait été la meilleure et la plus facile à pouvoir mettre en œuvre.

En l'absence de réaction de l'autorité fédérale, le Gouvernement devait reprendre une décision parce que bon nombre de sociétés de titres-services avaient pris la décision de mettre leur personnel en chômage pour force majeure avec la perte de salaire brut en résultat couplé un taux de précompte professionnel bien souvent au taux d'imposition moyen dans le secteur dans lequel les rémunérations sont particulièrement basses.

C'est pour cela que j'ai proposé de nouvelles mesures, en particulier pour ces travailleuses.

Concrètement, on sait que le coût salarial de ces travailleuses nécessite un complément de l'aide régionale qui est en moyenne entre 2,5 et 4 euros par heure rémunérée, mais non prestée. On a donc proposé d'augmenter la décision de 3,14 euros pour toutes les travailleuses pour ce secteur pour compenser la quote-part des utilisateurs non perçue par les entreprises partiellement ou complètement à l'arrêt en fonction de la crise pour le mois de mai.

Pour toutes les travailleuses, quelle que soit la taille de l'entreprise, à condition qu'elles aient repris partiellement - quatre heures par semaine -, le complément est pris en charge par la Région pour leur permettre d'avoir un salaire complet.

Outre cette aide, en plus, le Gouvernement, notamment parce qu'un certain nombre d'entreprises qui occupent peu de travailleuses et qui, eux, tirent le diable par la queue. Il ne faut pas que tout le secteur soit mis dans le même bain, on sait qu'il y a des gens dans ce secteur qui sont des requins et qui n'appliquent pas l'augmentation salariale de 1,1 % qui a été demandée, notamment dans le cadre des discussions avec les syndicats, mais tout le monde n'est pas dans ce cas-là et particulièrement pas les petites entreprises des titres-services.

Elles avaient donc du mal à démarrer parce qu'il fallait des tenues de protection et qu'il fallait du matériel pour la reprise. Dès lors, j'ai décidé qu'en plus, pour les petites entreprises de Wallonie, il y aurait une aide complémentaire et au sens de la définition, de très petites entreprises et PME au sens européen dans la

reprise progressive de leur activité et dans le respect strict des mesures de sécurité sanitaire tant de leurs travailleurs que de leurs utilisateurs.

Le choix de soutenir plus particulièrement les PME tient au fait que la taille des entreprises est parfaitement corrélée avec son niveau de rentabilité. Plus petite, moins de rentabilité, mais pourtant un service souvent social qui est beaucoup plus présent.

Le rapport a donc été transmis, Madame Greoli, au Parlement le 5 mai à son président et vous pourrez donc en prendre connaissance. J'imagine qu'on aura l'occasion d'en discuter en commission plus longuement.

Il importait donc pour le Gouvernement de soutenir ces entreprises particulièrement impactées aussi par la crise, mais le coût effectif de la reprise des activités dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire.

On a donc décidé d'octroyer une augmentation du remboursement de la valeur du titre-service à concurrence de 3,14 euros de l'heure par heure prestée.

Cela signifie que les prestations du mois de mai 2020 seront remboursées à hauteur de 27 euros par heure et par travailleur, en lieu et place des 23,86 euros, soit avec un taux d'intervention de 18 euros au lieu des 14,86 euros.

Pour bénéficier de cette augmentation, l'entreprise a l'obligation de mettre à disposition de ces travailleurs l'équipement nécessaire à sa sécurité sanitaire et à celle de ses utilisateurs. Ce n'était pas donné d'office, j'ai souhaité que cela soit rajouté par protection vis-à-vis des travailleuses.

Compte tenu du public auquel le secteur propose ses services et dont une partie constitue un public à risque en raison de son âge, des précautions sanitaires et une parfaite appropriation des consignes de sécurité s'imposent.

J'ai par ailleurs demandé au FOREm de développer une formation qui porte sur les mesures sanitaires nécessaires à la prévention des risques de contagion lors de la réalisation d'activités titres-services. Pour solvabiliser la participation d'un maximum de travailleuses à cette formation, elle sera subventionnée avec le fonds de formation titres-services à concurrence de 4,5 euros de l'heure pour une formation de deux heures. L'ensemble des mesures prises par le Gouvernement dès le mois de mars pour soutenir les titres-services a contribué :

- à maintenir le salaire complet de certaines travailleuses du secteur, pour les entreprises qui ont joué le jeu, avec les 14,86 euros. Beaucoup plus d'entreprises auraient joué le jeu si le Fédéral avait suivi ;
- à soutenir une reprise progressive et en toute sécurité sanitaire des activités titres-services à l'arrêt pour 90 % d'entre elles depuis la mi-mars ;

- à garantir la sécurité sanitaire de l'ensemble des parties prenantes.

Une évaluation des mesures prises dans le cadre de la gestion de la crise COVID sera réalisée pour en mesurer l'impact dès que les données complètes sur leur utilisation seront en possession du FOREm, au plus tard fin de cette année. C'est ce qui me semble être le pas.

Monsieur Disabato, j'avais quand même, et mes services juridiques avaient quelques doutes, sur les possibles recours qui pouvaient exister avec l'avis du Conseil d'État. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas suivi cette voie sensu stricto. On a essayé de choisir la voie qui nous semblait la plus solide possible pour faire en sorte que les travailleuses aient 100 % de leur salaire pendant le mois de mai. On a aussi fait en sorte que nos petites entreprises, qui ne sont pas des entreprises qui profitent de la situation, puissent aussi avoir un soutien dans le cadre de la reprise pour faire en sorte que, au lendemain de cette crise, on ne se retrouve pas non plus avec la moitié des travailleuses sur le carreau.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Si j'entends bien ce que vous répondez, vous dites que, pour le mois de mai, le salaire des travailleuses est 100 % garanti. Un des problèmes que vous n'avez pas évoqués dans votre réponse, ou pas de manière étendue, c'est le problème du droit de l'employeur à utiliser le chômage économique. Cela veut dire que, de toute manière, une travailleuse qui est mise en chômage économique aura une perte salariale. C'est le problème, que la mesure de soutien de la Région wallonne est complètement légitime, mais elle est rendue problématique par le fait que la possibilité de l'employeur de recourir au chômage économique est libre. C'est sur le site de la Région wallonne, ce n'est pas du tout une contrainte de l'employeur d'utiliser l'aide régionale.

Or, si vous voulez que cette aide soit efficace, il faut rendre le recours au chômage économique pour l'employeur impossible, parce c'est ce qui est en train de se passer dans les faits. Dans les faits, l'employeur fait le choix en fonction de la situation de la travailleuse pour décider s'il aura recours à l'aide régionale ou pour décider s'il aura recours au chômage économique, avec les conséquences financières que l'on sait.

Dans ce sens-là, vous avez dit que la Région avait fait un pas et que le Fédéral aurait dû en faire deux. J'ai plutôt envie de dire : la Région a fait un pas, elle aurait aussi dû demander un pas à l'employeur pour pouvoir assurer à ce moment-là 100 % de la rémunération à l'ensemble des travailleuses.

L'autre problème que j'ai évoqué et sur lequel je n'ai pas encore de réponse est comment vous allez garantir que l'aide régionale ira finalement au soutien des

travailleuses, que ce soit en forme de soutien salarial et aussi en forme de sécurité sanitaire ? Actuellement, sur votre site, il est indiqué qu'il faut que l'employeur fasse une déclaration sur l'honneur. Je veux bien, mais ce n'est pas une garantie pour les travailleuses.

La question de comment vous allez garantir cela reste une question à laquelle on n'a pas de réponse.

Dans ce sens, la discrimination que j'ai évoquée dans ma question reste...

M. le Président. - Merci de conclure.

M. Mugemangango (PTB). - Je conclus.

J'entends ce que vous dites. Quand vous dites qu'il y a différentes sortes d'employeurs, je suis d'accord avec vous, je ne suis pas du tout en train de dire que les PME ou les petites entreprises concernées profitent de la situation de manière consciente, on le verra dans les faits.

Non, la question, c'est que vous avez l'air de supposer que les travailleurs qui travaillent pur de grands groupes vont mieux s'en sortir. Évidemment pas, ce n'est pas parce qu'elles sont dans de grands groupes qu'elles soient plus soutenues sur le plan salarial ou économique. C'est même plutôt le contraire. Vous-même, vous parlez de requins. Dans ce sens-là, la discrimination entre les travailleuses soutenues et celles qui ne le sont pas reste. Je maintiens que la proposition qui aurait été la plus adéquate est d'aider toutes les aides-ménagères sans aucune discrimination, donc pourquoi pas une aide directe.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Je vous remercie Madame la Ministre pour la clarification sur les grands objectifs. Il est clair que l'idée est de donner la possibilité aux aides-ménagères de garder leur salaire malgré le fait qu'il y ait un redémarrage lent.

On va reprendre le service, elles ont déjà commencé pour beaucoup d'entre elles, mais le problème est qu'une série de gens refusent encore qu'elles se rendent à leur domicile. C'est pour moi le plus important.

Probablement qu'il y a eu une confusion dans le débat par rapport à cet objectif-là et l'autre objectif qui était d'aider les aides-ménagères qui se sont retrouvées en chômage économique précédemment. Reconnaissons qu'elles se sont retrouvées dans une situation extrêmement compliquée, je pense que vous l'avez dit vous-même.

Soyons clairs, le Fédéral n'a pas pris sa part dans ce débat. En termes de mesures sociales pour les plus faibles, il y a une vraie carence qui est de l'ordre de la responsabilité du Gouvernement fédéral. Il y aura probablement quelque chose à faire.

Je retiens que le communiqué de la FGTB était plus un cri du cœur par rapport à ce deuxième élément, plus qu'une critique plus générale par rapport à l'action du Gouvernement.

La situation est compliquée et chacun doit prendre sa part. Vous l'avez fait en partie au niveau wallon. Il serait intéressant par rapport à ce que vous évoquiez par rapport à l'avis du Conseil d'État - je comprends qu'il y avait des inquiétudes, je n'en disconviens pas - mais s'il y a encore des mesures à prendre plus tard, il faudra réfléchir à ce mécanisme qui permet une aide plus directe aux salaires des travailleuses et qui permet de rattraper un petit peu ce que certaines ont perdu à un certain moment.

M. le Président. - La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). - Je vous remercie Madame la Ministre pour les réponses apportées à nos différentes questions.

Vous avez compris l'urgence d'agir sur ce dossier. Vous l'avez rappelé, la mesure est très claire. Elle vise à défendre et à protéger au maximum les travailleurs, à leur garantir un salaire et des conditions sanitaires dans l'exercice de leur métier.

Vous avez rappelé que la volonté du Gouvernement wallon et la vôtre est d'aider l'ensemble des travailleuses de ce secteur, quelle que soit la taille de l'entreprise. C'est important, d'autant plus que les petites entreprises ont du mal aujourd'hui à nouer les deux bouts.

Je peux éventuellement être en partie d'accord sur la réflexion de dire que certaines entreprises préféreront faire appel au chômage que faire travailler. Il est important de souligner que les 3,14 euros que vous donnez est un vrai incitant. Je serais un employeur, je préférerais encore bénéficier de cette aide et mettre les gens au travail, parce qu'il faut aussi que ces entreprises puissent maintenir, garder leurs clients. C'est important de le souligner.

L'aide de la Région est une vraie aide à la consommation. Il faut être vigilant à ce que demain, les autorités européennes ne viennent pas pointer du doigt l'aide que la Région octroie à ce secteur et à créer des problèmes.

En un mot, il convient de ne pas ajouter de la mauvaise foi à la polémique. Notre rôle ici est d'essayer d'être objectif, constructif, pour essayer d'aider le secteur qui est en réelle difficulté.

M. le Président. - La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Je voudrais d'abord et avant tout souligner votre volonté dans ce dossier de protéger les travailleuses. Cela doit être soutenu.

Vous avez visé à protéger les travailleuses. Je ne voudrais pas mettre tous les employeurs du secteur dans le même sac, mais je dois vous inviter à mettre en place ce qui vous permettra de contrôler que vos excellentes initiatives qui ont visé à protéger ces travailleuses aient bien été à destination des travailleuses. C'est un principe que je peux partager, celui de la confiance, lorsque l'on a un contrat, mais dans ce secteur

et parmi ces employeurs, je sais que la confiance ne suffit pas et que le contrôle est nécessaire.

Je me permettrai donc – et à mon avis, je ne suis pas la seule – de revenir dans les prochaines semaines vers vous pour savoir quels ont été les contrôles et l'efficacité, surtout à l'égard de certains employeurs, des mesures que vous aurez prises.

Par ailleurs, je prends bonne note de l'absence totale de décision du Fédéral. Je le déplore. Je rappelle aussi que le Fédéral a tendance, surtout certains de ses ministres, à utiliser des formes de transferts implicites et donc à être absents de décisions - et vous l'aurez certainement déjà vécu en Santé aussi -, histoire de faire décaisser par d'autres ce qui relève de compétences fédérales.

Même si vous avez pris les mesures afin de combler ce trou du Fédéral.

M. le Président. - Merci de conclure.

Mme Greoli (cdH). - Je vais conclure, Monsieur le Président.

Je vous invite à le prendre comme une avance et non pas comme une avance définitive. Le Fédéral doit prendre ses responsabilités, lui aussi.

**QUESTION ORALE DE MME GREOLI À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE
SANITAIRE DU COVID-19 SUR L'EMPLOI ET
LE CHÔMAGE EN WALLONIE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les conséquences de la crise sanitaire du COVID-19 sur l'emploi et le chômage en Wallonie ».

La parole est à Mme Greoli pour poser sa question.

Mme Greoli (cdH). - Monsieur le Président, je vous remercie pour votre souplesse qui me permet de remonter à la question 1 relative à un premier bilan tiré

par un économiste, M. Philippe Defeyt, sur les effets de la crise sur le chômage en Wallonie.

Madame la Ministre, dans ses observations, la principale est sans doute le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés qui a augmenté entre avril 2019 et avril 2020 de 12 789 unités. Bref, malheureusement, nous repartons brutalement à la hausse après des années de recul continu. Je ne suis pas en train de vous imputer la hausse, soyons bien clairs.

Ce mouvement serait, pour le moment, essentiellement imputable aux demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de trois mois, qui n'ont pu s'insérer dans une économie en quasi-léthargie.

L'économiste prédit que les rangs des nouveaux demandeurs d'emploi vont s'accroître à leur tour de manière très sensible, du fait des réductions d'emploi et licenciements qui s'annoncent.

En résumé, nous enregistrons les signes avant-coureurs d'une remontée désastreuse du chômage. Nous savons que cette pandémie risque de faire émerger d'autres crises - sociale, de bien-être et de santé mentale.

À cet égard, Madame la Ministre, je me permets d'insister sur le volet de la santé mentale et l'accompagnement des risques psychosociaux qui seront en lien avec cette crise, mais aussi sur la capacité d'accompagner l'insertion économique et à l'emploi de nombreux citoyens. M. Defeyt met des chiffres sur nos craintes.

Madame la Ministre, partagez-vous ces constats ? Selon vos outils d'analyse, quelles sont les prévisions d'évolution du chômage ?

La DPR se situait dans un contexte de reprise. L'enjeu prioritaire était d'adapter les compétences aux besoins des employeurs, de lutter contre les pénuries de main-d'œuvre. Faut-il revoir en profondeur vos priorités et vos politiques de l'emploi ?

Dans les médias, vous avez appelé de vos vœux à une sorte de Plan Roosevelt. Celui-ci implique-t-il une mobilisation intrafédérale ? Pouvez-vous en dire davantage ?

Quelle concertation menez-vous avec le ministre de l'Économie pour que les investissements wallons soient d'abord utiles au développement de l'emploi ?

Comptez-vous faire de l'emploi l'indicateur de la condition des investissements wallons ainsi que celui du bien-être au travail ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité

des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, le ralentissement de l'économie et les difficultés rencontrées par les entreprises, tous secteurs confondus, ont et auront des conséquences négatives sur l'emploi et le chômage en Wallonie.

Dans son analyse, M. Defeyt indique que la hausse de la demande d'emploi – plus de 12 789 unités en avril 2019 et avril 2020 – est quasiment exclusivement attribuable aux demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins trois mois.

Dans la mesure où ceux-ci représentent 87 % de l'ensemble de la demande d'emploi, soit plus de 180 000 personnes, il est logique que ce soit parmi cette classe d'inoccupation que la hausse en valeur absolue soit la plus importante.

Le communiqué mensuel du FOREm donne un découpage plus fin des durées d'inoccupation.

On voit qu'il y a trois classes d'inoccupation qui augmentent par rapport à avril 2019. Ce sont les demandeurs d'emploi inoccupés depuis au moins six mois, 8 % ; ceux de plus de six mois à moins d'un an, 15 % et ceux dont la durée d'inoccupation est comprise entre deux ans à au moins cinq ans, c'est 9,2 %.

Il serait toutefois hasardeux de considérer ces données de manière fixe. Mi-avril, par exemple, FMI prédisait une récession de 6,9 % avec à peu près 100 000 chômeurs. Trois semaines plus tard, le RMG, donc l'Economic Risk Management Group parlait de 180 000 personnes qui risquaient de venir gonfler les chiffres du chômage en Belgique.

En Wallonie, plusieurs indicateurs révèlent déjà un ralentissement économique.

La Wallonie compte à ce jour 210 000 demandeurs d'emploi inoccupés, soit 3,5 % de plus que le mois dernier et 6,6 % de plus qu'il y a un an. C'est effectivement la première fois depuis 2013.

Certaines tendances apparaissent comme le ralentissement de la dynamique du marché de l'emploi qui est directement lié à la diminution des personnes qui sortent de la demande d'emploi. C'est surtout le ralentissement des embauches, en fait, et le non-renouvellement des contrats soit à durée déterminée, soit intérimaire.

En avril 2020, le FOREm a diffusé 21 % d'offres en moins qu'il y a un an.

Le recours au chômage temporaire pour les travailleurs permet de sauvegarder l'emploi, en tout cas pour un certain temps, et on sait que cela a été prolongé jusqu'au 30 juin et d'éviter des faillites.

Il a massivement augmenté depuis le mois de mars. Au mois d'avril, 34 % des travailleurs du pays ont été

mis au chômage temporaire. Ces personnes sont toujours sous contrat d'emploi, ils ne sont pas comptabilisés dans les chiffres de demandes d'emploi, mais si à un moment, à la reprise, un grand nombre de personnes perdraient leur emploi dans ce secteur-là – et c'est à craindre que pour une partie d'entre elles, ce soit le cas – à ce moment-là, on pourrait craindre une nouvelle vague d'augmentation du taux de chômage.

La lutte contre la pénurie de main-d'œuvre pourrait prendre un accent plus prégnant encore dans certains métiers, par exemple les agents de sécurité, le personnel infirmier, soignant, certains métiers de la construction et je ne suis pas exhaustive évidemment.

C'est pour cela aussi que le FOREm a d'ores et déjà enclenché une dynamique de reprise de charges immédiates.

Sur le plan de relance, honnêtement, en trois minutes, je ne peux pas répondre à comment on va répondre au plan de relance type plan Roosevelt et j'en appelle à cela. On aura l'occasion de pouvoir l'évoquer dans les prochains jours, dans les prochaines semaines. Je le veux concerté et l'on travaille aussi en étroite collaboration au sein du Gouvernement pour faire en sorte que, effectivement, économie et emploi soient corrélés. Je ne prendrai qu'un exemple, c'est celui du rachat des friches industrielles où j'expliquais et nous étions d'accord, Willy Borsus et moi, sur le fait qu'un des critères qui semble important dans la détermination des projets à venir au niveau industriel sur ces terrains-là est le nombre d'emplois par hectare. C'est de dire que l'on doit ramener un maximum d'emplois en ce compris de l'emploi peu qualifié également et de l'emploi durable tant que possible.

Je ne vais pas le détailler, ce serait beaucoup trop long. Cela se fera de manière concertée, cela se fera en décision dans le cadre du programme Get up Wallonia et je ne voudrais pas anticiper sur les décisions et sur les concertations à venir, mais j'imagine que l'on y reviendra beaucoup plus longuement dans les prochaines semaines.

M. le Président. - La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Merci, Madame la Ministre, pour ces quelques chiffres. Je vais attirer votre attention sur quelques aspects.

En ce qui concerne le plan de relance, je viens de déposer une motion près du ministre Borsus concernant les friches et la reconversion, mais je n'étais pas la seule à intervenir, ce n'était pas cela que je voulais essayer de dire. En ce qui concerne le plan de relance, je voudrais, et surtout après les annonces faites au niveau européen, que chacun se rende compte de l'importance d'une cohérence entre le niveau européen, le niveau belge et le niveau wallon. Quand je vois certaines déclarations déjà en Flandre, je crains un peu que chacun y aille de son plan et que cela devienne des « ratanplans » plutôt que

d'avoir une cohérence en fonction aussi des moyens que nous pourrions aller mobiliser au niveau européen.

Deuxième aspect sur lequel je voudrais enchaîner sur ce que vous venez de dire, c'est sur la nécessité et sur les opportunités d'emploi qui vont être là ces prochaines années. Vous avez entre autres parlé de la construction, du personnel soignant. Puis-je me permettre d'insister sur les besoins cruciaux et fondamentaux d'accompagnement au domicile et donc sur les métiers d'aides-ménagères sociales, d'aides familiales et d'infirmiers ?

Si vous voulez, j'ai une proposition de décret tout à fait prête et avec laquelle le secteur est entièrement d'accord et qui permet...

**QUESTION ORALE DE MME GREOLI À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA REPRISSE DES FORMATIONS ET DES
STAGES EN ALTERNANCE DANS LE CADRE DU
DÉCONFINEMENT »**

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES FORMATIONS À DISTANCE
ORGANISÉES PAR LES CENTRES DE
FORMATION ET D'INSERTION
SOCIOPROFESSIONNELLE ADAPTÉS
(CFISPA) »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de :

- Mme Greoli, sur « la reprise des formations et des stages en alternance dans le cadre du déconfinement » ;
- M. Disabato, sur « les formations à distance organisées par les centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés (CFISPA) ».

La parole est à Mme Greoli pour poser sa question.

Mme Greoli (cdH). - Madame la Ministre, des décisions importantes devaient être prises ces derniers jours pour l'organisation de la formation en alternance, dans le processus de reprise progressive des activités économiques, éducatives, formatives.

Même si les choses restent floues, je pense que vous êtes bien la ministre de référence, fondée à rendre des

comptes et à faire des réponses sur les choix du Gouvernement en matière de formation et alternance.

Selon nos informations, les mesures mises en œuvre en ce domaine sont délibérées par une *task force* logée à l'OFFA. J'imagine que votre cabinet y est représenté. Vous pouvez peut-être me le confirmer lors de la réponse.

Les stages en entreprise ont été suspendus en raison de la crise, dans le souci de protéger la santé des stagiaires. Des dérogations ont été accordées au fil des semaines, pour certains métiers, pour les majeurs ou stagiaires en année terminale.

Les activités en centres de formation ont-elles aussi été suspendues ou poursuivies à distance avec les moyens du bord ?

Madame la Ministre, voici mes questions. Quelles sont les étapes prévues pour un retour progressif à la normale, tant pour les stages que pour les formations théoriques ?

Les stages interrompus en raison de la crise pourront-ils reprendre et aller jusqu'à leur terme ? Les contrats pourront-ils être revus en ce sens ?

La reprise des stages suivra-t-elle la reprise progressive des activités par secteur suivant les phases convenues par les Gouvernements ? Je pense à la distribution, à l'HORECA, aux coiffeurs, et cetera.

Les obligations de stages seront-elles reconsidérées avec souplesse, sans mettre à mal le parcours formatif et la certification des stagiaires ?

Quel est le scénario retenu pour la tenue des examens, pour les vacances scolaires ou d'éventuelles initiatives de remédiation ?

Les mesures en vigueur ou planifiées sont-elles uniformes pour les filières IFAPME et CEFA ? Je sais par exemple que l'OFFA a pris des décisions pour le retour des stagiaires en coiffure, par exemple, mais pouvez-vous nous donner l'ensemble des détails ?

M. le Président. - La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). - Je suis désolé, Monsieur le Président, pourriez-vous me dire quel est l'objet de la question ?

M. le Président. - Nous avons transformé en question écrite votre question relative au travail du FOREm dans le cadre du déconfinement mais je vous donne la parole sur la question que vous m'avez posée sur les formations à distance organisées par les centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés.

M. Disabato (Ecolo). - Merci, Monsieur le Président, et mes excuses pour l'absence tout à l'heure.

Madame la Ministre, la formation et l'insertion socioprofessionnelle des personnes porteuses d'un handicap se font notamment dans les CFISPA.

La circulaire du 13 mars prévoyait, dès le 16 mars, une suspension des activités en présentiel, un report des entretiens en vis-à-vis, et maintien de la possibilité pour les bénéficiaires de prendre contact ou de bénéficier d'entretien ou de coaching à distance ; un encouragement du télétravail chez les opérateurs et organismes concernés ; une immunisation de la suspension des activités de toute sanction pour les demandeurs d'emploi devant prouver leur disponibilité sur le marché de l'emploi ; une non-pénalisation des opérateurs en cas de suspension des formations en présentiel.

Ainsi, certaines formations ne pouvant se faire qu'en présentiel ont été suspendues. Par contre, certaines formations, notamment lorsqu'elles impliquent des compétences informatiques et sont dispensées à des publics disposant du matériel adéquat, ont parfois été maintenues à distance, avec un travail des formateurs pour adapter la forme et le contenu.

L'AViQ, bien que louant cette initiative, estime qu'administrativement il ne peut y avoir de formation à distance. Les heures de formation prestées dans le cadre de cette formule convenue avec certains stagiaires ne seront donc ni indemnisées ni valorisées dans le taux de fréquentation du centre.

Confirmez-vous bien la suspension des formations présentielle au 13 mars ? Pouvez-vous apporter des précisions ?

Aussi, confirmez-vous, vu l'encouragement du télétravail pour les travailleurs des centres, que les formations à distance sont possibles, au cas par cas, si le public est d'accord et dispose du matériel ?

Pouvez-vous confirmer que, dans le respect de l'équité vis-à-vis des centres qui ne peuvent organiser leurs formations en présentiel, et afin de soutenir les initiatives créatives et adaptées des centres, les heures de formation données à distance pourront être indemnisées ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame et Monsieur les députés, la *task force* « Alternance » a été mise en place en mars à l'initiative des différents ministres de tutelle : Fédération Wallonie-Bruxelles, Wallonie, Cocof et Bruxelles. Cette *task force* est coordonnée par l'OFFA et est composée des

représentants des opérateurs de formation et d'enseignement en alternance, des partenaires interprofessionnels et des cabinets ministériels.

Je vous confirme, Madame Greoli, que j'en fais partie et que je suis même ministre de tutelle de l'OFFA et de la formation. J'ai soutenu cette concertation avec pour objectif premier de garantir la sécurité sanitaire des jeunes.

On a pris plusieurs décisions pour respecter les consignes évolutives du Conseil national de sécurité.

Le 17 mars, tous les contrats d'alternance ont été suspendus.

Le 27 avril, des dérogations ont pu être accordées dans des secteurs identifiés comme cruciaux et essentiels, pour les apprenants en année terminale et pour les apprenants de plus de 18 ans uniquement, moyennant la garantie par les entreprises du respect des règles de sécurité sanitaires imposées par le Conseil national de sécurité ainsi que leur capacité à poursuivre le plan de formation de l'apprenant.

Le 4 mai, des dérogations ont été étendues aux entreprises restées ouvertes depuis le début de la crise et dans les secteurs autorisés à reprendre leur activité avec les mêmes balises, à savoir avoir plus de 18 ans et le respect des règles de sécurité par les entreprises.

Dès le 25 mai prochain, des dérogations pourront être accordées pour l'ensemble des apprenants quel que soit leur âge.

Seuls les contrats d'alternance dans les entreprises non autorisées à reprendre leur activité seront encore suspendus.

Une suspension totale des cours dispensés en présentiel dans les centres de formation IFAPME a été effective dès le 14 mars. Un dispositif de formation et de suivi à distance a été mis en place chaque fois que c'était possible pour assurer la continuité de l'apprentissage.

Depuis le 18 mai, les cours ont repris progressivement en présentiel.

Au FOREm, dans les CISP et dans les missions régionales pour l'emploi, les activités de formation et d'insertion en présentiel ont été suspendues dès le 14 mars.

Le FOREm a soutenu ces centres et les opérateurs qui souhaitent organiser leurs activités formatives à distance en maintenant les contrats de formation ou bien en les signant de nouveau, notamment dans le domaine du numérique, des TIC et du management ou bien encore de la logistique.

Les activités de formation reprennent progressivement depuis le 18 mai moyennant l'engagement de chaque opérateur à mettre en œuvre les mesures de prévention et de protection nécessaires. L'application des lieux de stage en entreprise est réactivée depuis le 4 mai, en cohérence avec les indications et les directives du CNS.

Les premiers domaines concernés par la reprise des formations sont la construction bois, l'industrie et ses différentes branches, le transport et la logistique qui ne peuvent se passer d'une formation en présentiel.

Les centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés, les CFISPA, Monsieur Disabato, ont été suspendus pour anticiper et préparer la phase 2 de la stratégie de déconfinement de ce lundi.

J'ai mené une concertation avec les interlocuteurs sociaux qui a abouti à un accord sur les modalités de reprises des formations à partir du 18 mai. Étant donné que cette reprise va se faire de manière souple et progressive compte tenu des contraintes sanitaires et matérielles, une exception concernant les activités de production de type HORECA en présence de la clientèle, qui ne pourront reprendre au plus tôt que le 8 juin, sous réserve des décisions du Conseil national de sécurité, il n'est dès lors pas attendu des opérateurs qu'ils assurent la totalité de leur activité dès le 18 mai, mais qu'ils préparent la reprise de manière responsable. Ils pourront compter sur le service de l'AViQ pour les aider qui est à leur disposition.

Pour le financement des centres de formation, le Gouvernement a approuvé, le 7 mai dernier, un arrêté qui prévoit une immunisation de la baisse d'activité des opérateurs agréés et subventionnés par l'AViQ qui relèvent de la branche « Handicap ». Il va de soi que ces centres sont concernés et que leur financement sera maintenu. La formation des stagiaires pourrait être prolongée en fonction de la durée de suspension. Ceci sera envisagé au cas par cas pour coller au mieux aux réalités de chacune et de chacun.

Tout est mis en œuvre pour permettre une reprise sereine et progressive, en garantissant les mesures de sécurité indispensables et une cohérence pédagogique.

M. le Président. - La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Merci, Madame la Ministre, pour tous ces détails et pour quasiment l'ensemble des réponses à mes questions relatives à la reprise.

Par contre, sauf si j'ai été distraite, je n'ai pas entendu les scénarios retenus pour la tenue des examens et des évaluations et la certification.

Si vous voulez bien répondre par écrit.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Je voulais remercier Mme la Ministre pour sa réponse complète.

Je suis satisfait qu'il y ait cette immunisation qui était prévue par rapport aux subsides octroyés, mais aussi que l'on traitera au cas par cas et suivant le cas spécifique que j'ai évoqué puisque l'on sait bien que c'est un public particulièrement en difficulté, que ce sont des centres qui font un travail assez exemplaire. Ce serait intéressant de soutenir ceux qui ont pu maintenir des formations à distance, que ce travail soit soutenu par la Wallonie.

**QUESTION ORALE DE MME GREOLI À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'APPEL DE DÉTRESSE DES ASBL NON
AGRÉÉES PARTENAIRES DES POLITIQUES DE
MME LA MINISTRE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'appel de détresse des ASBL non agréées partenaires des politiques de Mme la Ministre ».

La parole est à Mme Greoli pour poser sa question.

Mme Greoli (cdH). - Madame la Ministre, vous connaissez mon amour pour le secteur associatif. Je voudrais relayer ici l'appel de détresse lancé par la CODEF - Coordination et défense de services sociaux et culturels.

Cette structure est en l'occurrence la porte-parole de plus de 450 associations qui, bien que non agréées, assument un rôle social incontestable.

Bon nombre d'entre elles exercent des activités liées à vos domaines de compétences : emploi, formation, action sociale, aide aux familles et d'autres que je ne vais pas toutes énumérer ici.

J'avais donc entrepris de vous adresser une question orale en vue de la dernière commission de contrôle de l'action du Gouvernement en pouvoirs spéciaux, mais le greffe avait estimé, je ne reviens pas sur cela, qu'il fallait la réorienter vers votre collègue, M. le Ministre Borsus. Figurez-vous que celui-ci m'a donné une fin de non-recevoir et m'a demandé de m'adresser à vous cette fois-ci. Voilà qui est plus direct.

Pour le dire autrement, il fallait revenir non pas au bon guichet, mais vers la personne qui assume les compétences. Décidément, ce n'est pas toujours simple entre M. le Ministre Borsus et vous.

Je reviens au sujet essentiel : les ASBL représentées par la CODEF et bien que non agréées, ce sont des associations qui sont des partenaires précieux des politiques publiques. J'épinglerai, par exemple, une association qui s'appelle Interface3 de Namur qui œuvre depuis plus de 15 ans, à la promotion des emplois numériques à l'attention des publics fragilisés et notamment les publics féminins et dont notre président de commission a régulièrement fait un partenaire de ses politiques.

La crise sanitaire occasionne une interruption des commandes publiques qu'elles honorent régulièrement et donc une perte de moyens de subsistance qui hypothèque leur viabilité.

Ces associations déplorent de n'être pas éligibles à l'enveloppe des 115 millions d'euros que vous avez dégageé pour soutenir des acteurs associatifs agréés.

Confirmez-vous qu'elles sont exclues ou si vous vouliez bien me donner tort et confirmer qu'elles sont incluses ? Je ne demanderai qu'à avoir tort. Ne relevez pas ce que je viens de dire, Monsieur le Président. Ce n'est que pour ce cas-ci que je ne demande qu'à avoir tort.

Un soutien est-il néanmoins envisageable pour sauvegarder les emplois et les projets concernés ?

Je le rappelle, ces 450 associations jouent un rôle fondamental d'un point de vue de l'emploi, de la formation et de l'action sociale.

M. le Président. - Votre déclaration est un précédent que je vous encourage à poursuivre.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Greoli (cdH). - Monsieur le Président, c'est bien, vous avez varié vos répliques à cette déclaration.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Là, vous n'avez ni tort ni raison. La vérité est entre les deux. Il y a un peu de nuance à apporter.

Mme Greoli (cdH). - La vérité est toujours au centre.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Exceptionnellement, la vérité est au centre.

Madame la Députée, d'énormes et nécessaires mesures de soutien ont été apportées pour immuniser notamment des subventions publiques, accorder des primes forfaitaires, adapter le cadre réglementaire, garantir la continuité dans le versement des aides à l'emploi, notamment les APE, les articles 60, et cetera.

Les ASBL non agréées sont bien concernées par certaines mesures et en fait, la mesure principale, la mesure la plus importante est celle relative aux aides à l'emploi.

Ces ASBL ne sont pas concernées par l'enveloppe dégageé par la décision en tant que telle du 18 mars dernier ni par les arrêtés du 30 mars ou du 22 avril sur l'octroi de l'aide de 5 000 euros qui vise à contribuer à compenser l'impact de la crise sur l'équilibre budgétaire des structures sauf si, à défaut d'être agréées, elles sont reconnues comme initiative d'économie sociale ou bien comme entreprise titres-services.

Au-delà de cela, le Gouvernement a tenu à soutenir le secteur associatif de deux manières.

Un, pour les associations financées par des subsides publics, notamment dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle dont relève notamment l'association Interface3 que vous évoquez.

En ce qui relève de mes départements, la mesure la plus importante est l'immunisation de ces subventions.

En tant que tel, cela n'est pas repris dans les 115 millions d'euros, c'est en plus.

Le fait d'avoir maintenu des subsides fait en sorte que les aides données dans le secteur social et de santé sont beaucoup plus importantes que les 115 millions d'euros annoncés le 18 mars, mais qui n'ont pas été comptabilisés puisque ce n'est pas une dépense en plus, mais le fait de garder des moyens fait en sorte que, évidemment pour eux, c'était aussi une question de survie et donc elle n'est pas comptabilisée et l'objectif n'est pas de faire un concours à celui qui dépense le plus. L'objectif est d'essayer d'assurer des réponses, au maximum de jouer le filet social que la Région peut faire dans le cadre de ses moyens et qui garantit aux ASBL subventionnées qu'elles ne seront pas doublement pénalisées par la diminution de la suspension de leur activité en raison de la crise COVID-19 pour autant que ces dépenses puissent être présentées pour justifier l'utilisation de leur subvention.

La deuxième aide est pour les associations non agréées de dire qu'en tant que telle, une aide transversale n'est pas envisageable parce qu'il y a une diversité de situations qui est très large, mais chaque situation - et c'est là que la nuance est importante en plus des aides à l'emploi - sera analysée individuellement selon des approches que je vais vous donner.

Soit le montant de la subvention est fixé sur la base du projet initié d'indicateurs exclusivement qualitatifs ou de réalisation du projet. Dans ce cas, la diminution de l'activité n'aura pas d'impact sur la subvention. C'est le cas de nombreuses subventions non décrétales et dans ce cas-là il n'est pas nécessaire d'adopter une mesure d'immunisation comme en ont bénéficié les opérateurs

agréés dont la subvention est octroyée en fonction de la réalisation d'un volume d'activité.

Soit au contraire, les conditions d'octroi de la subvention liées à des objectifs quantitatifs en termes de volume d'activité, par exemple un nombre d'heures de prestations, un nombre de stagiaires, et cetera, pouvant entraîner une diminution des subventions et donc ces situations-là seront examinées au cas par cas et les arrêtés de subvention feront, le cas échéant, l'objet d'avenants pour adapter les objectifs quantitatifs fixés ou encore la période prévue pour la réalisation de l'action et d'éligibilité des dépenses.

M. le Président. - La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Merci, Madame la Ministre.

Je sais que c'est toujours amené comme une grande victoire et j'espère que vous n'avez pas dû vous battre pendant des heures au Gouvernement pour l'obtenir parce que je trouverais cela quand même assez fort de café et donc il est vrai que l'immunisation des subventions est une bonne nouvelle, mais j'ose espérer qu'elle a fait l'objet d'un accord rapide.

Pour ce qui concerne l'objet de ma question et les 450 ASBL sur lesquelles elle portait, il est évident qu'elles font partie, en tout cas pour plus de 90 % d'entre elles, de la dernière partie de votre réponse, c'est-à-dire sur les situations d'ASBL non agréées.

J'entends de nouveau l'immunisation. J'entends l'examen au cas par cas pour celles où les critères étaient des critères quantitatifs.

Je pense qu'il serait plus simple d'adopter la proposition de décret déposée par le cdH et qui inclut les ASBL dans les aides éligibles par la Région wallonne parce que la procédure, même si elle est administrativement un peu lourde, en serait simplifiée pour l'ensemble de ces partenaires.

Dans ce cadre-là, j'aimerais vraiment insister parce qu'une série d'acteurs de terrain nous disent à quel point ils sont aujourd'hui enlisés dans des complexités administratives pour vous rentrer des justificatifs qui vont, je le crains, conduire à des fermetures.

Je rappelle une nouvelle fois que ces ASBL ne sont pas là pour le plaisir d'être là, mais qu'elles répondent à un besoin social important.

INTERPELLATION DE M. DESQUESNES À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'UTILISATION D'APPLICATIONS POUR AIDER AU TRAÇAGE EN WALLONIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Desquesnes à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'utilisation d'applications pour aider au traçage en Wallonie ».

La parole est à M. Desquesnes pour développer son interpellation.

M. Legasse, M. Heyvaert, Mme Laffut et M. Mugemangango ont demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Desquesnes (cdH). - Madame la Ministre, le 24 avril dernier, le Conseil national de sécurité annonçait notamment le *tracing* dans le dispositif de lutte contre la propagation de l'épidémie. C'était au même stade que les mesures d'hygiène, de distanciation physique ou encore le port du masque.

La dernière réforme de l'État fait que c'est la Wallonie qui est compétente en matière de suivi des maladies infectieuses à déclaration obligatoire sur son territoire. C'était le cas précédemment encore de façon continue de la rougeole, de la tuberculose, et cetera. C'est le cas pour le COVID, c'est d'ailleurs comme cela que les différentes entités et les discussions entre les différents niveaux de pouvoir se sont établies.

L'agence a dû adapter son équipe et ses moyens puisque, au départ, ce *contact tracing*, ou ce traçage de contact, je ne sais vraiment comment on doit le dire, existe depuis un certain temps, mais il a dû être adapté. Vous avez, dans le cadre des pouvoirs spéciaux, l'arrêté 35 adopté le 6 mai dernier, organisé le traçage sociosanitaire dans le cadre de l'épidémie.

Dans ce cadre-là, vous avez annoncé mettre en place un centre d'appel, sur base des moyens de la Wallonie. Vous avez déjà eu l'occasion d'expliquer qu'il y avait une petite équipe, que c'était renforcé par des apports du SPW, mais également par un marché public qui a désigné un consortium d'organismes, mutualités et entreprises. On parle d'un budget de 40 millions d'euros. Il aurait débuté le 11 mai dernier, c'est en tout cas ce que vous avez dit dans la presse. Au total, à terme, 570 personnes seraient mobilisées sur ce travail.

Je voudrais que vous nous précisiez aujourd'hui quel est l'état de ce *contact tracing* organisé par l'AViQ directement ou indirectement, combien de personnes y travaillent, si cela s'applique déjà à tous les cas signalés,

quel délai moyen est nécessaire pour retrouver les contacts, et si cela marche.

Sur le fait de savoir si cela marche, je ne pose pas la question si les équipes ou le marché public fonctionnent bien. Je pose la question de savoir si, du côté des personnes concernées, les personnes déclarées porteuses du virus, cela marche. Ce que j'ai lu récemment de la part d'Emmanuel André me pose question, puisqu'il a déclaré ces dernières heures que l'on n'utilisait pas toutes les capacités de *testing* qui existaient par jour, c'est-à-dire les 25 000 tests disponibles. On arrive grosso modo à la moitié. Il dit en gros : « Parce que les gens ne déclarent pas toutes les personnes qu'elles ont rencontrées de crainte que ces personnes rencontrées plus de 15 minutes en intérieur ou à une distance de moins de 1,5 mètre se retrouvent mises en quarantaine pour 14 jours ».

On a donc peut-être un réflexe de certaines personnes qui sont trouvées porteuses du virus de ne pas vraiment déclarer toutes les personnes avec lesquelles elles ont été en contact depuis un certain nombre de jours, ce qui montre quelques limites de l'élément. Il y a des possibilités d'y répondre, suggère-t-il, en disant que la quarantaine de 14 jours n'est pas la bonne réponse et qu'il faudrait davantage faciliter les tests.

En parallèle à ce questionnement de savoir où on est dans la compétence wallonne, il y a une centralisation de ces données de *contact tracing* dans une base de données gérée par Sciensano, qui sera le gestionnaire et le garant que les données sont bien utilisées.

Un autre épidémiologiste que l'on a beaucoup entendu, Marius Gilbert, dit qu'il faut remplacer une mesure collective de confinement par des mesures individuelles et ciblées. On peut effectivement l'entendre. La question est : comment va s'articuler le rôle de Sciensano par rapport à celui des régions ? Comment fait-on aussi pour s'assurer que des personnes qui bougent d'une région à l'autre, de Wallonie à Bruxelles, de Bruxelles en Flandre ou inversement, sont correctement suivies ?

Il faut un cadre légal à tout cela. On sait qu'au Fédéral cela a été un peu compliqué, ils ont d'abord adopté un cadre provisoire, en espérant un nouveau cadre plus définitif davantage protecteur.

Ils le font à la fois sur le traçage par téléphone - le suivi des personnes qui sont renseignées par celui qui est porteur du virus -, mais il y a aussi un cadre légal concernant le traçage par application numérique qui est en cours d'adoption.

Vous avez dit, Madame la Ministre, que vous étiez ouverte pour discuter de ce traçage par application, mais vous avez dit ne pas être favorable à cette application. En tout cas, sur le plan culturel, vous avez dit, je

reprérends vos mots, que ce n'était pas la priorité du temps un.

Pourtant, il y a des voix en Wallonie qui se sont exprimées. Encore aujourd'hui, dans les médias, mais il y a quelques jours également, je pense en particulier à l'administrateur délégué de la SONACA qui disait que la stratégie des call-centers est une technologie du siècle passé. Le patron de la Fédération AGORIA qui est quand même le fleuron de l'industrie wallonne, M. Lambotte, disait, de façon peut-être plus constructive : « Mettons-nous d'accord sur une application, non pas pour des raisons techniques ou politiques, mais pour des considérations d'ordre pratique et de communication ». Je pense qu'il parle de bon sens.

On est un peu plus tard que la mise en place et les efforts qui ont été les vôtres et ceux de l'Aviq pour mettre en place le contact-tracing. On est 15 jours plus tard puisque les annonces avaient été faites le 5 mai. Vous allez nous expliquer ce qui a été fait depuis lors. Les choses sont en place.

N'est-il pas temps de voir comment peut s'articuler l'outil de base, qui est le téléphone et des personnes humaines, avec un outil de nature informatique ? C'est finalement le fondement principal de l'interpellation que je vous adresse.

On sait qu'au Fédéral, il y a une équipe *data against corona taskforce* qui a été lancée à la mi-mars par le Ministre De Backer. Je pense que les Régions y sont associées. J'aimerais que vous puissiez me donner quelques indications là-dessus. On sait aussi que les pays et les régions voisines avancent sur des solutions d'application. En France, on parle d'une application dans les tout prochains jours avec des théories différentes, mais ce n'est pas l'essentiel de savoir s'il faut travailler avec des entreprises locales, nationales ou si l'on doit collaborer ou non avec de grandes entreprises du service informatique avec le risque qu'on ne maîtrise plus le débat.

Ce débat aujourd'hui existe. Quelque part, la position que vous exprimiez, Madame la Ministre, il y a 15 jours nous met - me semble-t-il - un peu hors jeu de ce débat - je vois que vous faites la moue, mais j'imagine que vous allez nous préciser - en disant que ce n'est pas la priorité pour nous. Pendant ce temps-là, les questions se posent. Je vous interroge en vous demandant quelle est votre position ? Quelle est celle du Gouvernement wallon dans ce dossier ? Va-t-on regarder le train passer ou est-on dedans ? Et si possible, pas dans le wagon passager, mais plutôt dans le poste de commandement, d'autant qu'il existe des entreprises belges et wallonnes qui sont impliquées dans différents centres d'applications. L'une ou l'autre est déjà - semble-t-il - quasi opérationnelle.

On a ce débat, mais on a aussi un débat qui revient sur la durée de la pandémie que nous connaissons.

On sait bien qu'on ne va pas en être débarrassé demain. Les plus optimistes espèrent un vaccin dans six mois ; certains parlent plutôt d'un an ou d'un an et demi. Certains disent qu'il n'y aura peut-être pas de vaccin contre ce virus. Bref, nous allons devoir vivre sur la longueur avec ce virus.

Ce qui a été mis en place en termes de traçage est un traçage jusqu'à la fin de l'année. Parallèlement, on en parle de l'ouverture des frontières de la Belgique - peut-être au mois de juin, plus certainement au mois de juillet et très certainement au mois d'août - à des personnes qui doivent la traverser pour des motifs professionnels, mais plus certainement encore pour des motifs touristiques. Nos entreprises, notre secteur touristique, nos citoyens ont besoin de retrouver de l'air, de changer de la situation de confinement dans laquelle ils sont. Peu importe que ce soit début juin, fin juin, mi-juillet ou fin juillet ou début août, ou que sais-je, les portes vont s'ouvrir. On va donc avoir sur le territoire wallon des personnes d'origine étrangère qui vont se retrouver.

Toutes ne seront pas identifiées. Il y aura sans doute dans certains endroits, dans des endroits bien organisés comme les hôtels, et cetera, on peut retrouver les noms des personnes. Dans un restaurant, demain, après-demain dans une cafétéria, dans un lieu touristique, certaines attractions ont déjà rouvert comme les zoos, d'autres vont rouvrir. Il va y avoir des gens qui viennent d'un peu partout, en tout cas de tous nos pays voisins. Tôt ou tard, ils vont revenir.

Le traçage téléphonique par rapport à des gens qui ne sont pas de chez nous est beaucoup plus compliqué, sans compter qu'une grande partie de ces personnes, beaucoup de touristes qui viennent chez nous sont des voisins du nord, ce sont nos amis hollandais. Il y a aussi des Allemands, des Luxembourgeois, la barrière de la langue va encore compliquer davantage les limites du traçage organisé par téléphone.

Bref, Madame la Ministre, nous ne vivons pas sur une île. Les décisions prochaines qu'on attend sans doute pour la réouverture notamment des secondes résidences vont aussi générer cela. Il y a des secondes résidences qui ne sont pas des secondes résidences de Belges. La question est, nous semble-t-il, pleinement d'actualité aujourd'hui.

J'entends aussi, même si les éléments sanitaires doivent primer sur toute autre considération, par exemple dans le journal l'*Écho*, des restaurateurs se sont exprimés pour dire qu'à un moment donné, les limites physiques ou le fait de limiter ou de continger le nombre de clients par établissement pose un problème sur la viabilité. On va certainement le faire pendant une période provisoire, parce qu'il faut y aller à petits pas pour être sûrs que l'épidémie ne redémarre pas. Mais on va devoir vivre sur le long terme avec l'épidémie. On va devoir retrouver une vie normale ou quasi normale, mais être capable, dès qu'il y a un incident, de repérer la

personne détectée comme porteur du virus et être capable de tracer très rapidement cette personne.

À nos yeux, cela nécessite que la Wallonie, au-delà du traçage par appel téléphonique organisé par l'AVIQ, s'implique dans la recommandation d'application de traçage COVID qui doit rester un outil volontaire de la part des personnes et complémentaire. C'est le sens de mon interpellation, de celle que porte mon groupe à votre attention aujourd'hui.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse qui intervient dans le cadre de l'interpellation.

M. Legasse (PS). - En préambule, j'ai le sentiment de ne pas avoir compris, Madame la Ministre, de la même manière que M. Desquesnes parce qu'il semble avoir compris qu'elle était fermée à la perspective d'une implication ou d'un *tracing* via une application. Je n'ai rien lu de tel, je voudrais l'en féliciter.

On a d'abord et principalement investi sur l'humain et utilisé une méthode certes, de prime abord plus rudimentaire, mais surtout plus humaine avec une démarche où on a engagé plus d'un millier de personnes, c'est à souligner.

Depuis le 18 mai suite aux décisions du Conseil national de sécurité d'engager une nouvelle étape plus importante de déconfinement faisant suite à la première phase qui avait vu l'ouverture des commerces et le retour sur les lieux de travail de nombreuses travailleuses et travailleurs, il est devenu important d'assurer le suivi des différentes chaînes de transmission du virus et personne n'en disconvient, afin d'endiguer rapidement la propagation au sein des différents cercles sociaux et familiaux.

L'accroissement du *testing* doit permettre de mieux détecter les personnes infectées et l'accroissement est réel même si les chiffres ne sont pas atteints à l'heure d'aujourd'hui vu les chiffres avancés par le fédéral. Ces tests doivent obligatoirement pouvoir s'accompagner de suivis des personnes via le *tracing*. *Tracing* qui est mis en œuvre aujourd'hui où on parle depuis le début de ce mois, via un call center et des personnes qui appellent.

M. Desquesnes a rappelé les différentes mesures décidées par la Wallonie afin de mettre en œuvre ce contact *tracing*. Peut-être préciser si besoin était que dans un premier temps, le fédéral avait créé un groupe de travail à cet effet et était d'avis de développer une application qui n'a pas abouti, et s'est ensuite retourné vers la Région.

Si le *tracing* semble inévitable dans la lutte contre la propagation du virus, l'état d'urgence sanitaire dans lequel nous sommes ne peut pas servir non plus de prétexte au sacrifice de droits élémentaires et à une réduction disproportionnée de nos libertés fondamentales.

Je voudrais ici citer, je ne suis pas coutumier du fait, Benjamin Franklin qui dit que « ceux qui peuvent renoncer à une liberté essentielle pour acheter un peu de sécurité temporaire ne méritent ni liberté ni sécurité ». Cependant, il est nécessaire de pratiquer le *tracing*. Personne n'en disconvient et donc la porte n'est pas fermée.

Sur base volontaire, vous l'avez dit, Monsieur Desquesnes, des inconvénients ou des problèmes techniques peuvent se poser. On cite souvent en exemple Singapour qui, aujourd'hui, géolocalise et utilise le *tracing* et de manière systématique et obligatoire avec des QR codes, mais, par exemple, techniquement, il était décelé que des gens qui vivent dans un appartement contigu, à travers le mur, le Bluetooth fonctionne et ils sont à moins d'un mètre cinquante, ils sont ainsi tracés. Voilà un exemple contre-productif qui peut-être doit également rester à l'esprit. Il faut donc des balises, des balises sérieuses pour que le jour où effectivement l'on passe au *tracing*, sur base volontaire, l'application remplisse toutes les conditions et que l'on ne prenne donc pas ainsi les risques d'atteindre ainsi les libertés fondamentales.

Vu intrusion qu'une telle application peut représenter, l'utilisation de celle-ci doit se faire sur une base uniquement volontaire, je me répète.

Plusieurs spécialistes attirent également notre attention sur le fait que si la base volontaire est retenue et conseillée, elle n'est pas sans poser de problème quant à l'efficacité de l'application. Pour être efficace, ce système nécessiterait — cela a déjà été dit, je pense dans cette assemblée —, qu'au moins 60 % de la population s'y inscrivent. Sans parler des différents biais qui pourraient survenir si toute la population d'une province, par exemple, ne devait pas s'en servir, donc par sous-région.

Ou encore des difficultés rencontrées par certains publics pour utiliser un smartphone ou pour tout simplement disposer d'un accès...

M. le Président. - Puis-je vous demander de conclure ?

M. Legasse (PS). - Oui certainement, Monsieur le Président. Je voudrais donc dire que pour notre part, certaines questions se posent.

Sait-on par exemple, Madame la Ministre, combien de personnes ont déjà été contactées par le *call center*.

Pouvez-vous nous éclairer sur la manière dont le *tracing* par *call center* fonctionne ?

Comment les citoyens peuvent-ils être certains que le *call center* l'appelle et ce n'est pas un acte malveillant ?

Enfin, quelles sont les balises mises en place pour éviter toute dérive et un détournement des données collectées ?

M. le Président. - La parole est à M. Heyveart.

M. Heyvaert (Ecolo). - Merci, Monsieur le Président. Je voulais aussi me ramener à l'interpellation, pour savoir un peu la position de la ministre. Même si je pense qu'elle avait déjà été claire. Elle avait bien été claire sur le fait qu'il fallait d'abord un cadre par rapport à cette application.

Il me semble aussi qu'il est beaucoup trop tôt que pour avoir ce cadre clair mis en place. Au niveau de la législation, au niveau du Parlement fédéral, les discussions sur un arrêté ou une loi ne sont pas encore définitives puisqu'elles sont toujours en cours. Ce sera encore discuté dans les prochains jours, donc le cadre législatif n'est pas encore clair par rapport à cela.

Comme je l'ai déjà expliqué, le suivi de contact doit être beaucoup plus large.

Il doit être aussi sur la définition des cas, vu avec les possibilités de *testing* aussi. Ce qui est aujourd'hui encore défaillant. Les définitions de cas ne sont toujours pas très claires entre les personnes à haut risque, à bas risque, j'y reviendrai dans la question suivante que j'ai posée à Madame la Ministre.

Sur la question des *testings* aujourd'hui, on ne teste que les personnes qui ont au moins un symptôme. Cela veut dire que si j'ai été en contact avec une personne, que l'application me dit vous avez été en contact avec une personne, cette application me dira juste de surveiller ma température. Oui, mais cela veut dire que la définition des cas n'est pas encore très claire et le cadre n'est pas encore là.

Quand on a une application, il faut aussi voir un peu la plus-value que cela peut apporter. Aujourd'hui, techniquement une application seule n'apportera pas de plus-value à ce que font des humains derrière un téléphone. Un humain derrière un téléphone peut prendre le temps, prendre une demi-heure, trois quarts d'heure, avec des personnes qui ont détectées, à défaut, les rassurer, rappeler les règles d'hygiène, de voir avec eux quels sont les contacts qu'ils ont eus, quels sont les contacts rapprochés, comment ils vont faire auprès de leur employeur, comment ils vont faire auprès de leur famille pour annoncer cela. Une application, il ne me semble pas que cela peut apporter une plus-value.

Quand on parle du contact humain comme d'une méthode archaïque, cela me choque. Je pensais que les humanistes pouvaient être aussi choqués par ces propos.

M. Desquesnes (cdH). - Je vous invite à relire ce que j'ai dit, ce qui n'était pas du tout les propos que vous déformez.

M. Heyvaert (Ecolo). - C'est une vision très bizarre que de pousser pour que l'on ait une application qui supprimerait les contacts humains.

(Réaction de M. Desquesnes)

Il est important que ces contacts humains aient toujours lieu et qu'une application vienne en appui de ces contacts humains. Il ne me semble pas que les personnes que vous avez citées, dans votre interpellation, aient pris le temps, avec le *contact center*, de voir les technologies qui pourraient appuyer leur travail. Ce n'est pas comme cela qu'ils ont conçu leur application, puisqu'elle a été conçue avant que le contact humain soit mis en place.

Je voudrais que Mme la Ministre appuie les propos qu'elle avait tenus, à savoir que la technologie n'est pas à mettre de côté mais qu'elle doit venir en soutien des humains actuellement au travail.

M. le Président. - La parole est à Mme Laffut qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Laffut (MR). - Madame la Ministre, en préambule, je rappelle que nous sommes dans une sortie progressive de confinement, que celle-ci répond aux besoins sociaux des gens et permet de relancer également l'activité économique. L'objectif de ce déconfinement est conditionné au maintien d'une situation sanitaire la plus saine possible, afin d'endiguer un nouveau pic épidémique.

Je voulais préciser que le *tracing* est une mesure complémentaire aux matériels disponibles, aux masques et au *testing*. Comme tout dans cette crise, rien n'est simple, il n'y a pas de solution miracle, rien n'est mathématique.

On a géré parfois difficilement mais on a parfois atteint des objectifs et des résultats honorables en matière de masques, puisque l'on sait qu'il n'y a plus de pénurie de masques chirurgicaux et que l'ensemble des pouvoirs, quels qu'ils soient, se sont mis ensemble pour tenter d'approvisionner les citoyens d'un masque en tissu.

En matière de *testing*, même chose, on sait que la Belgique se place aujourd'hui dans le top des pays européens et que les personnes qui présentent des symptômes doivent pouvoir être testées. Bien sûr, ce n'est jamais suffisant et l'on peut toujours faire mieux.

Nous sommes convaincus que le *tracing* est une étape fondamentale dans cette période de déconfinement.

Il est soumis à des conditions strictes. On a parlé du respect de la vie privée, et il est clair que toute une série de modalités doivent être prises en compte : le respect des gens, les objectifs triples – le *tracing* n'est pas fait pour le plaisir –, la collaboration des citoyens, comme

dans tout. Dans le déconfinement, il y a bon nombre de zones grises. Celui qui a envie de ne pas le respecter ne le respecte pas. Dans cette période, la collaboration entre les autorités et les citoyens est primordiale.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous faire l'état des lieux du *tracing* aujourd'hui ? Comment est-il réalisé au jour le jour, même si l'on est en début de processus ? Quelles seront les modalités prises demain ? On a parlé du *helpdesk* et du logiciel. Qu'est-ce qui va être mis en place pour réaliser un *tracing* important et fondamental, mais qui n'est pas non plus la solution miracle ?

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Mugemangango (PTB). - Madame la Ministre, personne ne peut mettre en doute le fait que le suivi de contact soit indispensable et qu'il faut y mettre les moyens nécessaires.

Pour être clair, nous ne sommes pas favorables à l'utilisation d'une application.

Le premier problème, et c'est une question que j'ai vis-à-vis de Mme la Ministre, c'est d'abord de voir comment l'ensemble du processus, qui est pourtant indispensable, est perçu par la population. Si ce processus n'est pas bien perçu, il ne fonctionnera pas et ce sera encore plus dramatique par rapport à l'application qui pourrait être utilisée. Dans les pays où cela a été tenté, cela n'a fonctionné qu'avec un pourcentage d'adhésion de la population relativement élevé pour le processus en général et pour l'utilisation d'une application en particulier. Les dernières enquêtes à ce propos en Belgique ont plutôt montré un déficit d'adhésion quant à l'usage d'une application.

Dernier élément, au sein des maisons médicales Médecine pour le Peuple, on a fait l'expérience. Comme d'autres médecins généralistes, des médecins ont téléphoné aux personnes concernées.

On constate qu'en fait, il faut un lien de confiance. Je suis entièrement d'accord avec ce qu'a dit M. Heyvaert sur l'élément humain, mais plus que cela, souvent c'est même la question de quels humains et par exemple, le fait d'être en lien de confiance médicale entre un patient et un médecin généraliste ou entre un patient et un autre aide-soignant dont il a l'habitude d'avoir des conseils. Cela améliore de beaucoup la qualité du suivi de contact. C'est même plutôt la question de comment on peut généraliser l'implication notamment des généralistes, l'implication des médecins qui sont en première ligne pour rendre efficace ce suivi de contact parce que l'on sait très bien que si, maintenant, il n'y a pas cette adhésion à ce processus, cela ne fonctionnera pas.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame, Messieurs les députés, je vais d'abord rappeler comment fonctionne le suivi de contact, en tout cas comme il est organisé. Dès qu'une personne est diagnostiquée COVID positive, elle va être contactée par le call center pour établir la liste de tous ceux ou toutes celles qu'il aurait croisés jusque deux jours avant qu'elle n'ait les symptômes et jusqu'au résultat de son dépistage.

L'appel préviendra alors les gens concernés sans donner le nom de la personne positive. Donc, vous êtes positif, on vous appelle, si vous donnez des contacts d'autres personnes avec qui vous avez été en contact étroit et qui sont soit à haut risque, soit à bas risque, c'est-à-dire soit si ils ont été plus de 15 minutes à moins de 1,5 mètre, soit moins, en fonction de la situation, on reprendra contact avec ces personnes et on leur donnera une information pour que les hauts risques soient dépistés ou pour que le bas risque soit attentif.

C'est un dispositif commun aux entités fédérées qui a été établi pour harmoniser et assurer le suivi de contact de la population belge.

Concrètement, des modèles types de questionnaire, des modules de formation communs ont été établis et toutes les entités travaillent avec le même système informatique de suivi. C'est donc une plateforme logicielle interfédérale et sécurisée qui s'est faite en collaboration avec eHealth au niveau de Sciensano et Smals qui a fait le programme informatique pour garantir une prise en charge globale et uniforme et une surveillance permanente de la situation épidémique en Belgique et prendre si nécessaire les mesures qui s'imposent.

C'est la première fois que l'on se lance dans un dispositif où, en Wallonie, les différentes régions s'associent pour avoir un même dispositif et où l'on demande que le ciment de la Belgique, l'État belge assure les modalités informatiques pour accueillir aussi des données confidentielles dans une banque de données. De ce point de vue là, je pense que l'on a avancé de commun accord et de concert.

On a demandé notamment qu'Emmanuel André coordonne et toutes les régions souhaitaient que ce soit lui qui s'occupe de la coordination. Cela me semblait aussi être quelque chose de positif pour essayer d'aborder un défi, que l'on espère qu'il sera efficace parce que ce sont des moyens effectivement colossaux et qu'on est, à ce stade, dans l'expérimental. On va essayer une formule qui existait précédemment à l'occasion de 2 000 cas par an. C'est une des plus vieilles lois de Belgique, il n'y a rien de neuf sur la méthode. C'est la quantité qui change puisque, ici, on est

à quasi 3 000 par semaine alors qu'avant, c'était 2 000 par an. Mais on espère que cela fera partie, à l'instar de ce qui a été dit sur le *testing* massif qui me semble être une des clés, les protections, la distance physique, et cetera, sont une des règles et une des clés auxquelles on se prête bien volontiers. L'on a essayé de mettre toutes les chances, en tout cas de notre côté pour que cela fonctionne.

On a le renfort du contact *tracing* réalisé initialement par les cellules, la petite cellule de surveillance des maladies infectieuses de l'AViQ.

Mon cabinet a consulté les experts de cette cellule pour utiliser une application pour soutenir le suivi de contact, il y a à peu près un moins parce qu'il y avait une *task force*, je pense vous l'avoir dit, qui avait été pilotée par le ministre De Backer qui avait soumis en conférence interministérielle Santé la mise en place d'une application de *tracing* à l'échelle fédérale pour sortir du confinement et pour éviter un nouveau pic épidémique en renforçant l'équipe de *tracing* et en utilisant la méthode classique.

Sur base d'une revue de littérature et d'étude des applications existantes, les conditions d'efficacité d'une application *tracing* avec une visée de santé publique, ont été identifiées. Cela voudrait dire que pour cela, il faudrait un plus grand nombre d'utilisateurs même si, effectivement, elle ne pourra jamais se substituer au travail des équipes en charge de la prévention et du *tracing*.

Il faut continuer à appliquer la mise en quarantaine des cas avérés ou suspects et les mesures de distanciation sociale. Il faut assurer la continuité des mesures d'hygiène, il faut avoir une capacité de dépistage massive et avoir recours fréquemment aux tests. Il faut que la population ait aussi confiance en l'outil et que l'anonymat, le règlement sur la vie privée et l'utilisation stricte des données, soient garantis

Il sera donc nécessaire que tous les Belges, y compris les Wallons, utilisent la même application si l'on devait avoir un résultat probant.

C'est la raison pour laquelle toutes les entités fédérées se sont mises d'accord que la priorité pour entamer le déconfinement était de mettre en place un système de *tracing* traditionnel via la plateforme logicielle que vous connaissez et puis, d'étudier ensemble, l'opportunité d'appuyer ce processus par une application commune dans un second temps.

Les atouts d'un projet interfédéral serait, même application pour l'ensemble de la population, une information et une communication harmonisée, un soutien aux pratiques déjà existantes des équipes en charge de la prévention et du *tracing*.

L'utilité d'une application pour soutenir l'action actuelle de la Région wallonne, c'est avoir une liste de

contacts automatiques depuis son GSM par le patient index. Cela permet d'identifier plus finement les personnes-contacts quand la personne malade a fréquenté des lieux collectifs ou la personne croise des inconnus dans les transports en commun, quand elle fait ses achats alimentaires, mais aussi un peu plus tard, festival, *open space*, quand tout sera repris.

Cela permettrait donc de gagner du temps pour les contacts proches dans la gestion des listes. Cela permet aussi un envoi de l'information aux personnes en contact avec un cas confirmé. La plus-value identifiée, c'est que l'information serait plus didactique à condition qu'elle soit harmonisée entre les entités.

Cet envoi via l'application permettrait un gain de temps dans la génération du courrier d'informations par rapport à la méthode classique via le marché accord-cadre de Sciensano.

Le troisième élément est le *self monitoring*; application plus opérationnelle et accessible à tous via le *self monitoring*, mais il faudra faire attention le cas échéant à insérer des points d'alerte pour traduire les paramètres à surveiller pour lesquels la définition n'est pas claire pour le grand public. Il sera aussi intéressant où il serait intéressant d'illustrer les symptômes pour s'assurer de la compréhension par toutes et tous.

Il est à noter pour compléter cette démarche, le Réseau Santé wallon développe aussi une application d'aide à la surveillance des symptômes pour les personnes-contacts pour aider les médecins généralistes, par exemple au suivi de leurs patients.

Si jamais le patient se dégradait et qu'il est hospitalisé, cela permettrait une meilleure transmission de l'information et cela préviendrait le médecin général de l'hospitalisation de son patient.

L'idée pourrait être utilisée dans le cadre du COVID, mais aussi à toutes les autres maladies infectieuses de déclarations obligatoires.

Le quatrième élément, ce sont les analyses a posteriori à la fin des 14 jours. Il serait intéressant de demander aux utilisateurs s'ils acceptent de partager leurs données à des fins scientifiques et de manière anonyme en identifiant bien quelles données ils acceptent de partager conformément à la RGPD en vigueur. Cependant, toute une série de limites ont aussi été identifiées. Il y a des points positifs dans un dispositif, mais il y a aussi toute une partie d'ombres et d'interrogations qu'il faut pouvoir se poser, légitimes et qui me semblent avec un réel fondement.

D'un point de vue éthique, il faut s'assurer que les utilisateurs ne soient pas géolocalisés trop précisément. Passer par un système de GPS et de mémoire à court terme et que cette localisation ne soit utilisée à d'autres fins que celle visée par la Santé publique dans le cadre de la gestion de crise.

Cela veut dire aussi qu'il faudrait veiller à ne pas multiplier des applications sœurs; ce qui disperserait les utilisateurs et engendrerait une diminution de l'efficacité attendue.

De plus, il ne faudrait pas entièrement compter sur l'application pour le *contact tracing*.

Que faire si on n'atteint pas les 60 % de compliance ?

Il y aura toujours le *contact tracing* classique à organiser, mais cet outil peut être utilisé si le patient le souhaitait. Quand on sait, par exemple, le système BE-Alert. Je suis inscrite et comme cela, j'ai les informations systématiquement.

Je m'étais inscrite avant la crise. Je n'imaginais pas que j'allais avoir autant d'informations, mais cela veut dire que par exemple, une fois que le Conseil national se réunit, j'ai systématiquement les informations sur mon GSM que je reçois par SMS parce que je suis inscrite sur le système BE-Alert. Il y a seulement 750 000 Belges inscrits. Il faut donc se dire que si on s'inscrit sur un système catastrophe et qu'on n'est que 750 000, je ne suis pas, a priori, sûre que toute la population – 60 % d'entre-elle – va systématiquement s'y inscrire.

On ne peut envisager d'obliger la population, sûrement pas, d'utiliser l'application dont l'utilisation doit rester sur base volontaire. Cela dit, certains pays, certaines villes sont passés du volontaire à l'obligatoire. Cela, il ne faut pas non plus faire comme si cela n'existait pas.

De plus, que fait-on pour les personnes sans smartphone ? Elles seraient dans l'illégalité ? Met-on en œuvre, maintient-on une procédure pour le *tracing* des personnes sans smartphone, qui ne savent pas ou qui ne voudraient pas utiliser l'application ? C'est primordial pour le respect des libertés individuelles.

L'efficacité de la surveillance de la fièvre dans les lieux clés n'a pas de base d'évidence, mais on nous a dit tout le temps que ce n'est pas basé sur un système de preuves.

Par exemple, au début de l'épidémie, on avait proposé de mettre dans les aéroports des systèmes pour calculer la température. En tant que citoyens, il nous semblait une idée de pouvoir scanner et passer la température sur toutes les personnes qui étaient à l'aéroport. Les scientifiques nous ont alors dit : « Ce n'est pas une bonne idée. On l'a fait pour Ebola, on l'a fait en Italie dans le cadre de ce virus, cela n'a pas fonctionné parce que les gens ne développent pas toujours de la température. Par contre, ils peuvent être asymptomatiques positifs et le développer dans les heures qui suivent, le lendemain ou le surlendemain. Cela donne un faux sentiment de sécurité ». Une meilleure proposition consisterait à ce que tout le monde

prenne sa température avant de quitter chez soi et en rentrant du travail.

Enfin, certains pays européens souhaiteraient une position européenne commune sur la mise en œuvre de ce genre d'application en ce qui concerne le RGPD. Cela ne semble pas faire l'unanimité. Cependant, des recommandations ont été émises par la Commission européenne le 17 avril dernier. Il a été convenu qu'une loi fédérale encadrerait ces applications mais celle-ci n'a pas encore été discutée à la Chambre.

Il y a plusieurs questions relatives à l'encadrement juridique – l'éthique, la technique, l'efficacité, le traitement des données – subsistent encore pour définir, si oui ou non, il est opportun de recourir à une telle application en Wallonie.

Je maintiens ma position. À la base, ce n'est pas pour ce choix que j'opterais personnellement, que j'aurais posé en priorité. Cependant, comme je l'ai dit – je pense à Mme Greoli –, j'évolue. Quand Emmanuel André me dit : « Ne fermez pas la porte, si j'ai des arguments, si toutes les conditions sont réunies... ». Ce n'est pas une position dogmatique, je suis prête à évoluer.

Je voudrais toutefois dire que je ne suis ni dans une vision dogmatique ni dans une vision angélique. On n'a pas attendu l'application parce qu'il ne faut pas croire non plus que dans l'ensemble des pays européens.... On ne peut pas comparer l'Asie et l'Europe dans notre culture à tous.

On n'a pas attendu pour commencer parce que le déconfinement a commencé. Le travail manuel se fait, on a des chiffres que je peux vous donner :

- à peu près 410 appels sont passés en Wallonie quotidiennement ;
- 100 % des signalements envoyés sur la plateforme ont été traités. Cela veut dire que chaque personne reçoit, au fur et à mesure, un numéro de téléphone avec le nom de la personne qu'elle va contacter. Quand elle va indiquer les contacts avec lesquels la personne est entrée en contact, elle le rentre dans la banque de données et elle n'a plus accès à ses données. Ce n'est pas spécialement elle qui va rappeler l'arborescence, les contacts avec lesquels ces personnes ont été en contact rapproché.
- 126 visites de terrain sont organisées cette semaine, qui sont programmées, notamment pour ceux qui ne décrochent pas ou qui n'ont pas de téléphone. Le *reporting* complet n'est pas encore disponible depuis la plateforme fédérale mais c'est un outil évolutif, donc ce sera sans doute le cas dans les prochains jours ;
- 221 agents ont été formés et sont opérationnels, avec 16 superviseurs d'équipe ; 61 agents de terrain ont été formés et sont opérationnels.

Des améliorations sont encore possibles, notamment le fait que les médecins généralistes doivent rentrer chacun les cas positifs dans la banque de données pour que l'on puisse les joindre. À peu près 95 % des labos le font et chez les généralistes, c'est en constante augmentation mais il y a encore une marge évolutive.

Des contacts que j'ai eus avec les personnes, les agents qui ont fait cela, soit au niveau de la fonction publique – je voudrais signaler que 342 agents se sont portés volontaires, je veux chaleureusement les remercier, pour avoir accepté de se prêter à cette mission de service public le temps qu'ils reprennent leurs fonctions progressives au sein de la fonction publique –, aujourd'hui, celles et ceux que j'ai rencontrés me disent qu'à peu près huit à neuf personnes sur dix réagissent excessivement bien. C'est qualitatif, pas quantitatif. Ceux que j'ai rencontrés, avec qui j'ai discuté sur place, à Charleroi, à Ans, à Liège, m'ont dit que les gens avaient une confiance et une envie de répondre aux personnes en disant : « On se sent moins seuls, vous brisez ma solitude. Vous me donnez des conseils que j'ai peut-être oubliés, que mon médecin m'a dits. Le fait que vous me donniez des informations complètes me rassure ». On avait donc très peu de réticence.

Toutefois, ceux qui sont réticents, c'est aussi le rôle d'Emmanuel André de dire : « Attention, s'il y a des réticences, il faut les lever ». Je compte donc aussi sur lui pour que publiquement il appuie sur ce qui doit encore être amélioré et ce qui doit être compris par la population, et ce qui doit être considéré pas du tout comme une mesure de flicage mais comme une mesure de prévention, d'accompagnement, de soutien, où l'anonymat est garanti.

Donc, l'objectif est de faire en sorte que si vous ou moi, un jour, on nous appelle pour nous dire : « Vous avez été en contact avec quelqu'un, faites attention », je préfère que l'on m'appelle pour me prévenir que d'être en contact étroit avec quelqu'un que je contaminerais.

Je trouve donc que cela a son utilité. Vous dire aussi que celles et ceux qui se sont engagés dans cette mission-là considèrent que c'est une mission d'utilité sociale et sont parfois bien contents d'avoir aussi, eux-mêmes, quitté le confinement pour se rendre utiles dans cette crise.

Voilà les améliorations et j'imagine que lors de la prochaine commission, on aura l'occasion d'avoir des visions beaucoup plus détaillées de l'évolution du dispositif du *tracing* et comme vous le disiez, Monsieur Desquesnes, de son efficacité.

Aujourd'hui, en tout cas, on ne peut pas dire qu'au nombre de tests, on voit qu'il y a une augmentation, mais comme vous l'indiquez justement, le *testing* pourrait être plus massif - je vais en terminer, Monsieur le Président - j'entends que l'on n'est pas

encore arrivés aux 25 000 par jour et s'il y a des idées de *testing*, j'en ai déjà formulé un certain nombre dans les structures d'hébergements on a réussi à les obtenir.

Par contre, on n'a pas réussi, on a eu une fin de non-recevoir dans le secteur ambulatoire, donc on sait par exemple que les aides familiales, que les aides ménagères, que les infirmiers à domicile, sont autant de personnes qui potentiellement peuvent avoir le COVID-19 et vont rentrer dans des familles et des foyers, qu'il faut d'autant plus protéger. Si le Fédéral voulait tester tous ces métiers-là, cela me semblerait tout à fait utile, le temps d'avoir les 25 000 personnes qui doivent être testées par jour. C'est aussi une des clés de la réussite de ce déconfinement.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je voudrais remercier Mme la Ministre, à la fois parce qu'elle a été la plus complète possible dans sa réponse. Je sais qu'elle y met un point d'honneur, mais également parce qu'elle a répondu avec franchise aux différentes questions que je lui ai adressées.

Je voudrais revenir sur le dernier élément de votre réponse en ce qui concerne le *testing*.

Si on a vraiment une capacité en Belgique de faire 25 000 tests, pourquoi ne l'utilise-t-on pas ?

Si je me permets, vous devez taper du poing sur la table à la CIM Santé. Ce n'est pas normal.

Soit dans le cadre du traçage du suivi de contact on teste davantage de personnes soit on utilise ces tests dans d'autres services, ceux que vous avez cités. Ou alors, les 25 000 tests, ce n'est pas notre capacité. Il faut que vous interpelliez l'autorité fédérale, le ministre fédéral en charge de cette opération parce que ce n'est pas normal de dire que l'on a 25 000 tests, mais qu'on en utilise à peine 13 000. Cela ne va pas.

J'en reviens au sujet que j'avais développé dans le cadre de mon interpellation et vous avez été précise sur les chiffres et merci bien, sur le travail des équipes. Je m'associe à vous en ce qui concerne les 340 volontaires du SPW qui sont venus renforcer les équipes et qui ont accepté de travailler à ce genre de mission. C'est la preuve aussi qu'il y a de la souplesse et de l'agilité dans les services publics de Wallonie. On ne peut que s'en féliciter.

Vous avez listé les différents points positifs pour une application et vous avez ciblé les limites.

Les points positifs, je ne vais pas revenir dessus parce que je les partage en tout cas. Sur les limites, vous dites : « Attention, il ne faut pas de géolocalisation », je suis d'accord avec vous.

Que le *contact tracing* via une application n'est pas suffisant en lui-même et qui devient uniquement en complément au traçage qui est fait par suivi téléphonique, bien sûr. Sur cette deuxième limite, je suis d'accord.

Sur le nombre minimum suffisant, j'ai cherché dans la littérature parce que tout le monde parle de 60 à 65 %, mais je n'ai pas trouvé de traces scientifiques de cet élément-là et surtout je n'ai pas trouvé de traces scientifiques en complément d'un traçage téléphonique.

D'autre part, si mathématiquement on peut imaginer qu'il faut atteindre un certain seuil pour que ce soit efficace, et c'est sur le seuil de 65 % que je n'ai pas de validation, je n'ai pas lu de littérature là-dessus, sur le fait qu'il faille un certain nombre, cela veut dire qu'effectivement au plus tôt - vous l'avez dit, Madame la Ministre - il faudra éviter qu'il y ait plusieurs applications qui soient utilisées en Belgique et en Wallonie. Cela veut dire qu'il faut en faire le choix d'une, qu'il faudra faire le choix le plus tôt possible - je partage ce que d'aucuns ont dit sur l'adhésion à un système, que ce soit le traçage par téléphone ou le traçage par application - il ne fonctionnera que s'il y a de l'adhésion.

Il faut donc faire preuve de pédagogie : expliquer que si l'on veut déconfiner de façon durable, il faut aussi s'armer et éviter ce qu'on a connu courant mars, à savoir qu'il y avait une petite équipe de traçage qui a été complètement débordée, parce qu'à un moment donné, l'épidémie va partout. Sans ces outils-là, la résurgence de l'épidémie est risquée. Je ne parle pas des prochaines semaines, je parle des prochains mois : juillet, août, septembre, octobre, du prochain hiver. S'il y a une résurgence à ce moment-là, on sera bien contents d'avoir des outils : à la fois la méthode, la capacité de mobiliser le personnel du SPW, voire un marché public, mais également aussi celui d'une application.

Le faux sentiment de sécurité est un risque et il faudra faire preuve de pédagogie.

Pour ceux qui n'ont pas de smartphone, c'est vrai, mais le taux d'équipement de la population est quand même relativement élevé.

La réouverture des frontières est un élément sur lequel le traçage téléphonique montrera ses limites. Il faut compléter cela. Il faut qu'on dise aux touristes qui viennent chez nous d'utiliser l'application pour leur santé, pour être prévenus s'ils croisent quelqu'un sur le territoire wallon, le territoire belge qui pourrait être contaminé.

Pour ces éléments-là, Madame la Ministre, et je comprends que vous ne preniez pas de décisions maintenant, mais vous avez entrouvert à porte ; vous avez dit : « Je suis prête à évoluer ». Je pense qu'avant la prochaine étape du déconfinement, celle du 8 juin, la

Wallonie devra avoir une position claire en la matière pour nos concitoyens, pour protéger leur santé.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Monsieur le Ministre, j'allais commencer par dire que j'étais relativement d'accord avec ce qui avait été dit par mon prédécesseur, mais fixer une date au 8 juin me semble un peu précipité et cela mérite réflexion.

L'adhésion citoyenne, oui. Sur base volontaire, oui. Oui pour une application pour autant qu'elle soit balisée et qu'il y ait accord. Oui pour taper sur la table du Fédéral et faire avancer l'encadrement de ce type d'application. Oui aussi pour élargir le testing puisque bien évidemment l'un ne va pas sans l'autre. Aujourd'hui, on ne teste pas encore assez.

J'ai entendu Mme la Ministre dire qu'elle était ni dogmatique ni angélique.

Je m'étonne d'une certaine forme de déshumanisation des humanistes quand ils insistent pour mettre en place cette application dès le 8 juin. Permettez-moi ce clin d'œil.

M. Desquesnes (cdH). - On ne demande pas la mise en application...

M. le Président. - La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). - Madame la Ministre, merci pour vos réponses.

C'est l'attitude qu'il faut avoir d'être à l'écoute des possibilités que peut apporter une application, mais aussi y être méfiant et y mettre un cadre général clair pour pouvoir y répondre clairement.

Je voulais juste revenir sur deux choses par rapport au fonctionnement. La première, c'est qu'il faudrait 60 % de la population qui utilise l'application. Si l'on n'utilise que l'application, il faudra 60 % des gens qui l'utilisent. L'application n'a pas été conçue, réfléchie avec le suivi de contacts humains qui va derrière. Déjà au départ, l'application n'est pas applicable à notre système. Il faudra que ces professeurs d'université et tous ces technologues puissent aller auprès de ces *contact centers* et voir comment ils peuvent être en soutien de ce contact humain.

Par rapport aux tests, c'est toujours le flou. On dit qu'on a la capacité de 25 000 tests par jour, mais il faut savoir que c'est Sciensano, les scientifiques et les médecins qui mettent les limites au nombre de tests, simplement en définissant des cas de personnes qui peuvent être testées ou pas testées.

Tant qu'on n'arrive pas à convaincre Sciensano, les scientifiques qu'il faut tester plus et ouvrir, on n'y arrivera pas aux 25 000 tests par jour.

Il est vrai que la politique est là pour mettre le cadre, les moyens nécessaires pour qu'on ait 25 000 ou 40 000 tests. Ce sera toujours les médecins et les scientifiques qui décideront s'il faut tester ou non.

Je pense que c'est la société dans laquelle nous fonctionnons et c'est bien mieux comme ça que ce soit des politiques qui décident qui on doit tester ou pas.

M. le Président. - La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). - Madame la Ministre, merci pour votre réponse transparente et claire par rapport à ce dispositif.

On prend bonne note que l'ensemble des Régions ont ce même dispositif pour l'ensemble de la population. C'est important, on y gagnera en termes de transparence et de pédagogie. On l'a dit, la pédagogie joue depuis le début de la pandémie un rôle essentiel. En ce qui concerne le *tracing*, cela va être considérablement pris en compte pour avoir une adhésion la plus large possible au sein de la population.

Que ce soit au niveau des contacts téléphoniques, des visites de terrain ou le logiciel, il est évident que toutes les mesures qui vont être prises et peu importe les modalités, le respect de la vie privée et les libertés individuelles doivent être respectés. Cela me paraît primordial si l'on veut l'adhésion la plus large possible. On est ici dans un intérêt de santé publique. Les gens doivent comprendre que c'est dans leur intérêt que toutes ces mesures sont prises actuellement.

Pour les *testings*, je voudrais corriger. On est passé du 15 avril de 10 mille tests à aujourd'hui plus de 19 mille tests. C'est un chiffre important. On pourra toujours dire que ce n'est jamais suffisant, mais il y a une belle évolution dans le traitement, le *testing*, tout ce qui est mis en place pour répondre à cette crise qui nous touche tous.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Il est important de valoriser et de remercier les personnes qui sont en train de faire ce travail de suivi de contact, que ce soit les agents du SPW, que ce soit ceux qui font les visites ou les opérateurs téléphoniques. On aura probablement l'occasion d'y revenir.

Deux éléments pourraient être approfondis dans les débats qui vont se dérouler pendant ces prochains jours et semaines sur le suivi de contact.

D'abord cette question de l'adhésion de la population. J'entends de ce que vous dites que manifestement, les premiers contacts sont plutôt positifs. Les retours que j'en ai sont plus partagés. Il est important d'identifier les doutes, les réticences, les freins qui peuvent exister dans la population par rapport

au processus global de suivi de contact. La Région doit être proactive si l'on veut que cela fonctionne.

Une question sur laquelle je pense ne pas avoir eu de réponse, mais on en aura peut-être l'occasion plus tard. C'est la question de l'implication des généralistes ou en tout cas des personnes qui sont des soignants de confiance avec ce processus de suivi de contact pour que cela puisse justement réussir vu que je vous disais que l'expérience que nous avons faite, c'est que cet élément de confiance est fondamental.

M. le Président. - Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Desquesnes. La première, motivée, a été déposée par M. Desquesnes, Mme Greoli et M. Matagne (Doc. 163 (2019-2020) N° 1) et la seconde, pure et simple, par M. Legasse, Mme Laffut, MM. Frédéric et Heyvaert (Doc. 164 (2019-2020) N° 1).

L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA POURSUITE DU TESTING PENDANT LE
DÉCONFINEMENT »**

**QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'INTERPRÉTATION DES CHIFFRES DES
TESTS DANS LES MAISONS DE REPOS ET DE
SOINS (MRS) »**

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES TESTS RÉALISÉS DANS LES
INSTITUTIONS POUR PERSONNES
HANDICAPÉES ET DANS LE SECTEUR DE LA
SANTÉ MENTALE DANS LE CADRE DE LA
CRISE DU COVID-19 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de :

- M. Legasse, sur « la poursuite du *testing* pendant le déconfinement » ;
- M. Heyvaert, sur « l'interprétation des chiffres des tests dans les maisons de repos et de soins (MRS) » ;
- Mme Vandorpe, sur « les tests réalisés dans les institutions pour personnes handicapées et dans le

secteur de la santé mentale dans le cadre de la crise du COVID-19 ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Madame la Ministre, en lien avec le débat précédent, je voulais évoquer la poursuite du *testing* pendant le déconfinement.

Dans le contexte de cette crise sanitaire exceptionnelle, la mise en place d'un *testing* rapide et efficace est une mesure importante pour accompagner le déconfinement, et essayer à tout prix de ne pas être confronté à une deuxième vague de contamination.

À cet égard, les autorités ont mis en place des centres de tri aux abords des hôpitaux et chargé et assoupli les critères permettant aux médecins généralistes d'envoyer un patient vers un centre de test.

Les différentes phases de *testing*, initiées au sein des maisons de repos et centre d'hébergement pour personnes en situation de handicap, sont-elles aujourd'hui bouclées ? Telle est ma première question.

Pourriez-vous aussi nous préciser les règles relatives à l'organisation des tests et nous informer des mesures mises en place pour assurer ceux-ci en Wallonie ?

M. le Président. - La parole est à M. Heyvaert pour poser sa question.

M. Heyvaert (Ecolo). - Madame la Ministre, les tests en maisons de repos sont finalisés. Ces tests étaient nécessaires pour rassurer les travailleurs et les personnes âgées sur leur situation. Mais au-delà de cet objectif, ces tests permettent aussi de disposer d'une base d'analyse chiffrée et objective. Ces chiffres doivent être maintenant interprétés par des experts.

Quelles conclusions pouvez-vous tirer de l'analyse des résultats de ces tests ? Avez-vous pu soumettre ces données au groupe d'experts pour avoir une interprétation correcte de tous ces chiffres ?

Vous avez aussi signalé que les visites dans les centres d'hébergement que ce soit maisons de repos et par la suite tous les centres d'hébergement pour personnes portant un handicap pourraient avoir lieu après l'organisation des tests. Pouvez-vous nous dire si l'organisation de ces visites est mise en pratique ?

M. le Président. - La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). - Madame la Ministre, je voulais également revenir sur l'analyse des résultats par rapport à ces 75 000 tests.

Je vous avais interrogé la semaine dernière, mais le calendrier ne vous permettait pas de déjà répondre à

cette question. Quels enseignements peut-on tirer des données de ces tests ?

Ces résultats ont-ils aussi été à la base d'une réorganisation de certaines maisons de repos ? Si oui, de quelle manière ?

Vous aviez aussi annoncé qu'après les tests dans les maisons de repos, nous allions avoir les tests dans les autres structures d'hébergement qui relèvent des secteurs wallons comme les secteurs des personnes handicapées, des hôpitaux psychiatriques. On le sait, les centres d'hébergement et d'accueil pour enfants et adultes en situation de handicap, les centres de revalidation entre autres, ou encore les services agréés et financés par une autorité étrangère, ont commencé en tout cas à être testés. C'est en tout cas les échos qui me reviennent. Peut-être pouvez-vous me dire si toutes les structures wallonnes ont été testées ?

Vous parliez de 400 structures, donc environ 41 000 personnes si je ne me trompe pas. Parmi ces résultats, beaucoup de ces structures ont-elles été touchées par le virus ? Pouvez-vous faire un peu le point sur l'avancement du dépistage dans ces secteurs et sur les résultats ?

Cela peut-il permettre d'organiser un retour des familles et des proches dans ces structures d'hébergement et d'accueil pour personnes en situation de handicap ? Je vous avoue que cela devient très difficile à vivre pour les résidents. De pouvoir aussi éventuellement organiser un retour à une activité plus habituelle pour ces institutions étant donné le contexte actuel de déconfinement, que ce soit pour ces structures ou pour les maisons de repos qui ont déjà été testées.

Envisage-t-on une répétition de ce *testing* à échéances fixes par votre administration pour pouvoir avancer correctement et éviter justement de se sombrer dans une deuxième vague ? Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame, Messieurs les députés, la mise en place du *testing*, vous le dites à juste titre, constitue une mesure essentielle qui doit accompagner le déconfinement progressif des citoyens et contribuer à casser la chaîne de transmission. Je l'ai défendu ardemment dès que l'annonce d'une faisabilité du nombre de tests a été faite par le fédéral, ce qui a fait en sorte que ces structures d'hébergement ont été testées pour les maisons de repos et sont en cours jusque demain dans le secteur du handicap et de la santé mentale.

À cet effet, en date du 7 mai, la conférence interministérielle s'est entendue sur la nouvelle mission de dépistage pour les centres de tri et sur les modalités

de la mise en œuvre. En Wallonie, pour le moment, on a 49 lieux de dépistage qui ont été répertoriés en ce compris les antennes rattachées à un centre de tri.

Comme vous le savez, la stratégie de dépistage est définie au niveau du Risk Management Group et de la *task force* fédérale coordonnée par le ministre Philippe De Backer. La stratégie de dépistage via la plateforme fédérale a privilégié les structures d'hébergement collectives pour éviter le développement de foyers en mettant en place des mesures adaptées aux situations détectées.

Pour ce qui concerne le dépistage au sein des structures d'hébergement pour les personnes âgées via la plateforme fédérale, il s'est déroulé du 15 avril au 2 mai, en tout cas la deuxième phase. La première phase, c'était 6 500. Dans cette deuxième phase beaucoup plus massive, 69 902 tests ont été réalisés pour l'ensemble des établissements en maisons de repos.

Lors de la première semaine du 15 au 19 avril, on avait eu 9 554 tests qui ont été répartis dans les maisons de repos et soins. Deuxième semaine, 27 671, et troisième semaine, 32 677. Ce qui explique, Monsieur Desquesnes, ce que vous disiez. Si on prend les premiers chiffres, effectivement c'était à mesure constante, on n'arrivait pas, mais il y avait eu crescendo un nombre de tests plus important qui était disponible tous les jours et qui nous a permis de disposer de tous ces tests.

Sur cette photographie de la situation, on a pu constater qu'à peu près 4 % du personnel avait été testé positif et entre 5 et 6 % de résidents. L'ensemble des résultats sont disponibles pour les Régions dans un rapport de Sciensano. Une analyse plus fine a été demandée à l'AViQ et elle sera réalisée en collaboration avec Sciensano.

Je pense que maintenant, on va pouvoir se pencher dans le détail sur la manière dont la contamination est rentrée. Y a-t-il une photographie de la situation en fonction des règles architecturales par exemple ? Le fait d'avoir plus ou moins d'encadrement, selon que l'on soit maison de repos ou maison de repos et de soins, a-t-il été déterminant ?

Le fait d'être plus en ville que dans la campagne a-t-il été l'un des choix ? On a proposé un travail d'analyse plus fouillé pour essayer de voir dans les détails comment éviter la propagation, à l'avenir, si l'on devait avoir un rebond.

Ce que l'on peut retenir, c'est que, en plus de rassurer le personnel et les résidents, cette photographie de la situation à un instant T – le fait d'être testé n'est pas en soi un sésame parce que l'on peut devenir positif et être contaminé par son environnement dans les jours qui suivent ; c'est donc possible malgré tout –, cela a permis aux structures de se réorganiser vers une

politique de cohortage ou bien de lever petit à petit les mesures d'isolement qu'elles avaient mises en place.

Le dépistage qui concerne les structures d'hébergement de personnes handicapées a démarré quant à lui, le 6 mai, et il devrait se clôturer le 20 mai.

Jusqu'à présent, 338 services ont pu être soumis à des dépistages : 92 services résidentiels pour adultes, 30 services résidentiels de nuit pour adultes, les SRNA, 135 services agréés et financés par une autorité étrangère, les SAFAE – j'ai d'ailleurs eu un contact avec l'ambassade de France pour avoir de bons échanges d'information en temps réel – et 31 services agréés et non subventionnés, les SANS.

Il m'avait été demandé lors d'une question que les services non agréés soient concernés par le *testing*, ce qui était bien entendu notre intention.

Les structures d'hébergement non agréées, les SHNA, ont également été prises en compte dans cette stratégie : 36 structures sur 43 ont été testées et les tests suivent leurs cours.

Les structures d'hébergement qui relèvent de la santé mentale ont été prises en compte : 16 centres de révalidation fonctionnelle de type résidentiel financés par l'AViQ ont été testés les 11 et 12 mai.

Un travail doit se poursuivre dans les centres de soins psychiatriques, puisque certains étaient accolés à des hôpitaux. Dans les hôpitaux psychiatriques, le Fédéral avait dit les englober. Certains n'étaient pas adossés à des hôpitaux, on va les faire et un contact a eu lieu mon collègue fédéral pour s'assurer que tout le monde soit dépisté.

La stratégie de dépistage au sein des hôpitaux psychiatriques est purement fédérale. Les résultats des dépistages réalisés depuis le 6 mai ne sont pas encore connus. Une fois qu'ils seront reçus, ils seront également analysés de manière macro et puis de manière plus fine par l'AViQ et par Sciensano.

Pour ce qui concerne le monitoring quotidien, une analyse plus poussée, hors du *reporting* journalier, a également été demandée. La difficulté est que, en temps de crise, il n'est pas possible d'avoir assez de recul pour faire une analyse fine. Il est nécessaire d'attendre la fin de la crise pour avoir une appréciation épidémiologique adaptée.

La répétition des dépistages dans les structures a été demandée au Conseil national de sécurité sur proposition du ministre-président. Il n'y aura pas de réplique en tant que telle, dans l'ensemble des maisons de repos, par exemple, mais il y a un accord. Étant donné le monitoring très serré de la situation, en cas de situation de cas suspectés positifs, un *testing* serait fait de manière beaucoup plus rapide et réactive dans la

maison de repos ou dans la structure d'hébergement concernée.

J'ai entamé des discussions avec des médecins généralistes et des gériatres, et une réunion est prévue lundi, pour voir comment suivre au plus près.

Un article scientifique nous est parvenu aujourd'hui qui indique une corrélation évidente entre l'âge et la mortalité. Il n'y a rien à faire, c'est le public le plus fragile avec lequel il faut être hyper attentif. Je reçois tous les jours des appels de familles me disant : « On a besoin d'aller rendre visite de manière plus importante, on a besoin de contacts ». Je mesure qu'il faut trouver un équilibre mais je trouve aussi que, en termes de responsabilité, il faut faire très attention.

On va essayer de voir ce qu'il est possible de faire pour humaniser la situation mais pour protéger aussi nos aînés. Cet équilibre est difficile à avoir mais je suis sûre qu'avec l'expérience des dernières semaines et les apports des gériatres et des utilisateurs, je voudrais m'associer avec Lalux, comme on l'a fait pour les visites, pouvoir les associer pour réfléchir ensemble à la suite des opérations pour les prochaines semaines et pour les prochains mois.

La définition de cas définie par le Risk Management Group et donc in fine, la stratégie de dépistage vont encore évoluer vers un dépistage plus élargi. C'est vrai que l'on milite pour cela. Je vous l'ai déjà dit un certain nombre de fois. Que ce soit en RMG ou en conférence interministérielle Santé publique ou en conférence interministérielle pour le *tracing* et le *testing*.

Les mises à jour des définitions, des cas et des stratégies de dépistage sont disponibles, d'évaluations par le RMG sur le site de Sciensano. Je ne manquerai donc pas de vous revenir dès que j'aurai plus de précisions sur cet élargissement.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Simplement pour remercier Mme la Ministre de sa réponse très complète et très précise. Je n'ai rien à ajouter.

M. le Président. - La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre, pour toutes ces réponses.

C'est vrai qu'il va falloir analyser. Cela va permettre aussi de mettre toutes les stratégies en place pour que la situation d'il y a un mois n'existe plus. Je pense que c'est quand même l'objectif premier.

Par rapport aux définitions des cas au *testing*, je reviendrai avec la question aussi sur le dépistage après la pause.

M. le Président. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses très précises et complètes.

Je pense que c'est vraiment bien qu'il y ait une analyse plus précise qui soit faite par l'AViQ. Ce sont des données importantes.

Je parlais notamment de la réorganisation de certaines maisons de repos ou de centres au niveau de l'aspect pratico-pratique.

Vous n'avez donc pas donné d'échéance pour les conclusions de l'AViQ. Je ne manquerai pas de revenir vers vous plus tard sur ce sujet.

C'est vraiment un déchirement dans les centres d'hébergement pour les personnes handicapées de ne pas pouvoir revoir leur famille, pour les parents également. Des appels incessants pour qu'il puisse y avoir un retour le week-end à domicile, mais faire cette démarche, c'est ouvrir la porte au virus. C'est vrai que dans ce cadre, l'idée de répéter le *testing* permet de rassurer un peu les familles et les gens. Malheureusement, je peux comprendre que c'est assez difficile en l'état.

Merci pour vos réponses.

- La séance est suspendue à 13 heures 1 minute.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 7 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES INITIATIVES DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE POUR FAIRE FACE AU DEUIL »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les initiatives de soutien psychologique pour faire face au deuil ».

La parole est à M. Heyvaert pour poser sa question.

M. Heyvaert (Ecolo). - Madame la Ministre, dans le contexte actuel de crise et le confinement qui s'en suit, les rites funéraires et le travail de deuil sont

complètement chamboulés. Au vu de cette situation et étant donné son expertise en la matière, le Centre de prévention du suicide de Bruxelles a lancé une initiative, « Faire face au COVID-19 », via la création d'une plateforme de soutien ayant pour but d'accompagner psychologiquement les personnes dans le processus de ce deuil particulier.

Pour cela, la plateforme accompagne les familles frappées par la disparition brutale d'un ou d'une proche par le biais d'une ligne d'écoute active et spécialement dédiée. Cette initiative est à souligner et à encourager. Ce processus de deuil est nécessaire pour les adultes mais il l'est aussi pour les enfants.

Que pensez-vous de cette initiative ?

Avez-vous prévu des mesures pour soutenir un travail analogue en Région wallonne ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, le contexte actuel de crise et le confinement que nous vivons bousculent nos habitudes de vie, en ce compris malheureusement le départ de nos proches et le travail de deuil qu'il implique. Je souligne avec intérêt l'initiative du Centre de prévention du suicide de Bruxelles qui répond clairement à une demande. En Wallonie, la question du deuil est aussi au centre de mes préoccupations dans ce cadre. Je soutiens le travail de l'ASBL Un pass dans l'impasse, qui est un centre de prévention de suicide et d'accompagnement.

Un pass dans l'impasse va pouvoir compter, au-delà du travail conséquent qu'ils réalisent, sur le financement complémentaire de 60 000 euros pour l'engagement d'un psychologue supplémentaire pour assurer les entretiens psychologiques, l'accompagnement du deuil et l'écoute des personnes en souffrance sur la base d'une décision que j'ai proposée au Gouvernement, en date du 22 avril dernier.

En Wallonie, une approche plus préventive est à privilégier afin d'éviter un processus de deuil qui peut s'avérer compliqué dans les circonstances que nous connaissons.

L'être humain a plusieurs besoins en-dehors de celui de base physiologique, le besoin d'appartenance, le besoin de sécurité, d'estime. Pour les satisfaire à minima dans le contexte actuel, l'utilisation de la technologie peut s'avérer très utile dans le maintien de contact avec les tablettes, les ordinateurs et faire ainsi le relais avec le service résidentiel par exemple, mais aussi la famille.

Favoriser le maintien des liens et encourager une communication plus fluide présente et humaine me semble essentiel. L'actualité nous pousse à créer du lien

différemment. Nous devons faire preuve de créativité, en créant de nouveaux rites, comme vous l'avez dit, utiliser la technologie, mais aussi toute la créativité dont l'être humain peut faire preuve, peut permettre d'adapter ces derniers moments de vie propre au deuil. Prendre en compte ces éléments permettra à la personne de vivre un deuil reconnu avec ses proches.

Le SPF Santé publique a rédigé quelques recommandations – je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'en prendre connaissance – « Vivre un décès pendant la crise COVID ».

Je tiens aussi à rappeler l'existence et le travail intensif des centres Télé-Accueil qui offrent à tous et à toutes, ceux qui en éprouvent un besoin, une écoute de qualité dans l'anonymat et le respect des opinions de chacun, 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

La question du deuil est d'ailleurs régulièrement citée par les volontaires qui assurent le suivi de cette ligne.

Je voudrais revenir aussi sur le projet du numéro 1718 Wallonie urgence sociale qui s'est vu renforcé pendant la crise avec une écoute active des demandes psychosociales au sens très large qui a pu bénéficier d'une base de données étoffée pour permettre des réponses et des orientations adéquates compte tenu des problématiques rencontrées.

Sur la question du deuil, huit associations régionales de soins palliatifs en Région wallonne qui sont également actives sont venues prêter main forte à la Région et se sont rendues aussi disponibles pour assurer une permanence et des consultations par téléphone, de 45 à 60 minutes gratuites qui suggèrent des pistes quant à la gestion de la douleur et à la qualité de vie. Elles peuvent apporter un soutien psychologique aux patients.

La Région wallonne a donc souhaité trouver des réponses pour cette question sensible et essentielle. L'ensemble des services que j'ai cités sont en contact très régulier avec le service de santé mentale de l'AViQ et les membres de mon cabinet pour monitorer les difficultés liées à cette crise.

Je partage donc avec vous la nécessité d'accompagner, et probablement encore davantage aujourd'hui, le travail de deuil et l'accompagnement des personnes qui sont confrontées à la perte d'un être cher et vous renvoie aussi à la décision que j'ai prise sur l'engagement de 141 psychologues dans le cadre des projets de santé mentale qui seront aussi bien utiles et qui viendront en aide aux personnes qui ont été confrontées à la mort dans le cadre de cette crise.

M. le Président. - La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre, pour ces réponses et de tout l'intérêt de ce suivi des personnes qui ont été touchées par la mort d'un proche.

On parle de ce soutien individuel des familles ou des personnes. Comme j'ai pu le soumettre déjà aussi ce matin, il va falloir que l'on pense au deuil collectif au sein de la société, de comment nous allons réagir face à cela, comment nous allons nous en sortir.

C'est un débat qu'il faudra mettre aussi au sein de ce Parlement, car à un moment donné, il faudra « tourner la page », mais aussi se rendre compte de toutes les personnes et cela peut aussi se faire de manière collective.

**QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA STRATÉGIE DE CONTACT TRACING ET DE
DÉPISTAGE »**

**QUESTION ORALE DE MME BERNARD À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES RÈGLES DE CONFIDENTIALITÉ DANS
LA MISE EN PLACE DU SUIVI DE CONTACTS »**

**QUESTION ORALE DE MME BERNARD À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA PARTICIPATION DE LA FONCTION
PUBLIQUE WALLONNE DANS LA MISSION DE
SUIVI DE CONTACTS »**

**QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS
DE PRÉVENTION ENGAGÉS EN VUE
D'ASSURER LE SUIVI DE CONTACTS »**

**QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE COÛT DU SUIVI DE CONTACTS POUR LES
POUVOIRS PUBLICS »**

**QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE SUIVI DE CONTACTS ET L'ISOLEMENT
DES PERSONNES TESTÉES POSITIVES »**

**QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA DURÉE DU SUIVI DE CONTACTS ET SES
CONSÉQUENCES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de :

- M. Heyvaert, sur « la stratégie de *contact tracing* et de dépistage » ;
- Mme Bernard, sur « les règles de confidentialité dans la mise en place du suivi de contacts » ;
- Mme Bernard, sur « la participation de la fonction publique wallonne dans la mission de suivi de contacts » ;
- M. Mugemangango, sur « les conditions de travail des agents de prévention engagés en vue d'assurer le suivi de contacts » ;
- M. Mugemangango, sur « le coût du suivi de contacts pour les pouvoirs publics » ;
- M. Mugemangango, sur « le suivi de contacts et l'isolement des personnes testées positives » ;
- M. Mugemangango, sur « la durée du suivi de contacts et ses conséquences ».

La parole est à M. Heyvaert pour poser sa question.

M. Heyvaert (Ecolo). - Madame la Ministre, on a déjà bien discuté ce matin de ce suivi de contact.

Comme je vous avais expliqué ce matin, je voulais revenir sur deux points qui me semblent un peu essentiels, c'est le suivi et toute la stratégie qu'il y a derrière et voir cela de manière globale.

Concernant la mise en quarantaine des personnes ayant été en contact avec des personnes détectées positives, la semaine passée, un premier foyer de détection a été fait dans un commerce en Flandre. Plus de 10 employés ont été détectés suite à un suivi de contact.

On voit que, par exemple, en Allemagne ou même en France où, ce lundi, 50 écoles n'ont pas ouvert suite à la détection de cas dans l'école.

Je voulais voir un peu avec vous quelle était la stratégie collective de ce suivi de contact.

Sciensano a fait des définitions de cas individuels. Vous êtes touché, vous avez été en contact, voilà ce que vous devez faire individuellement.

Quelle stratégie y a-t-il, à un moment donné, quand ce sera dans des lieux collectifs, que ce soit sur le lieu de travail, l'école, une crèche ?

Des procédures sont-elles mises en place et des cellules de suivi vis-à-vis de ces lieux de travail quand plusieurs personnes sont touchées dans un même endroit ?

Ce matin, on a pu expliquer que la confiance est un facteur important dans ce suivi de contact. Comment activer les acteurs de première ligne par rapport à ce suivi de contact ? On sait que ce sont des personnes de confiance. Dans un principe de territoire de soins, il est important que ces acteurs soient aussi dans la stratégie du suivi de contact.

Dans les statistiques, est-il prévu de faire un lien avec les lieux de contamination ? On entend que l'on est plus souvent contaminé chez soi que sur des lieux de travail. Ce n'est pas basé sur des faits réels, mais plutôt sur des intuitions. Dans la stratégie de déconfinement, et s'il doit y avoir des reconfinements bien plus ciblés, il est intéressant de voir les lieux plus contaminants que d'autres.

Comme expliqué ce matin, il faudrait que les critères soient élargis pour que l'on arrive à 25 000 tests et puis 40 000 tests. Cela fait également partie de toute la stratégie de suivi de contact, et j'aurais voulu vous entendre à ce sujet.

M. le Président. - La parole est à Mme Bernard pour poser ses questions.

Mme Bernard (PTB). - Madame la Ministre, un des éléments qui inquiètent les citoyens – et que l'on a eu l'occasion d'aborder ce matin – porte sur la gestion confidentielle des données à caractère privé recueillies dans le cadre du processus de suivi de contact. À vous lire dans la presse, et comme vous l'avez dit ce matin, il est prévu que l'enquêteur ne connaîtra pas l'identité de la personne appelée et il est aussi prévu que l'ensemble des appelants seront tenus au secret et à la confidentialité.

Quand on lit, sur le site de la Région wallonne, le profil de fonction des enquêteurs, on trouve la mention « respecter scrupuleusement la confidentialité des données ». À cet égard, le personnel sera tenu de signer un engagement de confidentialité en ligne. Les agents devront par ailleurs systématiquement s'identifier via leur carte d'identité électronique avant le démarrage de leur tâche.

Si cette notion de confidentialité se retrouve effectivement sur la description de fonction officielle, elle disparaît complètement sur les offres d'emploi mises en ligne par les sociétés qui ont reçu le marché du suivi des contacts.

Ce problème de confidentialité peut aussi se poser aussi du fait que la plupart des agents concernés seront probablement en télétravail – c'est ce qui est explicitement proposé dans les offres d'emploi –, ce qui signifie que les réunions d'équipe et les communications avec les citoyens sont exposées aux interventions extérieures qui peuvent capter le flux d'informations échangées.

Par rapport à cet aspect de confidentialité, que veut dire l'observation de la notion de secret professionnel pour les plus de 500 personnes peu habituées à gérer ces données et qui auront suivi une formation très rapide sur le sujet ?

Pourquoi les mentions concernant les obligations de confidentialité ne sont-elles pas reprises sur les offres d'emploi mises en ligne par les sociétés mandatées ?

En cas de télétravail des personnes en *call center*, des mesures complémentaires sont-elles prises pour la protection des informations recueillies ?

Ma deuxième question porte sur la fonction publique dans le processus de suivi de contact.

Nous avons lu un communiqué de la CGSP wallonne qui se demande pourquoi il n'a pas été proposé à la fonction publique de se charger du suivi de contact dans l'entièreté du processus et du dispositif.

Lorsqu'on voit la longue expérience de la cellule « maladies infectieuses » de l'AViQ et le fait que 342 fonctionnaires wallons ont marqué leur intérêt pour se joindre au projet de suivi des contacts, on peut se demander pour quelles raisons le Gouvernement wallon est allé chercher le secteur privé pour effectuer le suivi de contact au lieu d'engager le personnel nécessaire pour que les pouvoirs publics puissent se charger de la mission ?

Pour quelles raisons le Gouvernement wallon a-t-il fait appel au secteur privé au lieu d'engager le personnel nécessaire pour que les pouvoirs publics se chargent de la mission ?

Cette décision de faire appel au privé a-t-elle été prise en concertation avec les organisations syndicales qui représentent le personnel de la fonction publique wallonne ?

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango pour poser ses questions.

M. Mugemangango (PTB). - Madame la Ministre, ma première question concerne les conditions de travail qui seront imposées aux futurs enquêteurs. Quarante-sept millions d'euros seront versés par le Gouvernement wallon aux entreprises qui vont mettre en place le suivi de contact.

Seulement, ces moyens financiers n'iront probablement pas remplir les poches des travailleurs.

Sur le site de l'équivalent flamand du FOREm, le VDAB, on parle d'un contrat Corona rémunéré à 11,33 euros brut de l'heure. En plus d'être des emplois mal payés, les contrats s'annoncent précaires. En effet, au regard de ce que l'on peut trouver sur des sites comme celui de Lem Interim qui est aussi dans le consortium des sociétés choisies par le Gouvernement wallon, les personnes qui feront le suivi des contacts auront des contrats intérimaires. De ce qui nous revient, le contrat prévoit en outre la possibilité de *shift* pouvant aller jusque 21 heures et demande d'être disponible deux week-ends par mois.

De plus, alors qu'il est demandé aux travailleurs de rester disponibles pendant les sept prochains mois, on leur fait signer des contrats journaliers.

En Belgique, il y a déjà 250 000 travailleurs pauvres. Pour le PTB, il est inacceptable que les pouvoirs publics contribuent à la précarisation du marché de l'emploi.

Or, on ne peut pas vivre correctement avec le salaire qui est maintenant prévu pour les enquêteurs. La FGTB l'expliquait déjà avec sa campagne « minimum de 14 euros ». Pour pouvoir faire face aux dépenses courantes d'un ménage et vivre dignement, le salaire horaire minimum doit être de 14 euros brut de l'heure.

C'est d'ailleurs aussi une des revendications de votre propre parti, Madame la Ministre.

En mai 2018, le Parti socialiste a même introduit une proposition de loi pour rehausser le salaire minimum de 9,65 euros brut à 14 euros brut de l'heure.

Une proposition de loi cosignée entre autres par l'actuel ministre-président, Elio Di Rupo, qui dirige votre Gouvernement.

Quand c'est donc pour faire des déclarations ou introduire de textes au Parlement, votre parti est pour les 14 euros de l'heure mais quand il s'agit de le faire dans la pratique, là où vous êtes au pouvoir, il n'y a plus personne.

C'est exactement le contraire de l'idée de prendre ses responsabilités.

(Réaction d'un intervenant)

Manifestement pas au PS, mais cela fait partie du débat.

Pourriez-vous nous éclairer de manière précise sur les conditions de travail de contrat auxquelles seront soumises les 570 personnes qui mettront en œuvre le suivi de contact ? Pouvez-vous me confirmer le caractère précaire du contrat et le salaire modique de 11,33 euros brut de l'heure ?

Considérez-vous que le salaire de 11,33 euros brut par heure associé à une flexibilité et des conditions de travail consiste en un traitement correct des enquêteurs ? Allez-vous demander aux sociétés privées de rémunérer les enquêteurs à un salaire de 14 euros brut de l'heure comme demandé par votre propre parti ?

Allez-vous demander aux sociétés privées d'octroyer des contrats stables au lieu de contrats journaliers ou intérimaires pour les enquêteurs ?

Dois-je poser toutes les questions ?

M. le Président. - Je vous avais demandé de poser vos quatre questions en enfilade.

Quand vous vous êtes arrêté, j'avais imaginé de manière un peu optimiste que vous en aviez terminé mais vous me rassurez que je ne dois jamais être optimiste quand il s'agit de vos déclarations.

(Rires)

M. Mugemangango (PTB). - Non, l'optimisme est une qualité.

Ma question suivante porte sur le coût du suivi de contact pour les pouvoirs publics.

Mme la Ministre a évoqué en commission - je l'ai dit - une estimation de coût de 47 millions d'euros pour une mission de six mois pour la mise en œuvre du suivi de contact.

En Flandre, il est avéré que les contrats signés l'ont été à un prix supérieur au prix du marché.

Le coût serait de l'ordre d'un coût horaire de 40 euros alors que le prix du marché serait de l'ordre de 30 euros.

Le ministre régional flamand du Bien-être, Wouter Beek, dit dans la presse que c'est la même chose pour les autres Régions du pays. Il parlait évidemment de la Wallonie et de Bruxelles.

Cette transparence est d'autant plus importante au vu des sociétés choisies par le Gouvernement. Ce sont des sociétés qui n'ont pas forcément pour habitude d'agir uniquement pour un intérêt autre que celui de leurs bénéficiaires. Callexcell et Lem Interim ont réalisé, par exemple, à deux, un bénéfice de près de 2,7 millions d'euros en 2018.

Dans le conseil d'administration de CallExcell, on retrouve une personnalité, par exemple, comme Roland Duchâtelet, qui n'est pas devenu l'un des hommes les plus riches de Belgique, 1,2 milliard de fortune quand même, en mettant en priorité l'intérêt général.

Quelles sont les conditions contractuelles qui ont été déterminées avec les différents partenaires à l'occasion de la passation de marché pour la mise en place du suivi de contact ?

À l'image des faits qui se déroulent en Flandre, la Wallonie serait-elle aussi victime d'un surcoût imposé par les acteurs du secteur des *call centers* ?

Quelle publicité allez-vous donner au contrat pris entre le Gouvernement wallon et les différents acteurs concernés ?

Ma question concerne le confinement puisque le suivi de contact doit être, quand les personnes sont détectées positives, suivi d'une période d'isolement, de confinement.

Le suivi de contact atteindra sous peu sa pleine vitesse. Emmanuel André, coordinateur national du suivi de contact, a évoqué dans la presse une vitesse de croisière de 1 000 appels par jour. Ce qui veut

potentiellement signifier la découverte d'un grand nombre de cas positifs.

Or nous savons que le suivi de contact suppose l'isolement des personnes testées positives.

De plus, les contacts de personnes contaminées doivent aussi rester en quarantaine à domicile pendant 14 jours en cas de contact prolongé.

La Conférence interministérielle Santé publique a validé la proposition que tous les contacts proches reçoivent de leur médecin, un certificat de quarantaine pour l'employeur.

Le travailleur peut alors faire du télétravail à domicile. Ceux pour qui ce n'est pas une option, et c'est le cas de beaucoup de fonctions moins qualifiées, tombent sous le régime du chômage temporaire et perdront au moins 30 % de leur salaire.

Nous craignons donc qu'il ne soit financièrement pas possible pour de nombreuses personnes de respecter la quarantaine. Pour de nombreuses familles, c'est une nouvelle perte financière importante après celle causée par le confinement et les deux mois de chômage temporaire. Cette perte de salaire supplémentaire peut mettre en péril le respect des mesures.

Ces dernières semaines, tous les experts médicaux ont souligné l'importance du maintien des salaires pour la réussite de ce projet.

Pour que le traçage de contact soit un succès, il doit être avant tout possible pour les gens de respecter les mesures de confinement.

Chacun devrait donc pouvoir garder ses revenus.

Enfin, les conséquences du confinement ne sont pas les mêmes pour tous. Ce sont bien sûr ceux qui ont déjà les salaires les plus bas aujourd'hui qui auront le plus difficile face à une perte salariale et qui auront le moins accès au télétravail.

J'ai par exemple été interpellé par une maman célibataire qui se retrouve en chômage économique en tant que femme de ménage pendant deux mois. Si, l'un de ses enfants tombe malade, il n'est simplement plus tenable pour cette dame.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous avons fait la proposition, au niveau fédéral, que le salaire des personnes confinées soit maintenu à 100 % ; ce qui suppose d'utiliser l'arrêté royal de 1996 concernant le congé prophylactique pour les maladies infectieuses, telles que la méningite ou la scarlatine.

Il est logique que le certificat de quarantaine du suivi de contact donne droit à ce système et qu'il soit adapté de sorte que la totalité du revenu soit garanti.

On peut aussi imaginer une compensation issue de l'employeur correspondant au montant de la différence entre le salaire et l'allocation de chômage temporaire.

En tous les cas, il faut trouver une solution sinon le suivi de contact de fonctionnera pas, car beaucoup de gens n'auront tout simplement pas les moyens de se confiner.

Mes questions par rapport à cette thématique sont celles-ci. Comment l'isolement des personnes testées positives va-t-il être organisé ? Les centres d'hébergement prévus seront-ils suffisants ? Comment organiser cet isolement sans mettre en danger les familles et sans risquer de créer des foyers intrafamiliaux ? Comment assurer le maintien des revenus et de l'emploi des personnes confinées ? Votre Gouvernement soutiendra-t-il la proposition que nous avons faite auprès du Conseil national de sécurité ou une autre proposition qui aurait les mêmes effets ?

Trouvez-vous que le dispositif pose des problèmes d'égalité de tous devant le suivi de contact ?

Le télétravail pour les uns et le chômage temporaire avec perte de revenu pour les autres, comment remédier à ce manque d'égalité face à la question du confinement ?

Ne craignez-vous pas que ce problème de ressources financières ne mette en fait en péril tout le système du suivi de contact ?

Ma dernière question porte sur la durée du suivi de contact. La durée du processus a des conséquences à plusieurs niveaux. Toutes les mesures que vous prenez partent du point de vue que ce processus va durer six mois. Or Emmanuel André, coordinateur fédéral pour le suivi de contact affirme dans la presse qu'il va devoir se continuer tant que l'épidémie est en cours. Cela va certainement durer plusieurs mois, voire plusieurs années.

Tant que l'on n'a pas de vaccin efficace qui couvre l'ensemble de la population, il faudra continuer à surveiller cette maladie, d'après ce spécialiste.

Envisagez-vous une prolongation de ce processus ? Sur combien de temps ? Quelles sont les mesures que vous prenez dans cette perspective ?

Actuellement, les conditions contractuelles à l'égard des acteurs qui prennent en main le suivi de contact sont prises au regard d'une durée de 6 mois de la mission. Qu'en est-il des conditions si les missions durent plus longtemps ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité

des chances et des Droits des femmes. - Madame et Messieurs les députés, je ne vais pas vous rappeler comment fonctionne le suivi de contact avec le *call center* puisque j'ai eu l'occasion d'en parler tout à l'heure. Pour la personne qui présente des symptômes COVID-19 plus typiques, comme des signes d'infection respiratoire, va contacter son médecin. Si la suspicion COVID-19 est confirmée, le médecin va lui prescrire un dépistage. En attendant les résultats du dépistage, la personne va être isolée chez elle. Elle sera invitée à déjà dresser la liste des personnes avec qui elle a été en contact deux jours avant les symptômes, avec les coordonnées de la personne via la plateforme logicielle sécurisée au *call center* qui figure dans la région où elle habite.

Le *call center* prendra contact avec elle. L'enquêteur connaît donc la personnalité de la personne qu'il appelle. Il sait son nom et son numéro de téléphone. Il n'a effectivement pas accès à toute l'arborescence des personnes avec qui elle a été en contact. Une fois qu'elle envoie ces données dans la plateforme, elle n'y a plus accès elle-même. Le *call center* prendra ensuite contact avec les personnes identifiées, soit par téléphone, par SMS, ou bien, à défaut, en se rendant à leurs domiciles pour leur indiquer qu'elles ont été en contact avec une personne positive, sans jamais révéler l'identité de la personne en question.

En fonction de la nature du contact, les mesures de précautions seront données aux personnes de contact. S'il s'agit d'un contact à haut risque, il est recommandé une mise en quarantaine de 14 jours. Si elles présentent à leur tour des symptômes, elles doivent contacter leur médecin afin de se faire prescrire un test si nécessaire. Quatre profils ont été identifiés pour la mise en place de ce suivi de contact en Wallonie : des agents de prévention du COVID-19 par téléphone, mais aussi des superviseurs de ces agents de prévention, des agents de prévention sur le terrain et des superviseurs de ces agents de prévention sur le terrain.

En Wallonie, comme vous le savez, le renfort de ce suivi de contacts, réalisé initialement par les agents de la cellule de surveillance des maladies infectieuses, s'est fait en deux temps.

Première phase du contact tracing : du 4 mai à la mi-mai avec un *phasing out* pour assurer la continuité de cet outil de santé publique. L'AViQ et sa cellule des maladies infectieuses ainsi que des volontaires de la fonction publique assurent depuis le lundi 4 mai la première phase du suivi de contact. C'est dès le début du confinement, en accord avec les organisations syndicales, que les services publics se sont mobilisés pour assurer ce suivi de contact.

J'en profite pour remercier encore une fois ces quelque 356 fonctionnaires wallons de l'AViQ, du SPW et d'autres UAP qui ont réalisé ce tracing avec professionnalisme, empathie et engagement.

Toutefois, cette formidable mobilisation ne pouvait être - à mon grand regret - que temporaire, puisque ces agents sont occupés sur d'autres fronts, d'autres dossiers et que la vie reprend et qu'il n'était pas possible que pour l'ensemble de ces 356 agents je puisse les garder 7 mois, sachant que les délais de recours, les contacts au niveau du FOREm ou d'autres organismes reprennent de manière classique. Ils ont exercé parfois cette fonction à temps partiel ; ce n'étaient pas 356 fonctionnaires temps-plein pour ce suivi de contact. Évidemment, chacun de ces agents exerce une fonction qui est différente de la mission de contact, mais tout aussi importante pour le citoyen wallon. Je comprends évidemment l'intérêt qu'ils reprennent leurs fonctions dans le cadre du déconfinement et de la reprise de la fonction publique.

Aujourd'hui, les fonctionnaires volontaires terminent progressivement leurs missions temporaires de *contact tracing*. Ils sont mobilisables jusqu'au 20 mai, si besoin. Les 10 superviseurs d'équipes restent, pour leur part, pleinement actifs pour assurer une transition efficace avec les prestataires de service choisis et garantir la continuité de cet outil de santé publique. Un *phasing out* est actuellement en cours.

Il n'était pas possible, je l'avais exprimé la fois dernière, de recruter 569 personnes selon les règles de la fonction publique en une semaine pour réaliser ce suivi de contacts. J'ai eu l'occasion d'expliquer que notamment au niveau de l'AViQ et de la cellule des maladies infectieuses, on avait décidé d'engager 3 personnes supplémentaires au mois de mars et que cet engagement de 3 personnes n'a pas été possible, tellement l'AViQ croule sous le travail.

La crise sanitaire qu'on connaît est une crise énorme et il n'était pas possible pour eux qui ont été amenés à s'occuper du secteur du handicap, de la santé mentale, de la santé en général, des personnes âgées, de pouvoir en plus absorber cette charge de travail. Effectivement, ils préféreraient qu'il y ait une forme de prestataires qui peuvent venir en soutien, clé sur porte, un dispositif tout à fait inédit face à une crise inédite.

Face à ce constat, par sa décision du 29 avril 2020, le gouvernement a autorisé l'AViQ à initier un marché de services qui porte sur des prestations de *contact tracing* par procédure négociée sans publicité préalable conformément à l'article 42, § 1, 1B de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et a approuvé le cahier spécial des charges du marché précité et la liste des firmes à consulter.

Le choix de la procédure s'est justifié par l'urgence impérieuse de mettre en place le suivi de contact dès le début du déconfinement, ce qui n'aurait pas été possible sur base d'une procédure ouverte compte tenu des délais imposés par la réglementation relative aux marchés publics. C'est dans ce cadre que s'inscrira donc la deuxième phase du suivi de contact qui a commencé

depuis mi-mai et qui devrait se tenir jusqu'au 31 décembre.

Le marché attribué porte ainsi sur des services de suivi de contact, conformément aux outils de santé publique reconnus par l'OMS et le CDC d'assurer la traçabilité des personnes infectées et d'identifier celles avec qui elles ont été en contact pour casser la chaîne de transmission et éviter la propagation du COVID-19 selon la procédure que je viens d'expliquer.

Les entités fédérées compétentes pour la surveillance des maladies infectieuses et les mesures prophylactiques associées dans le *tracing* ont convenu de mettre en place le *tracing* de manière harmonisée via une coordination interfédérale et en utilisant la même plateforme informatique pour leur *call center*, les mêmes scripts de prise en charge et les mêmes formations pour les personnes chargées de la prise en charge du *tracing*. La Flandre et Bruxelles ont également fait appel à un marché de services.

Deux offres ont été déposées dans le délai défini par l'appel à service : celle du groupe Intermut, Ikanbi, Callexcell, ENTRA, Lem Intérim et celle d'une société privée, la société anonyme Captel. Le marché a été attribué le 6 mai au groupement, au consortium Intermut, comme on l'appelle. Hors reconduction de 48 101 952 euros hors TVA.

Pour rappel, bien que j'ai accordé une grande importance, l'attribution d'un marché de service n'est pas matière à concertation. Elle a cependant fait l'objet d'une discussion à l'AViQ et au comité de conseil d'administration de l'AViQ.

Ce groupement s'est engagé au niveau de la Région wallonne à contacter les personnes infectées par téléphone, à identifier et répertorier les personnes avec qui elles ont été récemment en contact, à contacter par téléphone ou à domicile les personnes identifiées, de les répertorier et leur demander de prendre des mesures nécessaires et coordonner l'ensemble du processus de *tracing* dans la mesure où ils portent la responsabilité d'un *tracing* de qualité respectant les procédures définies au niveau interfédéral.

Le nombre d'agents par profil nécessaire au renforcement du *contact tracing* en Belgique a été calculé par le consultant de la *task force* fédérale Shortages. Au départ de cette estimation, sur base de la moyenne estimée du nombre de personnes, 450 personnes à titre indicatif qui seront dépistées positives au COVID-19 pour la Wallonie, le nombre d'agents par profil nécessaires qui a été demandé était de 405 agents *contact center* et 21 superviseurs, 135 agents de terrain et huit superviseurs.

Le groupement a démarré ses activités ce 11 mai et est composé de consortiums des différentes mutuelles qui ont effectivement été qualifiées de partenaires privés par certains, du non-marchand pour les mutuelles, de

secteurs associatifs avec les entreprises de travail adapté et du secteur marchand avec Lem, Ikanbi et Callexcell situées en Wallonie, et principalement d'ailleurs sur Liège et ENTRA étant située sur Charleroi.

Le groupement a démarré ses activités ce 11 mai. Le 18 mai, il réalisera la mission de *contact tracing* avec le nombre d'agents fixé jusqu'au 31 décembre. Si l'épidémie devait se prolonger, il est prévu dans le cahier spécial des charges que cette mission puisse être prolongée de sept mois. Une évaluation des besoins en agents de prévention et des coûts est également prévue et régulièrement par le cahier spécial des charges.

En ce qui concerne les conditions de travail des agents, vendredi dernier, j'ai pu aller visiter les différents sites où se mettaient en place des *call centers* en Wallonie. Je peux vous indiquer que les prestataires de service mettent tout en œuvre pour assurer la sécurité des agents. Il y a des mesures de précaution en termes de distanciation physique qui ont été prises, au niveau des entrées dans les postes de travail, en passant par les toilettes, la cantine, les postes sont séparés physiquement, des masques, des gels hydroalcooliques, du savon et des lingettes désinfectantes sont mis à disposition de tous les agents qui travaillent en physique.

Enfin, ils bénéficient de formations à l'empathie et d'un soutien psychologique avec une structure au sein de la mutuelle. Toutes ces personnes ne sont pas de nouvelles personnes engagées. Il y en a déjà un certain nombre qui étaient engagées et qui avaient pour certains une expérience soit dans le secteur de la santé, soit dans le secteur de l'aide aux personnes ou dans le secteur des services.

En ce qui concerne les conditions salariales, les barèmes appliqués sont ceux de la commission paritaire qui a été décidée en concertation avec les syndicats et les employeurs, des *call centers* fixés par les partenaires sociaux dans des conventions collectives de travail. Octroyer un salaire plus élevé aux agents de prévention du COVID-19 qu'aux autres travailleurs des *call centers* serait sans doute une forme de discrimination et risquerait d'être envisagé comme tel.

De plus, le Gouvernement wallon n'a aucune compétence pour fixer un salaire. C'est le droit du travail, une compétence strictement fédérale, même si comme vous le savez, les membres de mon parti et moi-même sommes les premiers à militer pour la hausse des salaires minimums. Nous soutenons les organisations représentatives des travailleurs dans leur combat en augmentant les salaires à 14 euros de l'heure.

Vous avez raison de dire que la confiance est un facteur primordial pour le succès du suivi de contact dans le cadre de la prévention d'une maladie infectieuse, quelle qu'elle soit. La prévention relative au COVID-19 ne fait pas exception. Il est, en effet, important que

citoyen dépisté positif prenne part à ce processus afin d'arrêter la propagation du virus. Force est de constater que les réseaux sociaux et certains acteurs avivent les débats alors que le processus est cadré strictement et a pour objectif de casser la chaîne de transmission et d'arrêter sa propagation. Nous avons pris des contacts avec un certain nombre de juristes spécialisés dans la vie privée pour prendre des mesures à la fois au niveau fédéral, mais aussi au niveau régional pour s'assurer que toutes les mesures en matière de respect de la vie privée et d'anonymat soient garanties.

Je vous rappelle que le système de suivi, qu'on appelle *contact tracing* existe depuis plus de 180 ans en Belgique. Il constitue l'un des principes fondamentaux de la stratégie de protection de santé publique en cas de maladie infectieuse au niveau de l'ensemble des pays qui font partie des Nations unies. Pour établir cette confiance, les acteurs de première ligne, par leur investissement et leurs actions, sont associés au processus et régulièrement concertés. Cela veut dire que les médecins généralistes ne sont pas automatiquement chargés de demander à leurs patients de pouvoir retracer les contacts. On leur suggère de le faire. Certains vont le faire de manière plus naturelle, d'autres n'ont pas particulièrement envie d'être partie prenante et considèrent que c'est au suivi de contact à le faire. Une discussion permanente avec les acteurs de la première ligne continue et est régulièrement améliorée pour pouvoir s'assurer que chaque personne qui est en contact avec un patient puisse faire en sorte de se faire remémorer les contacts pour éviter que la propagation ne continue.

Il peut s'agir de tester dans les centres de triage préexistant des locaux mis à la disposition par la commune, du *drive in* ou encore de bus prêtés par exemple par une province ou par un service de médecine du travail. Les lieux de contamination font l'objet d'une particulière attention, que ce soit au niveau du suivi de contact que pour la prévention d'une seconde vague. Le 14 mai dernier, le RMG a demandé qu'un groupe de travail se mette en place afin de soumettre, pour ce 20 mai, à la CIM santé publique une proposition d'organisation territoriale liée à la détection précoce et au suivi des clusters éventuels dans la perspective d'une deuxième vague. Il s'agira donc, pour les entités fédérées, de prendre les mesures ainsi définies au plus vite, pour faire face aux *outbreaks*. Beaucoup de mots anglais ont été utilisés dans cette crise sanitaire sans doute pour mieux se comprendre les uns les autres.

Le GT *testing* de la plateforme fédérale Shortages, mise en place par le ministre fédéral De Backer, s'occupe de gérer l'augmentation de la capacité de dépistage, des réactifs, et des kits de dépistage au niveau du territoire belge en fonction des besoins. Ce groupe monitoré aussi la capacité que peut offrir les laboratoires du territoire qui sont validés par Sciensano.

En fonction de la capacité de dépistage, des stratégies de *testing* sont dressées par l'ORAC qui permet au RMG d'établir des recommandations allant de l'élargissement du dépistage selon les capacités rapportées par le GT *testing*.

C'est ainsi que, depuis le 15 mai, les priorités de *testing* en Belgique sont... Je ne vais pas vous les citer, je vous renvoie sur le site de Sciensano. Je le verserai au président s'il le souhaite mais ce n'est pas extrêmement utile de l'ajouter oralement. Il est vrai que la procédure pour les personnes contacts à haut risque, donc les contacts étroits de 15 minutes à moins d'un mètre et demi, sans protection, prévoit un isolement automatique de 14 jours. Ces 14 jours concernent la période d'incubation pour une personne qui a été en contact avec une personne infectée. Cette personne peut à son tour être infectée avec symptômes ou non et devenir contagieuse mais parfois seulement deux semaines après avoir été contaminée. Elle doit donc rester en isolement pendant toute cette durée, sauf si c'est une période dans un secteur essentiel et qu'il y a un manque de personnel, elle peut travailler avec équipement et protection individuelle.

La Cellule de surveillance des maladies infectieuses ainsi que les services externes pour la prévention et la protection au travail peuvent être sollicités pour assurer un suivi et donner des conseils aux structures et employeurs dont l'équipe serait touchée par le COVID pour limiter la propagation.

Par ailleurs, dans le cadre du déconfinement, le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale a édicté, en concertation avec les syndicats et sur base de la *corona toolbox* de l'Economic Risk Management Group, un guide générique pour lutter contre la propagation du COVID-19 au travail complet.

L'isolement des personnes positives, comme depuis le début de l'épidémie, est primordial afin de casser la chaîne de transmission. Cet isolement se fera sur délivrance d'un certificat de quarantaine à l'issue d'un dépistage révélé positif par le médecin ayant prescrit le dépistage. Le RMG établit des conseils d'hygiène à destination des personnes COVID positives et des personnes contacts afin de limiter les risques de foyer intrafamiliaux qui seront suivis et conseillés par les médecins généralistes.

Le Conseil national du travail permet aux employeurs de mettre leur employé mis en quarantaine, quand le télétravail n'est pas envisageable, au chômage temporaire pour cas de force majeure via la procédure simplifiée établie spécialement dans le cadre du confinement.

Cependant, comme vous pourrez le lire dans les documents officiels de l'ONEM, le recours au chômage temporaire relève du choix de l'employeur.

La préservation de la santé publique, grâce au suivi de contact et au dépistage pour stopper la propagation du virus, doit être notre priorité à tous et ne peut en aucun cas pénaliser la population et en particulier les publics les plus vulnérables.

En outre, il y a lieu aussi d'être attentif à la pénurie de ressources que pourrait engendrer la mise en quarantaine. Le Gouvernement a dès lors demandé au Fédéral de voir comment résoudre le nombre de mises en quarantaine, en augmentant par exemple les *testings* ; ce qui permettra aussi de rassurer les personnes concernées et aux personnes contacts à risque non positives de sortir plus rapidement de l'isolement.

M. le Président. - La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre, pour cette réponse très complète. N'hésitez pas à dire à vos collaborateurs qu'ils n'hésitent pas à raccourcir certains points s'il faut.

Je note que, par rapport aux personnes de confiance, il y a un travail encore à faire pour essayer d'impliquer au maximum les acteurs de première ligne ; il faut que ce travail continue parce que c'est vrai que si la confiance ne règne pas – parce que l'on entend beaucoup de choses sur les réseaux sociaux. Souvent, on croit plus facilement notre médecin, donc c'est une personne de confiance à ce niveau-là. Il faut donc continuer ce travail-là.

Je vois que, par rapport aux foyers de contamination, le travail n'est pas encore arrivé à son terme, ce sera demain, le 20 mai. Cependant, c'est un travail essentiel, car aujourd'hui si un enfant est détecté dans une école, une crèche, il n'y a pas de règle ; il doit rester de lui-même à la maison. C'est très important que les foyers de contamination soient mis directement.

Par rapport à M. Mugemangango, il remet chaque fois en question la concertation sociale qu'il y a dans notre pays, que ce soit par rapport à la rémunération, ce sont les syndicats avec les employeurs qui fixent cela. Le certificat de quarantaine, c'est la concertation sociale avec les syndicats et les patrons qui ont amené ce certificat de quarantaine. Vous remettez donc chaque fois en question leur travail.

On peut ne pas être d'accord avec ce qui sort de ces concertations, on peut ne pas être d'accord avec le fait qu'avec la quarantaine, les gens peuvent perdre leur revenu mais taper chaque fois sur les syndicats, dire qu'ils n'ont pas bien fait leur travail, à un moment donné, il faut aussi pouvoir comprendre qu'ils ont fait une concertation ensemble.

M. le Président. - Puis-je vous inviter à conclure ?

M. Heyvaert (Ecolo). - Il faut donc aussi respecter la concertation qui a lieu en Belgique.

M. le Président. - La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). - Par rapport à la confidentialité, j'entends bien que vous avez exposé les principes en vigueur dans les *call-centers*. C'est la pratique qui montrera la suite. Je ne suis qu'à moitié rassurée, d'autant plus que je pense que, en faisant appel à du personnel de fonction publique, qui lui est plus souvent habitué à traiter les demandes en confidentialité, on aurait probablement couru moins de risques.

Je poursuis sur la question du recours au privé pour faire le boulot. Vu l'enthousiasme de la part des fonctionnaires de se porter volontaires pour la mission, on aurait pu s'appuyer là-dessus pour construire une équipe solide qui aurait pu organiser des tournantes, quitte à engager aussi des contractuels supplémentaires, ce qui était parfaitement possible. Je ferais quand même remarquer que le communiqué de la CGSP du 30 avril dit sa surprise d'avoir appris la veille l'annonce du recours au privé. La concertation syndicale n'est pas aussi optimale que ce que vous venez de dire.

En Islande et en Nouvelle-Zélande, dès le début de la pandémie, tout a été organisé pour faire le suivi au moyen des institutions publiques. En Nouvelle-Zélande, 10 000 appels par jour sont réalisés et les résultats sont là : ils sont les meilleurs au niveau de la maîtrise de la pandémie parmi les pays de l'OCDE. Il y a seulement eu 21 décès et ils n'ont plus qu'une poignée de nouveaux malades par jour.

(Réactions dans l'assemblée)

En Islande, le dépistage et le suivi de contact ont été pris en charge par le ministère irlandais de la Santé et les autorités.

C'est pour montrer que, en faisant appel aux compétences et à l'engagement des fonctionnaires, on a d'aussi bons résultats que quand on fait appel au privé, dont on sait que l'objectif n'est pas le service à la population, mais de faire du profit. Pour nous, la santé publique doit rester une mission essentielle des services publics.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Nous savons tous que, après la crise sanitaire, il y aura une crise sociale d'importance et que, en plus, cette crise sociale va se surimposer à une crise sociale qui existait déjà avant cette crise sanitaire et notamment par rapport à la question des travailleurs pauvres.

Avec un salaire de 11,33 euros brut de l'heure, on obtient un salaire mensuel situé entre 1 400 et 1 500 euros par mois. Quand on parle de concertation syndicale, la FGTB, qui se bat pour avoir un salaire minimum de 14 euros, dit - à juste titre - qu'en dessous

de 2 300 euros par mois, on ne sait pas faire face au coût de la vie.

Dans ce sens, ce ne sont pas mes interventions ou celles du PTB qui ne respectent pas le fait syndical. C'est le contraire, c'est le Gouvernement wallon PS-MR-Ecolo qui ne respecte pas la concertation syndicale dans ce dossier.

Il y a le combat mené par la FGTB, et pas uniquement, par rapport au salaire minimum et il y a le combat mené par la CGSP qui montre justement du doigt le type de contrat auquel sont confrontés les téléphonistes.

Quand vous avez dit dans la presse que vous respectiez le prescrit légal de la commission paritaire 200, je vous signale que, si vous regardez un peu ce qui se passe dans cette commission paritaire, c'est une commission paritaire qui n'arrive pas à négocier depuis des semaines et qui dit que, manifestement, la négociation au sein de cette commission paritaire est en crise comme la crise sanitaire.

Dire que le salaire de 11,33 euros de l'heure est le résultat d'une bonne entente dans la commission paritaire n'est pas juste du tout.

Dans ce sens, on ne peut pas se permettre un double langage par rapport à cela. Si l'on est pour le combat par rapport au salaire minimum, si l'on est pour les 14 euros, quand on a des leviers pour mettre cela en place, il faut le faire à deux titres.

Le premier titre, c'est que, comme ma collègue l'a dit, vous avez fait le choix du privé. Si l'on avait fait le choix du public, cela aurait été différent.

Le second titre, c'est que je vais vous rappeler une situation propre à la Région wallonne. Manifestement, il y a eu une réflexion depuis 2011 sont les conditions que l'on peut adjoindre à un marché public.

Je vous invite à regarder une publication qui est sur le site de la Région wallonne qui est une note juridique concernant les conditions que l'on peut adjoindre aux marchés publics. Ce sont des conditions éthiques, des conditions sociales et des conditions écologiques. Qu'est-ce qui empêchait donc, même dans le cadre d'un marché public, d'adjoindre des conditions sociales pour justement avoir un salaire correct, pour avoir un contrat correct par rapport à ce marché qui concerne des centaines de travailleurs ? Il y a donc des éléments sur lesquels j'ai eu des réponses, mais je ne suis pas d'accord avec M. Heyvaert sur ce point-là non plus, sur le fait que manifestement, vous auriez été trop complète puisqu'il y a des éléments sur lesquels je n'ai pas reçu de réponse.

Vous avez parlé des salaires, mais sur la question de la précarité des contrats, il faut se rendre compte des

contrats journaliers. Ce sont donc des contrats où, du jour au lendemain, on peut vous dire que vous n'êtes plus dans l'entreprise alors que l'on demande aux mêmes travailleurs d'être disponibles pendant sept mois.

Sur la question de précarité des contrats, je n'ai pas reçu de réponse. Sur la question du maintien de la rémunération à 100 % pour les personnes confinées, pas de réponse non plus. Sur la question du coût des contrats qui lient la Région wallonne à Callexcell et à Ikanbi sur le fait que manifestement, certains pensent que ces contrats sont surtarifés, je n'ai pas obtenu de réponse non plus et c'est vraiment important.

Je vous demande donc par ailleurs de pouvoir nous transmettre aux parlementaires les contrats signés entre la Région wallonne et ces entreprises de *call center* pour pouvoir estimer le coût de ces contrats.

**QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA CONCERTATION SOCIALE DANS LES
MAISONS DE REPOS »**

**QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA PRÉPARATION D'UNE ÉVENTUELLE
SECONDE VAGUE DE LA PANDÉMIE »**

**QUESTION ORALE DE MME BERNARD À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'ÉPUISEMENT DU PERSONNEL DES
MAISONS DE REPOS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de :

- M. Mugemangango, sur « la concertation sociale dans les maisons de repos » ;
- M. Mugemangango, sur « la préparation d'une éventuelle seconde vague de la pandémie » ;
- Mme Bernard, sur « l'épuisement du personnel des maisons de repos ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Mugemangango (PTB). - Madame la Ministre, c'est une question qui porte sur la concertation sociale au sein des maisons de repos.

La concertation sociale est un point extrêmement important si l'on veut imaginer une sortie de crise dans le secteur des maisons de repos. C'est essentiel pour le bon déroulement du dépistage et celui du personnel, en particulier. Avec une gestion en concertation des résultats des différents dépistages et des mesures à prendre en conséquence.

C'était indispensable pour rectifier le tir de la décision cavalière prise par le Conseil national de sécurité concernant les visites et cela doit être respecté pour les mises en place des mesures qui, maintenant, encadrent ces visites.

C'est nécessaire pour les réorganisations éventuelles des activités des résidents en fonction du reflux de la pandémie et enfin, pour toutes les mesures de sorties de crise.

C'est important, il y a une semaine, lorsque cette question a été introduite et c'est d'autant plus important maintenant que les organisations syndicales ont introduit un préavis de grève, entre autres, pour le secteur des maisons de repos.

Les travailleurs et travailleuses de ce secteur demandent à être écoutés et ils le méritent largement.

Allez-vous vous assurer de l'implication et de la bonne information des organes de concertation au sein des maisons de repos, de l'implication et de la bonne information CPPT, des DS et des conseils d'entreprise pour toutes les étapes de la gestion et de la sortie de crise ?

M. le Président. - Je vous invite à aborder la seconde question que vous vouliez poser.

M. Mugemangango (PTB). - Ma seconde question est une question que j'ai déjà eu l'occasion de poser à M. Di Rupo, mais je pense qu'elle vous concerne aussi. Désolé pour les collègues présents, mais je vais la répéter vu que Mme la Ministre Morreale n'était pas là.

Elle évoque justement la question de la préparation des mesures à prendre concernant une éventuelle seconde vague de la pandémie.

Tous les scientifiques sont d'accord sur un point à propos de cette maladie. On ne peut pas écarter la possibilité d'une seconde vague de la maladie.

Quand ? Certains évoquent le mois de juin et d'autres évoquent le prochain hiver.

Hans Kluge, Directeur européen de l'OMS, met en garde les pays européens et leur demande de se préparer à une seconde vague du coronavirus plutôt que de se féliciter pour les chiffres encourageants.

En France, le directeur du département de santé globale à l'Institut Pasteur, le professeur Fontanet, ne

voit pas de raison particulière qui ferait penser qu'une deuxième vague nous épargnerait. Il estime qu'aucun argument rationnel ne permet de dire aujourd'hui que si le virus est réintroduit dans une population où seulement 5 % des gens sont immunisés, l'épidémie ne redémarre pas.

Certains pays asiatiques comme Singapour, la Chine ou la Corée du Sud constatent la pression de nouveaux foyers de la maladie. La Corée du Sud avait, par exemple, ouvert les bars et discothèques, mais ils reviennent en arrière et viennent de décréter à nouveau leurs fermetures.

En Allemagne, par exemple, on constate dans certaines entreprises, notamment dans le secteur des abattoirs, de nouveaux foyers de pandémie qui apparaissent.

Quelles sont les mesures prises pour anticiper cette seconde vague à l'égard de l'ensemble des citoyens ? Quelles sont les mesures prises pour anticiper cette seconde vague à l'égard des maisons de repos et des autres centres d'hébergement ?

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Bernard (PTB). - Madame la Ministre, comme on l'a déjà abordé plusieurs fois, dans les maisons de repos, le personnel a vécu des semaines très difficiles. Les travailleurs ont mis toute leur énergie physique et mentale dans leur travail, bien souvent sans compter leurs heures, dans des conditions compliquées. Ils ont dû assister, souvent avec un sentiment d'impuissance, à des décès beaucoup trop nombreux.

Maintenant, c'est un peu le contrecoup qui arrive. On entend de partout que le personnel est actuellement dans une grande fatigue physique et mentale et qu'ils ont maintenant des demandes pour pouvoir faire face à la suite. On constate du découragement, on constate aussi chez certains un sentiment qui n'est pas justifié de culpabilité, même parfois des gens qui démissionnent.

Il est donc essentiel de prendre des mesures pour soutenir ce personnel, d'autant plus, comme on l'a déjà abordé aujourd'hui, que l'on ne peut pas exclure une seconde vague de contaminations dans les maisons de repos.

Mes questions sont les suivantes. Quelles mesures structurelles de soutien au personnel avez-vous prévues pour soutenir les travailleurs dans les maisons de repos ? Quels moyens avez-vous prévu de donner aux équipes pour pouvoir engager du personnel au-delà des renforts de crise pour permettre la prise de congé nécessaire ou pour que les équipes puissent récupérer ?

Allez-vous assurer que le personnel sera associé aux étapes de sortie de crise, étant donné que c'est une demande explicite des organisations représentatives des travailleurs ?

Allez-vous, avec le Gouvernement, pouvoir tirer les leçons de la crise en termes de normes d'encadrement et éventuellement les élargir pour qu'elles puissent correspondre aux besoins qui se sont manifestés ?

Avez-vous prévu de prendre des mesures spécifiques et urgentes, comme mon collègue vient de le demander, pour préparer une éventuelle seconde vague de contamination spécifiquement dans les maisons de repos ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame et Monsieur les députés, sur la concertation sociale en maisons de repos et maisons de repos et de soins, le personnel est déjà associé à la première étape de confinement, puisque la circulaire que j'avais prise le 28 avril pour encadrer les visites en maisons de repos et maisons de repos et de soins indique que, lorsque la direction estime que la situation permet la mise en place de ces visites, elle consulte la cellule de crise, le CPPT ou la délégation syndicale et recueille leur avis favorable préalable sur le volet des conditions de travail des membres du personnel.

Je rappelle que cette circulaire a été concertée avec les organisations syndicales. Je pense ainsi avoir montré la voie à suivre.

Chaque partenaire doit participer à la réussite à la sortie de la crise de manière constructive.

Les CPPT, DS ou autres CE sont des organes dont la mission fondamentale est de rechercher et de proposer tous les moyens destinés à améliorer le bien-être au travail. Cette mission est d'autant plus importante en période de crise. Nul ne pourrait comprendre que cette crise soit l'occasion de bloquer une situation, ramener d'anciennes revendications ou encore faire traîner une prise de décision.

Chacun sera sans doute dans une position qui sera constructive. J'imagine que la crise indique et demande que chacun d'entre nous soit un peu à la hauteur pour trouver des solutions plutôt que des polémiques.

Pour ce qui est de la préparation à la seconde vague de la pandémie, dès aujourd'hui, dans nos attitudes, on doit continuer à contenir fermement la propagation du virus dans nos institutions d'hébergement. Si nous devons malheureusement nous préparer à un rebond de contaminations - je ne sais pas si ce sera le cas -, depuis quelques jours déjà on travaille à un potentiel deuxième

rebond, à tirer les enseignements de la première vague et à faire en sorte de tout faire pour que, dans ces structures-là, on ait un niveau de protection qui soit le plus important, même si la pression sociale est forte.

On ne rappellera jamais assez que les règles d'hygiène, de distanciation physique, de respect des gestes derrière, sont chacun de notre responsabilité, mais aussi une attention que l'on doit porter pour les autres, pour ne pas sombrer dans le rebond. De nouveaux *testings* planifiés pourraient diminuer le facteur de risque en identifiant les positifs asymptomatiques parmi les résidents et membres du personnel, mais les publications de Sciensano ne plaident pas pour l'instant en ce sens. Les tests PCR donnent une photographie de la situation à un moment donné. Un personnel asymptomatique dont le test est négatif au moment de cette photographie peut devenir symptomatique.

On rouvre progressivement les portes des maisons de repos dans le cadre des visites encadrées. On ouvrira également progressivement les portes aux prestataires qui ne les avaient plus franchies depuis près de deux mois : je pense aux kinés, aux logopèdes et aux tâches estimées urgentes et nécessaires qui étaient reprises par leurs collègues salariés de l'institution.

Je pense aussi aux coiffeurs et aux pédicures qui, pour ces derniers, en dehors du contexte de soins aigus et urgents, vont également pouvoir reprendre dans toute la mesure du possible leur activité de manière évidemment encadrée et prudente.

Tous ces petits pas vont permettre aux établissements de constater l'impact sur la santé du résident et anticiper dès les premiers symptômes une reprise éventuelle du foyer.

Si l'on ne connaît pas encore finement le COVID, on sait quand même les signes auxquels il faut qu'on soit attentifs. Le Risk Management Group a créé un groupe de travail sur les mesures à prendre très concrètement en cas d'*outbreak* ou de résurgence de l'épidémie. C'est un groupe qui a été constitué sur la base des propositions formulées par les experts du déconfinement, du GEES et qui devrait proposer ses conclusions dès le début de la semaine prochaine, s'agissant de mettre en place la détection précoce et les mesures d'accompagnement le cas échéant.

La conférence interministérielle Santé va aussi se prononcer sur cette base puisque chaque autorité va exécuter des décisions dans chacune des entités en matière de prévention et au niveau fédéral chez Sciensano.

L'AViQ poursuit aussi son monitoring quotidien, le suivi des données récoltées auprès des collectivités. Les données hors collectivités sont également sous monitoring des autorités, en particulier des épidémiologistes pour avertir immédiatement des

évolutions afin que les autorités prennent les mesures ad hoc qui, comme vous le savez, sont discutées au Conseil national de sécurité.

L'Agence prépare également deux documents, d'une part, un guide qui rassemble toutes les mesures à mettre en place s'il fallait reconfiner un cluster dans une collectivité et, d'autre part, un mémento relatif à la gestion de la crise pour faire le point sur les mesures prises durant le COVID et d'en tirer tous les enseignements.

Depuis quelques semaines, des témoignages, récoltés par l'AViQ, mon cabinet et moi-même, d'épuisement professionnel, de dépression sont pressants. Les spécialistes le confirment, la fatigue, les insomnies arrivent, des souffrances plus intenses. Nous avons mis en ligne, pendant la crise, un appel téléphonique qui était possible pour tout le personnel en souffrance et qui faisait face à la maladie et parfois à des drames.

Il est essentiel de promouvoir et d'élargir les dispositifs de soutien psychologique auprès des équipes parce que l'on sait que c'est important au moment de la crise, mais qu'il y a aussi ce que l'on appelle le choc post-traumatique. Il faut donc qu'il y ait un suivi après la crise.

Dans les dispositifs déjà existants, il y a Psy for Med qui met le personnel médical avec des psychologues. Il y a une ligne de soutien et d'écoute gratuite à l'attention des professionnels et l'aide du soin qui avait été mise en place au départ du numéro vert. L'objectif est de mettre à disposition l'ensemble des professionnels un dispositif d'écoute par des pys en matière de santé mentale à titre gratuit, bien entendu pour l'appelant, grâce à la collaboration de la FEWASM et de ses membres.

Les services offerts par ce dispositif permettent, outre une équipe active de la situation mentale, de faire baisser la pression, les angoisses et surtout de rassurer, voire, au besoin d'orienter vers des services spécialisés.

Le Gouvernement a voulu prendre des décisions qui visaient à débloquer des moyens financiers extraordinaires additionnels pour soutenir certains opérateurs du secteur de l'action sociale et de la santé, d'un contexte de crise sanitaire pour augmenter l'offre de soins en santé mentale. Dans ce contexte, on élargit les missions de base des SPAD pendant un an via le renforcement des équipes pour la mise en place d'un accompagnement psychologique au sein de ces services. Cela me semble être une mesure nécessaire. Cela veut dire que, concrètement, pour le secteur de l'hébergement et de l'accueil des aînés, les services psychiatriques d'aide à domicile – c'est cela qu'on appelle les SPAD – répartis en 17 équipes en Wallonie vont donc être renforcés de 48 équivalents temps plein dès le mois de juin. Ces équipes vont intervenir dans les quelque 200 maisons de repos et de soins qui ont dû gérer un

cluster et la perte de plusieurs résidents. Leur rôle sera de venir en appui aux différentes structures, maisons de repos et maisons de repos et de soins. C'est aussi très important, dans la foulée, d'aller dans ces institutions et d'y retourner après la crise pour s'occuper de tout le personnel et s'assurer qu'ils puissent ainsi reprendre une vie professionnelle de manière plus sereine après avoir connu évidemment des épisodes dramatiques.

Les trois missions remplies par les SPAD, c'est du coaching, de la coordination, de la sensibilisation et de l'accompagnement.

Pour remplir ces missions, on renforce donc ces équipes.

Je voulais également vous dire que l'on avait dégagé une aide forfaitaire en maison de repos de 250 euros qui a été augmentée de 400 euros, donc 650 euros par lit et par maison de repos sur base de décision du 22 avril. Ces moyens sont notamment disponibles pour soutenir le personnel en place.

La question de l'encadrement personnel fera aussi partie des thématiques à aborder après la crise.

Vous vous souvenez que certaines auraient préféré que je ne requalifie pas des maisons de repos en maisons de repos et de soins, mais auraient préféré que l'on crée de nouvelles maisons de repos.

Je pense qu'engager du personnel en plus dans les maisons de repos avec des logopèdes, des kinésithérapeutes et des ergothérapeutes a sans doute été aussi nécessaire. Dans le cadre de l'évaluation de la crise, je souhaiterais voir si le fait d'avoir plus d'encadrement a aidé ou pas. C'est une des mesures qui nous permettra d'évaluer la nécessité d'encadrement dans ces structures.

On est encore en situation de crise, et tous nos efforts doivent se concentrer sur sa gestion et notamment continuer à contenir fermement la propagation du virus dans nos institutions d'hébergement.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - J'entends dans votre réponse un catalogue de mesures qui sont prises par rapport à l'éventualité d'une seconde vague.

Ce serait intéressant, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, de transmettre au Parlement l'ensemble des mesures que vous prévoyez de prendre pour clarifier le débat par rapport à cela.

Le second élément, c'est que je suis un peu étonné sur la constatation sociale. Pour savoir si elle fonctionne bien, il faut demander aux concertés. Je suppose que comme moi, vous êtes tombés sur la publication

notamment de la CNE qui évoque les problèmes de concertation dans le secteur des maisons de repos notamment et des centres d'hébergement.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Si je peux me permettre, cette mesure-là, elle concernait ce que vous évoquiez, c'est-à-dire la décision du Conseil national de sécurité qui avait décidé de rouvrir les visites. Cela visait ce problème de concertation.

M. Mugemangango (PTB). - On ne parle pas de la même publication. Je parle d'une publication de 40 pages qui était une publication assez bien fournie, et qui essayait de se projeter dans l'après-coronavirus, en tout cas de la manière dont on gère cette crise. Elle évoque notamment les questions de contestations sociales sur lesquelles il faut se pencher.

Je dois dire que je suis un peu étonné par votre formulation. D'une part, vous constatez comme nous tous l'épuisement du personnel, les burn-out, les dépressions, et cetera, et d'autre part vous dites de faire attention de ne pas revenir avec d'anciennes revendications. Je ne sais pas ce qu'il y a derrière cette formulation. D'anciennes revendications font référence à d'anciens problèmes qui ont aggravé la situation aussi pendant la crise. Dans ce sens, il faut avoir une attention toute particulière sur la manière dont les choses vont s'opérer dans les centres d'hébergement, dans les maisons de repos par rapport à la concertation sociale. Je ne peux que vous inviter à être fort attentif par rapport à cela.

M. le Président. - La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). - Dans le même sens, la crise à laquelle nous sommes encore toujours confrontés maintenant a mis le doigt sur une série de problématiques qui existaient déjà avant et pour lesquelles il y avait déjà des demandes de la part du personnel.

Vous avez évoqué la question des normes d'encadrement, mais il n'y pas que cela. Il y a aussi les moyens que l'on a à disposition pour pouvoir accueillir les personnes dans de bonnes conditions et leur offrir une vie digne.

C'est aussi l'occasion de repenser un petit peu quelle place on donne à nos aînés et quelle place on donne aux personnes qui sont hébergées dans les centres d'hébergement.

Dans la perspective de l'après-COVID que l'on revoie aussi ce qu'on met en place pour accueillir toutes ces personnes correctement. Il y a la question des normes d'encadrement qui va se poser. Il y a la question de la concertation. Il y a aussi la question de quels projets on peut construire avec toutes ces personnes.

C'est un bon moment pour y penser, pour revoir quelle société l'on veut offrir à nos aînés qui ont donné toute leur vie et tout leur travail pour que la société soit meilleure que celle qu'ils avaient connue avant. La meilleure des choses que l'on peut leur rendre, ce sont des perspectives pour que le monde d'après soit mieux que celui d'avant.

QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'APPLICATION DANS LES STRUCTURES WALLONNES DE L'ARRÊTÉ ROYAL N° 16 DU 29 AVRIL 2020 PORTANT EXÉCUTION DE L'ARTICLE 5, § 1, 2°, DE LA LOI DU 27 MARS 2020 HABILITANT LE ROI À PRENDRE DES MESURES DE LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU CORONAVIRUS COVID-19 (II), AUX FINS DE RÉQUISITION DES PROFESSIONNELS DE SOINS DE SANTÉ »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'application dans les structures wallonnes de l'arrêté royal n° 16 du 29 avril 2020 portant exécution de l'article 5, § 1, 2°, de la loi du 27 mars 2020 habilitant le Roi à prendre des mesures de lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19 (II), aux fins de réquisition des professionnels de soins de santé ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Mugemangango (PTB). - Madame la Ministre, je voulais vous interroger par rapport aux deux arrêtés, aux deux décisions qui sont pour moi calamiteuses qui ont été prises au niveau fédéral. Cet arrêté propose purement et simplement la réquisition du personnel soignant en cas de manquement au niveau des effectifs. Ce sont des arrêtés qui proposent que du personnel non formé à cet effet puisse poser des actes infirmiers. Ce qui est étonnant, c'est que cette décision a été prise au niveau du super Kern.

Dans le super Kern, on retrouve le cdH, Ecolo, le MR, le parti socialiste et je suis incapable de comprendre le bien-fondé de cette décision.

On est en train de parler d'un personnel soignant que nous sommes des millions à applaudir à 20 heures le soir, un personnel soignant qui s'est engagé dans cette crise et sans qui, évidemment, on n'aurait pas pu et on ne pourrait pas traverser cette période extrêmement difficile et on propose à ce personnel soignant, en remerciement, une réquisition forcée ou une attaque par

rapport à leurs compétences et par rapport à leur profession.

Cela me dépasse complètement.

Quand j'avais écrit cette question, je vous avais indiqué qu'il y avait une colère dans le secteur, qu'il y avait une colère au niveau syndical. Maintenant, on est un pas plus loin puisque maintenant il y a un préavis de grève, il y a des appels à la mobilisation et des actions sont couvertes dans le secteur pour une durée indéterminée. Cela dit beaucoup sur la colère du secteur et c'est une colère que l'on peut tout à fait comprendre.

Ma question est claire : allez-vous intervenir au niveau de votre Gouvernement, au niveau du Conseil de sécurité ou pour que le Gouvernement wallon intervienne au niveau du Fédéral pour le retrait pur et simple de ces deux arrêtés qui sont des mauvaises décisions qui n'auraient pas dû exister, pour la simple raison que le personnel dont on parle a le droit plus que jamais à tout notre respect.

M. Hazée (Ecolo). - Distinguez bien les décisions du Gouvernement fédéral et celles qui sont concertées au sein du groupe K10, comme vous dites, et qui n'ont pas reçu accord de ce groupe parce que cela, c'est de la désinformation.

M. le Président. - Je suppose que Mme la Ministre Morreale va nous dire la même chose.

M. Hazée (Ecolo). - Elle dira ce qu'elle veut ; moi je m'adressais simplement à M. Mugemangango pour redresser un fait allégué.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, les arrêtés royaux 9 et 16 que vous citez ont effectivement été adoptés par le Gouvernement fédéral et uniquement par lui.

En vertu de cette loi, le Gouvernement est autorisé à prendre des mesures contre la propagation du COVID-19 pour garantir la capacité logistique d'accueil, et cetera. Ce sont ces deux arrêtés qui posent problème sur le fond.

Vous ne me demandez pas si je les aurais pris si j'avais été à sa place. Ici, vous me demandez si je vais les prendre comme ministre régionale.

Objectivement, je ne suis pas ministre fédérale, on a des manières très différentes de pouvoir travailler. Ce que je sais, c'est que quand j'étais en période de crise et que dans les maisons de repos, comme je l'avais expliqué, ce sont des institutions non médicalisées, j'avais d'abord fait appel aux hôpitaux en disant : « Mais

au fond, ne peut-on pas regarder s'il n'y a pas des soignants qui sont dans les maisons de repos et qui sont éventuellement inoccupés pour le moment ». Et là, la porte a été close.

C'est une des leçons, je crois, que je dois tirer de cet événement, c'est que l'on a travaillé beaucoup trop en silos. Ce n'est pas parce que la maison de repos relève d'un niveau de pouvoir et l'hôpital d'un autre que les gens ne doivent pas se parler.

Et donc, au fur et à mesure des appels à l'aide et des sonnettes d'alarme, j'ai finalement réussi - et grâce d'ailleurs aux fonctionnaires du SPF Santé publique - à avoir un document de partenariat hôpital-maisons de repos qui me semble être important.

Je préfère effectivement travailler plutôt dans la concertation. C'est d'ailleurs le point d'intérêt, c'est le point sur lequel je veux mettre l'accent aujourd'hui : si un jour - et j'espère que ce ne sera plus jamais le cas de notre vie - on se voit confronté à avoir une situation de pénurie et de grande difficulté dans une de nos structures, on n'a pas réquisitionné, ce n'est pas ce que l'on a fait, on a fait appel aux volontaires, on a pris une série de mesures, on a décidé de passer notamment par les gouverneurs, on a demandé à des équipes mobiles de pouvoir venir, on a bénéficié de professionnels de la santé qui étaient sous-occupés et qui ont proposé leurs services payants ou non payants. C'est cette formule-là que nous avons utilisée.

Cela dit, l'enseignement que l'on devra en tirer, c'est quand même de pouvoir travailler en partenariat avec les hôpitaux dans les structures. M. Heyvaert en avait parlé la fois dernière : comment va-t-on faire avec les réseaux locorégionaux ? J'avais dit juste avant la crise que l'important c'est d'avoir un *continuum* de soins et pour nous c'est un enjeu à pouvoir créer rapidement, c'est que ce partenariat que l'on a finalement obtenu en conférence interministérielle santé, à force de demandes, c'est de pouvoir l'opérationnaliser. Pour moi, ce sera l'objet de toute mon attention dans les prochaines semaines et notamment dans les réunions que j'aurai la semaine prochaine.

C'est comme cela que nous avons travaillé, notamment aussi avec les gouverneurs de la province qui ont pris les choses en main, avec les plateformes, avec les soutiens des services gériatriques des hôpitaux. Dès lors, des alternatives existent bien à la réquisition de personnel et j'espère que nous n'arriverons jamais à une situation qui nécessiterait que ce dispositif soit activé.

Ce que j'ai remarqué au contraire, c'est du personnel soignant qui s'est mis à notre disposition. Je pense notamment à Cohezio, à la médecine du travail, qui a travaillé gratuitement pour venir faire les tests dans les maisons de repos. Je voudrais saluer tous ces professionnels qui se sont mis d'eux-mêmes à la

disposition des autorités ou de différentes structures dans le cadre de cette crise. Je les salue pour cela et je pense que c'est de cette manière-là que l'on a réussi ensemble à affronter la situation dramatique que nous avons rencontrée.

M. le Président. - La parole est à M. Mugesangango.

M. Mugesangango (PTB). - Je vous remercie, Madame la Ministre pour votre réponse.

J'entends ce qu'il dit par rapport à la communication faite au niveau du fédéral où vous dites que ce n'est pas le Kern qui a décidé cela. J'ai quand même vu que cette proposition a été défendue notamment par un député fédéral du Parti socialiste dans les médias.

Ceci étant, je vous laisse la possibilité que l'on vérifie cette information. Si effectivement ce n'est pas le cas, alors je ne peux que vous demander de répondre à ma question, à savoir : allez-vous prendre position pour le retrait de ces arrêtés ? Que ce soit vous ou le Parti socialiste ou le parti Ecolo, par exemple, de prendre position par rapport au retrait de ces arrêtés.

C'est exactement ce qui est demandé actuellement par le mouvement qui en train de se mettre en place niveau syndical. C'est le retrait pur et simple de ces arrêtés et, justement, pour que l'on puisse donner toute la place nécessaire à la consultation sociale avec un personnel qui, comme vous le dites, a montré toute sa générosité, tout son engagement par rapport à la crise que l'on connaît actuellement.

**QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES TESTS SÉROLOGIQUES DANS LA LUTTE
CONTRE LE CORONAVIRUS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les tests sérologiques dans la lutte contre le coronavirus ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). - Madame la Ministre, ma question va être assez brève, car elle est inspirée des déclarations que vous aviez faites la fois dernière.

En commission, vous aviez dit qu'une fois que le *testing*, avaient été mis en œuvre au niveau des maisons de repos, on pourrait imaginer une nouvelle phase impliquant des tests sérologiques. Test sérologique étant

un peu en point d'interrogation pour l'instant et je voulais profiter de cette occasion pour essayer de faire le point avec vous.

Permettre donc de mettre en évidence en avant l'immunité développée par les personnes qui ont été en contact avec le virus.

Le lendemain de notre dernière commission, une étude, menée par le laboratoire hospitalier universitaire de l'ULB en collaboration avec la clinique universitaire Saint-Luc, publiait cette étude qui « révèle l'importance », disent-ils « des tests sérologiques dans la lutte contre la pandémie du nouveau coronavirus ».

Ce midi, j'entendais, pendant la petite demi-heure que nous avons eue, les déclarations du professeur Goldman qui est un immunologue de l'ULB qui ne disait rien d'autre. Il disait qu'il était absolument important de mettre en place ces tests sérologiques.

On sait que ces tests rassurent peut-être les personnes à partir du moment où elles savent si elles ont combattu la maladie. Cela apparaît. On ne sait pas leur dire s'ils sont immunisés. En tout cas, ils sont immunisés, mais pour combien de temps ? S'ils sont immunisés contre autre forme de COVID-19 qui aurait muté. Il reste encore un certain nombre de points d'interrogation. Il apparaît quand même dans la bouche d'un certain nombre de spécialistes qu'avancer sur ces tests sérologiques permettrait aussi d'avoir une idée un peu du taux d'immunisation de la population.

Pour l'avoir vécu, je voudrais vous dire qu'un patient COVID qui sort de l'institution hospitalière. À l'hôpital, il est informé et le lendemain de sa sortie, il n'a plus beaucoup d'informations et il ne sait pas du tout s'il est contagieux, s'il ne l'est pas. S'il doit être mis en quarantaine, en isolement total ou s'il peut garder un contact, ne fût-ce qu'avec son épouse. Ce sont bon nombre d'interrogations et je me dis que ces tests sérologiques pourraient être mis en œuvre.

Ce n'était pas dans la question, donc vous ne m'en voudrez pas d'y répondre le cas échéant, mais je lisais encore un article la semaine dernière extrêmement intéressant qui mettait en évidence le fait qu'il existe pour l'instant une capacité de test sérologique extrêmement importante, mais que faute de décision claire du Gouvernement fédéral, il y a un projet d'arrêté qui devrait être approuvé, mais on ne sait pas quand parce que la ministre De Block dit que c'est toujours en discussion, pour préciser quel serait par exemple le taux de remboursement de ces tests sérologiques.

Aujourd'hui, la personne qui veut être testée a une prescription de son médecin et elle va faire une prise de sang dans un laboratoire privé. C'est évidemment facturé. Fort heureusement, il y en a qui peuvent y aller, mais je ne crois pas que cela reste à la portée de toutes les bourses et donc cela me paraît tout à fait anormal.

J'aimerais que l'on puisse ensemble réfléchir. En tout cas dans notre domaine de compétence, faire en sorte qu'au fédéral, cela avance. Il ne faut pas désespérer, parfois cela bouge.

En tout cas, ce que l'on voit dans vos compétences, ce qu'on peut faire pour faire avancer, si c'est notre volonté, si c'est votre volonté en tout cas, pour tout ce qui tourne autour de ces tests sérologiques.

Je vous remercie déjà pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, je pense que j'avais déjà eu l'occasion d'exprimer que les tests qui avaient été réalisés à l'université de Liège par ZenTech méritaient, au niveau des résultats, d'être transmis au RAC et au RMG.

J'avais écrit à M. De Backer et à Mme De Block pour leur demander d'examiner les résultats de cette étude parce qu'au moment où l'on cherchait de plus en plus de tests, je m'étais dit que tous les éventails devaient être élargis potentiellement et que les tests sérologiques pouvaient peut-être être une voie.

Effectivement, le RAC a fait une proposition au RMG le 14 mai en disant que les tests sérologiques pouvaient être utilisés dans quatre cas de figure.

Pour les patients hospitalisés qui répondent à la définition de cas possible et qui ont fait un scanner thoracique, mais qui auraient une PCR négative. À ce moment-là, le test sérologique pourrait être utilisé 7 jours minimum après le début des symptômes.

Ce test peut être utilisé chez les patients ambulants ou hospitalisés qui ont un tableau clinique suggestif et prolongé pour COVID-19, mais qui ont un résultat négatif par test PCR. On dit qu'aucun résultat n'est parfait, on critique parfois les tests sérologiques, mais en attendant, les tests PCR, il y a quand même 30 % de faux négatifs. Dans ces cas-là, il faut explorer au-delà et c'est une des pistes qui me semble intéressante. Le cas échéant, le test pourrait être réalisé 14 jours après le début des symptômes.

Troisième type d'utilisation : dans le contexte de diagnostics différentiels en cas de présentation clinique atypique, la sérologie sera réalisée 14 jours après le début des symptômes.

Quatrième type d'utilisation : c'est pour examiner le statut sérologique auprès du personnel de soin et du personnel qui travaille dans les hôpitaux, dans les services de collectivité avec haut risque d'exposition au COVID, dans le cadre du management local, du risque ou d'études.

C'est d'ailleurs ce que j'ai demandé, à M. De Backer et à Mme De Block, de voir si dans le cadre de tous les gros clusters de maison de repos, on ne pourrait pas utiliser ces tests sérologiques pour pouvoir voir s'ils sont immunisés.

Évidemment, on sait qu'il y a des limitations aussi. Je ne vais pas les énumérer toutes, mais on sait qu'il y a plusieurs limitations dont il faut tenir compte dans l'interprétation des résultats, bien entendu. Ce qui me semble intéressant, c'est que ces tests pourraient être produits en Belgique et particulièrement en Wallonie. Ce sont des pistes qu'il faut continuer à creuser à pouvoir exploiter, maintenant que l'on a trouvé quatre voies d'utilisation.

Les précisions relatives au remboursement de ces tests sont en cours. Vous l'avez dit, cela n'a pas encore été tranché par le Fédéral et nous l'attendons avec impatience.

Il y aurait à peu près 7 millions de tests disponibles pour la Belgique : 3,6 millions ont été achetés par l'État fédéral à ZenTech. D'après une étude universitaire, on a à peu près 6 % de la population qui aurait des anticorps contre le COVID. Cela reste faible selon les experts. Des clarifications sont encore attendues quant à l'utilisation de ces tests dans les collectivités.

On doit rappeler aussi peut-être qu'être positif ou négatif, cela ne présume rien, sauf si l'on répète très souvent les tests et ce n'est pas encore possible visiblement. C'est pourquoi on travaille systématiquement pour augmenter la capacité de dépistage, que ce soit en conférence interministérielle, en RMG ou en Comité interfédéral *tracing et testing*.

Les tests sérologiques ne sont pas le passeport d'une immunité protectrice. On ne sait pas si le fait d'être positif va faire en sorte de ne pas se choper à nouveau le COVID. On espère que ce ne sera pas le cas, mais on n'a pas encore de certitudes à ce stade. Ce n'est pas un passeport non plus pour retourner potentiellement au travail. Je ne dis pas cela pour vous, M. Frédéric, mais qu'en tout état de cause, les mesures de protection, de distanciation physique restent de mise pour essayer de surmonter cette crise sans rebond et sans avoir à nouveau une épidémie qui viendrait bousculer profondément notre pays.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Madame la Ministre, je vous remercie brièvement pour le caractère complet de votre réponse.

Évidemment, un test sérologique n'est pas une assurance vie. Je l'entends bien.

Ce qui est interpellant, mais qui ne relève pas de votre responsabilité, c'est qu'il y aurait - dites-vous - parce que je n'avais pas ces chiffres-là et c'est encore

pire, 7 millions de tests sérologiques disponibles qui attendraient donc l'aval, la mise en œuvre du Gouvernement fédéral. Je trouve quand même que c'est un peu court puisque l'on déclare aujourd'hui qu'il y a 6 % de personnes dont l'IGG a été testé et met en évidence qu'elles ont contracté à un moment donné la maladie et beaucoup étaient asymptomatiques. Je suis sûr que l'on est au-dessus.

En toute hypothèse, on est au-dessus, mais on ne sait pas le mesurer, puisqu'on ne met pas en place ces tests. Il y en a 7 millions d'euros disponibles et l'on attend de discuter. Chez Mme la Ministre De Block, on discute. C'est ce qu'elle vient de déclarer dans la presse.

J'aimerais donc bien que l'on dépasse les discussions et qu'on prenne un peu les choses au sérieux. Je vous inviterai donc à rappeler de façon ferme, comme vous êtes capable de le faire, à votre collègue du Fédéral, qu'il est temps.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA SITUATION DES PERSONNES AVEC UN
HANDICAP EN PÉRIODE DE
DÉCONFINEMENT »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la situation des personnes avec un handicap en période de déconfinement ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). - Madame la Ministre, depuis quelques jours, plusieurs organismes représentant les personnes en situation de handicap et leurs proches demandent aux autorités de fournir des précisions, voire un calendrier, concernant les possibilités de sortie ou de rentrée des personnes résidant dans un service d'hébergement collectif.

Il y a deux mois, au début de la période de confinement, les familles de personnes handicapées se retrouvaient confrontées à un sérieux dilemme. En effet, elles pouvaient soit, quand cela était possible, reprendre à la maison leur proche en situation de handicap sans savoir quand le confinement prendrait fin, soit le laisser dans le service qu'il fréquente sans savoir quand elles pourraient le revoir.

Aucune échéance n'a encore été clairement communiquée concernant la possibilité de sortie ou de rentrée de ces personnes, afin de leur permettre de

retrouver leurs proches qu'ils n'ont pas vus depuis des semaines.

Il faut également tenir compte du fait que certaines personnes porteuses d'un handicap mental et/ou intellectuel ont souvent beaucoup de difficultés à comprendre cet éloignement, à comprendre ce qui leur arrive aujourd'hui.

En outre, cet éloignement prolongé peut avoir des effets très lourds sur la santé mentale de ces personnes.

Pouvez-vous me fournir plus d'informations concernant la possibilité de sortie ou de rentrée de ces personnes en situation de handicap résidant dans un service d'hébergement collectif ? Un calendrier a-t-il été établi ?

Plusieurs associations demandent également de prioriser l'accès aux tests pour les personnes handicapées résidant en institutions et leurs proches afin de leur permettre la reprise de contacts familiaux essentiels, mais je vous ai entendu répondre précédemment.

Quel est votre avis quant à toutes ces demandes ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, c'est une question qui me revient tous les jours dans les contacts que je peux avoir par courriel, par courrier, et cetera.

On sait qu'il y a une forme d'urgence, de difficulté pour les contacts. C'est vrai que c'est aussi lié à la capacité de *testing*. On est en train de finaliser les tests. Ils seront normalement terminés demain dans le secteur du handicap. Je pense que cela rouvrira aussi des voies en matière de visites. En fonction de la spécificité de chaque secteur et des situations, c'est difficile de toujours prendre des décisions qui sont linéaires.

Quand on reçoit des témoignages, on se dit que du coup, il faut parfois pouvoir permettre des dérogations - et des dérogations sont possibles. Toutefois, il faut rappeler la règle, car si je ne parle que de dérogations, on va alors avoir un boulevard de gens qui auront des dérogations à demander et qui seront sans doute tous, sur le plan humain, difficile à contrer.

La base, c'est effectivement, pour le moment et cela a été explicité dans la circulaire, l'interdiction des retours en famille et des visites. Il est prévu des dérogations exceptionnelles avec la direction qui peut permettre aux familles et aux proches d'être présents quand la situation le requiert.

Dans la cadre de la concertation que j'ai menée avec les interlocuteurs sociaux sur la réouverture et la réorganisation des visites, il faut que vous sachiez qu'ils m'ont clairement annoncé qu'ils ne souhaitaient pas que des visites et des allers-retours en famille soient organisés tant que le *testing* ne serait pas terminé. Cela reste imminent. Nous allons avoir les résultats deux ou trois jours après les tests.

Je comprends particulièrement les difficultés. Finalement, c'est aussi tout l'intérêt du test de s'assurer qu'on est dans une zone contaminée ou pas et de savoir si on peut aborder du coup les personnes selon qu'elles soient positives ou négatives. J'ai mené, la semaine dernière, une concertation avec les interlocuteurs pour la reprise des activités dans les services d'accueil de jour pour jeunes et adultes et pour les services d'aide en milieu de vie à partir du 18 mai.

C'est une première étape importante qui devrait déjà beaucoup répondre aux besoins et aux attentes des bénéficiaires et des familles.

Pour les structures résidentielles, là, le *testing* s'achève demain et j'ai donc envisagé des modalités de réouverture, mais il faut voir les allers-retours en famille, les admissions de nouveaux bénéficiaires. Finalement, comme dans le secteur de la santé mentale et des assuétudes où l'on propose une sorte de mise en quarantaine au début et 14 jours de confinement avant d'être en contact et puisque les *testings* se rouvrent, de pouvoir systématiquement tester peut-être les nouvelles personnes. C'est une des manières de pouvoir permettre un équilibre pour qu'une vie reprenne, tout en restant extrêmement prudents dans un secteur où, parfois, les gens ne sont pas spécialement âgés, mais ont des facteurs de comorbidité, ce n'est pas toujours le cas dans le secteur du handicap, on l'a vu des hospitalisations et des soins intensifs, mais c'est parfois le cas et il faut donc que l'on soit très attentifs.

Il faut aussi souligner la créativité de la plupart des services d'hébergement qui ont quand même mis en place des outils et des médias divers pour conserver le lien avec leur famille et leurs proches résidents et, d'autre part, d'expliquer en langage facile à lire et à comprendre les différentes consignes sanitaires.

J'espère que la situation pourra se débloquer, mais en tout cas, croyez-le bien, j'y veillerai de manière progressive pour m'assurer que la santé soit au-dessus de tout le reste.

M. le Président. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Merci, Madame la Ministre. Je sais que c'est un sujet très difficile, très sensible et quelque part, on peut comprendre toutes ces familles avec le déconfinement qui a commencé. Il y a quelque part un sentiment « légitime et d'abandon ». On peut comprendre la réaction des familles. Comme je vous l'ai dit, il y a des témoignages vraiment prenants, vraiment

émouvants et pour les personnes souffrant, je l'avais dit, d'un handicap, que ce soit mental et intellectuel, il est parfois très difficile de comprendre et le numérique – parce qu'effectivement, des choses ont été mises en place – peut difficilement remplacer ce contact. Je comprends tout à fait, les décisions sont excessivement complexes à prendre. C'est parce que les associations sont en attente d'un calendrier, mais vous venez de le dire dans votre réponse, les tests se terminent. Il pourrait y avoir des modalités de réouverture qui sont envisagées, vous l'avez également dit. Là aussi, j'insiste, il y avait des dérogations tout comme dans les maisons de repos. Là aussi, c'est parfois excessivement compliqué. La dérogation, la donner, ne pas la donner. On vous fait confiance, mais je sais que c'est un secteur qui se sent parfois oublié, comme je l'ai dit, et avec un sentiment légitime d'abandon.

Je sais que tout est mis en œuvre afin de pouvoir répondre à ces familles.

**QUESTION ORALE DE M. HARDY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA CROISSANCE DES DEMANDES
ENREGISTRÉES POUR L'AIDE
ALIMENTAIRE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hardy à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la croissance des demandes enregistrées pour l'aide alimentaire ».

La parole est à M. Hardy pour poser sa question.

M. Hardy (PS). - Madame la Ministre, depuis le début de la crise sanitaire, les associations actives dans l'aide alimentaire n'ont eu de cesse de tirer la sonnette d'alarme face à la croissance des demandes d'aide auxquelles elles sont confrontées. Si la crise sanitaire semble connaître une fragile baisse, la crise sociale liée au ralentissement de l'activité économique ne fait que débiter et de s'amplifier.

En plus du public habituel qu'elles accompagnent, les associations accueillent aujourd'hui des indépendants et travailleurs qui ont perdu une partie, une majorité de leurs revenus depuis mi-mars.

Vous avez annoncé une aide visant à soutenir les producteurs de pommes de terre et les banques alimentaires.

Dans le cadre de vos compétences, j'aimerais savoir quelles sont les mesures que vous envisagez en vue de soutenir en particulier le secteur de l'aide alimentaire.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, c'est une question vraiment importante parce qu'on sait que la crise sanitaire n'a pas réduit la précarité et par ailleurs, elle a conduit des tas de gens dans la précarité, des gens qui se sont retrouvés avec des moyens vraiment extrêmement faibles et que la demande a implosé, qu'il y a eu des problèmes d'inventus alimentaires qui étaient beaucoup moins importants, dus à la situation.

Il était donc nécessaire de réagir. Je n'ai pas tous les leviers à la Région. Les banques alimentaires, on sait que c'est fédéral.

J'ai essayé de prendre tous les leviers dont je pouvais disposer pour essayer de trouver des solutions pour les personnes les plus précarisées.

Il y a d'abord eu 1 million d'euros pour un appel à projets pour relancer les épiceries sociales et les plateformes pour faire en sorte de pouvoir distribuer de la nourriture, des plats préparés, et cetera, pour les personnes les plus précarisées. Il y a eu 181 projets qui ont été rentrés, seulement 10 qui n'étaient pas valables, mais les 171 l'ont été, c'était recevable et j'ai décidé de les aider toutes.

Ce sont des aides qui, par ailleurs, ont un petit bonus pour ceux qui recourent aux producteurs locaux. On sait que la question du circuit court, de l'économie locale, sera aussi une des clés pour un demain différent. C'est important que je puisse le faire.

Parallèlement à cela, M. le Ministre Borsus avait expliqué qu'il y avait des difficultés pour certains agriculteurs qui avaient des stocks de nourriture et particulièrement de pommes de terre et on s'est dit « Faisons aussi une sorte d'addendum, en quelque sorte », et c'est du *win-win* à la fois pour les agriculteurs qui avaient besoin d'écouler leur stock, mais aussi des plateformes alimentaires qui pouvaient les utiliser et les donner gratuitement aux personnes.

C'est comme cela qu'avec mon collègue, M. le Ministre Borsus, l'on a décidé de se lancer avec le collège des producteurs à un soutien financier pour assurer la distribution de cent tonnes de pommes de terre depuis les producteurs des plateformes et des banques alimentaires. On sait que la crise avait malheureusement, là aussi, entraîné une saturation des capacités de stockage parce que l'HORECA était fermé, et parce que la demande pour l'export était beaucoup plus compliquée. Cela pouvait entraîner un grave gaspillage alimentaire tout à fait inutile. Nous avons donc veillé à garantir évidemment la gratuité de ces produits pour les plateformes et pour les points de

distribution et on a également été attentifs à ce que la qualité des pommes de terre soit garantie.

Je voulais vous dire que globalement cette demande, quand je vois par rapport à l'aide alimentaire à quel point elle a été vite rencontrée, c'est parce qu'il y a un besoin du secteur, et je voudrais dire que l'on doit agir de concert chacun à tous les niveaux de pouvoirs et que la question des banques alimentaires ne me revient pas et je pense qu'il y a aussi une nécessité de développer de gros projets au niveau fédéral parce que la demande est extrêmement importante.

M. le Président. - La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). - Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses.

Pour être honnête, je n'étais pas du tout conscient que déjà 171 projets de ce type qui avaient pu bénéficier du soutien du Gouvernement et je m'en réjouis.

Je vous rejoins, bien entendu, lorsque vous dites que les circuits courts et le développement de l'économie locale font partie des solutions de demain, cela fait partie de l'objet de débats dans le cadre d'autres commissions, d'ailleurs.

Je pense effectivement qu'il y a un effort et j'entends bien que c'est l'intention de l'ensemble du Gouvernement, à travailler pour faire en sorte que les plus fragilisés de notre société soient protégés et que les pouvoirs publics agissent comme un véritable bouclier, une protection sociale et je m'en réjouis et je compte sur vous et on travaillera ensemble à ce niveau-là.

**QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'ACCESSIBILITÉ DES INFORMATIONS
RELATIVES À LA CRISE DU COVID-19 POUR
LES PERSONNES PRÉSENTANT UNE
DÉFICIENCE SENSORIELLE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accessibilité des informations relatives à la crise du COVID-19 pour les personnes présentant une déficience sensorielle ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). - Madame la Ministre, bonjour, bonjour aux collègues qui se situent au sein de l'hémicycle et bonjour à ceux qui nous écoutent.

Depuis le début de la crise liée au COVID-19, un des enjeux fondamentaux réside dans l'information des citoyennes et des citoyens. Informations liées à l'évolution de la situation, aux règles édictées par les différents niveaux de pouvoirs, aux comportements que nous devons adopter pour limiter la propagation du virus.

Dans ce contexte, l'ensemble des médias a joué un rôle important en participant à la diffusion des consignes et des messages de prévention.

Mais face à la multiplication de fausses informations, dans le contexte anxiogène que nous connaissons depuis plusieurs semaines, il est parfois difficile pour chacun et chacune d'accéder à une information correcte et complète et de s'y retrouver.

Depuis une semaine, notre pays a entamé une nouvelle phase du déconfinement et si l'on veut que cela se passe bien, il est fondamental que les règles de sécurité et d'hygiène puissent être accessibles à toutes et tous.

Pouvez-vous revenir sur les mesures particulières qui auraient été mises en place pour assurer une accessibilité complète pour les personnes souffrant d'une déficience sensorielle ?

Des contacts ont-ils été pris avec UNIA pour connaître les éventuelles conséquences de la crise en matière de discrimination de ce public en particulier ?

Le Service d'interprétation des sourds de Wallonie a-t-il été associé, par exemple, pour la mise en place de *contact tracing* ?

J'aimerais aborder aussi avec vous la question de l'utilisation des masques transparents, des masques inclusifs, permettant de lire sur les lèvres. Avez-vous eu des retours à ce sujet ? Selon vous, leur usage doit-il être favorisé ? Si oui, des stocks pourraient-ils être disponibles ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, vous savez que les conférences de presse du Conseil national de sécurité se font en langue des signes également et que le service d'interprétation des sourds de Wallonie collabore avec le Conseil de sécurité, que les renseignements sur Info Coronavirus sont également accessibles. Cela me semble un prérequis nécessaire, mais je le souligne dans ces faits.

Dans les bureaux de l'AViQ, des consignes sont disponibles sur Facebook et sont accessibles en langue des signes. Je m'étais arrangée pour que les messages soient aussi accessibles pour eux en langue des signes

dans les messages de prévention. On a renforcé, à mon initiative, l'équipe des services d'accompagnement, dont les services spécifiques pour les personnes avec une déficience sensorielle.

Sur le *tracing*, l'anonymat fait que l'on n'a pas accédé à la demande de considérer que cette personne avait un handicap. Par contre, on sait que pour les personnes qui sont sourdes et malentendantes, on peut faire appel aux services de traduction d'interprétation des sourds de Wallonie notamment qui ont été sensibilisés à cette nécessité.

Sur la question des masques, un certain nombre de personnes, notamment dans le réseau des personnes sourdes s'activent en considérant que ce port de masque où l'on voit la bouche est un des moyens à explorer. J'avais demandé quand j'avais été informée s'il existait des normes. Comme ministre de la Santé, je dois m'assurer de la conformité pour les soignants. Il n'existe pas de normes pour ces techniques-là. On me dit que sur le plan, cela ne peut être que des masques de confort, mais cela ne peut pas être utilisé dans le secteur du soin en tant que tel, en tout cas pas dans les hôpitaux. Il n'y a pas de conformité de ce type, ni chirurgicaux ni FFP2.

À défaut de masques transparents, la Fédération donne parfois des conseils pour faciliter la communication à distance. Le service d'interprétation en langue des signes ne recourt pas aux masques transparents, parce que même si ces derniers peuvent faciliter la communication avec les personnes sourdes, il y a un problème pratique de buée quand c'est utilisé. Finalement, cela peut sembler une bonne idée, mais sur le plan pratique, cela pose un certain nombre de contacts. Il y a eu des échanges avec mon cabinet, mais pas d'avis formels sollicités. Cela dit, comme députés, si vous le souhaitez, je ne vais pas vous donner un tuyau, mais c'est une possibilité que vous pouvez utiliser.

Je vous informe que les associations représentatives des personnes handicapées viennent rejoindre un groupe de travail spécifique *task force* urgence sociale mise en place par le ministre-président. L'AViQ est associé depuis le début pour faire un travail fédérateur de cette *task force* pour que la dimension handicap puisse être prise en compte de manière transversale.

M. le Président. - La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - Je voudrais revenir par rapport à la question des masques transparents, rappeler que les déficients auditifs représentent 10 % de la population. Ce type de masque inclusif pourrait leur être utile malgré la buée. Cela pourrait l'être tout autant dans les écoles, dans les maisons de repos, dans les hôpitaux. Je pense notamment aux services de pédiatrie, de psychologie médicale, de psychiatrie, de gériatrie. Il est d'ailleurs largement plébiscité par de nombreuses familles et par des logopèdes.

Je voudrais terminer ma réplique en disant quoi de plus beau, de plus rassurant que de voir une émotion sur un visage, un sourire derrière un masque ?

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'IMPACT DU COVID-19 SUR LES FEMMES MIGRANTES ET SANS-PAPIERS »

QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES »

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE INTERMINISTÉRIELLE « DROITS DES FEMMES » DU 8 MAI 2020 »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de :

- Mme Ryckmans, sur « l'impact du COVID-19 sur les femmes migrantes et sans-papiers » ;
- Mme Roberty, sur « la prise en charge des victimes de violences conjugales » ;
- Mme Ryckmans, sur « les résultats de la Conférence interministérielle « Droits des femmes » du 8 mai 2020 ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, une question portant d'abord sur les femmes migrantes et sans-papiers. La crise du COVID-19 a mis en lumière une partie importante de la société : les femmes, en première ligne comme actrices, mais aussi parce qu'elles paient un lourd tribut à la maladie. Dans le même temps, les personnes sans-papiers se sont exprimées en demandant leur sortie de l'invisibilité et leur régularisation.

M. le Président. - Nous allons demander à Mme Roberty de couper son micro, merci beaucoup.

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Un nombre élevé de femmes migrantes sont, en effet, directement impactées par la perte du travail qu'elles exercent de manière précaire malheureusement - travail à temps partiel, salaire minimum, horaires coupés. Avez-vous une idée de leur situation et de l'impact du COVID-19 pour elles ?

Certaines d'entre elles, parce qu'elles n'ont pas de papiers, ne disposent d'aucun droit, à part fort heureusement celui à l'aide médicale urgente. Mais d'une part beaucoup ne le savent pas, et par ailleurs - mais ce n'est pas spécifique aux femmes -, elles ne pourraient pas avoir accès au testing, car elles n'ont évidemment pas de numéro national. Cette situation est évidemment invraisemblable et risquée. Qu'en pensez-vous ? Qu'avez-vous mis en place à leur égard ?

À l'occasion de cette crise sanitaire, pouvez-vous faire le point sur les appuis spécifiques possibles, par exemple dans le cadre du Plan genre, pour ces femmes migrantes ? Quelles sont les actions portées par le Gouvernement et que la crise du COVID-19 éclaire d'un jour nouveau ?

J'ai eu l'occasion de participer, avec des collègues, à un échange organisé par l'organisation Siempre sur le sujet le 1er mai dernier. J'ai aussi reçu, comme d'autres, les demandes de la coordination des sans-papiers. Elles appellent notamment à la protection des femmes sans-papiers victimes des violences dont elles font souvent l'objet, y compris dans le cadre familial, mais sans pouvoir ou oser déposer plainte à la police.

Quelles sont les actions que vous avez mises en place ? Cette question a-t-elle bien été abordée à la CIM Droits des femmes qui a eu lieu le 8 mai dernier ? Si oui, avec quel résultat concret ? Des messages spécifiques ont-ils été préparés pour ces femmes ? Un travail avec les organisations de terrain est-il bien en cours ?

C'était pour ma première question et suivant la judicieuse proposition de M. le Président, j'enchaîne avec les résultats de la conférence interministérielle droits des femmes du 8 mai.

Le 8 mai dernier s'est tenue la conférence interministérielle (CIM) « droits des femmes » préparée, on le sait, par deux réunions, les 2 et 17 avril. Je voudrais revenir sur le contenu de celle-ci, sur la manière dont elle s'est déroulée. Au-delà du long communiqué qui est publié sur votre site, pourriez-vous nous présenter vos propositions, les positions qui vous y avez tenues, les principaux nœuds de discussion et surtout ses résultats ?

Pouvez-vous nous préciser ce que vous avez pu obtenir en ce qui concerne le remboursement des soins psychologiques et du soutien post-traumatique que vous entendez mettre en place et dont vous avez encore parlé cet après-midi ?

Concernant les revendications des 30 organisations de femmes qui vous avaient été transmises avant la CIM, pourriez-vous nous faire un retour sur les points abordés et sur les résultats des discussions ? Je fais allusion, par exemple, au soutien des secteurs féminisés, de tous les métiers de première ligne, à l'autonomie économique et aux droits sociaux des femmes - notamment à l'individualisation des droits qui nous est chère à toutes les deux -, à la possibilité d'une réelle conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle durant le confinement et jusqu'à la reprise des écoles pour tous les enfants, à la sécurité des femmes victimes de violences conjugales, au soutien des femmes en situation de monoparentalité, à l'accès des femmes à la santé, à leurs droits sexuels et reproductifs, à l'attention portée à un déconfinement juste et solidaire qui prenne en compte spécifiquement les femmes et enfin, comme je l'ai déjà évoqué dans une autre question juste précédemment, aux droits des femmes migrantes et sans papiers.

Concernant les violences conjugales, votre site mentionne l'engagement concret à continuer la prévention et le renforcement des systèmes d'alerte pour les femmes victimes de violences. Pour l'hébergement d'urgence, que révèle le monitoring des places depuis notre dernière commission spéciale ? Combien de places sont ouvertes jusqu'à présent ? Y en a-t-il de nouvelles depuis notre dernière rencontre ? Pour combien de personnes mises à l'abri ? Aux derniers chiffres, vous nous évoquiez une centaine de places ouvertes, 25 places pour personnes mises à l'abri. Qu'en est-il aujourd'hui ? Quelles sont les prévisions pour la phase de déconfinement durant laquelle ces lieux d'hébergement risquent d'être fermés ? La demande générale est évidemment que montrant et voyant l'importance et l'ampleur du phénomène, des places soient pérennisées. Comment pouvez-vous garantir l'hébergement de manière plus durable de ces personnes, à travers la poursuite de l'hébergement en maison d'accueil ou à travers l'autonomisation, avec accompagnement psychosocial, qui est préférable ?

Sur la combinaison vie professionnelle et garde d'enfants, vous dites vouloir assurer des mesures supplémentaires. Quelles sont-elles exactement ?

Enfin, comment concrètement avancez-vous pour intégrer la dimension de genre dans les différents groupes de travail et *task force* puisqu'un certain nombre se sont mises en place ?

Ces groupes sont-ils bien sensibilisés et attentifs aux enjeux de genre ? Je me permets d'en douter de manière générale à cause de la difficulté manifeste et régulière d'avoir une approche sensible au genre dans toutes les politiques. Cela me semble particulièrement important pour préparer les stratégies de redéploiement post-COVID-19.

Le plan Genre n'est-il pas finalement un grand laissé-pour-compte de cette crise ? Ce pourrait être une opportunité, mais où en est-il ? Qu'en dites-vous ? Quelles sont les possibilités d'agir ?

Enfin, une question qui élargit fortement le *scope*, mais que je trouve important d'évoquer aujourd'hui, c'est la stratégie genre de l'Union européenne. Elle a récemment été publiée, mais malheureusement passée sous silence à cause du coronavirus. On en a peu parlé. Cela n'a pas fait l'objet d'une communication importante.

Alors, certaines personnes pourraient dire que c'est peut-être moins important, moins essentiel par rapport à la crise sanitaire, mais en même temps, si l'on est bien attentif à une crise transversale des enjeux de genre, c'est au contraire quelque chose qui doit nous indiquer la route pour les stratégies de mise en œuvre de la réponse par rapport au COVID-19, mais aussi par rapport au redéploiement après la crise sanitaire.

M. le Président. - Merci de conclure.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Quelles connaissances en avez-vous prises ? Avez-vous eu l'occasion d'aborder cette stratégie européenne et son impact pour la Belgique lors de la CIM dernière du 8 mai ?

M. le Président. - La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). - Madame la Ministre, avec le confinement, les violences conjugales étaient déjà fort présentes, elles le sont malheureusement encore plus aujourd'hui. Des femmes et des hommes aussi qui vivent dans une angoisse permanente dans la peur de violences physiques, psychologiques ou encore sexuelles au sein de leur foyer. Des relations toxiques, éprouvantes, vécues dans l'ombre qui sont malheureusement bien plus courantes qu'on ne le pense.

Certaines maisons sont en effet bien loin d'être un lieu sûr pour de nombreuses personnes qui ont pu se retrouver isolée avec un compagnon violent. Confrontées, elles sont également privées des « bulles d'oxygène » qu'elles pouvaient autrefois trouver en quittant le domicile. Ainsi, et nous en avons déjà parlé au sein de cette commission, les chiffres des appels en lignes d'écoute n'ont eu de cesse d'augmenter depuis le 13 mars. Cela ne représente que la partie émergée de l'iceberg. Nombreuses sont les victimes qui ne se sont probablement pas manifestées.

Avec le déconfinement qui s'enclenche, l'accompagnement des victimes risque de connaître une nouvelle croissance avec la mise en lumière de victimes qui, jusqu'ici, n'osaient pas communiquer ou quitter leur domicile. Nous avons déjà pris connaissance et salué les mesures fortes prises par vos services afin de renforcer la lutte contre ces violences et assurer l'accompagnement des victimes dans le confinement.

Madame la Ministre, mes questions seront les suivantes. Dans cette nouvelle phase de déconfinement, de nouvelles mesures, de nouvelles réponses et de nouveaux moyens sont-ils envisagés afin d'assurer un suivi post-confinement des victimes de violences conjugales ? Qu'en est-il des capacités d'accueil urgent temporaires mises en place avec les gouverneurs ? Jusqu'à quand seront-elles maintenues ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Merci, Mesdames les députées. Alors, effectivement, on a eu une CIM le 8 mai qui était la première. Le point à l'ordre du jour était principalement les violences à l'égard des femmes et particulièrement renforcées dans cadre du confinement, mais on a élargi aussi à d'autres dimensions, notamment socio-économiques, santé sexuelle et reproductive.

Néanmoins, elle s'est tenue d'une manière un peu plus courte que ce que l'on imaginait vu le contexte. Le fait qu'il y ait des Kern qui se suivent, et cetera. Cela a été finalement plus court que ce que nous n'imaginions.

On sait que les attentes du terrain sont importantes et il y a de nombreuses recommandations qui sont demandées. Quelque part, j'ai surtout l'impression qu'à ce stade, la CIM est un énorme espoir qu'il faut que l'on puisse rencontrer. On sent qu'il y a des points de convergence et des points de divergences. On n'a pas l'impression que sur les questions socio-économiques et sur la question de santé sexuelle et reproductive, c'est le plus facile en termes de convergence. Je devrais donc plutôt les mettre dans les divergences que dans les convergences.

Par contre, sur les mesures de prévention pendant la crise et le renforcement des lieux d'écoute, il y avait déjà eu des décisions que l'on avait prises au sein de nos entités fédérées, notamment avec Mmes les ministres Linard et Ben Hamou, mais l'augmentation d'hébergements d'urgence, les relais pharmacies. La police s'est engagée à rappeler toutes les personnes qui ont été contactées ou qui ont pris contact avec la ligne d'écoute violences conjugales ou pour lesquelles il y a eu un problème de violence conjugale. Cela dit, j'ai lu aussi un article d'Élodie Blogie qui expliquait à quel point la police avait encore d'énormes pas à faire pour être à l'écoute. Je pense qu'il y a encore énormément de travail à réaliser.

Pour la CIM, c'est principalement ce que je pense qu'il faut qu'on en retienne.

Pour la ratification des textes, on s'est engagé dans un certain nombre de conventions internationales qu'il faut qu'on respecte. On a eu un rapport intermédiaire début mars qui, en gros, demande à la Belgique,

principalement d'avoir une vision transversale de la question du genre et donc pas uniquement dans les questions liées aux femmes. Je trouve que c'est plus facile pour moi quand j'ai un spectre avec beaucoup de compétences de pouvoir l'implémenter dans l'emploi, dans la formation.

Cela dit, dans le cadre de Get up Wallonia, j'ai demandé à mes collègues qu'il y ait une vision genrée et un spécialiste du genre qui puisse implémenter chacune des décisions que nous allons prendre. Cela me semble important et c'est une manière de pouvoir honorer la recommandation même encore partielle par rapport aux remarques sur la Belgique.

Je ne peux pas présenter de manière extrêmement exhaustive toutes les mesures qui ont été adoptées. Celles qui m'apparaissent les plus pertinentes pour la Région et où la Région est directement impliquée, c'est qu'avec mon collègue Dermagne, on va veiller à inciter les zones de police à réaliser un travail proactif en reprenant contact avec les cas connus de violence conjugale et intrafamiliale via les dépôts de plaintes.

Cette mesure a déjà fait ses preuves dans plusieurs régions. La généraliser nous semble essentiel pour accompagner au mieux les victimes. Ce sera aussi important de dupliquer les expériences françaises ou mises en œuvre dans certaines localités belges, notamment à Mons, à savoir d'associer les pharmaciens à la lutte contre les violences et d'en faire des points relais nombreux et facilement accessibles pour les victimes.

On a également décidé de renforcer les collaborations pour les mesures qui permettent l'éloignement des auteurs de domicile. Vous savez qu'il y avait une loi aux alentours de 2000 qui est difficilement praticable. L'idée est donc de pouvoir trouver d'autres mesures pour pouvoir l'éloigner. Il y a des décisions qui ont été prises sur l'hébergement d'urgence des victimes de violences pour monitorer et augmenter le nombre de places d'urgence, de centraliser les informations. Pour nous, c'était déjà le cas puisqu'on avait dégagé une enveloppe d'un million d'euros pour l'accueil alternatif, c'est-à-dire pour tous, que l'on ait des papiers ou pas, parmi lequel les femmes victimes de violences conjugales ou les femmes migrantes, avec aussi une mesure additionnelle pour 250 euros par place agréée dans les structures d'accueil.

J'avais déjà expliqué en dernière commission des collaborations avec les provinces, les CPAS qui ont mis à disposition des hébergements inoccupés, notamment des locations de chambres d'hôtels, des places alternatives avec un monitoring qui se fait notamment via la ligne d'écoute 0800/30.030 et des places d'urgence pour accueillir les femmes victimes de violence et qui ont créé des hébergements alternatifs.

C'est évidemment fluctuant, mais au 15 mai, il y avait à peu près 40 places occupées et certaines structures alternatives vont être amenées à fermer leurs portes et donc revenir dans des structures plus classiques d'hébergements qui restent des hébergements d'urgence, bien entendu, mais que nous connaissions avant la crise.

On doit rester attentif à ce que les personnes qui sont hébergées retrouvent un logement durable, que ce soit par la maison d'accueil ou par l'autonomisation. Si les maisons d'accueil veillent déjà, dans la mesure du possible, à réintégrer dans le refuge les femmes hébergées dans les logements alternatifs dès la période de mise en quarantaine, on est en train de mettre en place, avec les fédérations de maisons d'accueil, des dispositifs qui facilitent le flux des personnes tout en garantissant qu'elles ne sont pas atteintes du COVID.

Pour les femmes migrantes, on a diffusé différents outils et des brochures sur les violences conjugales disponibles en 13 langues, notamment, que l'on a réalisées avec le Setis, les centres régionaux pour l'intégration, les communes, les relais sociaux, et qui sont téléchargeables sur actionsociale.wallonie.be.

Les services ambulatoires spécialisés restent également accessibles gratuitement pour toutes les femmes en ce compris les femmes migrantes.

Sur la question du *testing*, vous m'aviez interrogée, vous et d'autres collègues la fois dernière, notamment sur la question des SDF et on a trouvé des solutions pour faire en sorte que ce ne soit pas lié à un numéro spécial d'identification et donc il y a des solutions qui existent pour chacun des êtres vivants, des êtres humains présents sur le sol wallon.

Des échéances sont prévues pour la mise en place du plan Genre qui a été effectivement retardé avec le contexte que l'on connaît. On est toutefois en train d'examiner les moyens d'organiser tout prochainement et en toute sécurité la formation préalable et indispensable des différents cabinets aux questions « genre ».

Les mesures prises par la Conférence interministérielle santé dans le contexte particulier de la crise sanitaire doivent à mon avis être interprétées avant tout comme un premier pas.

On sait que les défis sont importants. On sent qu'il y a des choses qui pourront avancer plus facilement que d'autres, mais quoi qu'il en soit les contacts que nous avons pris d'emblée dans notre prise de fonction pour les ministres Ben Hamou, Linard, Morreale, restent d'application et donc tout ce que nous pourrons faire ensemble nous continuerons à le faire de manière rapide et concertée comme cela a été le cas depuis notre début de prise de fonction. Comme je pense que l'on a des réflexes naturels de se concerter pour essayer d'avancer ensemble, ce qui n'enlève évidemment rien au fait que

l'on devra avancer sur le plan Violences annoncé par le Fédéral et la concertation du plan intrafrancophone Violences qui, je ne vous le cache pas, depuis deux mois, a pris un petit peu de retard parce qu'il a été un peu mis entre parenthèses et il devrait donc être prêt pour le deuxième semestre 2020.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre pour vos réponses.

Je pense important ce que vous dites du fonctionnement ou des négociations au sein de la CIM de bien rappeler que séparer lutte contre les violences et mesures socio-économiques est parfois négatif ou en tout cas n'a pas de sens, dans la mesure où on le sait, une analyse systémique des violences montre que l'autonomie économique est aussi un moyen pour les femmes de pouvoir rompre le cycle de la violence. Ce n'est pas toujours suffisant, mais en tout cas s'il n'y a pas déjà une dépendance économique et financière au sein de la relation toxique, la dénonciation d'une telle relation est évidemment plus possible.

J'entends le travail à réaliser encore avec les pouvoirs locaux. Je trouve important que les zones de police et le travail sur les plaintes et sur la formation des services d'aide aux victimes soient renforcée à l'occasion de cette crise que l'on voit bien les difficultés très concrètes auxquelles les femmes victimes de violence sont confrontées, que le Fédéral avance sur les pharmacies et les autres endroits où l'on peut faire du signalement, mais aussi sur le mécanisme d'éloignement des auteurs.

Il y a aussi des formules possibles et je pense important que vous puissiez parler d'une seule voix au sein de la CIM.

J'entends bien la manière dont la dynamique se lance au niveau francophone, le retard pris pour le plan Genre en Wallonie et le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences.

J'espère que ce retard sera vite comblé par justement la dynamique positive qui est enclenchée au sein de la CIM, en tout cas entre les différents ministres francophones.

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses. Nous le savons, s'il est important de travailler sur des solutions dans la durée, il est tout aussi essentiel dans la crise qui nous occupe de travailler sur des solutions plus immédiates.

Dans ce cadre, certaines communes, certains services de police ont joué le jeu avec des initiatives et

des actions concrètes, comme dans la zone de Bruxelles-Nord, par exemple.

J'espère très sincèrement que d'autres initiatives pourront rapidement voir le jour, comme cette proposition de résolution de ma collègue Delphine Chabbert, au Parlement bruxellois, une résolution qui permettrait aux personnes victimes de violences conjugales de lancer une alerte auprès de leur pharmacien, par exemple.

Une proposition en Région bruxelloise qui permettrait d'initier une réflexion en Wallonie également.

Je ne doute pas une seule seconde de votre engagement en la matière et je serai à vos côtés pour venir en aide à toutes ces victimes de violence.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LA
VALORISATION DES TITRES DE BOURSE
DANS LE CALCUL DES DROITS DE
SUCCESION EN PÉRIODE DE CRISE
SANITAIRE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la valorisation des titres de bourse dans le calcul des droits de succession en période de crise sanitaire ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Ministre, depuis quelques semaines, les cours boursiers diminuent, en suite de la crise du COVID-19. Selon le journal *L'Écho*, Le Bel20 aurait perdu 30 % par rapport à son sommet de la mi-février. À la mi-mars, la perte atteignait même 40 %. Ceux qui ont récemment hérité d'actions dont la valeur a chuté risquent donc de devoir payer des droits de succession sur un montant supérieur à ce que valent les actions au moment de la déclaration de succession. Ce problème soulevé a déjà été rencontré par le passé par les entités régionales. Ainsi, en 2008, après la crise, les Régions avaient adopté la possibilité de valoriser des titres cotés au jour du décès du défunt ou du dernier jour des deuxième, troisième, quatrième ou cinquième mois qui suivaient le décès pour que le patrimoine colle le plus possible à sa réalité économique et financière.

Pour tenir compte de la situation, l'administration fiscale flamande a déjà réagi et autorise temporairement à opter pour la valeur des titres trois mois après le décès. Autrement dit, pour un décès entre le 13 novembre 2019 et le 30 septembre 2020, les héritiers ont le choix entre le jour du décès, ou ce jour-là un mois plus tard, deux

mois plus tard ou trois mois plus tard, la même date devant être reprise pour l'ensemble des titres qui constitue la déclaration de succession. En Wallonie, en revanche, à ma connaissance, aucune mesure similaire n'a été prise.

Face à cette situation, il est dommage de constater que les trois Régions du pays n'ont pas agi de concert - même si je sais que la matière a été depuis quelques années régionalisée.

Je plaide pour qu'il y ait un système analogue pour les trois Régions ou pour le moins que vous puissiez prendre une mesure qui permette aux héritiers de déclarer le patrimoine actions et titres en respectant le plus possible sa réalité financière.

Quelle est donc votre appréciation de la situation ?

Allez-vous adopter un régime identique à celui de la Flandre ou à un autre, mais dont les résultats seraient comparables ?

Le principe général restant d'application, les titres sont à mentionner dans la déclaration de succession à leur valeur boursière au jour du décès ou à leur valeur boursière à la date d'un ou de deux mois après le décès, ce qui entraîne les conséquences fâcheuses que je viens de rappeler. Je suis tout ouïe et j'imagine que nous sommes très nombreux à être intéressés par cette question puisque le COVID-19 a malheureusement emporté des milliers de personnes dans notre pays. Les héritiers - pour certains d'entre eux en tout cas - seront confrontés à cette problématique.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question.

Je ne sais pas si nous sommes des milliers à nous intéresser à la question, mais en tout cas, c'est une problématique à laquelle je suis sensible. M. Antoine se rappellera d'ailleurs que j'ai modifié la législation dans la précédente législature de manière à permettre d'augmenter le référentiel et de tenir compte, pour l'évaluation, du premier jour dans le deuxième mois suite au décès.

En fait, pour être clair, les héritiers ont aujourd'hui trois possibilités : soit, on prend la valeur date-décès, soit on prend la valeur un mois après le décès, soit on prend la valeur deux mois après le décès. Vous l'avez dit, la Flandre vient de modifier cela pour y mettre également le troisième mois.

D'abord, je vais vous dire qu'il y a des relations continues entre les collègues des finances, que ce soit fédérales ou fédérées, sur le sujet. J'en veux pour preuve, et vous l'avez vu, l'assouplissement des droits

d'enregistrement et de succession qui ont été orchestrés avec le Ministre M. De Croo. Sur ce dossier-là, il est exact que la Flandre l'a modifié, il est exact que la Flandre nous a également informés qu'elle modifierait l'article 21 des droits de succession pour ajouter ce troisième mois, mais ni la Région bruxelloise ni la Wallonie n'ont pour l'instant décidé de franchir le pas.

Pour cause, il faut d'abord se dire objectivement que la crise que nous vivons aujourd'hui qui est certes d'une violence rare est nonobstant cela différente de celle de 2008 qui était une crise financière et qui touchait tous les titres de bourse sans la moindre exception.

Si l'on reprend le Bel20 à la date à laquelle vous avez posé votre question, il y avait sept sociétés pour lesquelles il existait un dépassement de plus de 25 % à la baisse. Je parle bien de sept sociétés. L'aléa boursier est ce qu'il est. On sait quand on investit en bourse, on n'investit pas toujours que pour gagner, même si c'est l'espoir de tout le monde. Il peut également y avoir une perte.

Reconnaissons aussi que le citoyen qui pourrait être concerné par l'hypothèse que vous évoquez, c'est un citoyen qui se retrouverait dans la situation de ceux qui doivent vendre les titres pour payer ses droits de succession, parce que sinon, il peut se dire qu'en attendant, il a toutes ses chances de voir ses titres remonter et de faire une bonne affaire plutôt qu'une mauvaise en peu de temps. Certains seront peut-être d'« heureux héritiers », puisque l'on n'est jamais heureux quand on hérite vu qu'on pense plus au décès qu'à la succession.

Enfin, l'élargissement proposé vise une période précise dans l'hypothèse évoquée : celle de mi-décembre 2019 à mi-janvier 2020. Ce qui fait que les valeurs bourse sont en baisse au deuxième mois. Nous avons interrogé la Fédération des notaires. C'est pour cela que je disais que l'on est peut-être beaucoup à s'intéresser à la problématique, je veux le croire. La Fédération des notaires n'avait pas connaissance d'un seul cas. Elle nous a ensuite dit qu'il y en avait peut-être un. Je ne modifie pas une législation pour un seul cas.

Je reste attentif à la situation, mais je ne veux pas ni engendrer de l'inflation législative ni créer d'autres difficultés, parce qu'on doit le faire avec effet rétroactif. C'est ce que la Flandre a dû faire. Ce qui veut dire aussi qu'il y aura des remboursements en Flandre droit de succession. Ce n'est pas quelque chose que l'administration accepte de faire facilement, même si la loi est la loi « *dura lex, sed lex* ».

Enfin, je crois que tant Bruxelles que nous-mêmes, nous avons eu raison de ne pas confondre vitesse et précipitation. J'en veux pour preuve, et je vous renvoie à ce billet que j'ai tous les matins de l'analyste Bernard Campan de la CBC qui titrait encore ce matin : « les marchés déconfinent dans l'euphorie ». On est reparti à

la hausse pour trois causes : le fait d'être en période de déconfinement, les résultats positifs obtenus par le vaccin expérimental et l'annonce conjointe par la France et l'Allemagne ce matin du fond de relance de 500 milliards d'euros.

On est dans une matière particulière. Je n'ai pas de cas connu, sauf peut-être un selon la Fédération elle-même. L'aléa boursier est ce qu'il est. Je crois qu'il est pour l'instant urgent d'attendre plutôt que de suivre la Flandre.

M. le Président. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Je n'ignore pas que tant le ministre que moi-même avons, le moment venu, modifié la réglementation, preuve qu'elle peut s'adapter dans certaines circonstances. Le ministre l'a reconnu pour la crise de 2008.

Trois considérations s'il le veut bien, puisqu'il entend réfléchir et rester attentif, peut-être ne pas reprendre une période rétroactive, mais une période prospective. Toutes les personnes décédées du COVID malheureusement, leur famille n'ont pas encore déposé les déclarations de succession. Dès lors, il y a peut-être là, me semble-t-il, par rapport à la réalité boursière qui est plus diversifiée qu'il n'y paraît, pardonnez-moi, Monsieur le Ministre. Vous avez cité une source, elle est correcte, je n'en doute pas. D'autres entreprises ont vu leurs actions chuter et de manière très sensible sans qu'il y ait une possibilité de reprise dans l'immédiat. Le panier des actions des titres est toujours très diversifié. Ce qui lui reste pour l'économie wallonne et pour vos recettes permet peut-être d'avoir des plus-values qui compenseraient des moins-values que je souhaite organiser.

Deux, vous dites que cela ne peut être le cas que pour ceux qui vont vendre les actions. Pardonnez-moi, vous pouvez très bien avoir plusieurs héritiers d'un défunt. Dès lors, certains de ses héritiers n'ont pas la capacité de payer la totalité et donc ils vendent pour partager ensuite avec les frères et sœurs, les oncles, les tantes, ou les cousins et cousines, des réalités familiales qui sont, elles aussi, extrêmement contrastées.

Vous me dites : pas d'inflation légistique, c'est vrai, mais vous pourriez, vu les pouvoirs spéciaux dont vous disposez ici, adopter une mesure transitoire qui serait tout à fait équitable sur le plan familial, sur le plan économique et sur le plan financier, d'autant que, vous-même, vous avez avancé des arguments susceptibles de compenser la recette intérieure que la Région wallonne enregistrerait.

Nous garderons l'attention et je ne manquerai pas, Monsieur le Ministre, vous me connaissez, de revenir vers vous avec plaisir.

**QUESTION ORALE DE M. CLERSY À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LES
MESURES LIÉES AU DÉCONFINEMENT DANS
LES AÉROPORTS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Clersy à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les mesures liées au déconfinement dans les aéroports ».

La parole est à M. Clersy pour poser sa question.

M. Clersy (Ecolo). - Monsieur le Ministre, de la même façon que la menace terroriste a changé la manière de prendre l'avion, la pandémie de COVID-19 va plus que probablement modifier durablement les voyages en avion en imposant de nouvelles contraintes aux voyageurs.

Cette réalité est d'autant plus prégnante que de nombreuses études montrent aujourd'hui à quel point l'épidémie s'est diffusée le long du réseau aérien. Aujourd'hui, on a des informations détaillées sur le trafic aérien entre les aéroports internationaux qui nous ont permis de valider rétrospectivement et de prédire de manière prospective l'émergence de cas dans d'autres pays.

Dans ce cadre, le Conseil national de sécurité a indiqué que le port du masque serait obligatoire dans l'ensemble des aéroports du pays.

Dans ce cadre, ma première interrogation porte sur les mesures que nos aéroports mettent en place pour assurer la sécurité sanitaire en cas de déconfinement au niveau de leurs infrastructures.

Qu'en est-il ? Avez-vous une estimation du coût de ces mesures ?

D'éventuels contrôles sanitaires pourraient-ils être envisagés lors du débarquement des passagers dans les aéroports dans notre Région ? Aujourd'hui, on leur recommande simplement de se placer en « quatorzaine », mais sans prise de température ni note de leur identité. Qu'en est-il, sur des questions plus pratiques, au niveau des palpations aux contrôles de sécurité, au niveau des attroupements potentiels, par rapport à l'embarquement ?

On parle çà et là d'un pass européen pour le tourisme en été. Comment nos aéroports se préparent-ils à ces potentielles mesures d'un éventuel dispositif de *testing* ?

Ces éléments m'amènent également à vous interroger sur la question de la compétence en matière de mesures sanitaires au niveau des aéroports. Elle m'apparaît très clairement, au niveau de l'intérieur des

infrastructures, mais qu'en est-il au niveau de l'intérieur des avions ?

Où en sont les concertations entre votre administration, les directions de nos aéroports, l'échelon national et européen sur ce point précis ?

Enfin, plusieurs épidémiologistes ont démontré à quelle vitesse les virus peuvent se propager d'une personne à une autre dans un avion. Les cabines des avions représentent donc toujours une menace pour la propagation des maladies infectieuses, selon la plupart des experts. La circulation de l'air dans un avion et le contact étroit avec les autres passagers jouent un rôle majeur à cet égard.

Quelles mesures avez-vous prises afin que cet élément soit pris en compte en cas de reprise du trafic passager dans nos aéroports, même si j'entends bien que la compétence n'est pas complètement la vôtre en la matière ?

Qu'en est-il de la concertation avec les compagnies sur ce point ?

Ryanair a déjà signifié qu'il ne reprendrait pas ses vols sans avoir la garantie de les remplir à plein. Cette situation, d'un point de vue sanitaire, pose d'ailleurs d'autres questions sur la reprise du trafic aérien dans nos aéroports et plus particulièrement à Charleroi.

M. le Président. - Je voulais simplement faire remarquer que « quarantaine » est le mot adéquat, même si c'est une quarantaine de 15 jours. Nous n'allons pas inventer des mots à chaque fois. C'était ma contribution aujourd'hui au texte.

La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - C'est d'ailleurs une des différences entre la langue de Vondel et la nôtre. En flamand, ils inventent tous les jours des mots et quand on les lit un petit peu, on se demande...

M. le Président. - Quarantaine ne fait pas référence à un nombre de jours.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Vous avez raison. Je souscris totalement à la réflexion. C'est tout le charme de la langue de Molière par rapport à celle de Vondel, vous le savez bien. On ne va pas faire une bagarre communautaire ici, ce serait trop long et on serait sans doute d'accord.

Je veux remercier M. le Député Clersy pour sa question que je dis intéressante, même si lui-même reconnaît qu'une partie de la réponse se trouve peut-être plus sur un plan fédéral, sur un plan européen, et parfois même dans le droit privé, mais je vais tenter de lui apporter un certain nombre d'éclaircissements

D'abord, on l'a déjà fait hier, ne confondons pas ce qu'il se passe sur Liege Airport et BSCA. On est dans deux réalités aujourd'hui diamétralement opposées, comme vous le savez, avec BSCA qui a fermé depuis le 25 mars et à Liège, on est vraiment dans une maîtrise qui devient une forme d'excellence par rapport à l'aéroport pour ne pas dire autre chose.

Sur les mesures particulières, je voulais vous dire que les mesures qui ont été prises par rapport aux passagers donc, par BSCA essentiellement, sont des mesures qui visent à augmenter la sécurité sanitaire et regagner la confiance et des passagers et des personnels. Il y a eu une liste, je vais vous l'énumérer, de mesures décidées et qui seront donc appliquées.

- D'abord, c'est le port du masque obligatoire. Cela, c'est une décision prise par le Conseil national de sécurité. Je m'en réjouis parce que, dès le début, j'ai sollicité le port obligatoire du masque dans nos aéroports. Vous savez que certains, notamment à Bruxelles, n'étaient pas forcément d'accord avec cela. Le CNS nous a donné raison :
- c'est la distribution de masque aux passagers qui n'en auraient pas et qui en seraient donc démunis ;
- idem pour les accompagnateurs, on peut avoir parfois des personnes qui sont, pour la circonstance, accompagnées et doivent donc pénétrer dans l'aéroport ;
- ce sont des fils et des marquages au sol organisés avec le respect de la distance physique. ;
- le placement d'écrans plexiglas sur les comptoirs ;
- le placement de distributeurs de gel ;
- la neutralisation des sècheurs de main. Ce n'est d'ailleurs encore pas le cas dans le Parlement, j'ai vu ; Par rapport aux distributeurs papier qui seront privilégiés ;
- la distribution d'équipements au personnel : masques, gels, gants, et cetera ;
- la désaffectation complète des lieux avant la réouverture ;
- l'augmentation des fréquences de nettoyage ;
- le remplacement et le renforcement des mesures de communication ;
- des solutions multipliées de vente en ligne, notamment pour les parkings, mais pour d'autres services également ;
- un briefing respecté, mais aussi plus régulier du personnel. On est donc dans ce que j'appelle cet élément de confiance.

En ce qui concerne les qualifications européennes, parce qu'elles doivent intervenir. Sur le plan européen, j'ai moi-même saisi le délégué général de Bruxelles et de la Wallonie, afin qu'ils sollicitent lors du Conseil informel des transports un certain nombre de mesures et que des décisions puissent être prises.

Pour les mesures sanitaires des aéroports, en plus de celles que j'ai déjà citées, les mesures qui seraient liées à la palpation des passagers. Vous l'avez évoqué. Des mesures pourraient être imposées aux compagnies.

L'idée surtout est d'éviter qu'il y ait une seconde vague et que nos aéroports se retrouvent à ce moment-là les victimes de cette seconde vague également.

Le coût des mesures envisagées à l'heure actuelle, on en est à 170 000 euros auxquels il faudra rajouter des fréquences de nettoyage plus nombreuses.

Pour les mesures sanitaires à l'intérieur des avions. Propriété privée, comme vous le savez. Il faut reconnaître, et vous avez cité une compagnie, que ces mesures fluctuent d'une compagnie à l'autre. Il y a des compagnies qui ont adopté d'autres comportements que ceux que vous avez cités.

Aujourd'hui ce que l'on a comme référence, ce sont des recommandations qui ont été mises... Je dis bien des recommandations. On n'est donc pas dans un cadre contraignant par l'EASA et l'OACI. Les mesures qui sont recommandées :

- c'est le port du masque obligatoire dans l'avion ;
- c'est le nettoyage systématique et accentué des équipements ;
- c'est la suppression des repas ou des repas en emballage individuel.

Je dois dire que j'ai moi-même, comme vous, été alerté par le questionnement qui est celui de la circulation du virus au sein de la cabine. Je vous ai dit la limite de mes compétences et je ne vais pas m'arroger des compétences qui ne sont pas les miennes, mais ces questions me taraudent, comme on dit. Là, l'IATA fait référence à deux études de l'EASA qui, je cite, « attestent » ou attesteraient si l'on peut le mettre au conditionnel, « que la qualité de l'air dans les cabines est similaire ou même meilleure à celle que l'on pourrait enregistrer dans d'autres environnements intérieurs ». On parle dans les bureaux, les écoles, les maisons, et cetera. Pour des raisons liées à la filtration de l'air, à l'apport d'air extérieur et au recyclage de l'air selon les explications données, les microbes – et je ne parle pas que du virus – présents seraient capturés à concurrence de 99,97 %.

Pour les avions les plus modernes, notamment ceux que l'on a à Charleroi, on serait à 99,99 %. Ceci a été confirmé par M. Jan Smets qui est l'ancien régisseur de la Banque nationale de Belgique et qui aujourd'hui est président de Brussels Airlines.

Nonobstant cela - et je n'ai pas vu d'autres commentaires, mais vous citez d'autres commentaires, donc si vous en avez, n'hésitez pas à me les communiquer également -, j'ai écrit au Ministre-Président pour qu'il saisisse le Conseil national de sécurité et les experts sur la question, de manière à faire

notre religion, mais aussi à avoir une unanimité sur le plan européen en la matière.

M. le Président. - La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). - Monsieur le Ministre, merci pour l'ensemble de ces précisions. Merci, Monsieur le Président, pour votre contribution linguistique au débat.

Je suis relativement rassuré sur les éléments que vous soulevez par rapport aux infrastructures aéroportuaires et au fait qu'elles se préparent à la phase de déconfinement.

Je suis un peu plus perplexe sur les communications de l'OISI et je ne manquerai pas de vous transmettre les analyses que, modestement, j'ai pu lire sur la toile. Pour la petite histoire, je vous invite à aller retrouver les déclarations du 4 février dernier portant sur le COVID-19 de la même OASI qui mettait les gouvernements en garde contre l'imposition de « de mesures sanitaires supplémentaires susceptibles d'entraver de manière importante le trafic international ». Il faut se souvenir qu'au moment où ils font cette déclaration, les premiers cas d'infection avaient pourtant été déclarés deux-trois semaines plus tôt chez des voyageurs qui venaient de Chine, très majoritairement en avion. C'est une situation pour le moins paradoxale puis et l'OISI, et l'IATA ont été associés à plusieurs études sur la diffusion du virus via le transport aérien.

Toujours est-il que la question de la distanciation sociale ne sera certainement pas évidente à mettre en place, mais qu'elle est néanmoins impérative.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous pour avoir davantage de précisions sur les compléments d'information que vous avez à juste titre sollicités.

**QUESTION ORALE DE M. WITSEL À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LA
REPRISE DE LA PRATIQUE DU SPORT
AMATEUR ET LE SUIVI RÉSERVÉ AUX
DOSSIERS EN LIEN AVEC LES ACTIVITÉS
SPORTIVES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la reprise de la pratique du sport amateur et le suivi réservé aux dossiers en lien avec les activités sportives ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Witsel (PS). - Monsieur le Ministre, la Flandre a décidé récemment de demander au CNS de permettre la reprise du sport amateur. Il va de soi que cette décision,

qui émane d'une autre entité fédérée, pourrait avoir des répercussions chez nous et anticiper ainsi la reprise des activités.

Évidemment, nous sommes toutes et tous impatients de revenir à des activités normales, mais en termes de santé publique, une éventuelle décision de ce type pourrait avoir des effets très importants, notamment en termes de propagation du virus.

Si ces décisions deviennent officielles, les infrastructures wallonnes sont-elles prêtes ? Comment envisagez-vous les contrôles ? Vont-ils s'organiser au sein des infrastructures sportives pour faire respecter les règles élémentaires ? Avez-vous déjà un plan opérationnel lorsque le déconfinement aura lieu ?

Par ailleurs, avez-vous eu un échange avec votre collègue en charge de l'Économie afin de pouvoir rendre éligibles les ASBL aux sommes forfaitaires prévues par le Gouvernement ?

Enfin, qu'en est-il de l'évolution du dossier Wallonie ambition olympique ? De nouvelles avancées sont-elles à acter ? Comment envisagez-vous la suite des événements ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question.

Comme la Flandre, je souhaite - dans le respect des mesures sanitaires de prudence pour éviter une seconde vague - que les activités sportives puissent reprendre.

En matière de disponibilité sanitaire des infrastructures et du contrôle, c'est une question que vous me posez et qui est judicieuse. Vous ne m'en voudrez pas de faire un peu de droit. Quand on parle de compétences, je dois pouvoir en faire un peu, les responsabilités des uns et des autres étant liées aux décisions que l'on peut prendre en la matière.

Cela nous a permis d'aller revoir à la fois le transfert des compétences en terme sportif pour la Wallonie.

Ce transfert de compétence qui vise les infrastructures est un transfert qui se base, pour la Wallonie, sur un décret du 17 juillet 1993 et pour les subventionnements - vous le savez parfaitement bien - c'est un décret du 25 février 1999 ; ils font, tous deux, référence à un article de la Constitution - article 138 de la Constitution.

L'article 2 du décret sur les subventionnements est très précis et dit : « Le Gouvernement peut octroyer des subventions relatives à certains investissements d'intérêt public en matière d'infrastructures sportives ».

En d'autres termes, la compétence de la Wallonie est une compétence qui n'implique pas les modalités sur le fonctionnement et la gestion journalière des infrastructures subventionnées. C'est une compétence qui relève des autorités locales ou des gestionnaires d'infrastructures. Ce ne sont pas toujours les autorités locales qui en sont d'ailleurs propriétaires ni gestionnaires. Ce qui veut dire que c'est là que se trouve le siège de la matière et je ne peux pas les remplacer, sous peine d'excéder mes compétences.

Ce n'est pas pour cela que je ne tenterais pas de venir en aide, mais je répondrai à une autre question tout à l'heure sur l'aide apportée aux gestionnaires. Je ne peux pas remplacer les gestionnaires. Ce n'est pas de ma compétence.

Sur l'éligibilité des ASBL, vous savez que M. le Ministre Borsus a déjà répondu. Je ne peux que répéter ce qui a été dit, à savoir que les aides ne sont pas éligibles pour les ASBL, qu'elles visent les indépendants et les entreprises de type commercial.

Par contre, vous savez, pour l'avoir déjà questionnée, que Mme Glatigny a prévu dans ses compétences – je peux d'ailleurs rejoindre ce que je lisais du député Antoine sur le sujet, il n'y a pas longtemps. Je crois qu'il faudra après la crise, profiter de l'instant pour rationaliser notre infrastructure institutionnelle. À part un ministre des Sports à la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec les limites que vous connaissez et si le ministre qui, lui, a uniquement les infrastructures, quelque part – ce n'est pas une critique ni à l'égard de la Fédération ni de Mme Glatigny –, mais cela devient illisible. C'est soit l'un, soit l'autre. Je sais comme vous où se trouve aussi l'argent. C'est un autre débat.

Mme la Ministre Glatigny a prévu une somme de 4 millions d'euros. Je ne vais sûrement pas l'en blâmer.

J'attire votre attention là-dessus également : les mesures De Croo, les fameux 50 milliards d'euros sont également éligibles aux ASBL. C'est d'ailleurs une revendication du Parlement fédéral de permettre au secteur d'être éligible en la matière.

Enfin, WAO – Wallonie Ambition Olympique – qui, je vous le confirme, est un objectif majeur pour moi de la législation. Ce dossier a vu son analyse postposée durant la période COVID. Ce dossier-là, comme tout dossier de subventionnant pour une raison très simple, c'est que je trouvais qu'il fallait alors faire preuve de prudence budgétaire, mais également de décence budgétaire.

Aujourd'hui, les priorités sont dans la relance économique, mais sont aussi aux éléments sanitaires et je ne voulais pas profiter de cette période-là pour commencer à faire d'autres annonces. Ce n'est en tout cas pas ma manière de travailler, ni de fonctionner, mais les choses s'améliorant et espérons que cela puisse se

poursuivre comme cela, j'espère pouvoir présenter ce dossier au Gouvernement fin du mois de juin.

M. le Président. - La parole est à M. Witsel.

M. Witsel (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse et surtout, votre intérêt pour le sport.

La reprise du sport amateur est importante non seulement pour eux, mais pour aussi leur qualité de vie.

Plus que jamais aujourd'hui, le sport a joué un rôle crucial par le processus de déconfinement et surtout pour le bien-être physique et mental des citoyens.

Je profiterai aussi pour rebondir sur ce que vous venez de dire par rapport aux autorités locales qui ont aussi cette gestion d'ouvrir les infrastructures.

Je pense sincèrement que vous devez les soutenir, être derrière eux. J'avais déjà parlé, la semaine passée, des 4 millions d'euros mis en place pour le sport. Ces 4 millions d'euros – vous l'avez déjà dit et je pense que M. Antoine qui m'avait précédé – ce n'est pas assez. Quelque part, je suis content de savoir que dans les 500 milliards mis à disposition que les ASBL pourront en bénéficier.

Je vous remercie pour toutes ces réponses et je vous souhaite d'ores et déjà une bonne fin de journée.

**QUESTION ORALE DE M. COLLIN À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE
SOUTIEN DE LA WALLONIE AUX
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Collin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le soutien de la Wallonie aux événements sportifs ».

La parole est à M. Collin pour poser sa question.

M. Collin (cdH). - Monsieur le Ministre, ma première question porte sur la problématique des manifestations.

On sait que les manifestations sportives sont interdites en tout cas jusqu'au 30 juin et que les compétitions sportives sont interdites jusqu'au 31 juillet.

On est tous évidemment dans l'attente de la reprise. Il y a eu reprise des entraînements, mais de façon très partielle et de manière très modeste. C'est normal, il faut qu'il y ait d'abord la sécurité, c'est la santé d'abord, comme vous l'avez dit.

Mais il faut surtout une planification.

Vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur le Ministre, la Région wallonne est essentiellement compétente pour soutenir les investissements dans les infrastructures sportives, mais elle a aussi un article budgétaire qui lui permet de soutenir les manifestations sportives.

Ma question porte sur le soutien à ces manifestations sportives. Pouvez-vous faire le point rapidement sur le suivi des demandes que vous avez reçues avant la mi-mars, avant la période de confinement ?

Vous savez aussi que de nombreuses associations, dès qu'il y aura reprise possible des manifestations, vont se lancer dans des programmations d'événements. Allez-vous vous en tenir aux montants actuels de l'article budgétaire qui a été prévu ?

Surtout, allez-vous peut-être lâcher un peu de lest par rapport aux modalités d'introduction des subventions ? En général, l'exigence de l'administration est qu'une demande de subside doit être introduite trois mois avant l'événement. Vu le contexte, pourriez-vous envisager une réduction de ce délai pour permettre aux associations d'introduire une demande dans un délai beaucoup plus court avant l'événement ?

Voilà les quelques questions que je voulais vous poser sur le point des manifestations sportives.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Je remercie M. le député Collin pour sa question.

D'abord faire le point comme vous me le demandez sur les dossiers de subsides qui ont été introduits. Je le fais à la date la plus récente pour l'administration. Il y a, depuis le début de l'année, 200 demandes qui ont été reçues, j'arrondis le chiffre. Trente ont été annulées par les demandeurs suite à la crise sanitaire.

L'estimatif en termes de coût est de 100 000 euros. Il est clair que suite à la décision du Conseil national de sécurité d'interdire tout événement et manifestation sportive jusqu'au 31 juillet, sauf si cela devait changer évidemment, un certain nombre de demandes tomberont d'elles-mêmes ou en tout cas ne seront pas reprises dans le timing évoqué.

Quant à l'utilisation de ces fonds, je l'ai dit tout à l'heure, je crois qu'il faut faire preuve de prudence budgétaire. Cela étant, j'ai fait un choix - je répondrai d'ailleurs dans le cadre d'une autre question - en termes d'affectation de ces montants qui sont liés aux subventions de promotion pour poser ce que j'espère vous partagerez tout à l'heure, un choix rationnel utile et efficient qui permet de soutenir les conditions sanitaires qui se doivent d'être optimales lorsque ces infra redémarreront. C'est un élément de confiance. C'est comme pour les aéroports tout à l'heure, je crois qu'il

faut que ceux qui pénètrent dans une infrastructure, que ce soit un aéroport ou le sport, se disent qu'ils sont en sécurité quand ils le feront pour pouvoir franchir la porte.

J'ajouterai, par rapport aux subsides, c'est ma philosophie, mais c'est aussi une analyse que j'ai posée par rapport peut-être à ce qui ce faisait auparavant, c'est que les subsides doivent être essentiellement - et c'est aussi de prescrit - octroyés pour des événements régionaux, nationaux et internationaux. Je sais qu'il y a parfois une pratique passée où des événements plus locaux ont été soutenus. Je ne crois pas que c'est le rôle de la Wallonie, c'est plus le rôle des pouvoirs locaux. Moi je voyais, à un moment donné, tout qui organisait un cross, quelque soit le club, recevoir 500 euros, si pas 1000 euros. Sur quelle base ? Ce n'est pas correct : ceux qui le savaient l'avaient, ceux qui ne savaient pas ne l'avaient pas. Ce n'est pas, à mon sens, le rôle de la Wallonie.

Par contre, par rapport à votre demande en termes d'assouplissement des règles, je trouve qu'elle est judicieuse et j'ai demandé à l'administration que l'on puisse effectivement donner une certaine souplesse et donc l'envisager de manière concrète avec l'administration. Je ferai en sorte que cela puisse être apprécié avec toute la relativité qu'il faut avoir dans ces cas-là.

M. le Président. - La parole est à M. Collin.

M. Collin (cdH). - Très rapidement, Monsieur le Président. Merci à M. le Ministre pour ses éléments d'information. Je suis assez d'accord avec lui et je vous demande juste qu'il garde une certaine souplesse tout de même pour le choix de manifestations qui doivent être soutenues. Je prends un seul exemple, des courses cyclistes, c'est déjà très difficile d'en organiser vu les réticences des communes, mais si l'on me demande qu'aux seules communes de pouvoir les soutenir financièrement, peut-être que l'on en aura encore moins. Ce serait dommage pour le sport et pour l'éclosion d'éventuels nouveaux talents.

En tout cas, merci des réponses que vous m'avez communiquées.

**QUESTION ORALE DE M. COLLIN À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE
SOUTIEN DE LA WALLONIE À LA
DÉSINFECTION DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Collin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des

Infrastructures sportives, sur « le soutien de la Wallonie à la désinfection des infrastructures sportives ».

La parole est à M. Collin pour poser sa question.

M. Collin (cdH). - Monsieur le Ministre, nous avons déjà eu un échange sur la problématique sanitaire sur le fait qu'il faut, comme vous l'avez dit, donner la confiance aux affiliés et aux pratiquants et aux spectateurs des compétitions sportives, je dirais aussi aux organisateurs en premier lieu. Cette confiance va passer évidemment par un protocole sanitaire.

Je vous avais demandé d'apporter un soutien à la fois en information sur les bonnes pratiques de décontamination, le soutien aussi en matière de fournitures.

Vous n'aviez pas répondu il y a 15 jours, mais vous m'avez finalement répondu, il y a trois ou quatre heures puisque j'ai vu un bref communiqué de la RTBF et un tweet de votre part où vous annoncez libérer 734 500 euros. Vous allez donc donner une aide par commune. Les plus petites communes auront 1 500 euros et les plus importantes, les villes de plus de 50 000 habitants auront 5 500 euros et elles devront, avec ces montants-là, aider les clubs.

Je vais vous demander de m'en dire un peu plus sur ce sujet et surtout de me dire si c'est un premier effort seulement parce que, évidemment, c'est très peu. Les clubs vont devoir assurer toute garantie sanitaire à la fois dans les pourtours des installations, à l'intérieur des installations, dans les vestiaires, dans les toilettes. Dans les cafétérias, il faudra aussi assurer toute une série d'aménagements.

Vous avez évoqué les communes qui sont évidemment le premier lieu de proximité, mais les communes ont d'énormes charges à assumer dans le cadre de cette crise COVID et j'attendais et j'attends toujours des pouvoirs publics, la Fédération Wallonie-Bruxelles dont l'aide de 4 millions d'euros pour les clubs est totalement insuffisante et la Région wallonne qui a en charge les infrastructures sportives et les équipements sportifs d'être davantage aux côtés des clubs.

Nous avons vraiment besoin que ce que vous avez annoncé se concrétise bien sûr, mais surtout s'amplifie parce que ce serait, Monsieur le Ministre, largement insuffisant.

Je veux d'abord vous entendre par rapport à ce que vous avez fait et à ce que vous comptez surtout faire après.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Monsieur le

Député, je ne vais pas répéter ce que j'ai dit tout à l'heure en termes de responsabilité et de droit, mais je crois qu'il ne faut pas – il est juriste comme moi – sous-estimer cet élément *dura lex, sed lex*, les Latins et les Romains l'ont dit avant nous.

Ceci dit, le sujet, nous sommes d'accord de pouvoir le constater, est un sujet qui est important en termes de confiance et j'avoue que depuis que l'ouverture s'est faite au niveau du CNS sur le sport, pour l'instant extérieur, en termes de possibilité de reprise, nous nous sommes dit également au cabinet que l'on pouvait travailler de manière plus approfondie le dossier, d'où le projet dont vous avez pris connaissance effectivement par un communiqué ce matin.

Le projet qui cadre parfaitement dans mes compétences, c'est un soutien spécifique qui doit permettre aux infrastructures - tant privées que publiques -, lorsque le go sera donné par le CNS, de ne plus devoir attendre quelques heures, quelques jours, mais d'être *up to date*, c'est-à-dire d'être en état de pouvoir accueillir les personnes qui - j'en suis persuadé - sont nombreuses à attendre cette date.

C'est une subvention qui est accordée par le biais des communes à ces infrastructures, vu qu'elles connaissent le mieux leur territoire et qui peuvent plus judicieusement rassembler des commandes, ce qui permet de diminuer les coûts. Plus la commande est élevée, meilleurs sont les prix.

Vous trouvez le montant, qui est un montant de 750 000 euros, léger. Avec un montant pareil, on peut faire beaucoup de choses quand je vois ce qui se vend aujourd'hui sur le marché.

Que les choses soient claires, ce montant, c'est 50 % maximum d'une facture. Cela veut dire que l'engagement n'est pas de 750 000 euros, mais de 1,5 million d'euros pour la Wallonie.

Selon des modalités que vous avez évoquées :

- pour les communes de moins de 5 000 habitants, c'est 1 500 euros fois deux puisqu'il faudra au moins faire 3 000 euros. Si certains veulent faire plus, ils sont en droit de le faire ;
- pour les communes de moins de 10 000 habitants, c'est 2 500 euros ;
- pour les communes de moins de 20 000 habitants, c'est 3 500 euros, à chaque fois multipliés par deux ;
- pour les communes de moins de 50 000 habitants, c'est 4 500 euros ;
- pour les communes de plus de 50 000 habitants, c'est 5 500 euros.

C'est un montant que je trouve conséquent. Je sais qu'on finit par ne plus voir la valeur de l'argent, mais je crois que cela a son poids.

J'ai fait une deuxième chose : en même temps que nous prenions cette décision, j'ai fait un appel à ce que j'appellerais les amis à la fois du sport et des communes : des banques, des assurances, des sponsors, des fabricants de matériaux. Je dois constater qu'il n'a pas fallu attendre quelques heures pour que l'un d'entre eux réponde. Il y a quelques instants, Ethias a décidé de prendre en charge tous les distributeurs de gel hydroalcoolique. C'est bien la preuve qu'on peut encore en ce monde non seulement travailler entre privé et public, mais qu'une bonne idée publique est souvent appréciée aussi de manière généreuse par le privé - dans ce cas-ci, pour ne pas les citer, Ethias, même s'ils sont dans la sphère publique comme on le sait, également de par l'actionnariat. Il n'empêche que cela prouve qu'il y a non seulement de la générosité, mais aussi de l'intelligence. Certains, comme vous, seront déçus. D'autres comme Ethias, manifestement sont heureux. Moi, ce qui compte, c'est que tous ceux qui en bénéficieront soient eux, encore plus heureux.

M. le Président. - La parole est à M. Collin.

M. Collin (cdH). - Monsieur le Ministre, je n'ai pas du tout envie d'être déçu. Que les bénévoles qui sont à la tête de nos clubs dans le sport amateur puissent être rassurés, puissent continuer à faire participer le plus grand nombre de personnes possible aux activités sportives.

J'espère bien que les assureurs et les banques vont abonder par rapport à votre budget et pas seulement, j'espère d'ailleurs que dans la gestion globale de crise et dans son coût, il y aura des interventions beaucoup plus spectaculaires du monde des banques et des assurances qui doivent être aux côtés des pouvoirs publics et des citoyens.

Le système que vous avez imaginé a un mérite : il est rapide. En plus, comme le maximum, c'est 5 500 euros par commune, vous ne devez même pas aller à l'inspection des finances. Cela va être rapide et c'est tant mieux.

Mais, il faudra faire plus. Soit il faudra un deuxième tour, soit je vous suggère, par exemple, d'examiner avec votre administration, avec Infrasports, la possibilité que ce soit Infrasports qui fasse un marché global et puis qu'il mette à disposition, selon des critères du nombre de clubs, du nombre d'affiliés, soit des masques, soit du matériel de désinfection.

Pour vous donner une idée, le coût d'un appareil de désinfection, m'a dit le président de la Fédération HORECA Wallonie, c'est entre 3 000 euros et 6 000 euros.

Vous voyez que les clubs auront besoin de moyens bien plus élevés pour être en état d'assumer les responsabilités qui sont les leurs, c'est-à-dire, de n'ouvrir que les infrastructures où les conditions sanitaires sont bien remplies.

J'espère Monsieur le Ministre, qu'après ce premier pas, il y en aura vraiment un autre plus significatif.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LA
SITUATION FINANCIÈRE DES CLUBS
SPORTIFS WALLONS SUITE AU COVID-19 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la situation financière des clubs sportifs wallons suite au COVID-19 ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Ministre, nous avons avec René Collin au mois un trait commun, c'est la passion du sport, et pour l'avoir géré tout à tour.

Plus sérieusement, Monsieur le Ministre, inutile de répéter que le COVID a modifié considérablement la vie sportive, emportant les calendriers, supprimant les tournois, fermant les cafétérias et exposant les clubs et cercles sportifs à des situations financières intenable. Je rejoins l'intervention de M. Witsel, dont je connais et je partage, tout comme René Collin, la croisade que nous menons pour le sport et son refinancement.

Rien que pour le football amateur, M. Delferière a avancé des chiffres avec une perte de plus de 10 millions d'euros.

En ce qui concerne la balle pelote, c'est tout simple. La saison est purement et simplement supprimée. Il n'y aura donc pas de saison ballante en 2020, et je le regrette à titre personnel.

Pour le volleyball - pour lequel vous avez un intérêt tout particulier, Monsieur le Ministre, je le sais -, l'aile francophone a, semble-t-il, reporté toute compétition en janvier 2021. Je passerai sous silence les avatars du tennis et de ses stages ou de l'imposition de porter un masque pour jouer au tennis afin de pouvoir ramasser les balles sans propager le virus.

On voit aujourd'hui un monde sportif complètement éclaté, désemparé, mais avec une constante : une situation financière, du plus modeste club jusqu'à y compris les clubs professionnels, particulièrement inquiétante.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a libéré 4 millions d'euros, comme l'a très bien René Collin, mais, comme l'a souligné M. Witsel, comme l'a dit M. Nicolas Janssen, c'est totalement insuffisant par rapport à la réalité que nous connaissons dans les clubs sportifs. J'en veux pour preuve que, désolé de le répéter, mais la

ministre n'a même pas rendu éligible les centres sportifs locaux. C'est une charge supplémentaire encore pour les communes, sans qu'il n'y ait d'intervention.

Monsieur le Ministre, face à la situation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous y avez fait allusion tout à l'heure, et sa réponse très décevante, je me tourne vers vous, je sais que vous êtes à la fois un homme de chiffres et un homme passionné par le sport. Vous avez souhaité la compétence et vous l'avez obtenue, tant mieux pour le monde sportif. Aujourd'hui, vous voilà au pied du mur. Très clairement, je connais la répartition des compétences pour les avoir exercées pendant 5 ans, les infrastructures sportives, mais il y a aussi les crédits de promotion notamment pour les différentes activités ou pour le soutien à certains clubs.

Ma question est très simple : compte tenu du fait qu'en termes d'infrastructures, vous aurez peut-être moins de dossiers cette année-ci ou en tout cas des dossiers retardés, ne pourriez-vous pas libérer certains crédits de promotion pour soutenir certains clubs ? J'avoue que j'ai une préférence pour un soutien forfaitaire, un peu comme vous l'avez proposé pour la désinfection des infrastructures. Comme le disait René Collin, cela a le mérite de la simplicité et de l'efficacité. C'est une première question que je veux vous soumettre.

La deuxième, si jamais vous récusiez la première au nom de vos compétences, est dans le plein champ de vos compétences constitutionnelles, ce sont les infrastructures sportives. De nombreux clubs m'ont appelé au titre de mon ancienneté comme ministre des Sports, parce que nous leur avons, moi, René Collin et d'autres, consenti un subside de 75 %, les entraînant pour les 25 % restant à les emprunter. Or, ces clubs, et j'ai des cas précis à vous soumettre, n'ayant plus de recettes durant le semestre 2020 sont dans l'incapacité de rembourser les échéances 2020. Ne pourriez-vous pas, Monsieur le Ministre, obtenir avec votre administration un report d'un an ? Quitte pour ces clubs et associations de bénéficier d'une aide pour faire face aux intérêts que les banques leur réclameraient, comme c'est le cas notamment pour les emprunts hypothécaires, pour leur permettre de surmonter cette année horrible, où n'ayant pas de recette, ils ne peuvent même plus emprunter les sommes. Ce sont des clubs méritants, puisqu'ils sont propriétaires de leurs installations et n'ont rien demandé à la collectivité locale. Ils ont porté les 25 % restant avec leurs membres, avec leurs activités. Il y a là urgence, Monsieur le Ministre, pour les soulager de l'année 2020, quitte à reporter d'un an les échéances.

Enfin, dernier point...

M. le Président. - Merci de conclure.

M. Antoine (cdH). - Je termine, Monsieur le Président, je vais vous faire plaisir. Je pense au ministre Crucke aussi.

J'ai osé plaider à la Fédération Wallonie-Bruxelles une régionalisation des sports auprès de Mme Glatigny parce que je considérais ses réponses comme totalement insatisfaisantes. Je dois vous dire que j'ai encore eu ses foudres, donc je serai prudent à l'avenir à son égard, même si je maintiens que, par cohérence et par vitalité politique, le sport serait mieux traité à la Région qu'il ne l'est à la Fédération aujourd'hui.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Je remercie M. le Député pour sa question. Je peux bien considérer que nous avons comme point commun d'aimer le sport et également avec le député Colin. Nous avons un autre point commun, c'est d'aimer Anderlecht, mais tout le monde ne partage pas ce choix-là.

(Réactions dans l'assemblée)

Ceci dit, je dois reprendre M. le Député Antoine sur le volet parce que l'information qu'il donne n'est pas exacte. Il ne faudrait pas que les passionnés de volley se sentent lésés. La fédération de volley n'a pas décidé de reporter l'entame de la compétition au 1er janvier 2021. Seuls les responsables de la promotion - cela ne vise donc ni les nationales ni les provinciales - l'ont décidé, et cela fait beaucoup de vagues. J'espère qu'ils reviendront sur leur décision parce que ce serait un exode des joueurs et joueuses de volley de promotion qui sont souvent justement des jeunes qui sont prêts à accéder aux nationales. Je crois vraiment qu'on sacrifierait là, pour les petits clubs en tout cas, une jeunesse d'une manière...

M. Antoine (cdH). - Tout à fait d'accord avec vous.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - J'invite donc la Fédération - en tout cas la section de la promotion - à revoir cela.

Je ne vais pas rentrer dans un grand débat institutionnel. J'ai dit ce que j'en pensais tout à l'heure. Il faudra que nous abordions ce débat de manière tout à fait objective après la période COVID-19. C'est vrai que c'est difficile d'avoir les infras d'un côté, le sport de l'autre. On connaît tous la situation de la Fédération Wallonie-Bruxelles sous le plan budgétaire et financier. Vraiment, on s'honorerait tous à trouver une solution cohérente. La mienne, vous la connaissez, est proche de celle du président ici et de la vôtre également. Je n'ai pas été régionaliste par hasard. Je maintiens tout ce que je pense à cet égard-là.

Sur les compétences, oui. Vous le dites vous-même également. Il y a le respect des compétences. Je ne peux pas aller au-delà. Votre première solution, c'est la subvention de promotion. J'ai fait un choix. On peut le critiquer, mais j'en ai fait un : c'est de mobiliser la

subvention à l'égard des infras en termes de relance pour leur dire « voilà, donnez la confiance aux gens ». Avec le doublement, c'est au moins un million et demi d'euros qui seront versés pour faire en sorte que l'accueil puisse être exercé avec des mesures sanitaires propices. C'est un choix. Je l'assume et je crois qu'il fallait le faire dans ce sens-là.

Sur les mesures telles que vous l'évoquez, je n'ai pas à vous donner de conseils du tout, mais j'ai parfois les mêmes demandes que vous avez. J'entends bien des clubs dire : « On n'a plus de recettes, et on en a parfois un prêt qui est quand même là ». Relativisons. Je ne dis pas que cela n'existe pas -je l'ai rencontré -, mais pour la grande majorité, pour les 25 % dont vous parlez, les prêts sont souvent soit à charge des communes, soit qui sont garantis par la commune. Mais on peut avoir d'autres cas, et je ne dis pas que cela n'existe pas. J'en ai connu moi-même aussi.

Là, j'attire votre attention. Je ne reviens pas sur les mesures qui sont les mesures de la Fédération, vous en avez parlé, mais bien sûr cette mesure De Croo. Je crois qu'elle est insuffisamment connue parce que le débat que nous avons ici entre nous, c'est un débat qui est intervenu au Parlement fédéral. J'invite tous ceux qui s'intéressent aux sports à aller relire ce débat, parce que cela vaut pour le sport et pour la culture. Dans les fameux 50 milliards d'euros qui permettent justement le report de ces prêts, les parlementaires - ce n'est pas le Gouvernement fédéral - sont intervenus en disant : « Il faut qu'on ouvre ces 50 milliards d'euros au secteur non benefit ». Donc au secteur des ASBL pour qu'elles puissent également être aidées durant cette période-là. Cela a été accepté. J'ai le cas d'ASBL qui ont été concernées, à qui j'ai indiqué la procédure à suivre, qui l'ignoraient. Nul n'est censé ignorer la loi, mais avouons que dans ce cas-ci, ce n'est pas toujours facile de suivre tout cela. Elles ont pu en bénéficier. Donc, si vous avez des cas, n'hésitez pas.

Mes compétences sont ce qu'elles sont. Je ne peux pas aller au-delà. Parfois, votre intervention, la mienne peut-être un appui plus moral, peut faire en sorte que la banque applique ce qui a été décidé dans le cadre de cette mesure dite bazooka, les fameux 50 milliards d'euros garantis par l'État fédéral.

Enfin, je ne vais pas vous décevoir en vous disant cela : il n'y a pas moins de dossiers qui sont rentrés, COVID ou non COVID. Je crois que certains ont même peut-être justement profité de l'occasion pour...

M. le Président. - Merci de conclure.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Le sport a, à mon avis, encore de belles opportunités devant lui.

M. le Président. - Avant de donner la parole à M. Antoine, je voudrais insister à nouveau auprès des collègues pour qu'ils coupent leur micro. C'est assez

désagréable d'entendre des conversations venir perturber les propos du parlementaire ou du ministre.

La parole est à M. Antoine.

(Réaction d'un intervenant)

Je suis heureux de ne pas vous entendre, mais je pense que vous souhaiteriez l'être.

Monsieur Antoine, vous avez coupé votre micro.

On vous entend et c'est mieux ainsi.

M. Antoine (cdH). - Je suis tellement obéissant quand vous avez dit de couper les micros que je l'ai coupé, désolé.

Monsieur le Ministre, tout d'abord, laissez-moi vous dire ma satisfaction de voir les clubs sportifs très enthousiastes. Ils ont déposé un grand nombre de dossiers à l'Infrastructure. C'est une tradition wallonne. Il y a toujours plus de dossiers qu'il n'y a de moyens disponibles. J'ai connu cela par le passé.

Deuxièmement, j'ai entendu votre choix sur le soutien à la désinfection des infrastructures.

Je vous avoue que j'aurais volontiers voulu vous entraîner sur une stratégie plus offensive à l'égard de la Fédération, car pour les clubs sportifs, que l'argent soit wallon, francophone, de la Fédération, que ce soit par un tel ministre ou par un autre, peu importe. Ce dont ils ont besoin, c'est de moyens financiers.

J'aurais donc espéré, je vous l'avoue, que vous jouiez l'attaque plutôt qu'une défensive. Cela ne vous ressemble pas, pour bien vous connaître depuis des années. C'est probablement aussi pour ne fâcher personne que vous jouez de manière plus défensive.

Troisièmement, je prends bonne note du bazooka, mais votre administration a l'immense avantage de connaître tous les dossiers des clubs sportifs qui ont contracté les emprunts. Il leur suffirait donc un simple courrier avec un calcul de prise en charge des intérêts d'intervenir pour les soulager.

Je pense vraiment, Monsieur le Ministre, que vous - vous n'en avez probablement pas besoin et ce n'est pas une leçon que je donne - grandirez en déployant une démarche proactive auprès des clubs ; votre administration connaissant tous les dossiers et en leur permettant, s'ils le souhaitent et après vérification de leurs difficultés, de différer d'un an leur charge de remboursement. Une franchise de capital, cela s'organise, cela se négocie et vous auriez pu prendre les intérêts dus pour cette année.

Je vous demande très modestement, au nom de l'intérêt que vous portez comme moi, comme M. Collin,

comme M. Witsel et d'autres, au sport, d'étudier cette formule et de la concrétiser au plus vite.

**INTERPELLATION DE M. DESQUESNES À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR
« L'ACCÉLÉRATION DU PAIEMENT DES
PRIMES RÉGIONALES COVID-19 AUX PME ET
INDÉPENDANTS »**

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'ÉTAT
DES PAIEMENTS DES AIDES RÉGIONALES
AUX PME ET INDÉPENDANTS »**

**QUESTION ORALE DE M. NEMES À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
DEMANDES D'AIDE ET LE CONTRÔLE DES
INDÉPENDANTS »**

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
RETARDS DE PAIEMENT DES PRIMES DANS
LE CADRE DE LA CRISE COVID-19 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'interpellation et les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- M. Desquesnes, sur « l'accélération du paiement des primes régionales COVID-19 aux PME et indépendants » ;
- M. Fontaine, sur « l'état des paiements des aides régionales aux PME et indépendants » ;
- M. Nemes, sur « les demandes d'aide et le contrôle des indépendants » ;
- M. Disabato, sur « les retards de paiement des primes dans le cadre de la crise COVID-19 ».

M. Cornillie intervient dans le cadre de l'interpellation.

La parole est à M. Desquesnes pour développer son interpellation.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, je reviens vers vous dans la suite du dossier des primes régionales aux indépendants et aux PME wallonnes.

Je ne vais pas faire les rétroactes des échanges que nous avons déjà eus sur le dossier, de même que les évolutions du dossier.

Je voudrais que vous refassiez le point, Monsieur le Ministre, par rapport aux éléments. La dernière fois que je vous ai interrogé le 5 mai, vous évoquiez pour la prime à 5 000 euros, 61 142 dossiers. À l'époque, 13 756 avaient été liquidés. Un certain nombre devaient encore être liquidés dans les prochains jours. « Liquidés », cela signifie être payés.

Il y avait également une série de dossiers pour lesquels les informations complémentaires avaient été fournies. Pouvez-vous faire le point sur ce volet des dossiers à 5 000 euros ? C'est vrai que – et vous avez eu l'occasion d'échanger. Je pense notamment sur la plateforme avec le groupe indépendant. Vous avez fait un *live* sur Facebook où vous avez pu exprimer les différents éléments de réponses qui sont les vôtres par rapport aux attentes et aux craintes légitimes d'une série d'indépendants qui se désespèrent à la fois de la situation de fermeture ou d'arrêt à laquelle ils sont contraints, mais également la situation financière qui est la leur et qui attendent et espèrent le paiement des aides promérites et annoncées par vous-même et par le Gouvernement wallon.

Au-delà de ces éléments, c'est vrai que sur la question du paiement, on a affaire à un dossier de nature exceptionnelle pour la Wallonie ; je ne vous en fais pas grief. Je sais que les circonstances sont exceptionnelles.

On a ici potentiellement, avec la prime à 5 000 euros et les primes à 2 500 euros, 150 000 dossiers à traiter, donc derrière autant de paiements. On sait qu'annuellement, l'ensemble de la Région wallonne sur une année, effectue bon an mal an, 45 000 à 50 000 liquidations de paiement.

On sait donc que par rapport à cela, vous avez pris une initiative qui est positive, qui est celle de l'externalisation des paiements avec la firme qui gère les titres-services pour la Région wallonne. Je pense que c'était une solution intelligente pour accélérer le mécanisme des paiements.

Toutefois, sur les aides en direct, donc sur l'engagement, la décision d'octroyer l'aide à telle PME, à tel indépendant, de ce côté-là, il y a effectivement – certains de mes collègues vous interrogent d'ailleurs sur les retards du paiement de ces éléments – de quoi se

poser des questions sur la durée et la longueur des procédures, mais également sur ce qui n'apparaît pas comme une automatisation de ces paiements.

Je voudrais, par rapport à ces éléments-là, vous interroger plus particulièrement d'abord sur la situation des indépendants qui sont en droit de bénéficier de la prime à 5 000 euros ou demain de la prime à 2 500 euros pour laquelle, à ce jour, le site pour introduire cette demande d'aide n'est pas encore ouvert. Vous avez annoncé tout début juin. J'aimerais, Monsieur le Ministre, que sur ce point précis, vous puissiez nous donner la date à laquelle le site sera ouvert et quand les paiements pourront avoir lieu à partir du moment où l'indépendant aurait rentré sa demande.

Pourquoi n'a-t-on pas utilisé des mécanismes d'automatisation ? La règle qui a finalement été décidée par le Gouvernement, j'imagine sur votre proposition, c'est une aide pour tous les indépendants qui sont en droit passerelle. Le droit passerelle, c'est un droit qui est octroyé par l'INASTI aux indépendants qui sont contraints à un arrêt forcé des activités. N'y avait-il pas moyen, pour la prime à 2 500 euros, et même pour la première partie de la prime à 5 000 euros, d'utiliser les fichiers INASTI ? Ils sont connus, j'imagine que vous n'avez pas de difficulté à avoir une collaboration avec l'INASTI - on est en période de pouvoirs spéciaux, à la fois au Fédéral et au niveau régional. Des collaborations particulières peuvent, grâce à ces pouvoirs spéciaux, être mises en place. Y avait-il des obstacles qui n'auraient pas pu être réglés par les pouvoirs spéciaux qui vous sont donnés pour mettre en œuvre cette automaticité ?

C'est vraiment une question que je voudrais vous adresser.

Plus particulièrement, même si ce n'était pas dans le texte de mon interpellation, mais cela vient en lien avec celui-ci, je voudrais vous interroger sur le point particulier des néo-indépendants, ceux qui se sont lancés ou allaient se lancer ici en janvier-février-mars et pour lesquels l'INASTI aujourd'hui ne leur permet pas d'accéder, dans un certain nombre de cas, au droit passerelle et qui se retrouvent donc totalement coincés parce que leur projet d'ouverture de commerce, d'ouverture d'un établissement HORECA est quasiment réalisé à 100 % et bardaf, au moment de l'envolée, c'est la fermeture, c'est l'interdiction d'ouvrir ou après un jour, ils ont dû tirer le volet. Puisqu'ils n'ont pas accès au droit passerelle, ils n'ont pas accès non plus à la prime wallonne. Ils sont donc perdants sur toute la ligne. N'y a-t-il pas là un élément particulier à prendre en compte ? Je voudrais vous entendre également sur ce sujet-là.

Cela, c'est pour les indépendants. Il y a aussi tout le volet des entreprises, des PME. Pour les PME, on a quand même de nombreux retours concernant des problèmes de numéro de compte, des problèmes

d'identification et d'authentification. À notre connaissance, il existe aujourd'hui un système d'authentification des entreprises. Cela passe bien sûr par la Banque-carrefour des entreprises, mais derrière, par le système OBU qui est mis en place avec une authentification des personnes qui ont autorité pour parler au nom de l'entreprise. Or, il semble ici qu'il y ait une série de vérifications, de demandes de pièces complémentaires qui ont été adressées aux PME sur ce point-là.

De même, sur les numéros de compte, on a échos de retours comme quoi il y aurait eu à la fois des demandes administratives complémentaires sur les numéros de compte et également des numéros de compte anciens d'entreprises qui auraient été utilisés.

Or, l'administration de la TVA, chaque trimestre, gère les relations avec ces entreprises. Des paiements sont effectués, des remboursements. On a un numéro de TVA, on a certainement un numéro d'entreprise Banque centrale et on a des numéros de compte utilisés aujourd'hui par ces entreprises-là, avec une source authentique. L'administration fiscale et fédérale de la TVA.

Pourquoi, n'a-t-on pas pu activer ces mécanismes-là ? Y a-t-il des obstacles techniques, juridiques ? Cela nous aurait permis, me semble-t-il, d'accélérer les procédures de paiements pour une très grande majorité des dossiers.

Cela n'empêche pas – et c'est un autre aspect que je voudrais aborder avec vous –, le fait qu'effectivement, et quand je vous ai interpellé il y a 15 jours, vous m'avez dit : « Attention, en Allemagne, il y a des cas de détournement ». C'est vrai qu'en Allemagne, ils ont payé dans les deux ou trois jours qui suivaient l'annonce de la décision, cela s'est fait dans un temps d'exécution notamment, dans le Land de Berlin, très bref. Évidemment avec une série d'imprécisions et de pertes.

À un moment donné, par rapport à une série d'éléments, si l'on a des bases authentiques, pour le restant, n'y a-t-il pas moyen de travailler davantage, et je sais que c'est à mon avis un principe qui vous est cher dans votre chef et dans celui de votre famille politique, et c'est une valeur que nous partageons au cdH, c'est celui de la confiance a priori dans l'administré, dans le citoyen pour éviter que l'on ne revienne demander les mêmes pièces, que l'on puisse aussi opérer des contrôles a posteriori, ou des contrôles ciblés sur certains types de catégories plus à risque.

Pourquoi n'a-t-on pas utilisé ces bases de données INASTI, TVA, pour accélérer le *process*, pourquoi pas davantage de principes de confiance avec plutôt des contrôles cibles, avec des contrôles a posteriori ? Avec aussi, c'est vrai, peut-être une partie de dossiers qui créeront demain des litiges, mais il y en aura de toute façon dans l'autre sens également.

Ce sont vraiment des questionnements sur lesquels j'aimerais vous entendre sur le fond.

Autre aspect que je soulève dans mon interpellation, c'est le prêt « Ricochet ».

Avant d'arriver au prêt « Ricochet », je vais également vous revenir par rapport à l'activation du droit passerelle pour lequel vous aviez indiqué dans le communiqué de presse du Gouvernement wallon qu'il suffisait d'avoir bénéficié du droit passerelle complet pour mars ou pour avril pour être aidé. Finalement, on voit que dans l'arrêté que vous avez pris, il faut avoir bénéficié du droit passerelle sur les deux mois. Pourquoi ce changement d'attitude ? Pourquoi cette modification ? Beaucoup de bénéficiaires potentiels vont-ils être sanctionnés par cette décision qui s'écarte de l'annonce faite par votre gouvernement ?

Autre aspect, je reviens sur le prêt « Ricochet ». Je trouve que c'est une formule assez intelligente que vous avez mise sur la table, mais comme nous avons eu l'échange ici au Parlement, je ne sais plus si c'était en plénière ou en commission spéciale COVID, vous aviez dit : « C'est l'un des trois : soit 2 500 euros, soit 5 000 euros, soit Ricochet ».

J'ai entendu que vous aviez, à plusieurs reprises, exprimé un changement de position par rapport à cela, je m'en réjouis. Je m'en réjouis parce que je pense que les 2 500 euros et les 5 000 euros sont quelque chose qui permet de survivre pour certains, pour d'autres ce sera insuffisant à l'inactivité d'un, deux mois, voire plus, notamment pour le secteur HORECA, mais le prêt permet surtout de recréer de la trésorerie pour les entreprises. Or, nos PME et nos indépendants vont avoir besoin de trésorerie. Si l'on n'a pas de quoi racheter des matières premières pour les transformer, d'investir dans des achats pour pouvoir proposer un service, l'activité économique, l'entreprise aura survécu, mais elle ne pourra pas se relancer ou elle pourra se relancer à une vitesse réduite. Ce qui n'est pas l'objectif. On doit évidemment, dans les prochaines semaines et les prochains mois, assurer pleinement le redéploiement de ces indépendants et de ces PME.

Confirmez-vous que le prêt « Ricochet », ici, au Parlement, est bien compatible aux autres ? Parallèlement à cela, vous nous aviez indiqué qu'il y avait un budget de 45 000 euros pour octroyer 5 000 prêts Ricochet.

Ce contingentement de 5 000 euros peut-il être dépassé ? Combien, aujourd'hui, de dossiers de prime Ricochet ont-ils été introduits auprès de la SOWALFIN ou un organisme similaire qui doit gérer ces dossiers-là ?

Le contingentement de 5 000 est-il un carcan ou pourra-t-on aller au-delà ?

Les réserves mathématiques et les leviers financiers que peuvent utiliser les différents outils de la Région wallonne, de la galaxie SOGEGA, SRIW ou SOWALFIN, pourront-ils bénéficier davantage de volant financier ?

J'aimerais vous entendre sur cet aspect-là.

Je sais que vous êtes conscient de la situation extrêmement difficile de l'ensemble des PME et des entreprises wallonnes et indépendants wallons qui sont confrontés à des mesures de fermeture et d'arrêt, et donc à de grosses difficultés financières. Pour eux, les délais, l'attente sont extrêmement longs. C'est une souffrance du quotidien. J'espère que les propos que vous allez formuler en réponse seront de nature rassurante et effective pour ces entrepreneurs de Wallonie.

M. le Président. - La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Ministre, le 21 avril dernier, vous indiquiez, à l'occasion d'une question orale que je vous posais, que les 10 315 premiers paiements aux entreprises et indépendants éligibles pour l'indemnité régionale dans le cadre de la crise du coronavirus avaient été effectués. On s'en réjouissait : deux semaines ou une semaine et demie après le lancement de la demande, puisque les demandes pouvaient être rentrées à partir du 26 ou du 27 mars, on se dit 10 000. On fait un rapide calcul : 52 000 dossiers, cinq semaines. Entre-temps, on a élargi la base pour pouvoir rentrer ces demandes et l'on a ajouté – c'est ce que vous m'avez répondu à une autre question – à peu près 10 000 à 12 000 dossiers. On était donc à 62 000 dossiers. À raison de 10 000 dossiers par semaine, peut-être un peu moins, on est dans l'ordre de six à sept semaines.

Monsieur le Ministre, il revient à la lecture de la presse et il me revient de contacts du terrain que les montants n'ont pas encore été touchés.

Ils nous disent : « Nous avons reçu l'avantage du Fédéral, mais nous n'avons pas touché les 5 000 euros ou les 2 500 euros ». Pour certains, cela devient vraiment catastrophique !

Monsieur le Ministre, je ne vais pas être beaucoup plus long.

Pouvez-vous nous dresser un bilan intermédiaire – chaque semaine ou tous les 15 jours, je vous le demande, nous vous le demandons – de l'état des paiements des aides régionales et de l'évolution de l'introduction des demandes au cas où d'autres demandes seraient venues s'ajouter aux 62 000 dossiers que vous aviez évoqués ?

De nouvelles échéances sont-elles fixées auxquelles tous les paiements devraient être effectués ? Y a-t-il une

deadline ? Se dit-on que, pour telle date, tous les paiements qui ont été rentrés doivent être payés ?

Vous indiquiez un rythme très soutenu. Je vous le disais à l'entame de ma question : entre 5 000 et 10 000 dossiers, on était plus près des 10 000 dossiers par semaine, pour le suivi des dossiers introduits.

Certains secteurs sont nécessairement plus touchés que d'autres puisque certains commerces et certains indépendants ont pu reprendre leurs activités progressivement, même si ce n'est pas « plein pot » dès la première semaine, on en est bien conscient. Il y a tout de même certains secteurs, comme l'HORECA, qui sont à l'arrêt depuis quelques semaines et qui vont encore l'être, à mon humble avis, encore pendant des semaines.

Ces gens-là ont des loyers. Pour certains, les propriétaires ont fait des gestes, mais les autres ne l'ont pas fait, et l'on peut l'admettre ; libre à chacun de gérer ses activités comme il le souhaite. Les loyers, il faut les payer, les charges, il faut les payer. Il y a toute une série de frais fixes qui doivent être payés et, sans ces aides substantielles, ils ne peuvent pas continuer.

Je me joins également à ce qui a été dit par rapport au prêt Ricochet, sans oublier que des indépendants complémentaires sont, en grande partie oubliés, et surtout les indépendants complémentaires qui ont cotisé aux lois sociales, qui ont cotisé à l'INASTI, de façon volontaire. J'ai également des retours d'indépendants complémentaires qui ont pris les devants, qui ont cotisé de façon volontaire à l'INASTI, mais qui ne sont pas éligibles, parce qu'ils ne cotisent pas de façon obligatoire, parce que ce n'est pas un décompte.

Ils ont anticipé et ils sont sanctionnés parce qu'ils ont d'une certaine manière bien géré leurs affaires et qu'ils ont anticipé le paiement de leurs lois sociales.

Je m'en teindrai à cela pour l'instant. Juste une petite réponse que vous m'aviez donnée par rapport au dossier en souffrance. J'ai pris des contacts avec un certain nombre de comptables pour voir quel était le pourcentage de leurs clients qui n'avaient pas encore été indemnisés. C'est de l'ordre de 55 à 60 %. Pour aller dans le sens de M. Desquesnes, les questionnements les plus fréquents sont les numéros de compte, parce qu'ils utilisent le numéro de compte lié à la TVA. Quand il y a un remboursement TVA, on rembourse sur un certain numéro de compte. Certaines sociétés ou même petits commençants ont un compte chez ING et un autre chez Belfius. Pour peu que l'on ait donné l'autre numéro de compte, il y a un questionnement, et cela prend un peu de retard. C'est l'information que je peux apporter par rapport à la liaison entre la TVA et le numéro de compte en question.

M. le Président. - La parole est à M. Nemes pour poser sa question.

M. Nemes (PTB). - Tout d'abord, signaler que nous nous joignons à l'interpellation de M. Desquesnes.

Monsieur Borsus, en date du 15 mai, vous déclariez dans la presse qu'il y avait plus de 13 000 premiers paiements aux entreprises et indépendants éligibles pour l'indemnité régionale de 5 000 euros dans le cadre de la crise du coronavirus qui avaient été effectués sur plus de 61 000 dossiers introduits. À ce moment-là, seulement 22 % des dossiers avaient été liquidés. Je suis sûr que vous allez actualiser les chiffres maintenant.

Ce qui est certain, c'est que de très nombreux indépendants qui ont introduit leur demande sont encore dans l'attente.

Pour ceux qui l'ont reçue, cela a également été signalé, cette indemnité est arrivée particulièrement tard, les mettant parfois dans des situations de privation matérielle importante durant plusieurs semaines. Les témoignages d'indépendants en grande détresse ne manquent pas. Comme tout le monde, on a reçu des témoignages aussi. Par exemple, celui de Gwendoline qui nous dit qu'avec son compagnon, cela fait deux mois qu'ils ont dû stopper leur activité dans le domaine de la seconde main et de l'antiquité, alors que les charges de location restent. Or, depuis deux mois, il n'y a aucun moyen pour elle de savoir où en est le suivi de son dossier. Aujourd'hui, elle ne sait toujours pas si elle va recevoir une aide. Il y a une grande inquiétude chez tous ces gens de tomber dans la pauvreté, car la première vague d'aide n'arrive pas. En effet, selon votre constat, l'administration manque de moyens pour contrôler que les critères d'éligibilité à l'indemnité soient bien remplis.

On sait que les fonctionnaires bossent à fond, il n'est pas possible de leur demander de travailler plus, plus vite. Il faut être créatif pour résoudre cette situation rapidement, d'autant plus qu'une deuxième vague d'aide va être rapidement nécessaire, comme M. Fontaine, je pense particulièrement au secteur de l'HORECA où ce matin on lui disait que les syndicats estiment à 40 % la proportion d'entreprises en faillite virtuelle. Ainsi, nous pensons que pour ce secteur particulier, il convient par exemple d'appliquer une mesure comme celle qui a été mise en place en Flandre : une indemnité à la journée non travaillée qui ne serait pas limitée dans le temps, mais liée aux conditions de la crise du COVID-19.

Autre point important dans cette discussion, c'est que pour la deuxième aide de 2 500 euros qui arrive au 1er juin, vous annoncez un système avec vérification a posteriori des critères d'éligibilité. Pourquoi ne pas appliquer ce système de contrôle pour traiter les milliers de dossiers restants de la première aide ?

Ma question est simple. Vu l'urgence sociale dans laquelle se trouve un grand nombre d'indépendants, vu que les délais pour avoir une aide sont trop longs et

augmentent gravement le risque de précarisation pour ces travailleurs et travailleuses, vu que vous avez adapté le système de contrôle par la deuxième aide du mois de juin, comptez-vous changer le système d'allocation des indemnités en assurant d'abord le paiement et en contrôlant a posteriori les dossiers ? Avec récupération des montants indus en cas de problème ?

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Je n'ai pas voulu interrompre en pleine séance mais je me joins aussi à l'interpellation de M. Desquesnes.

M. le Président. - Monsieur Disabato, excusez-moi, seul M. Hazée pourrait se joindre à l'interpellation pour votre groupe, puisqu'il faut être présent.

M. Disabato (Ecolo). - Excusez-moi, tout à fait.

M. le Président. - Si j'ai bien compris, M. Hazée demande la parole.

M. Hazée (Ecolo). - Oui, Monsieur le Président, je partage évidemment la lecture que vous faites du règlement. M. Disabato a sa question jointe, et à ce titre, il peut la développer dans ce débat, mais techniquement, il ne se joint pas à l'interpellation.

M. le Président. - Tout à fait, merci de partager mon avis. La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

Merci, Monsieur le Président, et je souscris effectivement à votre rappel au règlement et je m'en excuse pour mon oubli.

Lors de la dernière séance plénière, vous avez évoqué les problèmes de retard de paiement de la prime de 5 000 euros octroyés à différents secteurs et notamment à celui de l'HORECA. Vous évoquiez que les paiements se feraient dans le cours de la semaine du 4 mai.

Or, des retours de terrain reçus, comme mes collègues le disaient précédemment, à l'heure d'écrire cette question, bon nombre d'entreprises qui ont droit à la prime n'ont toujours pas vu leur compte crédité des sommes dégagées par le Gouvernement wallon. Sur base des informations dont je dispose, ce serait le cas aussi pour certaines d'entre celles qui ont fait la demande au début de la crise et pour lesquelles les dossiers n'ont pas fait l'objet de demande d'informations complémentaires.

Pour certaines d'entre elles, si la somme ne leur parvient pas dans un délai extrêmement court, et bien que les tribunaux ne puissent plus déclarer de faillites actuellement, elles risquent de se trouver devant des difficultés insurmontables et de devoir arrêter, tôt ou tard, leurs activités.

Pourriez-vous dès lors faire le point sur l'ensemble des primes octroyées dans le cadre de la crise sanitaire qui nous occupe ?

Quels sont les éléments qui bloquent le paiement des primes ?

Qu'avez-vous mis en place afin de pallier les retards ?

Par ailleurs, concernant le public élargi dans la décision du Gouvernement wallon du 22 mars, les mêmes problèmes existent-ils ?

Le cas échéant, qu'avez-vous mis en place pour que des délais plus rapides soient mis en œuvre ?

Je pense que c'est important et le Gouvernement, comme mes collègues l'ont dit, a pris une décision extrêmement rapide puisque, dès le confinement, on a pris des mesures extrêmement fortes. Maintenant, on arrive à près de deux mois après l'annonce de ces mesures et certaines personnes et certaines structures sont en train de vivre des problèmes extrêmement importants. Je pense qu'il est vraiment essentiel que les paiements soient faits le plus vite possible et je voulais donc faire un peu le point avec vous sur ce dossier.

La parole est à M. Cornillie qui s'est joint à l'interpellation.

M. Cornillie (MR). - Monsieur le Ministre, je voudrais d'abord me réjouir que des groupes ici au Parlement se préoccupent de cette question qui touche les indépendants et les PME de Wallonie et reconnaître à François Desquesnes et à son groupe une certaine constance sur le sujet qui confine parfois à l'obstination, mais il faut reconnaître qu'ici, la question est apportée sur un ton plus positif et constructif puisque l'on connaît le calendrier des diverses aides qui ont été mises en place de manière très réactive par le Gouvernement wallon.

La prise de décision était là pour, en premier lieu, commencer avec ce forfait de 5 000 euros pour faire simple dont le périmètre, dès le départ d'ailleurs, a été évolutif et a été élargi à la réalité de terrain pour ensuite constater qu'au-delà des secteurs qui ont dû, de manière obligatoire, fermer en raison des décisions du Conseil national de sécurité, aussi devoir légitimement accompagner une série de personnes indépendantes à travers finalement ce lien qui est établi avec la sollicitation du droit passerelle et ces 2 500 euros.

Comme mes collègues, on a tous des retours du terrain avec des questions, des interrogations sur finalement la mise en œuvre de ces différentes aides dont ils ont cruellement besoin. Je pense que chacun en convient.

Monsieur le Ministre, de la même manière – M. Fontaine en a d'ailleurs parlé – les derniers chiffres

reconnus révèlent un peu plus de 10 000 dossiers traités et liquidés. Il serait peut-être bon aujourd'hui, indépendamment de ce qu'on lit dans la presse, de confirmer devant les membres de cette assemblée où en est finalement le traitement de ce dossier du forfait de 5 000 euros, le nombre de dossiers introduits, le nombre de dossiers validés, le nombre de dossiers qui ont pu être liquidés, les raisons pour lesquelles peut-être cela n'est pas le cas. Est-ce lié à des réalités sectorielles différentes ? On peut l'imaginer.

Quand il y a des refus, est-ce parce qu'il y a des dossiers qui relèvent peut-être de la fraude ? Dans ce cas-là, pouvez-vous nous informer sur ce qui est mis en place par l'administration pour les déceler s'il y a un tel risque ?

Je ne voudrais pas arrêter sur ce constat. La toute grande majorité des personnes qui ont introduit un dossier sont réellement dans le besoin de le voir abouti, traité le plus vite possible. J'aimerais donc que vous fassiez le point sur ce dossier.

Également sur le volet de 2 500 euros dont ils ont lu, pour la plupart, effectivement qu'ils pourraient introduire leur dossier au 1er juin et je pense que l'on peut convenir que l'urgence est là malgré tout.

Vous avez évoqué, justement parce qu'il y avait une volonté d'automatiser un droit qu'il y avait d'autres partenaires, d'autres banques de données, d'autres fichiers qui relèvent parfois d'autres niveaux avec toutes les questions que cela amène de sécurité et d'échange de données. Comment finalement, ces procédures impactent-elles le traitement de ce dossier ?

J'imagine que l'on n'est pas face à une simple plateforme informatique pour laquelle il suffirait de faire appel à l'un ou l'autre informaticien chevronné.

Confirmez-vous que le 1er juin 2020, les solutions techniques ont été mises en place pour faire en sorte que les demandes puissent être non seulement introduites, mais aussi très rapidement traitées et liquidées parce qu'il en va véritablement de la survie pour certains d'entre eux, d'indépendants et du tissu économique de la Wallonie ?

Merci, Monsieur le Ministre, de ce que vous nous direz à ce sujet.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Messieurs les députés, quelques mots tout d'abord pour indiquer que je partage tout à fait votre volonté de voir la liquidation de ces indemnités compensatoires effectuées rapidement, en ce compris

pour les dossiers qui ont nécessité un certain nombre de demandes de renseignements complémentaires ou qui font l'objet d'une vérification complémentaire.

À l'évidence, vous l'avez relevé les uns et les autres, cet argent est absolument nécessaire pour les indépendants, les commerçants, l'ensemble des structures qui ont dû fermer et qui font face à des difficultés majeures.

Je m'inscris tout à fait dans ce constat que vous avez très largement exprimé à la faveur de vos questions.

Deuxièmement, quels sont les chiffres actualisés ce matin au moment de préparer la réponse à vos questions ? Nous avons au total 66 342 dossiers introduits. Il s'agit des dossiers d'indemnités à 5 000 euros, c'est-à-dire correspondant à une activité à l'arrêt ou quasi totalement à l'arrêt à la suite des différentes décisions du Conseil national de sécurité ou en conséquence de ses décisions – je ne reviens pas sur ce que j'ai eu l'occasion de vous exprimer précédemment.

Parmi ces 66 342 dossiers, 9 376 dossiers ont été introduits après le 1er mai. Dans ces 9 376 dossiers introduits après le 1er mai, 7 032 dossiers relèvent de la qualification des codes NACE que nous avons ajoutés et dont l'introduction était possible à partir du 1er mai – les garagistes, les immobiliers faisant du commerce et les catégories que vous connaissez.

Au moment où nous nous parlons, 34 179 paiements ont été effectués. Il y a par ailleurs encore 11 000 demandes de renseignements complémentaires – vous savez qu'il y en a eu au total en peu plus de 32 000 - qui doivent rentrer à l'administration, c'est-à-dire les réponses des personnes sollicitées pour confirmer, pour établir ou pour apporter la preuve d'un ou d'un autre élément qui a été détecté par l'analyse informatique croisée mise en place.

Certains des dossiers restant minoritaires, fort heureusement, sont placés en ce que l'on appelle une liste grise, c'est-à-dire des dossiers qui font l'objet d'un examen manuel, eu égard à certains éléments d'analyse.

Quels peuvent être les éléments d'analyses qui ont justifié des demandes de renseignements complémentaires ? Il y a, par exemple, les éléments liés au paiement de cotisations sociales.

Il y a les éléments lorsque le numéro de compte IBAN renseigné ne correspondait pas au numéro de compte IBAN repris sur la Banque carrefour des entreprises. De bonne foi, un certain nombre d'indépendants introduisant par la plateforme It's me ont ensuite considéré que le numéro qu'ils avaient initialement mentionné était le bon et ont donc cliqué confirmant « c'est mon bon numéro de compte IBAN » alors qu'ils cliquaient pour le numéro de compte IBAN repris officiellement sur la BCE. Il est vrai que l'on ne

va pas voir tous les jours son compte et ses renseignements sur la BCE.

Un certain nombre d'indications aussi font ressortir des dossiers. Lorsqu'il y a eu une modification du code NACE après la mi-mars, il me paraît assez légitime que le dossier puisse alors mécaniquement être identifié. Pourquoi ? Dans certains cas, c'est simplement faire correspondre son code NACE à la BCE à la réalité de son activité telle qu'elle a évolué au fil des dernières années.

Dans certains cas, on ajoute un code NACE pour devenir éligible au bénéfice de la prime.

Comme je l'avais indiqué, le but de ces différents croisements informatiques n'était pas du tout de ralentir le paiement des dossiers, mais d'éviter un certain nombre de situations ou de risques de situations frauduleuses telles qu'on en a observé ailleurs qu'en Wallonie à ce stade.

Je vous avais indiqué que ma demande, et nous faisons un monitoring permanent avec l'administration, était de massifier les paiements de manière à pouvoir liquider un maximum des primes qui ne posent pas de difficulté. Dans les dossiers « à difficulté » ou en tout cas temporairement à difficulté, il y a les dossiers pour lesquels les réponses ne sont pas de retour à l'administration. Cela me semble assez évident. Et il y a par ailleurs les dossiers qui nécessitent, eu égard au croisement des informations et je viens de donner quelques exemples, une vérification par les agents de l'administration.

J'ai entendu dans les médias des mots très durs. Je dois dire que notre volonté est d'accélérer au maximum le processus, mais en même temps plusieurs d'entre vous ont fait référence à l'administration, que l'administration s'est mobilisée très fortement. Septante personnes, des renforts d'administrations voisines venant aider. Et on est loin du « foutage de gueule », excusez-moi l'expression, fin de citation, que j'ai entendue dans un commentaire.

Alors que, très sincèrement, je partage totalement la volonté d'avancer, de massifier les paiements. Et en même temps, je crois pouvoir dire que cette volonté est totalement partagée par l'administration. Et si je me permets de vous indiquer combien de dossiers ont été introduits après le 1er mai, combien de dossiers sont en attente du retour, c'est pour vous permettre d'avoir un *scope* très large et une analyse qui soit complète de la situation.

En ce qui concerne la plateforme pour le paiement des 2500 euros, je vous confirme que celle-ci sera en place le 1er juin. Pourquoi le 1er juin ? Bruxelles a d'ailleurs agi de la même façon. Parce que c'est le premier jour après la clôture de l'introduction des demandes de 5 000 euros, des demandes maximums pour les numéros qui ont été introduits, ceux qui sont

depuis le 1er mai éligibles. De sorte que dès que la plateforme cesse de permettre l'introduction de dossiers à 5 000 euros, immédiatement, le premier jour qui suit est alors ouverte la possibilité d'introduire sa demande.

Je rappelle qu'il s'agit ici de demandes pour un ralentissement substantiel de l'activité. L'indépendant, d'une part, déclare qu'il a été effectivement dans cette situation. La présomption est rencontrée dès l'instant où il y a l'obtention du droit passerelle complet pour le droit de mars et avril. Je vous le confirme. S'il s'agit d'une entreprise, d'une PME, alors cette situation est réputée l'être dès l'instant où la moitié du personnel de l'entreprise est en chômage temporaire pour cas de force majeure.

Sur le croisement des informations, on est ici dans un cas de figure plus simple. Il n'y a pas de codes NACE à introduire. Il n'y a pas de catégorie d'activité par rapport à d'autres. C'est grosso modo tous les autres, c'est-à-dire celles et ceux qui n'ont pas sollicité ou obtenu le bénéfice de l'indemnité de 5 000 euros. C'est celles et ceux qui ont connu ce ralentissement substantiel que je viens d'évoquer et qui sont éligibles, soit au droit passerelle tel que je viens de le mentionner, soit il s'agit de sociétés ayant mis malheureusement la moitié de son personnel au chômage temporaire pour cas de force majeure.

Vous m'avez posé la question en ce qui concerne la disposition des croisements des banques de données et des liens mécaniques informatiques avec l'INASTI, avec d'autres sources authentiques fédérales. Les contacts ont été pris à cet égard.

Je rappelle que la mise à disposition d'une information vers un autre destinataire doit faire l'objet d'un protocole validé par les structures en charge de cette autorisation au niveau fédéral. Il faut que la plateforme ait été informatiquement adaptée. Même si l'opération peut paraître, si je puis dire, rapide ou peu susceptible d'être organisée rapidement, croyez-moi, la passation de marchés publics, l'adaptation de la parcelle, l'organisation des flux informatiques et puis la transmission automatique du paiement vers l'administration et vers SODEXO nécessite évidemment un peu de travail, comme vous pouvez l'imaginer pour structurer l'architecture de la plateforme.

C'est aujourd'hui largement chose faite ce qui me permet d'indiquer que pour l'immense majorité des dossiers, j'utilise vraiment le terme à dessein, parce que j' imagine bien que sur 75 000, 80 000, 85 000 dossiers, il y aura bien x ou y dossiers qui poseront difficulté, mais l'ensemble de l'organisation a été mise en place pour que l'immense majorité des dossiers puisse être payée dans la semaine de l'introduction de la demande.

En ce qui concerne par ailleurs le prêt « Ricochet », vous l'avez évoqué, on parle ici plus de réponse en termes de liquidités et pour certains de solvabilité, celui-

ci est effectivement également disponible. Je précise que, eu égard aux concertations menées avec les organisations sectorielles et intersectorielles, il a bien été retenu la possibilité de bénéficier de ce prêt « Ricochet » en plus de soit la prime de 5 000 euros soit la prime de 2 500 euros – l'un n'est pas exclusif de l'autre.

L'ensemble des partenaires bancaires, à un rythme différent, certes, ont marqué leur accord par rapport à ce dispositif dont la porte d'entrée est, je le rappelle, l'agence bancaire qui mécaniquement transmet le dossier à la SOWALFIN et à sa filiale SOCAMUT, de manière à ce que concernant le prêt de 45 000 euros maximum, il y ait deux tiers de cette somme qui soient prêtées par la banque elle-même – cette partie est garantie à 75 % par la SOWALFIN – et un tiers de la somme, dans le cas d'espèce, 15 000 euros, est alors prêté par la SOWALFIN – il y a toujours sa filiale SOCAMUT – et ne fait pas l'objet d'intérêts en ce qui concerne la part SOWALFIN-SOCAMUT.

Troisième élément de précision, il y a une franchise de remboursement de six mois en capital pour permettre à l'entreprise de souffler un peu en ce qui concerne les premiers mois de remboursement et le développement total maximal du remboursement se fait sur une durée de cinq ans.

Je tiens à rassurer, dans ces dossiers, il convient, en fonction des indications et des éléments que nous avons, d'établir une estimation aussi robuste que possible et donc, si nous avons estimé à 5 000 euros, ce n'est ni un plafond ni un objectif en soi. S'il y a 7 000 ou 8 000 demandes, je m'en entretenais encore avec la SOWALFIN très récemment, il y sera évidemment répondu. Le but est de répondre aux besoins.

Je voudrais indiquer, que ce soit les 5 000 euros, que ce soit les 2 500 euros, que ce soit le prêt « Ricochet », ce sont certaines parmi les réponses qui ont été mises en place pour faire face aux besoins.

Vous avez vu que le dispositif réaction pour répondre aux besoins des entreprises de moins de 10 personnes qui étaient déjà préalablement en difficulté ou qui traversaient des difficultés plus significatives encore à la suite de la crise a été mis en place. On a aussi adapté les plafonds d'intervention à la SOGEPa, à la SRIW. Le prêt « Ricochet » fait partie de l'ensemble du dispositif.

N'hésitez pas, en ce qui concerne les entrepreneurs, les PME, les commerçants concernés – je mesure vraiment le caractère extrêmement délicat de la situation et la violence du choc socioéconomique que subissent tous ces acteurs économiques –, à solliciter l'un ou l'autre des intervenants régionaux de manière à pouvoir répondre aux situations. Évidemment, nous sommes nous-mêmes sollicités par d'innombrables indépendants, commerçants, artisans, indépendants ou PME – et c'est

tout à fait normal –, qui souhaitent trouver une réponse à la difficulté de leur situation.

Voilà, Monsieur le Président, dans le délai qui m'était imparti, les éléments que je peux partager avec les membres du Parlement, que je remercie pour leur attention pour le monde des indépendants, des PME et des commerçants.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous avez fournies aux collègues et à ceux qui nous suivent.

Si je retiens, sur 66 000 dossiers pour la prime à 5 000 euros, 34 000 ont été payés à ce jour. Il en reste grosso modo 10 000 rentrés plus récemment, c'était jusqu'aujourd'hui, j'imagine - vous avez cité 9376 dossiers et 11 000 dossiers sont en attente d'une réponse. Je suppose que le dernier tiers, la liste grise, c'est la différence et qu'il n'y a pas de dossier aujourd'hui pour lequel on a répondu. C'est simplement l'entonnoir des paiements qui attend, on est en flux constant.

Par rapport à cette liste grise des 10 000 dossiers concernés, je regrette que l'on n'ait pas utilisé les données TVA sur les numéros de compte. C'était des données certaines qu'il y avait moyen d'utiliser plutôt que d'utiliser les comptes BCE puisque c'est rarement là que l'on va chercher la source d'information. De ce côté, il y a eu un problème.

Je ne fais pas de critique par rapport à l'organisation du dossier qui a été mise en place. On fait des propositions par rapport à une série d'éléments. Je constate néanmoins que la décision politique a été faite par à-coups. On avait demandé dès le début des aides généralisées pour tous les secteurs concernés, quel que soit le code NACE. Cela a créé un embouteillage parce que l'on a modifié plusieurs fois la réglementation et cela n'a pas facilité l'accélération des choses. Finalement, vous avez accepté à peu près tout le monde. Il reste le cas des ASBL, mais on y reviendra par ailleurs.

Dans le *process*, il faut aussi regarder non seulement la mise en œuvre, les facilitations qui auraient pu avoir lieu, mais également la décision par à-coups qui a été celle d'un choix du Gouvernement.

En ce qui concerne les aides aux indépendants, je note que vous restez sur la ligne de ceux qui ont touché le droit passerelle en mars et en avril, ce qui était le contraire de ce qui avait été annoncé par le communiqué de presse du Gouvernement qui disait mars ou avril. Je n'ai pas entendu d'explication sur ce changement de position ni sur le nombre d'indépendants qui se trouveraient en situation de perte. De même, sur l'enjeu de la présomption, j'entends bien ce que vous dites : à partir du moment où l'on a le droit passerelle, on est

présupposé être dans les conditions pour bénéficier de l'aide. C'est très bien, mais alors pourquoi les indépendants doivent-ils attendre le 1er juin pour introduire une demande ? La liste de l'INASTI reprenant les indépendants bénéficiant du droit passerelle, vous devez pouvoir l'avoir, elle doit être vérifiable et obtainable. Pourquoi n'y a-t-il pas d'automatisme ? C'est la condition que l'on fixe et l'on ajoute une condition, il faut venir demander l'aide. Si l'on veut accélérer le *process*, plutôt que de mettre en place un site pour les indépendants à 2 500 euros, il y a une condition : c'est la présomption, et l'on ne va pas plus loin dans le dossier. Vous l'avez dit vous-même, il n'est pas question de code NACE, et cetera. On a la liste INASTI et l'on sait combien d'indépendants ont bénéficié du droit passerelle pendant la période considérée. Il suffit de vérifier qu'ils habitent en Wallonie et qu'ils n'ont pas introduit un dossier à 5 000 euros. Pour tous les autres, vous pouvez faire le paiement, il n'est pas nécessaire qu'ils introduisent un dossier. À cette question, vous n'avez pas répondu, Monsieur le Ministre : pourquoi n'y a-t-il pas d'automatisme dans l'aide à 2 500 euros pour les indépendants ? Tout cela génère de la lenteur et tout cela génère des délais de paiement.

Des amis conseillers de CPAS nous disent que, aujourd'hui, des indépendants sont contraints de frapper à la porte du CPAS parce que l'aide promise n'est pas versée. C'est la réalité sur le terrain.

En ce qui concerne l'aide via le prêt Ricochet, j'entends et je prends bonne note, et je m'en réjouis d'ailleurs, du fait que vous avez changé d'attitude. Dorénavant, c'est bien compatible avec la prime à 2 500 euros ou l'indemnité à 5 000 euros. J'entends bien ce que vous avez dit : il n'y aura pas de contingentement. Ce qui signifie que, quelque part, l'intervention classique SOCAMUT, un peu moins intéressante pour le secteur bancaire, va revenir et va sans doute être moins utilisée. Ce prêt Ricochet va être davantage utilisé, tant mieux.

Je voudrais néanmoins attirer votre attention parce que vous avez bien dit que ce type de mécanisme fait que le guichet d'entrée c'est la banque.

M. le Président. - Puis-je vous demander de conclure ?

M. Desquesnes (cdH). - Je voudrais attirer votre attention sur les taux pratiqués par la banque.

Ce n'était pas dans ma question initiale, mais je la formule quand même : y a-t-il des contraintes par rapport aux taux pratiqués par les banques ? Je n'ai pas connaissance de ce genre d'information sur le site de la SOCAMUT.

M. le Président. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Ministre, je serai bref, puisqu'une grande partie a été dite. Je remercie mon collègue d'avoir fait le travail. Je salue, comme je l'ai fait tout à l'heure, les décisions rapides du Gouvernement.

C'est vrai qu'un certain nombre de difficultés apparaissent dans la mise en œuvre. J'ai fait un rapide calcul et j'arrive à un solde de 11 000 dossiers qui seraient prêts à être payés, qui ne suscitent plus aucun contrôle.

Je n'ai pas eu de réponse sur la *deadline*. Je sais que c'est difficile, en politique et dans l'état actuel des choses, de donner une *deadline*, mais j'ose espérer que ces 11 000 dossiers seront payés en une semaine et demie. Pour les 10 000 dossiers qui sont « en liste grise », comme vous les avez appelés, les gens doivent répondre et donner un complément d'information, donc on peut très bien comprendre.

Les dossiers arrivés après le 1er mai, il faut le temps de les traiter, donc on comprend tout à fait.

La nouvelle aide, mon collègue l'a bien dit, une *deadline* est donnée : un paiement dans la semaine. Ils introduisent au 1er juin, puisque c'est à partir du 1er juin – on peut comprendre que cela ne se peut pas se faire avant –, et la semaine d'après, ils sont payés. C'est relativement rassurant pour ceux qui vont introduire cette demande.

Concernant le prêt Ricochet, j'ai eu quelques échos de banques qui étaient un peu réticentes – ou alors c'est par méconnaissance du système – à faire cet appel-là.

Monsieur le Ministre, je suis déjà revenu, à plusieurs reprises, en question orale, en question d'actualité, sur le sujet, parce qu'il y a un retour du terrain qui est criant et des gens qui sont au bord du gouffre. Comme mon collègue l'a très bien dit, les CPAS accueillent de plus en plus d'indépendants qui n'en peuvent plus, qui sont au bout du rouleau. C'est un simple manque de trésorerie.

Je prends un exemple d'un commerce : ils ont fermé pendant un mois à deux mois et ils reprennent maintenant. Maintenant qu'ils ont repris, les fournisseurs sont là et il faut payer la marchandise. La marchandise est arrivée avant le COVID, avant la fermeture du magasin. On reprend maintenant et, en général, un commerce paie sa marchandise en fonction de la vente, du roulement. Ce sont des problèmes assez criants et importants.

M. le Président. - La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). - Monsieur le Ministre, je suis un peu déçu, je n'ai pas la réponse à mon unique question, qui était de savoir si l'on allait accélérer la procédure, en passant, par exemple, à un contrôle a posteriori. Au point où l'on en est, si je comprends bien les chiffres que vous m'avez donnés, vous avez parlé de 66 342 dossiers

introduits, 34 179 paiements faits. Sur base de cela, je fais rapidement une soustraction : cela veut dire qu'il reste 32 000 dossiers impayés. Corrigez-moi si je dis une bêtise.

(Réaction de M. le Ministre Borsus)

C'est à la grosse louche. Si j'enlève les 11 000, on arrive quand même à 20 000 dossiers.

Combien de dossiers reste-t-il ? C'est cela la question. C'est quand même plusieurs milliers de personnes qui sont dans l'attente.

(Réaction de M. le Ministre Borsus)

Je me base sur les chiffres que vous m'avez donnés ici. Corrigez-moi si je me trompe. Combien reste-t-il de dossiers qui doivent recevoir le paiement ? Vous ne l'avez pas clairement indiqué dans vos chiffres.

Bref, le 1er juin, on passe à autre chose. Il reste donc des dossiers à traiter, si je ne m'abuse. Combien de temps faut-il attendre pour ces gens qui sont dans le besoin ?

Je souhaite vraiment avoir le positionnement du Gouvernement sur la question du contrôle a posteriori, d'autant plus que vous le mettez en place pour cette deuxième série d'aides. Je dépose donc une motion qui va dans ce sens à la suite de cette interpellation.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Je voulais remercier M. le Ministre pour ses réponses.

L'urgence, pour l'instant, est de permettre le paiement de ceux qui ont donné toutes les informations et qui ont rentré leur demande dès le départ. Ces gens-là ne comprennent pas comment, après avoir donné toutes les informations demandées et avoir introduit leur demande en tout premier lieu, ils ne reçoivent pas encore la somme aujourd'hui. S'il y a une priorité à faire dans ces dossiers-là, ce sont, bien sûr, ces gens-là, parce que ce sont ceux qui attendent depuis le plus longtemps et c'est ceux qui comprennent le moins le sens de cette attente.

Par ailleurs, il me semble aussi important, au-delà de l'aspect de la gestion de cette crise, qu'après la crise, quand elle sera un peu passée – on sait qu'elle prendra un peu de temps –, que l'on puisse faire l'évaluation à un certain moment, que l'on s'arrête pour voir quel est le plan d'urgence dans des configurations comme celles que l'on vit aujourd'hui.

Ce n'est pas toutes les années ou toutes les cinq années que l'on vit ce genre de choses, mais il est essentiel de tirer les enseignements de la situation que l'on vit aujourd'hui. Il est possible que, à un certain moment, elle puisse se reproduire, puisque l'on sait que,

malheureusement, les virus traversent les frontières assez facilement.

Je pense donc que l'on doit absolument faire cette analyse et la garder en tête pour que, après la crise, on puisse en tirer les enseignements.

M. le Président. - La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir répondu à nos questions et d'avoir dressé l'état des lieux des différentes réponses. On a trois réponses principales qui sont portées par vous au nom du Gouvernement à ces besoins importants qu'encourent les indépendants et les PME. Je note que plus de la moitié des dossiers sont payés en ce qui concerne le forfait de 5 000 euros.

Je voudrais au passage – j'espère pouvoir associer les collègues à cela – saluer le travail des fonctionnaires sur ces dossiers. Si vous faites une moyenne, c'est 950 dossiers par fonctionnaire, ce n'est pas rien. Je pense donc qu'il faut pouvoir le saluer et aussi se rendre compte – heureusement d'ailleurs – qu'il n'y a pas une administration en stand-by qui attend ce genre de crise avec des dossiers à régler. C'est effectivement le rush des dossiers qui vous tombe dessus qui génère, pour partie, ce temps de traitement.

En ce qui concerne les 2 500 euros, c'est une belle perspective d'avoir donné ce délai la semaine S+1 puisque, au préalable – ce qui explique une partie du temps pris – les procédures ont été mises en place et les garanties nécessaires avec les flux d'informations pour le traitement de celles-ci et pour permettre ensuite une accélération des dossiers.

Comme d'autres, je salue l'effet cumulatif des mesures avec le prêt Ricochet, qui est une excellente chose, là aussi.

Une petite réflexion personnelle, ce n'est pas une autre question que je pose : je note, et je le dis au ministre que vous êtes, chez les indépendants et les PME parfois une crainte à recourir à certains dispositifs, notamment quand on fait allusion aux banques. Il faudra y travailler, parce qu'ils ont peur qu'après ce soit un passif qui leur soit reproché. Il faut le garder en tête, c'est une difficulté psychologique qui s'ajoute aux difficultés que l'on rencontre parfois.

M. le Président. - Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Desquesnes.

La première, motivée, a été déposée par M. Nemes (Doc. 165 (2019-2020) N° 1), la seconde, motivée, par MM. Desquesnes, Matagne et Mme Greoli (Doc. 166 (2019-2020) N° 1) et la troisième, pure et simple, par MM. Cornillie, Fontaine et Hazée (Doc. 167 (2019-2020) N° 1).

L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
PERSPECTIVES DU SECTEUR
ÉVÉNEMENTIEL »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les perspectives du secteur événementiel ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). - Monsieur le Ministre, c'est une évidence, le COVID touche un grand nombre de secteurs de notre économie. Vous avez, avec le Gouvernement wallon, développé et déployé un certain nombre de mesures d'aides pour permettre à nos sociétés, nos entreprises, nos travailleurs, de surmonter, autant que faire se peut, et l'on en voit toute la difficulté, on vient de l'aborder, dans la question qui me précédait.

Les commerces sont dans leur grande majorité ouverts depuis le 11 mai, les commerces de contact depuis le 18 mai, mais des secteurs vont rester impactés et ils vont le rester longtemps. On parle beaucoup du secteur HORECA, mais il y a aussi un secteur dont on parle un peu moins, qui est le secteur de l'événementiel, en raison de l'interdiction – justifiée d'ailleurs – due aux préoccupations sanitaires des événements jusqu'au 31 août 2020. Les modalités éventuelles pour les plus petits événements ne sont pas encore connues. La Première ministre a bien indiqué que ce qui n'était pas explicitement autorisé restait interdit, ce qui interrompt.

Je prends un exemple concret, celui de la société Arto, une des sociétés les plus performantes et reconnues dans le domaine en Belgique. Les pertes pour cette société sont évaluées à plus ou moins 70 % du chiffre d'affaires, soit 4 millions d'euros, si l'on va de la période de mi-mars jusque septembre, mi-octobre.

Ce secteur technique, comme le secteur de l'événementiel et du culturel, est pourtant un des fers de lance de notre pays, de notre Wallonie, de notre savoir-faire, de notre identité à l'étranger.

Mes questions seront assez simples. Étant donné l'impact particulièrement important de cette crise sanitaire sur le secteur qui sera touché pendant encore de nombreux mois par des annulations, des interdictions d'événements ou des reports, quelles mesures seront-elles prévues pour accompagner nos travailleurs de

l'événementiel lorsque les mécanismes d'aide régionale arriveront à expiration ?

Des pistes pour le redéploiement de ce secteur sont-elles à l'étude ?

Quel soutien apporter aux secteurs dépendant de l'événementiel pour une grande partie de leur chiffre d'affaires ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, je partage totalement votre préoccupation par rapport à un certain nombre de secteurs qui font partie du groupe des activités qui sont impactées de façon plus longue, plus profonde et avec une incertitude quant à la reprise. Incertitude qui porte à la fois sur le timing mais qui porte à la fois sur l'ampleur, si je puis dire, que va prendre cette reprise. C'est le cas d'HORECA, le cas de l'événementiel et le cas à l'évidence du culturel.

Je ne dois pas rappeler les dispositifs qui sont aujourd'hui accessibles. Ils sont connus. J'ai eu l'occasion de les mentionner encore dans ma réponse aux interpellations et questions précédemment. Je me permets d'y ajouter pour les entreprises spécifiques qui rencontrent des difficultés un message en disant : n'hésitez pas à solliciter la SOGEPa, la SOWAER, la SOWALFIN, peut-être la SRIW, suivant la taille de l'entreprise.

Indépendamment de cela, et au-delà de cela, je vous rejoins quant au fait qu'il faut ajouter des dispositions en ce qui concerne ces secteurs. Vous le savez, des réflexions sont en cours. Un certain nombre d'idées ont été émises par les différentes familles politiques, par différents intervenants niveau fédéral. Ces discussions vont faire l'objet, je l'espère, de décisions dans les prochains jours et dans la foulée, nous devons faire le point niveau régional, pour d'une part évaluer ensemble les espaces budgétaires que nous pourrions affecter à ces éléments de relance supplémentaire. Indépendamment des mesures budgétaires des autres mesures d'organisation, de soutien, de promotion, de facilitation ou d'autre nature, mais des mesures non budgétaires que nous pourrions décider.

Il est clair que votre question nous invite, et je me permets de le dire, nous invite légitimement à un nouveau rendez-vous pour ces secteurs qui sont impactés plus durablement.

On a aujourd'hui les statistiques certes provisoires de la reprise des secteurs qui ont recommencé : dans l'industrie, chez Agoria, la construction, dans quelques jours le commerce de détail. Il est clair que pour ces

différents secteurs que nous venons de citer, je pense que l'on doit avoir un rendez-vous pour, si je puis dire, un nouveau tour d'aide. Certainement niveau fédéral et, si possible, au niveau régional.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Je remercie M. le Ministre qui montre sa détermination, elle est indispensable, vraiment indispensable. Derrière la face visible de l'événementiel, les festivals, – les grands festivals en Wallonie, il y en a plusieurs –, il y a des tas de métiers de l'ombre, de techniciens, de gens qui travaillent derrière la scène et qui concernent donc des milliers et des milliers de travailleurs et des milliers de familles qui aujourd'hui s'interrogent et qui n'ont pas de visibilité d'avenir. Des événements, même au-delà du 31 août, sont mis en péril.

On se pose même la question de savoir dans le secteur, si 2021 permettrait de ramener des festivals avec des dizaines de milliers de personnes. Je comprends que la priorité doit être sanitaire et nous serons toujours derrière les décisions.

À côté de cela, dans l'intervalle, il faut absolument, et je serai, nous serons, mon groupe sera, à vos côtés et à côté du Gouvernement si de nouvelles initiatives, tant budgétaires que de soutien, de promotion du secteur, comme vous l'avez évoqué, devaient être mise sur la table. En tout cas, nous serons avec vous pour défendre ces propositions.

**QUESTION ORALE DE M. AGACHE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE PRÊT
RICOCHET »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Agache à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le prêt Ricochet ».

La parole est à M. Agache pour poser sa question.

M. Agache (Ecolo). - Monsieur le Ministre, la propagation rapide du virus COVID-19 a nécessité des mesures radicales et urgentes. Certaines activités ont ainsi été complètement mises à l'arrêt, entraînant un arrêt brutal de tout chiffre d'affaires durant de longues semaines pour des milliers d'indépendants, artisans et TPE. Or, leurs dépenses ne vont pas s'arrêter : loyers, emprunts, énergie, et cetera. Mettant à mal leur

trésorerie qui, souvent, n'est pas prévue pour résister autant de temps sans rentrée financière.

Des mesures tout aussi radicales et exceptionnelles s'avèrent donc nécessaires pour éviter des faillites en cascade. Les aides forfaitaires de 5 000 euros et de 2 500 euros sont bienvenues pour nombre d'indépendants, mais peuvent s'avérer largement insuffisantes pour des indépendants et TPE développant de plus gros chiffres d'affaires. À cette fin a été développé le prêt de trésorerie dit « Ricochet », octroyé par les banques et garanti à 75 % par la SOWALFIN qui, elle-même, prend en charge le tiers du montant total prêté, à hauteur maximale de 15 000 euros, à un taux d'intérêt de 0 %.

Ce dispositif permet aux indépendants et aux TPE de financer leurs besoins en trésorerie à un taux exceptionnellement bas.

Cependant, il nous revient de témoignages d'entrepreneurs voulant recourir à ce dispositif que certaines banques ne sont pas encore disposées à octroyer ce prêt Ricochet, car elles seraient toujours en discussion avec la SOWALFIN pour finaliser les détails d'implémentation du dispositif.

Dès lors, Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous présenter un état de la situation ?

Où en sont les discussions entre les banques et la SOWALFIN pour la mise en place du dispositif Ricochet ?

Quels seraient les éventuels obstacles à sa concrétisation ?

Quel est le calendrier pour sa mise en œuvre effective ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, je pense que votre question est importante par rapport à la mise en œuvre effective du dispositif au bénéfice des indépendants, des PME, des commerçants et encore plus particulièrement dans certains secteurs. Je vais y revenir.

Rappelons que, pour renforcer à la trésorerie ou aider à la solvabilité des indépendants, ce dispositif – vous l'avez bien décrit – permet jusqu'à 45 000 euros de prêt, sur une durée maximale de cinq ans. Deux tiers sont prêtés par la banque, un tiers par la SOWALFIN, en particulier sa filiale SOCAMUT. Il y a une franchise de remboursement de six mois et la partie qui relève de la

SOWALFIN est consentie sans intérêt, de manière à diminuer au maximum la charge pour l'indépendant.

Vous me demandiez un état des lieux avec les partenaires bancaires. Je vous confirme, il est vrai à des moments différents selon les dynamiques internes des banques, que l'ensemble des partenaires bancaires a confirmé être prêt pour l'ensemble de la mise en œuvre de ce dispositif. Il faut noter également que les protocoles avec les différentes institutions bancaires actives en Wallonie font ensuite l'objet d'une communication structurée vers l'ensemble de leurs réseaux *retail*, en ce compris les commerciaux, chargés de clientèle, les analystes, les différentes agences à travers les territoires de Wallonie.

De manière à ce qu'il y ait une connaissance large du dispositif, il a été convenu, à la SOWALFIN, de veiller à communiquer largement, au travers, d'une part, une série de rencontres sectorielles. C'était encore le cas hier soir avec le secteur de la construction d'une partie du pays, par exemple, mais aussi les structures représentatives UCM, SNI, les structures sectorielles et d'autres. D'autre part, la communication sur ce dispositif s'opère également au travers d'une campagne, qui commencera le 20 mai, de manière à cibler les bénéficiaires potentiels, les entrepreneurs et, en même temps, les prescripteurs.

Vous avez, comme M. Fontaine, attiré l'attention et, précédemment déjà, dans une question, un de vos collègues parlementaire, quant au fait que, pour certaines banques, il y ait une frilosité dans certains secteurs. J'ai fait le même constat, constat limité et partiel. Il s'agit d'une minorité de situations. Lorsque l'on se retrouve au croisement de deux éléments : dans un secteur réputé comme étant plus à risque et une activité qui, antérieurement, rencontrait déjà des difficultés. Je dis « et », mais il peut se trouver des situations où c'est « ou », c'est-à-dire que l'on est dans un secteur à risque ou dans le cas d'une entreprise qui a connu des difficultés ou qui connaissait des difficultés avant la crise du coronavirus.

Je plaide vraiment – et cette tribune me donne l'occasion de le faire à nouveau – pour que l'ensemble des organismes bancaires, puisque le prêt est garanti à 75 % et qu'il n'y a que deux tiers qui est consenti par la banque, pour que cette possibilité soit offerte à un maximum d'indépendants et de commerçants.

Par ailleurs, j'invite les demandeurs qui n'auraient pas eu le bénéfice de ce dispositif à solliciter en direct la SOWALFIN, qui est prévenue de mon message, de manière à exposer leur situation.

Si, effectivement, leur situation relève de difficultés antérieures qui ne leur permettent pas l'accès au prêt Ricochet, la SOWALFIN ou un des autres partenaires régionaux se mobilisera également pour toutes les

situations où structurellement la pérennité de l'entreprise n'était pas mise en cause avant la crise.

Voilà les différents éléments et c'est bien volontiers que si vous le souhaitez, Monsieur Agache, ou d'autres collègues, je referai le point avec vous dans quelques jours sur ce dossier puisqu'il me paraît important que ce dispositif qui a vraiment été salué unanimement puisse être un outil par rapport à une situation extrêmement complexe telle que vous la connaissez.

M. le Président. - La parole est à M. Agache.

M. Agache (Ecolo). - Merci pour vos réponses, Monsieur le Ministre. Effectivement, la mise en place de divers mécanismes variés et d'aides aux indépendants telles que les aides forfaitaires de 5 000 euros et de 2 500 euros et le prêt Ricochet que nous évoquons ici témoignent de la finesse d'analyse du Gouvernement wallon quant aux solutions à mettre en œuvre adaptées à des situations de terrain différentes.

Je suis content d'entendre qu'un accord a été conclu entre le secteur bancaire et la SOWALFIN, mais que ce dispositif Ricochet doit encore être diffusé dans le réseau des banques. J'espère que cela se fera rapidement, parce que les attentes sont nombreuses sur le terrain. Je pense donc que la balle est maintenant dans le camp du secteur bancaire.

Je prends aussi bonne note de la disponibilité de la SOWALFIN pour, éventuellement, si j'ai bien compris, faire un peu pression sur le secteur bancaire en cas de constat sur le terrain que cela n'avance pas assez vite.

Je reviendrai probablement vers vous ultérieurement pour le suivi de ce dossier.

QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE SOUTIEN AUX MICRO-ENTREPRENEURS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompole à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soutien aux micro-entrepreneurs ».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

Mme Kapompole (PS). - Monsieur le Ministre, les microentrepreneurs indépendants ou indépendants

complémentaires – cela a d'ailleurs été rappelé par mes collègues précédemment – sont, comme la plupart des entreprises, fortement impactés par la crise. Parmi ceux-ci, il est une catégorie encore plus violemment impactée que les autres : celle des travailleurs indépendants à faible revenu qui ne disposent, mais alors là, pas du tout de trésorerie ni des fonds propres suffisants pour faire face et affronter l'arrêt brutal et total, pour la plupart d'entre eux, de leur activité.

Pourquoi viens-je avec cette préoccupation devant vous ? C'est parce que ces entrepreneurs sont financés et accompagnés par l'ASBL « microStart » dont je vous ai déjà parlé précédemment et, étant donné les critères exclusifs que sont un faible niveau de formation et une exclusion du crédit bancaire... Tout à l'heure, on évoquait dans des questions précédentes, l'idée de pouvoir se référer à une banque, d'avoir un premier guichet. En fait, il y a des microentrepreneurs qui sont déjà fichés pour des problèmes de façon assez grave et qui donc, n'ont jamais pu accéder à un crédit bancaire dans le développement de leur activité, sans oublier toute une série de difficultés en termes d'accès aux démarches et aux procédures administratives et je pense notamment à certains microentrepreneurs d'origine étrangère.

Leur entreprise est le plus souvent très récente. Elle relève aussi des secteurs les plus concernés par le confinement, commerces, HORECA, services à la personne.

Comme je l'ai déjà dit, ils ne disposent pas d'épargne personnelle et ils ne sont pas toujours en mesure d'accéder aux différents dispositifs que vous avez évoqués, qui sont d'ailleurs prévus par les pouvoirs publics, que vous avez mis en place avec l'ensemble du Gouvernement wallon pour faire face à cette crise.

Étant donné la situation de ces micro-entrepreneurs, j'aimerais savoir si vous avez eu l'occasion de prendre connaissance du plan de relance développé par l'ASBL microStart ainsi que de l'enquête menée par Accenture, qui a permis d'avoir toute une série d'informations à jour sur la situation de ces micro-entrepreneurs.

Je voudrais savoir ce que vous en pensez, comment vous comptez y donner suite. C'est une question que j'ai tendance maintenant à poser à chaque ministre dans le cadre de ses compétences, c'est avoir aussi la prise en compte de la dimension générée de vis compétences, en tout cas dans cette problématique en particulier. C'est vrai que cela m'intéresse particulièrement d'avoir une lecture générée de cette crise.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de

compétences. - Madame la Députée, j'ai effectivement pu prendre connaissance des idées, du plan de relance ainsi que de l'activité de l'ASBL microStart ainsi que de l'enquête que vous évoquez, enquête menée par Accenture.

Certaines mesures me semblent intéressantes et d'autres correspondent à des éléments du plan de relance qui me semble, déjà dans une variante proche, exister.

À cet égard, je voudrais souligner que, notamment dans la réponse formulée à votre question écrite sur le même sujet, la SOWALFIN, dispose d'une filiale spécialisée dans le financement des microentreprises et des indépendants : la SOCAMUT. Son objectif est aussi de faciliter l'accès aux crédits pour les microentreprises qui ne disposent pas des garanties souhaitées par les dispensateurs de crédits dans les schémas classiques.

La SOCAMUT, dans cette action, facilite l'obtention d'un crédit bancaire via le produit mixte qui combine à la fois une intervention sous forme de garantie et une intervention directe sous forme de prêt subordonné.

La SOCAMUT, via le produit mixte, peut ainsi prendre en charge jusque 83 % du risque crédit d'un projet. Ce qui me semble assez important pour des projets naissants ou pour des situations où les porteurs de projets n'ont pas, eux-mêmes, un certain nombre de moyens à mobiliser en apport.

Partant sur des besoins de maximum 75 000 euros, on est ici dans le schéma d'un crédit bancaire de 50 000 euros maximum garanti à 75 % par la SOCAMUT. Le prêt subordonné SOCAMUT, lui, est de maximum 25 000 euros ou maximum 50 % du montant du crédit bancaire.

Le taux pratiqué est un taux de l'ordre de 2 % avec un minimum de 1,25 % et il n'y a pas de sûreté demandée ; ce qui est souvent le problème dans la sollicitation du crédit bancaire.

La spécificité de ce produit réside aussi dans son caractère automatique : la décision d'intervention en garantie et en prêt subordonné est déléguée aux banques partenaires et puis, automatiquement, si leur analyse est positive, le prêt subordonné SOCAMUT et/ou la garantie bancaire sont également automatiquement octroyés.

Le prêt Coup de pouce est une autre alternative à disposition des microentreprises et indépendants pour financer leurs activités. Le prêt Coup de pouce permet aux particuliers de prêter de l'argent aux entreprises et aux indépendants en Wallonie tout en bénéficiant d'un avantage fiscal sous forme de crédit d'impôt de 4 % pendant les quatre premières années, puis de 2,5 % sur les éventuelles quatre années suivantes.

Au 31 décembre 2019, depuis son lancement en septembre 2016, on recensait 680 prêts Coup de pouce

enregistrés pour un montant de 12,8 millions d'euros avec un montant moyen d'octroi de 18 790 euros.

Il s'agit en quelque sorte du mécanisme du prêt d'honneur auquel il est fait référence dans le plan de relance de microStart.

Pour aider les entreprises et indépendants à gérer leur situation, je ne dois pas vous rappeler les autres dispositifs que j'ai eu l'occasion de mentionner antérieurement dans cette session parlementaire.

Le 1890 de la SOWALFIN ainsi que nos analystes de la SOWALFIN sont à disposition pour à la fois répondre aux questions des entrepreneurs et aussi de cette catégorie spécifique d'entrepreneurs. Ils me l'ont encore indiqué hier soir pour être systématiquement dans la recherche d'une solution, éventuellement dans la coconstruction d'une solution par rapport aux besoins de ces indépendants, de ces entrepreneurs.

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Vous avez raison, Monsieur le Ministre, de rappeler ce qui existe et ce qui a été fait.

Maintenant, là où il me semble qu'il y a un intérêt à travailler avec ce type d'ASBL, c'est, comme vous l'avez dit : vous avez pris connaissance du plan de relance, il y a des éléments, dans ce plan, qui pourraient compléter les dispositifs que vous avez mis en place.

Et pourquoi ces éléments me semblent-ils intéressants ? C'est parce qu'il est essentiel, pour moi, en tant que socialiste, pour être en cohérence avec les valeurs que je défends, d'œuvrer à une relance la plus inclusive possible de notre économie wallonne.

À partir du moment où l'on connaît la réalité de ces microentrepreneurs en situation de précarité, je pense, en effet, que l'on peut avoir une approche plus effective du plan de relance qui est présenté, qui est mis sur la table.

Il y a une partie, comme vous le dites, qui fait déjà l'objet du plan de relance développé par la Wallonie, mais, sans doute, pas la totalité. Je vous demanderai donc vraiment, au sein de votre cabinet, d'avoir un travail effectif avec cette ASBL, d'autant plus que, comme je l'ai dit, il y a cette enquête Accenture qui a été réalisée. Vous l'avez rappelée, parce que vous en avez pris connaissance aussi. C'est une enquête solide, avec 2 900 entretiens individuels réalisés, qui montre aussi que la Wallonie est la région où les microentrepreneurs sont les plus impactés par la situation. Sachant que vous, comme l'ensemble du Gouvernement, considérez, je pense, l'entrepreneuriat aussi comme un vecteur d'inclusion, il y a là encore quelque chose à développer.

Monsieur le Président, je terminerai en revenant sur l'aspect lié à la vision genrée de la problématique et du

plan de relance. La ministre du Droit des femmes, tout à l'heure, a rappelé qu'il y avait, dans le cadre du plan de relance, un travail qui était prévu en la matière. Moi, je reviendrai, sans doute, très prochainement, par rapport à vos compétences, Monsieur le Ministre de l'Économie, pour avoir un peu plus d'éléments, parce qu'une lecture genrée de la crise et des plans qui vont se développer dans les prochaines années est essentielle à mon sens.

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
SITUATION ÉCONOMIQUE DES FORAINS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la situation économique des forains ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Ministre, comme vous le savez, le Conseil national de sécurité ne s'est toujours pas prononcé sur une réouverture de l'HORECA, du tourisme et sur une définition précise d'un événement de masse.

Les forains sont en attente, eux qui sont les grands oubliés, entre autres, d'une décision claire et précise afin de pouvoir programmer à nouveau ou pas leurs activités.

En effet, la saison est déjà bien entamée et les mesures de confinement ont un impact majeur. Vous le savez, hormis la foire de Liège et quelques grosses foires qui se font en hiver, la plupart des foires et ducasses se font en été. S'ils passent à travers, c'est vraiment pour toute leur saison. La situation financière de leur outil est donc précaire.

Ce secteur connaissait déjà des difficultés avant la crise et espère pouvoir revoir le sourire des familles, des jeunes et des moins jeunes sur les foires et kermesses.

Le président des forains s'est inquiété cette semaine et demande qu'un plan de relance soit mis en place au plus vite. Il réclame, comme d'autres secteurs, un soutien des autorités, mais à tous les niveaux de pouvoir pour éviter les faillites nombreuses.

La situation des forains est critique, Monsieur le Ministre. Ils sont prêts à s'adapter - ils l'ont proposé - à réduire la capacité des attractions et des manèges pour

appliquer les mesures de distanciation physique, s'équiper de plexiglas. Ils ont proposé toute une série de mesures qui vont dans le sens du Conseil national de sécurité et ils souhaitent un véritable appui.

Sans attendre les décisions du CNS, des villes et communes ont déjà décidé d'annuler festivités jusqu'à la fin de l'été, leur retirant, ainsi, la possibilité de s'installer et de travailler.

Par contre, depuis le dépôt de la question et maintenant, le ministre De Crem a demandé à toutes ces communes et à tous ces gouverneurs d'être beaucoup plus souples et de retirer leurs arrêtés et d'attendre l'évolution. Je pense que c'est une sage décision du Fédéral de dire : « N'anticipons pas les choses, attendons, voyons comment cela peut évoluer, dans un sens comme dans l'autre ». Le 31 août sera peut-être trop tôt ou l'on pourra anticiper ces décisions.

À l'instar d'autres indépendants, une aide mensuelle et forfaitaire leur a été accordée, en mars dernier, par le Gouvernement wallon. Cette aide ne comblera, comme pour beaucoup, malheureusement, pas le manque à gagner d'une saison complète. Je le rappelle.

Dès lors, un accompagnement du secteur pourrait-il être envisagé ? L'octroi de la gratuité – je sais que cela ne dépend pas directement de la Région wallonne – des emplacements réclamé par le président pourrait-il être considéré lors d'une concertation avec le secteur à l'occasion de l'étude du plan de relance économique ? On sait que les emplacements sont en général gérés par les communes. Je vois cela avec vous sur le volet économique, mais je pourrais voir cela avec le ministre des Pouvoirs locaux sur la partie communale, compensations et autres. Je vous remercie d'avance des réponses que vous pourrez m'apporter.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, vous avez tout à fait raison quant aux constats. L'activité des forains et leur situation individuelle sont, comme vous l'avez dit, « dans une situation absolument critique ». C'est exact.

J'associe les forains au groupe que j'ai cité tout à l'heure à l'intervention de M. Frédéric, avec notamment les personnes qui travaillent dans l'événementiel, dont la situation est totalement incertaine et dont la prolongation de la non-activité ou de l'activité est fortement ralentie. À l'heure actuelle, c'est déjà acté, sans que l'on sache à quel moment ils vont reprendre.

Je vais rencontrer une présentation très prochainement des forains parce que l'on doit bien constater, comme vous l'avez souligné, que l'annulation

ou la perspective d'annulation de beaucoup d'événements de masse – ce qui est décidé au niveau fédéral – et éventuellement d'autres événements posent de graves difficultés pour ceux-ci.

Je vous rejoins en ce qui concerne le fait - je sais qu'il y a tout un débat aujourd'hui par rapport au message de M. De Crem qui ne fait que rappeler ce qui avait déjà été indiqué en mars - qu'il faut dialoguer avec le Fédéral. Il faut dialoguer avec le GEES qui sont les experts. J'ai eu l'occasion moi-même de le faire concernant certains des secteurs : les marchés, les commerçants. Il faut que l'on s'inscrive dans une démarche qui est respectueuse de la balise des scientifiques et des pouvoirs qui sont les pouvoirs en situation d'épidémie, de pandémie, de crise, qui relèvent strictement du Conseil national de sécurité où d'ailleurs les entités régionales sont représentées.

Avec tout le respect que j'ai pour mes collègues bourgmestres - je l'ai été moi-même un certain nombre d'années - chaque commune ne va pas elle-même disposer des analystes de haut niveau scientifique, des épidémiologistes et de toute la littérature scientifique et décider chacune pour son territoire comment il convient de gérer la crise dans un sens ou dans l'autre. Je trouve que c'est un très mauvais procès qui est fait à Pieter De Crem qui a rappelé simplement les règles. Dire « non, vous ne connaissez pas nos réalités, et cetera » alors que le travail qui est fait, alimenté par les scientifiques et en coordination avec les ministres-présidents des Régions, est un travail qui est fait avec beaucoup de rigueur et d'attention.

Je plaide donc pour que l'on utilise les canaux de dialogue, d'expression et de proposition, en ce compris des mesures d'organisation comme on l'a fait sur les marchés, par exemple, pour pouvoir plaider pour qu'il y ait une échéance. Je pense qu'il est important, quand on a encore quelques jours devant nous pour évaluer l'évolution de la pandémie, que l'on puisse par rapport à certaines activités, il en va de même dans le tourisme, pour les gîtes, pour certains événements, que l'on puisse donner une perspective. Par ailleurs, il faut, avec les secteurs, fixer les conditions qui permettent à l'activité de se réexercer et c'est ce que je compte plaider pour les forains et pour l'activité qu'ils déploient à travers nos villes et nos villages.

Voilà mon état d'esprit et voilà la façon dont il me semble raisonnable, mais surtout offensif de voir les choses si l'on veut aider chacune des catégories qui souffrent le plus aujourd'hui et qui souffrent en général. Dans la catégorie qui souffre le plus de la crise, on peut très certainement mentionner les forains.

M. le Président. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Ministre, je vous remercie. Je suis pour ma part un peu rassuré. J'espère que vous arriverez à rassurer les forains et la délégation

que vous allez rencontrer prochainement, mais je n'en doute pas un seul instant. Je sais à quel point vous pouvez être compréhensif et proactif dans certaines matières. Là où vous dites que l'on se rejoint, c'est vrai que cela ne sert à rien de prendre des décisions unilatérales et je conçois que certains bourgmestres font face à certaines situations. Mais, il y a des règles qui sont édictées. Il ne sert à rien d'en rajouter, d'en rajouter.

Soyons clairs, appliquons ces règles-là à tout le moins et voyons comment les choses peuvent évoluer, parce que derrière cela il y a des familles, des gens qui sont en grande souffrance et les forains en font partie.

La fixation des conditions, je pense que les forains vont venir avec un certain nombre de propositions. J'en ai listé quelques-unes ici. J'espère que vous mettrez toute l'ardeur d'un Luxembourgeois que vous êtes pour soutenir ce secteur entre autres avec vos collègues du Fédéral et les groupements du GES et le Conseil national de sécurité.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
FORCE DE FRAPPE DES OUTILS
ÉCONOMIQUES WALLONS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la force de frappe des outils économiques wallons ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, depuis le début de la crise COVID, nous le savons, les outils économiques wallons sont fortement sollicités en vue de venir en aide aux grandes entreprises, mais aussi aux PME et aux indépendants. Face à cette situation, le Gouvernement n'a, à ce stade, pas encore revu à la hausse les dotations pour des missions qui sont elles aussi à la hausse. Par ailleurs, les plafonds de garanties prévus dans les cavaliers budgétaires 2020 n'ont pas non plus été revus par un arrêté de pouvoirs spéciaux, par exemple.

Face à cette situation, il est donc logique de s'interroger sur les capacités qui ont déjà été mobilisées par chacun de ces acteurs dans la gestion de la crise. Pourriez-vous nous dresser un portrait des principaux acteurs concernés et des demandes auxquelles ils doivent faire face dans le cadre de la crise sanitaire ?

Je pense ici en particulier à la SOGEPA, à Wallonie Santé, à la SRIW, à GELIGAR, à la SOWALFIN, à la SOCAMUT et aux différents *invests*. Cela fait déjà pas mal d'outils. D'autres outils wallons ont-ils été sollicités ? Si oui, dans quelles proportions ?

Lors de la dernière séance plénière, le 6 mai, vous avez signalé que des moyens supplémentaires vous paraissaient nécessaires pour mener à bien leurs missions de 2020. Avez-vous pu étudier sous quelle forme ? Par ailleurs, leur empreinte SEC dans le périmètre régional a-t-elle été reconsidérée ? Certains recourront-ils à davantage d'emprunts que prévu initialement ?

Serez-vous amené à revoir à la hausse les plafonds de garantie pour ces outils lorsqu'il en existe dans le décret budgétaire ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, afin d'aider un maximum d'acteurs économiques, les outils financiers wallons – SOWALFIN, SOGEPA et SRIW – ont été mobilisés pour mettre en place des mesures de soutien sous forme de garanties, de prêts ou d'autres dispositions encore.

Pour ce qui concerne les garanties, les lignes de crédit court terme et sur les crédits de type crédit d'investissement, des garanties supplémentaires peuvent être octroyées par la SOWALFIN, SOFINEX et GELIGAR.

Pour les entreprises en retournement, la SOGEPA peut garantir seule 75 % d'un montant maximal de 2,5 millions d'euros par bénéficiaire. Le dossier est à introduire directement auprès de la SOGEPA.

Pour combler les besoins urgents de trésorerie des entreprises, la SOGEPA et Wallonie Santé proposeront des prêts sans contrepartie privée pour un montant maximal de 200 000 euros avec une franchise de remboursement d'un an et avec un taux d'intérêt fixe de 2 %.

Pour ce faire, le 18 mars dernier, le Gouvernement de Wallonie a octroyé 31,2 millions d'euros de réserves mathématiques supplémentaires aux outils financiers. Je ne dois pas vous rappeler le prêt Ricochet que j'ai déjà abordé en cette assemblée.

Un budget a été dégagé afin de permettre à la SOWALFIN d'intervenir auprès de 5 000 entreprises, et au-delà si nécessaire, via l'intervention Ricochet.

J'ai également sollicité la Commission européenne pour inscrire les outils financiers dans les dispositifs exceptionnels mis en place par la Commission pour que ceux-ci puissent octroyer des interventions dans un cadre plus large que celui prévu habituellement par les règles d'aides d'État. Je vous informe que la Commission a rendu un avis favorable ce 30 avril dernier. Je ne vais pas les détailler, mais je tiens à votre disposition l'inventaire des garanties et interventions qui ont été réalisées par les outils et leur filiale, dont les *invests*, qui sont tous mobilisés – je tiens à les remercier toutes et tous – pour soutenir les entreprises dans ces moments extrêmement difficiles.

De manière globale, au niveau du groupe SOWALFIN, ce sont 158 garanties qui ont déjà été émises pour des engagements de 20 334 084 euros en couverture de financements de 35 254 863 euros, et ce, depuis le 20 mars.

La SOGEPA et Wallonie Santé ont octroyé un moratoire automatique sur les échéances du mois de mars 2020. Concrètement, l'échéance du mois de mars 2020 a été reportée à l'échéance suivante, de telle sorte que la durée des prêts concernés par cette mesure a été allongée d'une échéance.

Il est utile de préciser que cette mesure n'a pas impacté l'ensemble des crédits en cours, mais uniquement ceux qui avaient une échéance au 31 mars.

Cinq cent trente-cinq dossiers ont été introduits auprès de la SOGEPA, dont 128 relèvent directement de leur champ de compétence. Ces 128 dossiers présentent des demandes à hauteur de 70 millions d'euros.

Depuis le 1er avril, la SRIW a pris de nouvelles décisions d'investissement pour un montant de 110 millions d'euros relatifs à 16 sociétés à ce stade. Elle a aussi, pris des décisions de report de paiement de l'échéance de mars pour une centaine de sociétés à hauteur de plus de 10 millions d'euros.

Enfin, le fonds W.I.N.G, qui est un fonds destiné à la *deep tech*, à savoir les nouvelles technologies, a accepté, depuis le début de la crise, sept nouveaux dossiers pour un montant d'un million d'euros.

GELIGAR, agissant en mission déléguée, vous l'avez citée, a octroyé neuf garanties pour un montant global de 7 millions d'euros. Le montant de la garantie que peut octroyer GELIGAR par entreprise vient cependant d'être substantiellement augmenté également avec l'accord de l'Europe.

Cela devrait permettre de traiter rapidement l'ensemble des dossiers qui sont nombreux en cours d'instruction.

Jeudi dernier, j'ai proposé au Gouvernement de Wallonie de doter la SOGEPA d'un nouvel outil, le dispositif Ré-Action, programme d'accompagnement

économique et financier aux entrepreneurs, ici de moins de dix personnes employées qui traversent des difficultés passagères.

Il s'agit de combler un vide qui existait, puisque ce sont les plus petites entreprises qui connaissent en général les difficultés de cette nature, mais rien n'existait en tant que tel pour les soutenir, notamment financièrement.

La Wallonie, vous le savez, se veut mobilisée aux côtés de ses entrepreneurs. Les indications de statistiques de faillite ou de risques de faillites qui ont été diffusées montrent à quel point ces dispositifs sont indispensables. Avec Ré-Action la SOGEPA complète donc sa chaîne de valeur de soutien au retournement et à l'anticipation des entreprises de toutes tailles et propose d'intervenir à plusieurs moments et niveaux à l'approche ou pendant une période de difficultés. Cela concerne aussi bien l'accompagnement, que je ne détaille pas ici faute de temps, cela concerne la phase d'intervention financière et cela concerne tout le processus de soutien à l'entreprise en difficulté.

À ce jour, 134 dossiers potentiels pourraient être présentés au financement du dispositif Ré-Action sous réserve bien sûr du respecter des critères d'éligibilité et des garanties présentées.

Dans un premier temps, environ 35 de ces dossiers vont être immédiatement présentés au comité de crédit de la SOGEPA, sans savoir quel sera le flux des dossiers qui seront encore sollicités.

Indépendamment de ce que je viens de vous indiquer...

M. le Président. - Merci de conclure, s'il vous plaît.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Je vous prie de m'excuser. Effectivement, je suis un peu long, mais le sujet est tellement dense.

Si vous souhaitez d'autres informations, je les tiens bien sûr à votre disposition et nous sommes dans une situation où de très nombreux dossiers sont aujourd'hui à l'instruction et pourraient connaître des développements en fonction de l'évolution de la crise, comme vous pouvez bien imaginer.

Merci, Monsieur le Président, de votre souplesse.

M. le Président. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre. Je relirai attentivement les différents chiffres que vous avez cités pour chacun des outils wallons qui, je ne doute pas, se mettent au service des entreprises. Ce

serait intéressant de voir par la suite comment le nouvel outil, en tout cas ce qui a été recréé pour la SOGEPa, à savoir Ré-Action, a pu répondre à la demande des plus petites entreprises. On y sera attentif.

Par contre, vous ne m'avez pas répondu sur à la fois l'empreinte SEC dans le périmètre régional de ces outils et sur les méthodes auxquelles ils allaient recourir pour augmenter leur plafond, davantage d'emprunts, revoir à la hausse les plafonds de garantie dans le décret budgétaire. Je n'ai eu aucun élément de réponse qui était effectivement des questions plus macros et qui avaient un impact sur le budget.

Je reviendrai sans doute sur ces questions ou un de mes collègues qui suit de très près le budget le fera peut-être également avec moi.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
PRODUCTION DE MASQUES EN WALLONIE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la production de masques en Wallonie ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, c'est effectivement une question sur les masques et la production de masques en Wallonie.

Il y a quelques semaines, la SA Deltrian International a été retenue par le Gouvernement wallon pour établir une ligne de production de masques chirurgicaux.

À cette époque, il était annoncé que, pour fin mai, l'entreprise devait pouvoir apporter une solution opérationnelle grâce à l'implémentation de deux lignes de production d'une capacité de 30 millions d'unités par an et d'emballages totalement automatisées ainsi que les infrastructures nécessaires pour les matières premières et le stockage des produits finis.

Pour mettre en place cette filière, le Gouvernement a créé avec Deltrian une entité juridique, Newco, dont il détient 49 % des parts. Le Gouvernement a également retenu le groupement de trois entreprises – Sterigenics, AMB Ecosteryl et Lasea –, de deux centres de recherche – Materia Nova et CentexBel – et du CHU de Liège

pour mettre en place une filière de décontamination des masques en Wallonie.

Fin avril, nous apprenions que la société carolo avait décidé de se doter de deux lignes de production supplémentaires. Elle pourra ainsi produire 160 masques à la minute à la fin mai, soit 60 millions de pièces par an, le double de ce qui était prévu initialement.

Cette décision semble concertée avec votre Gouvernement, Monsieur le Ministre.

Change-t-elle quelque chose au niveau du montage de Newco et, si oui, comment ? La Région contribuera-t-elle autrement, plus, et sous quelle forme ?

Ensuite, cette décision nécessitera-t-elle un renforcement de la suite de la filière, c'est-à-dire celle de la décontamination ? Si oui, que comptez-vous faire pour y remédier ?

Enfin, quelle est la destination finale de ces masques ? Où seront-ils acheminés prioritairement en Wallonie ? Des accords d'approvisionnement à court, moyen et long termes, ont-ils été conclus avec les hôpitaux et les maisons de repos ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, début avril 2020, la Région wallonne, au travers de la SRIW et de la SOGEPa, a décidé de constituer, aux côtés de l'investisseur privé Deltrian International, une *newco*, une filiale juridique, dénommée Deltrian Protective Equipment, basée à Fleurus et dont l'objet social est la fabrication et la commercialisation d'équipements et de systèmes de protection individuelle et, en particulier, de masques chirurgicaux.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mobilisation d'un ensemble d'acteurs – scientifiques, secteurs des biotechnologies et du pharmaceutique, et industriels – en réponse à la crise sanitaire et à la pandémie que nous traversons.

Le but est de ne plus souffrir d'une dépendance d'approvisionnement qui subit des ruptures, des difficultés majeures ou un marché particulièrement chahuté, comme vous avez pu l'observer, à l'international, et ce singulièrement pour les équipements jugés de première nécessité tels que les masques chirurgicaux.

Le projet repose sur la mise en œuvre de deux lignes de production et d'emballage totalement automatisées dans un environnement propre, au sens scientifique du

terme, ainsi que sur des infrastructures nécessaires pour les matières premières et le stockage des produits finis.

La société Deltrian Protective Equipment a été capitalisée à hauteur de 250 000 euros : 51 % par Deltrian International et 49 % par la Région wallonne. Les investissements ont été financés à hauteur de 900 000 euros : 50 % venant du secteur bancaire et 50 % par la Région wallonne. À cela s'ajoute un crédit bancaire pour couvrir les fonds de roulement nécessaires.

Dans la seconde quinzaine d'avril 2020, comme vous l'avez indiqué, il a été décidé de doubler la capacité de production, et ce en réponse à la hausse de la demande de masques chirurgicaux et aux nouveaux enjeux liés à l'évolution de la crise du COVID-19. S'agissant de la demande de masques chirurgicaux, non seulement pour l'immédiat, mais aussi pour le moyen terme, et aux nouveaux enjeux liés à l'évolution de la crise, s'agissant de la demande et eu égard aux mesures de déconfinement telles qu'elles ont été décidées, outre le domaine des soins de santé, le domaine de l'hébergement et un puis un certain nombre de secteurs, de travailleurs et de citoyens sont aussi concernés par l'acquisition de différents types de masques.

S'agissant du principe de marché dans un contexte de crise aiguë, force est de constater qu'à la fois l'approvisionnement en matières premières a fait l'objet lui-même de fortes tensions, de même que les prix des matières premières, de sorte que le prix de revient unitaire a presque doublé pendant la période, ceci en calculant dans notre cas une volonté de pouvoir mettre ces produits à disposition dans les meilleures conditions pour les différents interlocuteurs belges, wallons et francophones.

Le prix de vente unitaire a dû être ajusté en conséquence des éléments que je viens de mentionner tout en assurant cependant le respect des engagements pris dans le cadre des marchés publics.

Les deux lignes supplémentaires seront opérationnelles, elles, ultérieurement. On estime que ce sera au plus tard pour la mi-juillet. Je parle ici des lignes supplémentaires. Grâce à cette augmentation de capacité, la structure pourra proposer des masques chirurgicaux de qualité à plus grande échelle.

Les nouveaux investissements ont été financés à hauteur de 900 000 euros : 65 % via le canal bancaire et 35 % par la Région wallonne. Ici encore, un crédit bancaire pour couvrir le fond de roulement a été mobilisé.

Les lignes de production, emballages sont donc doublées. Une capacité de production annuelle avec quatre lignes de 60 millions d'euros sur la base de deux poses. Le rythme pourrait encore être accru, si besoin.

La destination prioritaire des masques est celle des hôpitaux et des centres de soins de santé en Région wallonne et en Région bruxelloise. Pour la Région wallonne, la société a reçu la confirmation du marché public en vue de constituer une quantité de stock de 4 millions de masques chirurgicaux en Région wallonne, un stockage de 5 millions de masques pendant une durée de 24 mois, ainsi qu'une réservation de capacité de production, et ce, pendant une durée de 12 mois. La société s'adressera dans le même temps et après avoir respecté ses engagements au niveau des hôpitaux, des différents interlocuteurs et institutions que je viens de mentionner au marché.

Complémentairement à cela, nous avons lancé les filières de décontamination de masques avec l'ensemble des centres de recherche, de nos opérateurs, de MECATECH, des universités, des entreprises et d'autres interlocuteurs encore. Il s'agit ici de mettre en place une série de dispositifs pour répondre d'une autre manière aux besoins durant cette crise aiguë.

Les derniers tests en matière de détection de virus et de bactéries en matière de principe de filtration ont abouti à des résultats favorables. Si les projets de décontamination AMB-Ecosteryl par chaleur sèche, stéréogénique par oxyde d'éthylène et plasma, Lasea par UV, Materia Nova par gama et via le CHU de Liège par peroxyde d'hydrogène et de production de masques sont distincts, ils ne sont pas incompatibles pour répondre en Région wallonne – surtout dans le contexte actuel de pénurie ou dans un contexte futur de pénurie ici ou ailleurs – aux besoins.

À long terme, la filière de décontamination de masque se révélera également très utile à l'international, notamment pour les pays en voie de développement. Nous avons également cette préoccupation à l'esprit. Lorsque nous nous sommes mobilisés, lorsque nous nous mobilisons encore concernant ces différentes filières et ces différents *process* de décontamination. Encore une fois, merci aux entrepreneurs, à tous les opérateurs ou structures, aux centres de compétences, et cetera, tous ceux qui se sont mobilisés pour mener à bien ces différents dispositifs.

M. le Président. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, je vous remercie d'avoir fait le point en détail sur ce dossier important puisqu'il permet un enjeu essentiel, à savoir la relocalisation de certaines productions chez nous avec des secteurs qui, en plus, font preuve d'énormément de compétences.

Je relirai attentivement votre réponse parce que, en ce qui concerne les secteurs qui seront prioritaires par rapport à la possibilité d'acquérir les masques, il y a bien entendu les hôpitaux, les maisons de repos, mais j'ai cru comprendre dans votre réponse que la Région wallonne elle-même allait faire des stocks et que c'était en lien

avec les accords qui ont été pris dès le départ et la participation de la Région wallonne dans cette nouvelle filiale. Je relirai donc attentivement votre réponse.

Dernier élément, je constate que vous n'avez cette fois non pas doublé l'aide de la Région wallonne par rapport au fait qu'eux doublaient les lignes de production, mais que vous avez amené 35 %. Je suppose aussi que c'était en accord avec les différents acteurs concernés.

**QUESTION ORALE DE M. BASTIN À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR
« L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LE
SECTEUR BRASSICOLE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'impact de la crise sanitaire sur le secteur brassicole ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Bastin (cdH). - Monsieur le Ministre, secteur phare de notre pays et véritable image de marque de la Belgique à l'étranger, le secteur brassicole n'échappe pas à la crise économique engendrée par la pandémie du COVID-19.

La Fédération des brasseurs belges vient d'indiquer que la production de bière dans notre pays a baissé de 50 % en avril 2020, par rapport à avril 2019, le recul était déjà de 30 % en mars de cette année. En France, les brasseurs s'appêtent à détruire 10 millions de litres de bière.

Les micro-brasseries et les petites brasseries, qui connaissent une croissance importante ces dernières années et une reconnaissance des amateurs pour la qualité du travail accompli, sont plus particulièrement touchés par la crise.

Elles sont fortement dépendantes du secteur HORECA et du secteur événementiel ainsi que des exportations.

Les fermetures des établissements HORECA et des frontières ainsi que les annulations d'événements sont particulièrement dommageables. Certains parviennent à maintenir une activité ralentie en développant un service de livraison, mais cela, bien sûr, ne compense pas les pertes.

Dès lors, Monsieur le Ministre, avez-vous eu des contacts avec les différents représentants du secteur brassicole afin de pouvoir faire le point sur la situation du secteur ?

Envisagez-vous la mise en place d'aides spécifiques pour aider les micro-brasseries, les plus petites structures ?

Celles-ci peuvent-elles disposer des différentes mesures d'aide mises en place à ce stade par la Wallonie ?

Monsieur le Ministre, pourriez-vous plaider, auprès du niveau fédéral, pour des mesures de soutien à ces structures particulièrement axées sur les petites brasseries ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, j'ai également été très sensible aux récentes statistiques exprimées par la Fédération et par le secteur concernant l'impact de la crise, les chutes de commercialisation et aussi l'impact, comme pour d'autres acteurs que l'on a évoqué cet après-midi, de l'annulation d'événements, de ralentissement, de fermeture d'établissements, de ralentissement de la vie sociale, de fermetures des exportations ou des flux à l'international.

Je réponds à votre première question. Les différents dispositifs ouverts au monde des entreprises et des indépendants – PME, plus grandes structures, plus petites entreprises ou indépendants – sont, effectivement, accessibles aussi aux secteurs concernés.

Deuxièmement, nos différents outils économiques sont eux-mêmes mobilisés pour répondre aux situations spécifiques de chacune des entreprises concernées.

Par ailleurs, je plaide pour que, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, on puisse avoir, dès que la crise sanitaire et les bases statistiques scientifiques le permettront – je l'espère dans les tout prochains jours –, des perspectives aussi claires en ce qui concerne les réouvertures progressives d'activités, de façon complémentaire à ce qui est aujourd'hui autorisé, de sorte que les secteurs concernés puissent être réactivés.

Ici aussi, je pense que l'on est dans les fournisseurs de l'HORECA, les fournisseurs de l'événementiel, les fournisseurs d'un certain nombre d'événements, qui font que l'on a ici des niches de situations particulièrement inquiétantes.

Je veux évidemment être à l'écoute des propositions qu'ils suggèrent. Un certain nombre relèvent aussi de

l'autorité fédérale, mais probablement aussi de notre responsabilité pour d'autres.

M. le Président. - La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). - Monsieur le Ministre, merci pour vos réponses.

Comme vous le dites très justement, je dirais que la sécurité sanitaire est prioritaire, mais, en dehors de cela, les micro-brasseries et les petites structures constituent aussi une forme de lien social, tout comme les commerces et l'événementiel dans nos communes.

C'est donc une réponse importante que vous venez de donner concernant les aides dans ces structures-là, mais aussi, et surtout, les autres secteurs qui dynamisent et qui font ce lien social dans nos villages et dans nos villes.

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE
SOUTIEN AUX SECTEURS ARTISTIQUE ET
AUDIOVISUEL WALLONS DANS LE CADRE DE
LA CRISE DU COVID-19 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soutien aux secteurs artistique et audiovisuel wallons dans le cadre de la crise du COVID-19 ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). - Monsieur le Ministre, le secteur du cinéma et de la télévision et, plus globalement, des artistes wallons dépend, selon les thématiques, de la Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi de l'État fédéral.

Notre Région a ainsi développé plusieurs outils dédiés à ces secteurs, avec Wallimage et ses filiales d'une part, avec St'Art d'autre part.

Durant la crise, nombre de distributeurs risquent la faillite, des tournages sont suspendus, et nombre d'artistes et techniciens sont en arrêt de travail, voire au chômage quand ils y ont droit.

Entre le moment où j'ai déposé la question et aujourd'hui, il y a eu aussi une décision du Gouvernement bruxellois, qui a décidé d'octroyer une

prime unique de 2 000 euros aux organisations culturelles et créatives. Par ailleurs, il est question de 1 500 euros au maximum pour ce que l'on appelle les « intermittents de la culture ». Ce sont des mesures extrêmement intéressantes qui sont prises en Région bruxelloise.

Quelles sont les mesures que vous avez mises en place et auxquelles vous travaillez, le cas échéant en concertation avec vos homologues compétents, pour le soutien à ces secteurs ?

Des reports de délai et des élargissements des aides sont-ils prévus ?

À partir des compétences régionales, quelle est votre vision sur le redéploiement de l'économie des secteurs artistique et audiovisuel dans le cadre du déconfinement ?

Avez-vous plaidé, par exemple, comme certains le réclament, pour un assouplissement de la règle du *tax shelter*, afin de donner une bouffée d'oxygène aux acteurs ? On le voit aujourd'hui, on a des signaux du secteur de la culture qui sont extrêmement préoccupants, avec des artistes ou des intermittents qui sont en grande difficulté sociale et auxquels il me semble nécessaire d'apporter une réponse.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, je mesure combien et à quel point les secteurs culturels, artistiques et de l'audiovisuel sont aujourd'hui sous très forte pression, et, pour un grand nombre d'entre eux, en difficulté profonde.

En ce qui concerne ce qui a été décidé, nous avons élargi, première mesure, les aides d'un montant de 5 000 euros aux codes NACE de type 90 qui couvrent une partie des activités récréatives artistiques et de spectacle. Pour celles qui ne seraient pas éligibles à cette qualification d'activités et qui auraient vu leur activité significativement et substantiellement réduite, c'est l'éligibilité à l'indemnité de 2 500 euros qui peut être envisagée.

Il est clair que c'est un véritable séisme que traverse le secteur et, indépendamment des dispositifs de prêt Ricochet que j'ai déjà évoqué à plusieurs reprises en cette assemblée, il convient que des réponses complémentaires soient apportées. Vous l'avez souligné à juste titre avec Wallimage, notamment, et avec d'autres initiatives, la Région wallonne s'est investie dans les domaines que vous mentionnez. Nonobstant la répartition des compétences, j'ai lu avec intérêt – je ne connais pas le détail du dispositif, mais je vais me le

procurer – que la Région bruxelloise avait pu activer des mesures au niveau régional pour apporter réponse à ces secteurs.

J'ai noté aussi que des réflexions sont en cours et des expressions ont eu lieu concernant ces possibilités d'aide au niveau fédéral. Que le soutien vienne de la Fédération, du Fédéral ou du niveau régional, c'est institutionnellement une question de « cuisine interne institutionnelle ». Au bout du compte, il y a des croisements, des recouvrements et des proximités de compétences pour les secteurs. Au bout du compte, il faut que ce qui est mis sur la table, que ce soit au niveau de la Fédération, du régional et du fédéral, soit suffisamment significatif pour permettre au secteur concerné de franchir le cap.

À la faveur de vos questions successives cet après-midi, vous avez mis le doigt sur certains des secteurs en grande difficulté : l'événementiel, les forains, les secteurs culturels, artistiques, audiovisuel et d'autres.

La Région devra, à un certain moment, se poser directement la question suivante : quel est l'espace budgétaire dont nous pouvons disposer ? Pouvons-nous mobiliser cet espace budgétaire pour répondre aux situations les plus aiguës des secteurs concernés encore plus que les autres par les conséquences de la crise COVID-19 ? Indépendamment de l'aspect budgétaire, quelles sont les autres mesures, non strictement budgétaires, de relance, d'animation, de soutien que nous pouvons mettre en œuvre pour créer le cadre permettant de relancer les activités ? C'est ce à quoi je nous propose de travailler collectivement, c'est ce à quoi, pour répondre à votre question, je réfléchis.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse, qui a refait un peu le point.

Je note que dans les 2 500 euros, la nouvelle mesure qui vient d'être prise, il y aura une possibilité d'aider certains artistes ou intermittents du spectacle. Je pense qu'il a raison : c'est de la « cuisine interne » le fait de savoir qui s'occupe de quoi. Maintenant, il est clair qu'il faut aussi regarder quelles sont les capacités de financement des différentes institutions. Le niveau fédéral porte aussi une responsabilité plus grande. Je ne dis pas cela parce que nous ne sommes pas dans la majorité au niveau de mon parti à ce niveau-là, mais reconnaissons que la question du statut de l'artiste est une question qui traîne et qui est lancinante depuis un certain nombre d'années et à laquelle il faudrait pouvoir trouver une réponse assez rapidement.

Ce secteur a de plus grandes difficultés que d'autres. Il y aura donc toute une série de mesures - je vous remercie de l'avoir pointé - dans la relance et le redéploiement que l'on devra opérer, une fois que la crise sera un peu tassée, pour ce secteur. J'espère en tout cas que l'on pourra, dans ce plan de redéploiement, tenir

compte de la culture, qui est vraiment un secteur essentiel dans notre société.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
REPRISE DES MAGASINS BLOKKER »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la reprise des magasins Blokker ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Ministre, je suis ravi de vous retrouver après nos échanges de ce matin. L'enseigne d'origine néerlandaise Blokker est présente depuis 40 ans sur le sol belge. Elle comptabilise 123 commerces en Belgique-Luxembourg, dont 45 en Wallonie avec, au total, près de 670 travailleurs.

Nous apprenions, courant février, juste avant le COVID, la reprise de la totalité de la chaîne de magasins par l'entrepreneur néerlandais Dirk Bron et sa société Dutch Retail, évitant ainsi la faillite tant redoutée de Blokker Belgique.

Différentes rumeurs ont alors circulé sur la crédibilité économique et financière du repreneur hollandais. Ce dernier s'en est défendu énergiquement, évoquant l'ouverture de sa nouvelle enseigne, Mega World, début mai.

Les différents syndicats ont exigé une concertation urgente, au terme de laquelle le scepticisme dominait toujours chez les travailleurs, même s'ils avaient obtenu un document signé actant qu'aucun licenciement n'interviendrait avant un an.

Depuis lors, le COVID-19 est passé par là, entraînant la fermeture de tous les commerces et l'appel à l'aide de grandes enseignes du *retail*.

Est-ce le cas pour Blokker ?

Votre département ou la SOGEPa ont-ils été associés à la reprise des magasins ou à leur éventuelle relance ?

Avez-vous eu des contacts récents avec le repreneur, de quoi apaiser la légitime angoisse des travailleurs ?

Quelle est donc aujourd'hui votre analyse de la situation des 45 enseignes wallonnes à l'heure où les commerces viennent de rouvrir ce lundi 11 mai ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, j'ai déjà eu l'occasion d'être questionné sur ce dossier dans le cadre, notamment, d'une intervention écrite de M. le Député Jean-Charles Luperto, publiée le 25 mars dernier.

À cet égard – et la situation n'a pas substantiellement évolué, du point de vue régional s'entend –, j'ai souligné que, durant ces cinq dernières années, le chiffre d'affaires et les résultats des magasins Blokker de Belgique et du Luxembourg étaient sous forte pression, avec un environnement de marché particulièrement compliqué et difficile.

L'acquisition des points de vente par Dutch Retail Groep et leur conversion à l'enseigne *discount* Mega World assurent une certaine continuité, tant aux magasins qu'à leurs collaborateurs et collaboratrices. Il a été annoncé que la vente de Blokker à la société Dutch Retail Groep n'entraînerait aucune fermeture de magasins. Cette reprise permet donc de sauver les 123 magasins, suivant les informations actuelles, dont seulement six étaient, à l'origine, rentables, semblait-il, et de préserver, nous indique-t-on, l'emploi des 670 collaborateurs et collaboratrices.

Aucun outil économique wallon n'a été actif dans la reprise de la chaîne Blokker par le Néerlandais, Dirk Bron. Cela reste toujours vrai aujourd'hui, Monsieur le Député. Si le candidat repreneur, en l'espèce, n'a pas sollicité et ne sollicite pas la SOGEPa pour une éventuelle participation au financement, il est en effet normal que cette dernière, et donc la Région wallonne, reste en dehors du processus de reprise.

La transaction a été effectuée entre actionnaires privés pour la reprise des magasins existants.

Vu cette réalité, il reste donc difficile, à ce stade, en tant que ministre, de considérer que la Région doit jouer un rôle presque d'autorité dans ce type de transaction et dans ce type de dossiers, sous réserve, bien évidemment, des mesures que la Région a prises pour pallier les difficultés rencontrées transversalement par les autres entreprises du secteur à la suite de la pandémie du coronavirus.

M. le Président. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Ministre, je m'étonne, à vrai dire, que le repreneur n'ait établi aucun contact avec la SOGEPa, alors que de grandes

enseignes ont sollicité l'aide de la Région. Voilà une enseigne qui est « malade », et le mot est faible, puisque vous évoquez six magasins seulement de rentables sur les 45 enseignes wallonnes ; c'est donc fort peu.

Je m'étonne qu'il n'y ait pas eu ce contact. J'entretiens et je nourris les pires craintes pour le personnel concerné, d'autant que nous ne voyons pas encore une vitalité nouvelle se manifester dans le chef de cette enseigne et de la reprise.

Je formule cependant le vœu que la transaction puisse porter ses fruits, même si les informations que vous m'avez données me conduisent à être particulièrement pessimiste pour les travailleurs de cette enseigne.

QUESTION ORALE DE MME DE COSTER-BAUCHAU À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'ASSOUPPLISSEMENT DES RÈGLES URBANISTIQUES EN FAVEUR DU REDÉMARRAGE DU SECTEUR HORECA APRÈS LE CONFINEMENT »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'assouplissement des règles urbanistiques en faveur du redémarrage du secteur HORECA après le confinement ».

La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour poser sa question.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Monsieur le Ministre, nous arrivons dans l'aménagement du territoire, mais je reviens sur le problème et le secteur de l'HORECA. Il faudra encore un peu patienter pour profiter à nouveau des restaurants et des cafés, mais la Ville de Bruxelles planche déjà sur un plan de relance pour apporter des mesures de soutien complémentaire à l'HORECA en proposant une extension des terrasses durant l'été, cela pour permettre d'espacer les tables, de respecter la distance nécessaire. Cette extension, disent-ils, se ferait au cas par cas, en fonction des possibilités et en collaboration avec les communes.

J'ai vu que ce type de proposition existait aussi dans d'autres villes européennes, qui permettent d'ouvrir leurs cafés en augmentant la superficie des terrasses.

J'aurais voulu savoir si, à l'instar de Bruxelles ou d'autres villes européennes, vous comptiez prendre des dispositions qui visent à élargir la capacité des bars et des restaurants en facilitant l'installation d'une terrasse sur la voirie en l'aménageant de manière provisoire.

Dans l'affirmative, envisagez-vous d'assouplir les règlements urbanistiques pour ce faire ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, merci pour votre question notamment concernant les possibilités d'actions du Gouvernement dans le cadre de l'exercice des compétences urbanistiques de la Région.

Faisons un petit état des lieux, puisque le Code du développement territorial constitue le cadre de référence qu'il convient de combiner notamment avec les prérogatives communales, puisque les autorités communales sont compétentes pour gérer l'occupation de leur domaine public sur la base d'autorisations domaniales bien connues et des permis requis lorsque les installations sont destinées à rester durablement en place.

Cependant, sur le domaine public de la voirie, le placement d'une terrasse ouverte saisonnière, dans le secteur HORECA, à condition que ladite terrasse ne dépasse pas 50 mètres carrés et soit déjà dispensée de permis en raison des dispositions du code, singulièrement de l'article R.IV.4-1 de la rubrique 14 de la nomenclature. Il existe donc déjà en Région wallonne une certaine souplesse.

En ce qui me concerne, j'ai été en lien avec la Fédération HORECA à plusieurs reprises, donc je n'aurai pas de problème à considérer qu'une souplesse supplémentaire puisse être examinée s'il y avait, à la fois du côté de la Fédération HORECA et de l'Union des villes et communes de Wallonie, un consensus en la matière. J'indique souvent : à situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle. Si une partie de la réponse passe par des éléments d'urbanisme, je suis tout à fait prêt à les considérer dans un cadre temporaire, mais dans un cadre adéquat par rapport aux besoins.

M. le Président. - La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Merci, Monsieur le Ministre. Vous avez d'ailleurs déclaré que c'est un secteur qui souffrait, puisqu'il allait sans doute rouvrir le plus tard, et qu'il aurait besoin de mesures complémentaires. Je vois que vous êtes prêt à entendre la Fédération de l'HORECA pour ce type de demande et je vous remercie d'avance de votre ouverture.

**QUESTION ORALE DE M. NEMES À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR
« L'IMPACT DE L'ANNULATION DES CAMPS
D'ÉTÉ SUR LA LOCATION DE TERRAINS
AGRICOLES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Nemes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'impact de l'annulation des camps d'été sur la location de terrains agricoles ».

La parole est à M. Nemes pour poser sa question.

M. Nemes (PTB). - Monsieur le Ministre, vous le savez, beaucoup d'agriculteurs et d'agricultrices gagnent mal leur vie. Plus de 70 % d'entre eux gagnent moins de 1 500 euros par mois, pour un temps de travail moyen de 68 heures par semaine.

Parmi ces derniers, plus de la moitié gagnent même moins de 1 000 euros par mois. Ainsi, beaucoup ont dû faire preuve d'une bonne dose de créativité et d'investissement humain pour aller chercher une source de revenu complémentaire et ils se sont lancés dans des activités parallèles comme l'hébergement en gîtes, la vente directe à la ferme ou encore la location de leur prairie pour les camps de jeunesse.

Les revenus générés par ces activités annexes sont tout sauf anecdotiques. Pour nombre d'entre eux, à la fin du mois c'est la différence entre avoir la tête sous l'eau ou juste au-dessus.

Alors que le Conseil national de sécurité va bientôt se prononcer sur le maintien ou non des camps de jeunesse et tout en prenant au sérieux la situation sanitaire et donc la protection des jeunes, se pose donc la question d'une nouvelle perte de revenus pour le monde agricole. Nous parlons ici de plus de 2 700 camps prévus en Belgique, dont une grosse partie en Wallonie. Beaucoup de personnes vont donc être concernées. C'est pourquoi je voulais vous poser cette question avant la tenue de la réunion du CNS qui décidera de l'avenir des camps de jeunesse pour m'assurer que l'intérêt des agriculteurs et agricultrices soit bien pris en compte.

La Communauté française a déjà promis 700 000 euros pour aider les structures organisatrices à reprendre leurs activités. On a aussi vu dans la presse de ce dimanche que cette question des camps de jeunesse est toujours incertaine aujourd'hui, car même si l'on autorise les camps, certains seront annulés. Dans ces conditions, Monsieur le Ministre, que va défendre votre

Gouvernement au CNS pour que l'intérêt des agriculteurs et des agricultrices soit pris en compte dans cette question du maintien ou non des camps de jeunes ? Et, le cas échéant, pour qu'une compensation soit mise en place ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Merci, Monsieur le Député.

On le sait, le Conseil national de sécurité du 13 mai ne s'est pas positionné sur la reprise éventuelle des camps d'été des organisations et mouvements de jeunesse.

Je sais que dans le cadre de la préparation de la phase 3, la question des stages, camps de vacances, camps scouts et d'autres organisations de jeunesse est effectivement à l'ordre du jour.

En ce qui me concerne, il est trop tôt pour que je puisse m'exprimer de façon définitive à cet égard, mais je plaide, effectivement, pour que de façon organisée il puisse être discuté avec, bien sûr, les experts du groupe de l'Exit, de sortie du déconfinement, les experts du GEES et les autorités fédérales, je plaide effectivement pour qu'il puisse y avoir une réorganisation, une organisation à nouveau des camps d'été et je pense que les différentes organisations de jeunesse sont prêtes à s'investir pour que ces camps puissent s'organiser dans les conditions de sécurité sanitaire qui seront, à ce moment-là, prescrites, mais il est encore trop tôt pour que l'on puisse s'exprimer puisque l'on a besoin des données épidémiologiques des prochains jours de manière à pouvoir avoir une conviction plus affirmée.

M. le Président. - La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). - Merci, Monsieur le Ministre.

Effectivement, nous sommes d'accord sur le fait que ce serait bien que ces camps puissent se faire, autant pour les jeunes que pour les agriculteurs, mais cela doit aussi se faire dans les conditions de sécurité qui sont nécessaires.

Vous ne répondez pas à la question : pourquoi ne mettrait-on pas en place une compensation financière au cas où même les camps sont autorisés, on voit que les écoles ont été rouvertes et qu'il y a une certaine proportion d'élèves qui ne viennent pas et donc on se doute que même si les camps ouvrent, certains vont quand même annuler pour des questions d'organisation, pour des questions de sécurité. Dès lors, il y a toute la question de ces revenus annexes, dont je viens de parler, qui sont vitaux pour tout un tas d'agriculteurs, qui vont être perdus.

Je suis un petit peu déçu que vous ne répondiez pas à cette question-là étant donné que dans les conditions dans lesquels on se retrouve maintenant avec le COVID-19, la pauvreté en Wallonie c'est quelque chose d'important et les travailleurs pauvres il y en a beaucoup dans le secteur agricole. Cela fait partie des petits revenus qui permettent d'avoir la tête hors de l'eau et donc je ne comprends pas pourquoi je n'ai pas réponse à cette question-là.

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES RÉUNIONS DE TRAVAIL AVEC LE COMMISSAIRE EUROPÉEN À L'AGRICULTURE SUR LES MESURES À ADOPTER SUITE À LA CRISE SANITAIRE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les réunions de travail avec le commissaire européen à l'Agriculture sur les mesures à adopter suite à la crise sanitaire ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Monsieur le Ministre, suite à la crise sanitaire que nous connaissons tous et aux conséquences désastreuses pour certains secteurs comme l'agriculture, vous avez pris l'initiative d'envoyer un courrier listant vos demandes au Commissaire européen en charge de cette compétence afin de lui demander de prendre des mesures d'urgence dans un certain nombre de secteurs impactés durement par la crise du COVID-19.

Ce courrier, Monsieur le Ministre, a-t-il eu une réponse ?

Le 20 avril dernier, vous avez eu une réunion de travail en visioconférence avec le Commissaire européen à l'Agriculture.

Une série de sujets ont été abordés en lien avec la déstabilisation des marchés européens provoquée par le COVID-19.

Dans un communiqué de presse, vous avez indiqué que différentes mesures exceptionnelles propres à chaque secteur avaient été demandées au commissaire européen de l'Agriculture.

Dans ce même communiqué, vous rappeliez également qu'il vous semble utile que la Commission mette en place une surveillance du marché, en particulier des secteurs dépendant des exportations, afin d'enclencher des mesures de soutien temporaires dès que le besoin se fera ressentir, par exemple en cas de chute de prix.

Avez-vous abordé ce sujet lors de votre réunion de travail du 20 avril ? Quel est l'accueil de la commission face à cette revendication ?

Ce sujet a-t-il été examiné lors de la vidéoconférence du 13 mai ? Pourriez-vous nous détailler votre vision du fonctionnement de ce mécanisme ?

Nous ne savons pas encore combien de temps le COVID-19 déstabilisera à ce point nos marchés. Nul doute que les conséquences s'en feront ressentir longtemps. Un pareil mécanisme de soutien et de protection, s'est mis rapidement en place, pourrait être un vrai soutien à nos agriculteurs victimes des conséquences.

Enfin, avez-vous abordé la modernisation de l'accord de libre-échange conclu avec le Mexique concernant le volet agricole ?

Avez-vous eu l'occasion d'exprimer la position de la Région wallonne ? Quel est l'accueil des autres États membres à cet accord ?

J'ai déjà eu une partie des réponses hier, Monsieur le Ministre, car j'étais intervenue par interpellation auprès de M. le Ministre-Président, mais pour le reste, je voudrais faire le point avec vous par rapport aux relations que vous pouvez avoir et aux réunions que vous avez eues avec le commissaire européen de l'Agriculture.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, depuis le début de la crise qui touche une multitude de secteurs agricoles, je peux vous assurer que la Belgique et la Wallonie ne sont pas restées inactives.

En effet, des contacts très réguliers, très assertifs avec la Commission européenne ont eu lieu pour tenter de mobiliser des solutions.

Le 16 avril, la Belgique s'est par ailleurs associée à une déclaration commune des ministres de l'Agriculture des 27 États membres concernant la réponse nécessaire à prévoir au niveau européen, dans le cadre de la politique agricole commune, suite à la pandémie de COVID-19.

Le 20 avril, lors de la visioconférence entre le commissaire à l'Agriculture et les trois ministres belges de l'Agriculture, la Belgique a mis en évidence la nécessité de soutenir un certain nombre de secteurs impactés. Il s'agit singulièrement de celui de la production des produits laitiers, de la viande bovine et de veau.

Par ailleurs, le secteur des pommes de terre ainsi que les productions des fruits et légumes, des fleurs, de la volaille ainsi que des œufs, pour citer les principaux secteurs impactés, comme vous le savez.

Lors de cette visioconférence, nous avons demandé des mesures temporaires et volontaires rémunérées de gestion des marchés liées à l'activation des articles 219 et 221 du règlement l'Organisation commune des marchés des produits agricoles – OCM.

Le 7 mai, le commissaire a adressé une lettre au ministre fédéral, M. Ducarme, dans laquelle il rappelle les récentes mesures prises par la Commission. Elles concernent principalement le maintien de voies réservées pour le transport des marchandises, l'emploi des travailleurs saisonniers, un cadre temporaire pour les aides d'État et l'allègement de la charge liée à la mise en œuvre de la politique agricole commune.

Compte tenu de l'impact profond et prolongé du COVID-19 sur le secteur agricole, la commission a ajouté des mesures complémentaires articulées autour de l'aide au stockage privé – comme vous avez eu l'occasion de le noter dans la presse spécialisée – dans les secteurs du lait et de la viande, de l'activation de l'article 222 de l'OCM pour différents secteurs et de la flexibilité dans certains programmes européens.

Selon la Commission, ces mesures sont les plus appropriées pour soutenir la stabilité des prix et garantir l'approvisionnement alimentaire.

Une nouvelle réunion des ministres européens a eu lieu le 13 mai. La Belgique a défendu plusieurs points de vue, dont la mise en place d'un plan de gestion de la production laitière et la nécessité de soutenir aussi l'écoulement des invendus, des mesures spécifiques en ce qui concerne les pommes de terre et par ailleurs, la volonté de préserver la valeur des produits et surtout, des revenus agricoles.

Nous nous sommes aussi montrés favorables à la modernisation de la réglementation relative à l'organisation commune des marchés afin d'accompagner plus efficacement les secteurs en crise et aussi l'anticipation des crises.

Lors de cette séance virtuelle, des mesures supplémentaires pour certains secteurs ont été réclamés avec beaucoup d'insistance, singulièrement en ce qui concerne le secteur laitier, par exemple.

Le commissaire a noté la nécessité de développer des outils spécifiques pour gérer la crise. Il soutient aussi, dans le cadre des discussions à cette fin, la revalorisation du budget de la Politique agricole commune, dans le contexte du prochain cadre financier pluriannuel et de sa définition.

La visioconférence du 13 mai portait exclusivement sur les impacts de la crise COVID-19 dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche. La question de l'accord de libre-échange avec le Mexique n'était donc pas à l'ordre du jour de cette réunion, mais vous connaissez ma position en ce qui concerne cet accord : son volet agricole est, en l'état, inacceptable, puisqu'il prévoit des contingents supplémentaires d'importation de viande sans que nous disposions d'études quant à l'effet cumulation de ces importations, alors même que nous sommes précisément, en ce qui concerne la production de viande, dans une situation de crise à l'intérieur des frontières de l'Europe.

Je suis, bien sûr, à votre disposition, dans la foulée de l'expression du ministre-président et de ma première expression, sur le sujet pour y revenir, à la faveur de la réponse à une question éventuellement dédiée à ce sujet.

M. le Président. - La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Je remercie M. le Ministre pour le caractère tout à fait complet de sa réponse. Il est clair qu'aussi bien la Wallonie que la Belgique n'ont pas été inactives. Nous sommes sur le front afin de trouver des solutions : des courriers, des réunions, des visioconférences.

C'est vrai que l'Europe a un rôle à jouer, parce qu'il faut, dans les différents dossiers, qu'ils soient relatifs au secteur laitier, bovin ou du veau ou des pommes de terre, trouver des solutions afin de gérer le marché, afin de pouvoir compenser cette exportation que l'on ne peut plus faire, gérer ces stocks et trouver des solutions par rapport aux revenus.

Je pense que le travail est encore long, parce qu'il faut des solutions concrètes.

J'ai bien compris aussi que, par rapport à la modernisation de l'accord, vous n'en aviez pas parlé. Je me réjouis que vous réitériez votre position en ce qu'il est inacceptable pour le volet agricole.

QUESTION ORALE DE MME NIKOLIC À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'AIDE AUX CENTRES DE COMPÉTENCES DANS LE CADRE DE LA CRISE DU COVID-19 »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nikolic à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'aide aux centres de compétences dans le cadre de la crise du COVID-19 ».

La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

Mme Nikolic (MR). - Monsieur le Ministre, de nombreuses mesures destinées à accompagner les entreprises dans cette période de crise sanitaire ont été mises en place. Permettez-moi ici, une nouvelle fois, de saluer l'action du Gouvernement et particulièrement la vôtre, via les indemnisations et autres soutiens à de nombreux acteurs économiques wallons.

Les centres de compétence ne semblent pas, jusqu'à présent, avoir été inclus dans aucun système de soutien spécifique, sauf erreur de ma part. Dédiés à l'innovation, ces centres de compétence sont des lieux d'expertise au service de la formation des travailleurs de demain. Grâce à leurs infrastructures de pointe et leur ancrage dans des pôles de développement économique, ces centres assurent la formation, l'information et la sensibilisation des travailleurs, demandeurs d'emploi, étudiants et enseignants.

Cet ancrage dans la réalité du terrain, qui est, pour beaucoup, une force, est aussi désormais une faiblesse : certains centres tirent près de 70 % de leurs ressources des formations dispensées à des opérateurs privés. Maintenir simplement les subventions, par exemple pour les formations aux demandeurs d'emploi, n'est donc pas suffisant pour leur permettre de garder leur efficacité. Or, ces centres sont essentiels, notamment à la relance de notre Région.

Face au drame social que représente la crise du COVID-19, il va falloir que beaucoup de travailleurs se forment à de nouveaux métiers, développent de nouvelles compétences, et cetera. Les centres de compétence peuvent assumer ce rôle.

Avez-vous eu un contact avec les centres de compétence pour envisager l'avenir et leur apporter des perspectives, notamment financières ?

Est-il prévu de maintenir les subventions indépendamment d'une production ?

Quel rôle les centres de compétence pourront-ils jouer dans le cadre de la relance économique ?

Le Gouvernement mène-t-il une réflexion ou compte-t-il concerter les centres de compétence, notamment dans le cadre de la dynamique Get up Wallonia ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, comme le mentionne la Déclaration de politique régionale, le Gouvernement entend faire de la formation, du développement des compétences et des ressources humaines un pilier absolument fondateur de son action, en mettant un accent tout particulier sur les formations et plus particulièrement sur les formations qui débouchent sur des perspectives positives en termes d'emploi durable et de qualité.

Les conséquences de la crise sanitaire en cours renforcent encore la pertinence de cette volonté.

Tel que le mentionne le Gouvernement dans sa note Get up Wallonia, la crise liée au COVID-19 provoque un séisme pour l'ensemble des citoyens et de l'économie plus globalement.

La mise à l'arrêt ou la réduction drastique d'activités économiques en raison du confinement, de même que les nouvelles contraintes d'ordre sanitaire amènent à considérer une crise économique et sociale sans précédent depuis les temps de guerre et depuis 1929.

Un effort massif doit donc être consenti pour la formation professionnelle. La formation au numérique, le développement et l'actualisation des compétences en lien avec les métiers émergents et techniques – ESTEM – avec les métiers d'avenir et en pénurie, avec les métiers essentiels, avec la requalification, ce *reskilling*, ainsi que l'amélioration des compétences ou *upskilling* ou encore la stimulation à l'autocréation d'emplois.

Les centres de compétences constituent l'élément central des actions de formation qui sont et seront à mener ce concernant. À cet égard, je suis de ceux qui croient que la digitalisation et la numérisation des *process* entrepreneuriaux et industriels de la croissance de nos entreprises sont des éléments absolument essentiels et prioritaires de la dynamique de relocalisation des activités ou de chaînes de valeur ou de pans d'activités industrielles chez nous. J'étais en discussion avec Agoria cet après-midi avant de vous rejoindre concernant ce sujet essentiel de la digitalisation des entreprises, de la numérisation des

processus, que ce soit les petites entreprises ou le segment des entreprises 10-250 avec les différents programmes existants aujourd'hui, avec nos administrations, avec l'agence du numérique, avec les partenaires. Je pense qu'il y a à cet égard de gros efforts à réaliser et ceci renvoie aux centres de compétences et à ses compétences à acquérir, à former et à ses talents à mobiliser vers ces secteurs.

Les contacts avec les centres de compétences sont permanents. Ils sont encore plus densément entretenus en cette période particulière. De même, les analyses réalisées au départ de leurs statistiques et comptabilités respectives sont partagées. Cela m'amène à considérer la part des ressources issues des formations dispensées au bénéfice des opérateurs privés à un niveau de 70 %. La part qu'ils représentent est de l'ordre de 70 % par rapport à l'ensemble des formations au bénéfice des opérateurs privés. Il est évident que cet effort est considérable. Il se pose aussi la question du déploiement, du soutien financier qui doit d'une part être à la mesure de l'ambition qui est la nôtre et qui doit aussi intégrer le volet des financements européens puisque, comme vous le savez, nous sommes en fin de période de programmation. Il faut donc se projeter pour tout ce qui est cofinancement dans l'avenir des fonds structurels européens qui soutiennent actuellement ces efforts de financement notamment à travers les centres de compétence.

Je souhaite qu'il y ait une concentration des moyens pour l'ensemble de ces formations notamment au bénéfice des demandeurs d'emploi, ainsi qu'un soutien aux centres de manière à sécuriser leur trajectoire financière et à répondre à leurs besoins de trésorerie.

Dans un courrier adressé le 25 mars dernier aux présidences des conseils d'administration et direction des centres de compétences, l'administratrice générale du FOREm s'est engagée à prendre en charge – je salue cette initiative – l'intégralité des frais fixes liés à ces deux types de formation. Un scénario vise également les modalités pratiques de cette prise en charge qui est en cours de discussion avec le FOREm. Il reste beaucoup d'incertitudes en ce qui concerne le déconfinement, la reprise progressive des activités. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

M. le Président. - Merci de conclure.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Je conclus en signalant la proactivité des centres dans la gestion de cette crise, la mise en place de formations à distance et la réponse adaptée aux besoins tels qu'ils se sont exprimés durant toute cette période, mais aussi leur grande disponibilité pour l'avenir que je salue.

M. le Président. - La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse qui me rassure sur le niveau de connaissance de la problématique et sur le partage d'objectifs. Vous avez cité la formation qui était un objectif important de ce Gouvernement avant la crise et, vous l'avez dit, ce sera encore plus le cas après la crise.

Vous avez dit que des centres de compétences seront un élément central pour atteindre ces objectifs et vous avez aussi évoqué leur rôle dans la relocalisation de la production en Wallonie.

Je suis rassurée aussi d'entendre que les contacts sont permanents. Vous avez, tout comme moi, cité ce chiffre de 70 % de ressources qui proviennent des opérateurs privés.

Je note positivement que la réflexion existe, elle est en cours et les discussions sont également en cours avec le FOREm.

J'espère que nous pourrions très rapidement avoir des réponses d'apaisement quant au soutien financier pour leur permettre de traverser cette crise et de continuer à jouer leur rôle. Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'IMPACT DE LA CRISE DU COVID-19 SUR
L'ACTIVITÉ DES AGENCES IMMOBILIÈRES
SOCIALES (AIS) ET DES SOCIÉTÉS DE
LOGEMENT DE SERVICE PUBLIC (SLSP) »**

**QUESTION ORALE DE MME MAUEL À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'IMPACT DU COVID-19 SUR LA DEMANDE,
L'ATTRIBUTION ET LA MUTATION DES
LOGEMENTS PUBLICS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- M. Maroy, sur « l'impact de la crise du COVID-19 sur l'activité des agences immobilières sociales (AIS) et des sociétés de logement de service public (SLSP) » ;
- Mme Mauel, sur « l'impact du COVID-19 sur la demande, l'attribution et la mutation des logements publics ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). - Monsieur le Ministre, je souhaiterais aborder avec vous la situation des agences immobilières sociales et des sociétés de logement de service public. Ces deux types de structures jouent un

rôle essentiel en matière d'accès au logement. Je m'inquiète donc de l'impact de la crise du COVID-19 sur leur fonctionnement et, par conséquent, sur les personnes les plus fragilisées.

Les AIS gèrent la location de logements qui appartiennent principalement à des propriétaires privés et les mettent en location à un prix abordable, et ce à destination de ménages à revenus modestes. En échange d'un loyer inférieur au prix du marché, le propriétaire est assuré d'une tranquillité de gestion et le locataire bénéficie quant à lui d'un logement de qualité à loyer modéré. Depuis le 18 mars, les visites de biens immobiliers ont toutefois dû être interrompues. Idem pour les travaux de rénovation ou de remise en état à la sortie d'un locataire.

Mêmes difficultés du côté des SLSP qui ont continué à fonctionner, mais en privilégiant les contacts par mail ou par téléphone. Sauf cas de force majeure et d'extrême urgence sociale, les nouvelles attributions de logement ont été suspendues. Connaissant le nombre très important de candidats et les délais d'attente souvent fort longs, la crise sanitaire risque évidemment de ne pas arranger les choses, d'autant que les travaux de rénovation ou de construction de nouveaux logements ont également été arrêtés.

J'en viens à mes questions, Monsieur le Ministre. Les visites de biens ayant été interdites pendant le confinement, comment le secteur des AIS s'est-il organisé ? Ont-elles tenté d'organiser des visites virtuelles, par exemple, comme l'ont fait bon nombre d'agences immobilières classiques ? Les visites ont-elles pu maintenant reprendre ? Un plan de relance de leurs activités est-il prévu ?

Concernant les SLSP, quid des attributions de logements ? Les sociétés ont-elles pu reprendre leurs activités normales ou pas encore ? Comment comptent-elles faire pour résorber les retards qui se sont sans doute accumulés ?

Dans quelle mesure la crise a-t-elle encore aggravé la pénurie de logements publics ? Pourriez-vous faire un point de la situation sur les différents programmes en cours ?

Quand et comment les programmes de construction/rénovation pourront-ils reprendre ? Un plan de relance spécifique est-il prévu ?

M. le Président. - La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Mauel (MR). - Monsieur le Ministre, la crise du logement est structurelle et systématique. La situation doit donc être régulée en fonction de l'état de précarité de la population.

Des centaines de milliers de personnes sont au chômage économique à cause de la crise du COVID et,

dans les cas les plus critiques, les personnes sont licenciées.

Bon nombre de ces personnes sont locataires et par faute d'emploi et de moyens financiers, ils peuvent arriver à avoir des problèmes de loyer et se retrouver à devoir demander à une SLSP qu'on leur attribue un logement.

Ma première question est la suivante : les SLSP ont-elles déjà constaté une augmentation de demandes d'inscription depuis le début de la pandémie ?

On se retrouve face à un système d'attribution basé sur un classement par points de priorité. Ces points sont liés : à la durée de la demande d'inscription ; à la situation du logement et la situation personnelle du candidat locataire. Pour la situation personnelle qui est liée à un critère économique, quatre points de priorité sont octroyés actuellement. Les ménages doivent présenter les revenus qui sont inférieurs au revenu modeste, sont plafonnés à 30 100 euros pour l'instant, plus 2 200 euros par enfant à charge et les revenus doivent être liés à un travail.

Si je reviens sur ma question, en cas de demande augmentée, je pense qu'un classement à un niveau plus important, par exemple à cinq points de priorité, aurait du sens, donc d'augmenter le critère économique vu que l'on est face à une crise d'abord de santé, mais aussi qui est fortement impactée au niveau économique.

Monsieur le Ministre, envisagez-vous actuellement une éventuelle modification des points de priorités liés à l'attribution du logement ?

Il se peut également qu'un ménage qui est déjà actuellement dans une situation de logement public soit également confronté au chômage économique ou un licenciement. Il se pourrait que cette famille doive muter d'un logement moyen à un logement social, et donc devrait se réinscrire si le bail a été conclu dernièrement.

Le critère économique est seulement le cinquième motif de priorité. Il se pourrait que cette personne, ce ménage, qui se retrouve face à une situation de précarité rapidement suite au COVID doit attendre longtemps avant de trouver une solution au niveau de la SLSP.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Merci, Madame la Députée, Monsieur le Député, pour vos questions sur un sujet important, qui l'était avant le COVID et qui le sera encore, si pas plus, après.

Comme vous l'avez souligné, Madame Mauel, et c'est bien entendu une évidence, voire un truisme, la pandémie que nous traversons actuellement a perturbé

et perturbe encore le bon fonctionnement des sociétés de logement de services publics. La Société wallonne du logement leur a communiqué en début de confinement une série de recommandations afin qu'elles puissent assurer le suivi de leur mission dans le cadre sanitaire défini par le Conseil national de sécurité.

S'agissant du recours au chômage temporaire, chaque SLSP a pris les mesures qu'elle estimait nécessaires en fonction de sa situation propre. Par ailleurs, cette crise sanitaire provoque effectivement des diminutions de loyer, puisqu'une baisse de minimum 15 % des revenus d'un ménage lui permet de demander une révision de celui-ci. Cela aura cependant un impact sur les recettes de sociétés de logement de services publics, mais il doit être relativisé puisque 80 % des ménages locataires bénéficient de revenus de remplacement qui ne devraient pas être touchés directement par la crise.

Les sociétés devraient voir certains frais de fonctionnement diminués en raison même de la situation. Afin d'évaluer avec le plus de précision possible l'impact financier de cette situation pour les SLSP, mon cabinet a demandé dès le 3 avril à la Société wallonne du logement de réaliser un monitoring mensuel de l'activité des SLSP durant la crise et de pouvoir ainsi faire un comparatif avec des périodes antérieures.

Il s'agira notamment de viser certains postes-clés des comptabilités des SLSP, à savoir les produits d'exploitation définitivement perdus et les charges d'exploitation définitivement gagnées. Le ralentissement de l'activité des SLSP provoque en effet à la fois une baisse de recettes et une baisse de dépenses. Ce relevé concernera entre autres les recettes locatives, les dépenses en frais d'administration de fonctionnement (téléphonie, Internet, déplacements), les dépenses de consommation de fonctionnement (eau gaz, électricité, mazout, carburant), ainsi que les dépenses de rémunération du personnel.

Une comparaison sera effectuée avec des mois de référence d'activité dite normale, antérieure à la crise. Les différences permettront d'évaluer avec davantage de précision les montants qui pourraient témoigner de l'impact du confinement.

La Société wallonne du logement m'indique que les SLSP ne devraient pas rencontrer de difficultés particulières de trésorerie, leur compte courant étant géré de façon consolidée – comme vous le savez – par la Société wallonne du logement.

Pour en venir maintenant plus directement aux questions plus spécifiques de M. Maroy, selon mes informations, les Agences immobilières sociales n'ont jamais complètement interrompu leurs activités durant la période de confinement, c'est bien heureux. Au contraire, ayant pour mission l'accompagnement social,

elles ont eu fort à faire pour assurer le suivi de leurs 6 000 locataires, ceux-ci se trouvant majoritairement en état de précarité. Ils ont été particulièrement éprouvés par les mesures de confinement, que ce soit en raison de difficultés économiques accrues, d'un isolement social aggravé ou encore de problèmes de santé.

Les AIS se sont adaptées pour développer un réel travail de proximité avec leurs locataires, et ce, malgré les contraintes liées à la distanciation sociale.

À présent, elles suivent les phases de déconfinement prévues par le Conseil national de sécurité. C'est ainsi que depuis le 11 mai, certaines AIS organisent des visites dans des logements vides dans le strict respect de la distanciation et des normes sanitaires.

Par ailleurs, le cas échéant, elles ont adapté leurs locaux afin de recevoir les candidats locataires ou propriétaires en toute sécurité, par exemple, avec un plexiglas au bureau d'accueil. Elles régulent aussi le dépôt ou la reprise des clés de logement.

Elles se sont donc adaptées, comme nombre d'entreprises et d'administrations en ces moments particuliers afin de maintenir leur activité essentielle et toujours en privilégiant l'axe social.

En outre, sur ma proposition, le Gouvernement a adopté le 2 avril dernier une mesure visant à immuniser la période de crise liée au COVID-19 dans le calcul de la subvention pour l'ensemble du secteur des organismes de logement à finalité sociale. Comme vous le savez, en effet, la subvention annuelle pour ces organismes se calcule sur la base de l'exercice précédent. Pour le dire en d'autres termes, la subvention 2021 dépendra des activités de 2020.

Concernant les sociétés de logement de service public, l'activité immobilière du secteur a été ajustée au respect des mesures imposées par la lutte contre la pandémie. Cela s'est traduit notamment par la réduction ou l'arrêt d'activités des entreprises de la construction : chantiers interrompus, report des réunions de projet ou de chantiers, report des réceptions de travaux, ainsi que par le report de réunions avec l'administration de l'urbanisme, des SLSP, la Société wallonne du logement, des bureaux d'étude ou d'auteurs de projets, des comités d'acquisition ou encore le report du passage d'actes chez certains notaires.

Un effet de rattrapage progressif est espéré au sortir de la crise. Toujours est-il que des projets et des chantiers ont et auront pris du retard. Le respect des délais d'exécution des programmes et des projets en subit donc les conséquences.

La Société wallonne du logement a eu cependant régulièrement des contacts avec les Sociétés de logement de service public que ce soit par circulaire, par courriel ou encore par des contacts téléphoniques pour les tenir informés des évolutions communiquées par le

Fédéral et la Région à la suite des décisions prises par le Conseil national de sécurité.

Ainsi, le 18 mars dernier la SWL a adressé aux SLSP une circulaire pour permettre la continuité de l'action publique en matière de logement au profit des usagers tout en assurant la protection maximale de chacun durant la période de confinement.

Le 6 mai, elle a envoyé une autre circulaire portant recommandation aux SLSP dans le cadre du déconfinement. Ces recommandations ont été concertées avec les représentants desdites sociétés. Elles portent sur tous les aspects de l'activité du secteur, dont les aspects social, locatif et immobilier.

L'un des principes pour la relance de ses activités est de distinguer celles qui relèvent du *B2B*, *business to business* et celle du *B2C*, *business to client* ou citoyen. Pour l'ensemble des activités *B2B*, le télétravail reste la norme au minimum jusqu'à l'issue de la phase 2, actuellement prévue le 8 juin. Toutes les tâches pouvant être maintenues en télétravail doivent donc le rester. Pour les activités *B2C*, la reprise s'échelonne selon les activités, suivant un calendrier progressif. L'activité des SLSP sans contact avec les usagers c'est-à-dire avec leurs prestataires de service et de travaux a donc pu reprendre au début de la phase 1A en respectant les mesures d'hygiène et de distanciation sociale.

Les missions d'assistance et de contrôle immobilier de la SWL auprès des sociétés de logement de service public, dans la mise en œuvre des programmes d'investissement pourront rendre de manière progressive. La relance des activités est bien entendu encadrée. Elle sera progressive, tenant compte de la capacité des entreprises de la construction à reprendre les chantiers dans le respect des règles sanitaires.

Les sociétés doivent également adapter les calendriers des travaux suivant les projets. Les constructions et les rénovations en sites non occupés peuvent être rapidement réactivées et elles le sont. En revanche, à ce jour, les chantiers de rénovation dans des immeubles occupés par les locataires ne peuvent pas être entrepris sans enfreindre les consignes impératives de lutte contre le COVID-19.

Vous me demandez également si la demande de logement public a augmenté durant la crise.

La Société wallonne du logement m'indique que, jusqu'à présent, on ne note pas d'augmentation de la demande en logements publics auprès des SLSP, mais il est vrai que la situation sanitaire et les normes strictes de sécurité ont contraint les sociétés à limiter l'accès à leurs services. On note, ainsi, même une diminution de deux tiers des nouvelles candidatures enregistrées entre le 18 mars et le 11 mai.

Des possibilités d'inscription et d'attribution ont été cependant laissées ouvertes durant la période du

confinement pour permettre de résoudre des situations difficiles, à savoir celles de personnes sans logement ou occupant un logement insalubre.

C'est depuis le 11 mai que les services des SLSP dévolus à l'accueil des candidats ont pu rouvrir leurs portes dans le respect des normes sanitaires.

Il est donc trop tôt pour observer une éventuelle tendance à l'augmentation des candidatures, de même que pour envisager de nouvelles règles d'attribution des logements autres que celles qui étaient prévues sur la base de la Déclaration de politique régionale, mais j'entends bien et je prends note des suggestions formulées par Mme Mauel.

Pour la suite, afin de tirer les enseignements précis de la crise dans le secteur du logement public, j'ai demandé au Fonds du logement et à la Société wallonne du logement de réaliser chacun, un monitoring du secteur des AIS et des SLSP.

Nous aurons, bien entendu, l'occasion d'y revenir dans les prochaines semaines.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse extrêmement complète. Il a vraiment dressé un état des lieux complet de la situation très détaillée.

On mesure bien l'ampleur des défis qui attendent les différentes sociétés actives dans le secteur du logement public. On voit bien, dans la réponse de M. le Ministre, qu'elles ont tout mis en œuvre dans le cadre des mesures prises pour lutter contre la COVID. Elles ont tout mis en œuvre pour, malgré tout, faire perdurer les activités.

Je suis ravi d'apprendre que le contact avec les candidats locataires aient pu reprendre avec des mesures de protection particulières.

Je noterai aussi comme une excellente chose, ce monitoring que vous avez mentionné, pour suivre la situation précise des différentes sociétés.

En tout cas, voilà, on doit s'attendre, malheureusement, à ce que, dans quelques mois, on voie peut-être affluer de nombreuses demandes puisque cette crise sanitaire va se transformer en crise économique, mais pourvu que les dégâts ne soient pas trop importants. On y reviendra, Monsieur le Ministre.

M. le Président. - La parole est à Mme Mauel.

Mme Mauel (MR). - Monsieur le Ministre, en effet, je pense également que l'on ne sait pas encore vraiment mesurer les effets au niveau du nombre de candidatures ou de nouvelles candidatures qui seront introduites après la crise puisqu'il y a également le délai de préavis de trois mois. Ce serait donc au plus tôt au mois de juin

que l'on pourra voir cela au niveau des guichets des SLSP.

Vous l'avez bien dit, l'état financier des SLSP est bien dépendant des revenus des personnes, des locataires. Actuellement, on a déjà une subvention au niveau de la construction de logements et une subvention à la personne au niveau du calcul du loyer.

Je pense donc que ce sera une situation *win-win* pour les sociétés de logement et pour les personnes impactées par la COVID d'arriver à un critère d'attribution spécifique pour la situation du COVID. Cela mettrait en évidence les personnes qui ont eu un revenu modeste issu d'un travail et qui se retrouvent dans une situation problématique.

Il y a déjà eu, dans le passé, des points de priorité répondant à des situations de crise bien spécifiques. Je pense aux réfugiés, aux sans-abri, et cetera.

Je pense aussi que beaucoup de directeurs de sociétés de logement entendent cela. Ils sont donc dans une situation difficile. Il y a des programmes de rénovation à mener.

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE PRÊT À TAUX ZÉRO MIS EN PLACE VIA
LA SOCIÉTÉ WALLONNE DU CRÉDIT SOCIAL
(SWCS) »**

**QUESTION ORALE DE M. DEVIN À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE PRÊT À TAUX ZÉRO POUR LES
LOCATAIRES EN DIFFICULTÉ »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- M. Evrard, sur « le prêt à taux zéro mis en place via la Société wallonne du crédit social (SWCS) » ;
- M. Devin, sur « le prêt à taux zéro pour les locataires en difficulté ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, une autre mesure qui a été prise par votre Gouvernement a été annoncée le 22 avril dernier, puisque vous avez décidé de charger la Société wallonne du crédit social de lancer un prêt à taux zéro afin de permettre aux locataires en difficulté financière de payer leur loyer.

Cette mesure s'adresse exclusivement aux locataires du marché privé, puisque ceux qui louent un logement via une société de logement de service public

bénéficient quant à eux, déjà de certaines mesures qui leur sont spécifiques.

Ce prêt à tempérament à taux zéro, je l'ai dit tout à l'heure, dénommé « Locaprêt » doit satisfaire à toute une série de conditions. Il peut notamment couvrir jusqu'à 6 mois de loyer et devra être remboursé en 36 mois maximum. Toute demande doit être introduite avant le 30 juin 2020.

Monsieur le Ministre, je voulais faire le point avec vous sur cette mesure, savoir si aujourd'hui le système est totalement opérationnel et combien de demandes ont été déposées.

Comment la promotion du dispositif s'est-elle organisée auprès des locataires ? Via quels canaux ? Cette mesure répond-elle à une hausse des demandes d'aide introduites aux CPAS en matière de logement ? Y voyez-vous là une corrélation ? Parallèlement, les sociétés de logement public ont-elles constaté une augmentation des demandes ?

Je voulais savoir, Monsieur le Ministre, si le dispositif mis en place sera selon vous suffisant pour maintenir dans le secteur privé les locataires en proie à des difficultés momentanées de paiement.

Et puis une question subsidiaire qui ne se trouvait pas dans ma question écrite qui vous est adressée : quelles sont les garanties et les sécurités qui permettent à ce prêt de n'être utilisé qu'à des fins de paiement des loyers et que des locataires confrontés à toute une série éventuelle de difficultés financières autres pourraient dévoyer le prêt qui leur est octroyé et se retrouver éventuellement dans des difficultés de remboursement ultérieures ?

Merci, Monsieur le Ministre, de faire le point sur cette question et sur ce dossier.

M. le Président. - La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Devin (PS). - Monsieur le Ministre, M. Evrard vient d'exposer le dossier. J'en viens directement à mes questions.

Sur quelle base la perte de revenus est-elle calculée pour donner droit au prêt à taux zéro ?

Quel est l'état de la demande par rapport à ce prêt de la part des locataires depuis son lancement le 4 mai ? Son octroi pourrait-il être prolongé au-delà du 30 juin, date butoir pour y prétendre en fonction des circonstances dictées par le COVID-19 ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Merci, Messieurs les députés,

pour vos questions qui me permettent de faire le point sur ce dispositif décidé le 22 avril par le Gouvernement wallon, à savoir le dispositif « Locaprêt ».

Pour rappel, cette mesure temporaire vise à octroyer des prêts à taux zéro aux locataires qui sont financièrement touchés par la crise, afin de leur permettre de payer leur loyer.

Cette mesure a été mise en place en collaboration avec la Société wallonne du crédit social dont je veux, ici, devant vous et devant M. Hazée, puisque c'est le dernier représentant physique présent...

M. Hazée (Ecolo). - Oui, effectivement, je signale à l'ensemble des groupes que je permets à leurs représentants à distance d'interroger le Gouvernement, puisque le règlement est organisé de la sorte.

Je le fais bien volontiers, mais je voulais quand même pouvoir le dire avec la complicité du ministre.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Et du président !

M. le Président. - Je suis indispensable, mais je ne compte pas. Si M. Hazée n'était pas là, nous pourrions arrêter nos travaux et nous ne saurions pas quand nous recommencerions. Donc, je tiens à le remercier de sa présence ainsi que de la présence de M. Frédéric qui, vous ne le voyez pas, mais qui a laissé ses affaires, prouvant sa volonté de revenir.

La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Merci, Monsieur le Président.

Désolé pour cette petite digression et ce petit clin d'œil. C'est l'heure avancée qui m'y a fait penser.

Cette mesure, je le disais, a été mise en place avec la Société wallonne du crédit social dont je veux saluer la capacité de réaction rapide. Ainsi, en un temps minimum, le Gouvernement a pu adopter un arrêté de pouvoirs spéciaux modifiant le Code wallon de l'habitation durable afin de confier cette mission à la SWCS.

La SWCS a, elle, rédigé des propositions quant aux modalités de mise en œuvre de ce prêt, qui ont été présentées à son conseil d'administration et le Gouvernement a ensuite adopté, le 22 avril comme cela a été évoqué, un arrêté modalisant ce prêt.

Les demandes de « Locaprêt » peuvent être introduites depuis le 4 mai et le système est, depuis lors, totalement opérationnel. Là encore, je tiens à souligner la rapidité dont a fait montre la Société wallonne du crédit social.

Les demandes sont à introduire via le site de la SWCS : www.swcs.be.

Néanmoins, les personnes qui n'auraient pas accès à Internet ou qui ne se sentent pas à l'aise avec les procédures électroniques peuvent, bien entendu, téléphoner au centre d'appel de la SWCS qui s'occupera des différentes formalités.

Une fois sa demande introduite, le demandeur reçoit la liste de documents qu'il doit rentrer pour que son dossier puisse être instruit. La procédure a été simplifiée. Le nombre de documents réclamés est réduit au strict nécessaire, et le délai de traitement est accéléré.

Nous pouvons tirer un tout premier bilan de ce dispositif, puisque le 14 mai au matin, 37 demandes de prêt avaient été introduites et 2 prêts d'ores et déjà accordés.

La promotion du dispositif, pour répondre à la question plus spécifique de M. Evrad, s'est faite jusqu'à présent via une information à toutes les communes et CPAS à travers la lettre d'information électronique de l'Union des villes et communes de Wallonie. Une information par le Gouvernement lui-même dans le cadre de sa communication sur l'ensemble des mesures qu'il a prises face aux conséquences de la COVID-19, et une communication par la SWCS sur les réseaux sociaux : Facebook et LinkedIn. Cette communication va rapidement être élargie, notamment via les sociétés de logement de service public et le Réseau wallon de la lutte contre la pauvreté. La volonté est de faire bénéficier cette mesure aux locataires travaillant dans les secteurs dont la relance sera probablement plus tardive comme l'HORECA. Des canaux de communication touchant plus spécifiquement ces secteurs seront considérés.

Concernant le fait de savoir si le dispositif est suffisant pour maintenir les locataires concernés dans le secteur locatif privé, il est évident que la réponse dépendra de la longueur de la crise et de ses répercussions à moyen voire long terme.

L'aide apportée couvre actuellement une période de six mois et demeure un prêt à rembourser.

En ce qui concerne la perte de revenus, elle n'est pas calculée comme l'évoque M. Devin, elle doit juste être démontrée au travers de documents probants : déclaration sur l'honneur, fiches de salaire, attestations de l'employeur ou de l'organisme de paiement des allocations de chômage et derniers extraits de compte.

À l'instar des documents réclamés pour les demandes de report de paiements, des crédits selon la charte signée entre FEBELFIN et le Gouvernement fédéral. Si le demandeur est un indépendant, tout document probant est également accepté, comme la preuve d'une demande d'aide auprès de l'État fédéral ou une attestation d'un comptable. Il n'y a pas de perte de

revenu minimal, pour répondre à la question de M. Devin. Dès lors que le demandeur apporte la preuve d'une perte de revenus, sa demande est éligible au regard de ce critère.

Cette mesure se veut temporaire, et on l'espère la plus courte possible. Les demandes doivent être introduites avant le 30 juin. A priori, c'est une date fixe, mais bien entendu, le cas échéant, elle pourrait faire l'objet d'une évaluation en fonction de l'évolution de la crise. On espère que cette évaluation et éventuelle modification du dispositif dans le temps ne sera pas nécessaire.

Par ailleurs, nous pourrions en tirer des enseignements en termes de fonctionnement pour ce qui concerne la création à moyen terme d'autres dispositifs. Je pense notamment aux prêts visant à aider les locataires à constituer leur garantie locative comme prévu dans la Déclaration de politique régionale. C'est vrai dans le secteur du logement, mais c'est vrai aussi dans le secteur des pouvoirs locaux. J'ai déjà pu l'évoquer au sein de cette Commission spéciale ou encore ce matin, en Commission du logement et des pouvoirs locaux. Chaque fois que l'on peut tirer des enseignements de cette crise pour le moyen ou long terme, nous devons le faire. Tirons profit des enseignements et des expériences que cette crise nous a amenés à traverser et à envisager. Si l'on peut mettre en pratique les mots que l'on prête à Churchill : « *Never let a good crisis go to waste* », faisons-le.

Vous me demandez enfin si l'on peut craindre un transfert des locations du secteur privé vers la sphère publique, je pense y avoir répondu à la question précédente de M. Maroy et de Mme Mauel. Jusqu'ici, la Société wallonne du logement m'indique que l'on ne note pas augmentation de la demande en logements publics auprès des SLSP, mais il est vrai que les possibilités de contact et d'accès aux services des différentes SLSP ont été réduites durant cette période de confinement. L'avenir nous amènera des éléments statistiques de nature à répondre à votre question plus spécifique, Monsieur Evrad.

M. le Président. - La parole est à M. Evrad.

M. Evrad (MR). - Le dispositif a l'air de fonctionner et vous avez veillé à notamment accompagner les demandeurs et prévoir un centre d'appels pour celles et ceux qui ne disposaient pas de moyens Internet.

Cette crise aura en tout cas un élément positif parce que, on le constate à travers l'ensemble de vos collègues ministres qui ont dû faire face à l'urgence et mettre en place des dispositifs rapides, bien souvent, ce sont des dispositifs qui s'inscrivent parfaitement dans cette notion de simplification administrative que tant de politiques louent ces derniers mois, ces dernières années. On voit que, finalement, il y a moyen, par des

dispositifs simples, de répondre aux attentes des citoyens.

Nous devons, Monsieur le Ministre, en tirer les enseignements. On a peut-être parfois trop tendance à compliquer les dispositifs, à compliquer les filtres et les contrôles, peur de passer à côté de la cible. Je crois que c'est un enseignement important. Là aussi, je souhaiterais que nous puissions avoir un monitoring et un suivi, notamment au niveau des CPAS, pour faire en sorte que ces aides soient utilisées à bon escient et pour qu'elles soient utilisées par rapport à l'objet dont elles font le choix qui a été le vôtre.

Je souhaiterais également profiter de ma réplique pour remercier notre collègue, M. Hazée, pour sa présence en séance plénière, ainsi que M. Frédéric qui vous a rejoint.

M. le Président. - La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

(Réaction d'un intervenant)

M. le Président. - Vous avez raté un épisode, Monsieur Frédéric, mais on vous expliquera.

M. Frédéric (PS). - Non, non, je vous écoutais.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA MISE EN ŒUVRE DU DÉCONFINEMENT
AU NIVEAU LOCAL »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la mise en œuvre du déconfinement au niveau local ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). - Monsieur le Ministre, cette fois-ci, je suis heureux de vous revoir, mais à distance. J'en profite aussi pour remercier les collègues présents pour nous permettre de poser nos questions.

Le déconfinement est cette fois bien lancé avec la réouverture des commerces et l'autorisation de contacts sociaux limités.

La circulation des personnes est à nouveau plus conséquente, avec d'importantes adaptations nécessaires dans l'organisation de tout un chacun, notamment des commerces, mais aussi de l'espace public pour garantir cette distanciation physique.

Face à ces nouvelles réalités, à nouveau – et on ne le soulignera jamais assez –, les communes sont en

première ligne dans la mise en œuvre des différentes injonctions qui viennent des différents niveaux de pouvoir, que cela soit en termes de communication, d'autorisations diverses, ou d'organisation de l'espace public. Les bourgmestres et les zones de police sont fortement impliqués pour garantir la reprise des activités sur leur territoire, tout en garantissant l'ordre public et le respect des mesures sanitaires.

Autant c'était important de garantir l'harmonisation des mesures durant le confinement, autant il me semble tout aussi important de garantir cette harmonisation durant le déconfinement, qui est une période, je pense, encore plus sensible et plus compliquée à faire respecter. Il faut donc donner les moyens aux communes d'agir en ce sens, en termes d'information mais aussi de coordination, de moyens administratifs, financiers et humains.

Face à ces différentes réalités, le soutien des niveaux de pouvoirs supérieurs apparaît dès lors essentiel, que cela soit le niveau de pouvoir régional ou le niveau de pouvoir fédéral.

Je lisais ce matin que plusieurs gouverneurs expliquaient à quel point c'était parfois compliqué de faire respecter une forme d'harmonisation entre les communes. J'ai vu toute une série de mesures qui ont été prises, parfois dans des sens et des directions différentes, parfois une totale confiance aux commerçants, parfois des mesures plus contraignantes prises par les communes de réaménagement de l'espace, parfois des soucis qui ont été relevés en termes d'aide logistique ou matérielle.

Et puis, surtout, un point d'attention particulier aux zones de police qui font état de réelles difficultés pour assurer correctement le respect des règles, où elles se disent parfois submergées et parfois manquer de moyens humains et matériels. C'est la responsabilité du Fédéral qui pourrait leur donner ces moyens, mais je pense que la Région peut aussi jouer un rôle de relais vers le Fédéral, comme elle le fait d'ailleurs depuis le début de la crise.

J'en viens à mes questions, Monsieur le Ministre.

Pourriez-vous m'indiquer les mesures que vous avez prises pour assurer une bonne coordination et une harmonisation dans la gestion du déconfinement par les communes ?

Des moyens spécifiques, humains, administratifs, financiers ont-ils été mobilisés à cet effet au niveau régional ?

En ce qui concerne plus particulièrement le soutien aux bourgmestres et aux zones de police dans la gestion du déconfinement, avez-vous eu des contacts avec le Fédéral pour solliciter des moyens supplémentaires pour les zones de police ?

Enfin, quelles aides sont-elles mobilisables pour assister ces dernières dans cette difficile mission ?

Je vous remercie d'avance.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Je salue à mon tour le retour de notre excellent chef de groupe, M. André Frédéric.

Monsieur Demeuse, merci pour votre question.

Comme vous le précisez à juste titre, les communes sont en première ligne dans la mise en œuvre des injonctions des différents niveaux de pouvoir, que cela soit en termes de communication, d'autorisations diverses ou encore d'organisation de l'espace public.

Dans ce cadre, les bourgmestres sont particulièrement impliqués pour garantir la reprise des activités sur leur territoire.

L'harmonisation des mesures prises par les communes durant la phase de confinement se poursuit durant le déconfinement et ses différentes phases. Il s'avère en effet que cette période est peut-être encore plus délicate à gérer que ne l'était le confinement.

Mes services, à savoir mon cabinet et mon administration, l'Union des villes et communes de Wallonie ainsi que les services des gouverneurs de provinces restent en contact étroit avec les villes et communes de Wallonie afin de leur apporter toute aide et tout soutien nécessaire.

En ma qualité de ministre des Pouvoirs locaux et président du Comité C, s'agissant de l'organisation des services communaux et afin d'assurer une certaine harmonisation des mesures prises, j'ai établi, comme vous le savez, plusieurs circulaires pour encadrer l'exercice des missions des villes et communes de Wallonie et encadrer à la fois ces missions et la continuité du service public dans le cadre du confinement ainsi que dans les phases successives du déconfinement.

Ces dernières, à savoir les villes et communes, disposent par ailleurs d'une aide sous la forme d'une foire aux questions mise à jour régulièrement de manière à répondre à leurs différentes interrogations, foire aux questions qui a été établie sur la base des remontées du terrain, en concertation entre mon cabinet, mon administration ainsi que l'Union des villes et communes et la Fédération des CPAS et qui est mise à jour régulièrement en fonction des questions, des interrogations qui remontent du terrain, en fonction aussi de l'interprétation et de l'évolution de celles-ci, faites par le Fédéral dans le cadre des mesures imposées par le Conseil national de sécurité.

Il est vrai que les décisions communales prises jusqu'à présent peuvent parfois varier fortement d'une commune à l'autre, que ce soit dans le cadre de l'organisation des services ou que ce soit par rapport à la gestion de l'espace public. C'est, selon moi, assez compréhensible puisque, comme vous le savez, le paysage municipal wallon est divers et varié, c'est d'ailleurs ce qui fait toute sa richesse et que les villes et communes sont confrontées à des réalités qui sont pour partie similaires et pour partie différentes.

Les principes qui président à l'adoption de mesures de police administrative ont été rappelés récemment par le Gouvernement fédéral directement et indirectement par l'entremise des cinq gouverneurs de provinces. Un contact et un dialogue ont débuté – il n'a pas débuté, il a continué puisque, depuis le début de la crise, les villes et communes sont en dialogue quasi permanent avec les gouverneurs.

S'agissant maintenant de votre question plus spécifique par rapport aux zones de police, vous l'avez évoqué, il y a une relation particulière et peut-être plus ténue, plus directe – et c'est logique – entre les zones de police et le niveau de pouvoir fédéral avec une tutelle spécifique. Je n'ai pas eu, en tant que ministre des Pouvoirs locaux, d'interpellation directe des zones de police ou des bourgmestres au nom des différentes zones de police, mais il est bien entendu que si tel devait être le cas, j'y serais bien entendu attentif et que je pourrais me faire leur relais auprès notamment du ministre de l'Intérieur ou du Gouvernement fédéral dans son ensemble.

M. le Président. - La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse. Je salue également les mesures qui ont pu être prises.

Le déconfinement sera évidemment long, il sera progressif et je pense qu'à chaque étape, il faudra s'adapter et les communes seront chaque fois – vous l'avez également dit – en première ligne pour assurer la mise en œuvre et le respect des mesures qui seront prises.

On est là face à un travail de longue haleine qui va durer plusieurs mois. Il y a donc pour moi un vrai enjeu de communication et de clarté envers les citoyens, évidemment avec les réalités différentes propres à chaque commune. C'est néanmoins important que les citoyens sachent dans quel jeu ils évoluent, qu'ils sachent quelles mesures sont applicables de manière générale sur l'ensemble du territoire wallon. D'où l'importance que cette coordination, qui a été mise en place pendant le confinement et au début du déconfinement, puisse continuer et se poursuivre le plus longtemps possible.

Je tiens aussi à saluer le rôle joué par l'Union des villes et communes de Wallonie. Vous l'avez dit

également, ils font un travail très important et essentiel dans ce rôle de clarté et de coordination. Je vous invite donc à continuer dans ce sens également.

En ce qui concerne les zones de police, elles seront heureuses d'entendre également qu'elles peuvent s'adresser à vous pour un relais efficace vers le Fédéral.

**QUESTION ORALE DE M. BOTIN À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE TRAITEMENT FISCAL DES AIDES
COMMUNALES OU PROVINCIALES VERSÉES
AUX COMMERÇANTS ET ENTREPRISES »**

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA COMPENSATION DES MESURES DE
DÉGRÈVEMENT OU D'EXONÉRATION
PARTIELLE AUTOMATIQUE DE CERTAINS
ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS LE CADRE
DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- M. Botin, sur « le traitement fiscal des aides communales ou provinciales versées aux commerçants et entreprises » ;
- M. Desquesnes, sur « la compensation des mesures de dégrèvement ou d'exonération partielle automatique de certains acteurs économiques dans le cadre de la pandémie de COVID-19 ».

La parole est à M. Botin pour poser sa question.

M. Botin (MR). - Monsieur le Ministre, ces dernières semaines, un accord avec le niveau fédéral a été négocié par le Gouvernement wallon pour mettre en place un régime fiscal d'absence de taxation, autrement dit d'exonération, pour les indemnités forfaitaires compensatoires COVID qui seraient versées par la Région wallonne ou le niveau communautaire. Cela permet d'optimiser le montant de l'aide versée en évitant qu'une partie significative de celle-ci ne retourne à terme en impôts et lois sociales pour l'indépendant ou la société qui va percevoir ces aides.

Les pouvoirs locaux peuvent à nouveau se réunir au niveau des conseils communaux. Il y en a d'ailleurs pas mal qui se tiennent actuellement. Dès lors, de nombreuses communes ou provinces sont sur le point de décider, dans le cadre d'un plan local de relance local du commerce, d'octroyer également à certains commerces ou à des entreprises une aide directe financière complémentaire aux différents dispositifs qui ont été mis en place par la Région.

Comme dans le cas des indemnités forfaitaires régionales, la question de la fiscalité qui sera réservée à ces aides est très importante et influencera les décisions des pouvoirs locaux. Ainsi, l'exonération d'impôts obtenue pour les indemnités régionales pourrait-elle être étendue à celles versées par les communes ou les provinces ?

Compte tenu du nombre de communes et provinces qui vont dans ce sens, prévoyez-vous une circulaire pour encadrer ces différents plans de relance du commerce ou des entreprises au niveau local ?

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, voici la question dans la droite file de ce que mon collègue vient d'expliquer. Dans notre commune, nous aurons prochainement à confirmer des décisions qui ont été prises par le collège et qui visent à exonérer d'une série de taxes des commerçants, des activités économiques qui ont été touchées par la crise du COVID.

Dans ce cadre, vous avez adopté une circulaire avec des compensations régionales, mais également une FAQ a été publiée. Techniquement, ce document précise que, pour obtenir la compensation régionale, il faut pouvoir prouver qu'il y a eu une modification du règlement taxe dans le cadre d'une mesure d'allègement.

Quand le dégrèvement est automatique, ce règlement-taxe n'existe pas, cette décision de modifier le règlement-taxe n'existe pas.

Si je regarde ma commune, Soignies, elle a un budget de 35 millions d'euros par an. Avec l'application à la fois des dégrèvements décidés dans le cadre de la crise et à la fois ceux qui sont automatiques, par exemple, le fait qu'il n'y a plus de nuitées dans les hébergements touristiques, la taxe sur la force motrice est automatiquement déduite pour période d'improductivité, idem pour les surfaces commerciales, au total on arrive à 450 000 euros de dégrèvement ou de coûts pour la commune.

En comparaison, l'aide proposée par la Région est sur des montants nettement moins importants, puisque vous avez débloqué une somme de 3 969 000 euros pour l'ensemble des communes. Si je fais un prorata en termes de population, on arrive davantage à quelque chose aux alentours de 40 millions, c'est-à-dire 10 fois plus.

Allez-vous débloquer des moyens supplémentaires pour aider les communes à soutenir l'activité économique et commerciale de terrain, notamment dans perspective de la reprise ? Allez-vous aider les communes à ne pas être victimes du COVID-19 ? Le maintien entre la distinction, décision de dégrèvement ou dégrèvement automatique est-elle pertinente ?

C'est sur ces trois questions que j'aurais aimé entendre votre réponse.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Messieurs les Députés, je vous remercie pour vos questions.

Comme vous le savez – et cela a été évoqué par M. Botin –, un projet de loi portant diverses mesures fiscales urgentes en raison de la pandémie de la COVID-19 a été adopté par la Commission des finances et du budget de la Chambre le 6 mai dernier.

Ce projet de loi prévoit en son article 4 une exonération à l'ISCO ou à l'IPP des indemnités octroyées aux entreprises indépendantes et aux particuliers par les régions et les communautés dans le cadre de mesures d'aides prises pour lutter contre la crise.

À ce jour, malheureusement, aucune exonération d'impôts n'est prévue pour les aides directes qui seraient octroyées par les communes et les provinces. C'est effectivement quelque chose que nous devons relayer auprès du Gouvernement fédéral et du Parlement de la Chambre, les uns et les autres, pour que l'on puisse intégrer les aides communales et les aides provinciales dans cette exonération puisque, sans celles-ci, comme vous l'avez évoqué – et ce n'est pas une surprise –, les effets de telles aides communales ou provinciales seraient effectivement amputés de l'impôt et des cotisations sociales.

En revanche, il existe d'autres mécanismes de soutien qui peuvent concerner et cibler en même temps et plus spécifiquement tant les commerces concernés et impactés par la crise de la COVID-19 que les citoyens qui sont aussi frappés par la crise sanitaire et dans leur pouvoir d'achat. Je pense notamment aux chèques commerce qui commencent à voir le jour dans toute une série de communes.

Enfin - et vous le savez -, je vous rappelle que les commerces et les indépendants peuvent aussi être aidés par les communes par le biais de la fiscalité locale. On l'a évoqué avec M. Desquesnes. Ainsi, via ma circulaire du 6 avril, j'ai recommandé aux communes et provinces de réduire leur fiscalité locale en faveur des secteurs particulièrement touchés par la crise et, en contrepartie, une compensation partielle a été prévue en faveur des pouvoirs locaux prenant de telles mesures.

Je dis bien partielle, puisqu'il est bien entendu - je l'ai déjà dit ici, le ministre du Budget l'a également dit - que nous ne pourrions pas compenser l'ensemble des impacts budgétaires et financiers supportés par l'ensemble des secteurs, en ce compris les pouvoirs locaux. Nous devons toutes et tous assumer une partie du coût de cette crise que ce soit au niveau fédéral, que

ce soit au niveau régional ou encore au niveau des pouvoirs locaux. Je veux être tout à fait clair par rapport à cela. On doit la clarté, on doit la transparence, on doit la franchise à l'ensemble des acteurs et donc, ce qui est possible, on doit pouvoir le dire, ce qui n'est pas possible ou pas envisageable, on doit aussi le dire aujourd'hui.

S'agissant de la question plus particulière de M. Desquesnes, la compensation octroyée par la Wallonie dans le cadre des mesures de confinement économique décidé par le Conseil national de sécurité vise les décisions prises par les communes et les provinces qui réduisent ou modèrent les taxes et redevances ayant un impact sur les commerces indépendants et entreprises touchés par la crise de la COVID-19.

La compensation régionale vise donc à aider au travers des communes et provinces les entreprises, indépendants et commerçants locaux affectés par celle-ci. Dans le cas de la belle commune que vous évoquiez il y a quelques instants, Monsieur Desquesnes, des dégrèvements ou exonérations partielles sont automatiquement octroyés dès que le commerce ou l'entreprise est contraint de cesser ses activités durant une période définie.

En tout cas, c'est comme cela que je l'ai compris. La raison de la cessation temporaire des activités importe peu pour obtenir le dégrèvement ou l'exonération fiscales. C'est comme cela que je l'ai compris à la lecture de votre question.

A priori, ces dispositions ne rentrent donc pas dans le champ de la compensation fiscale puisqu'elles font l'objet d'une politique décidée par la commune en dehors de la période de crise. Cela étant, si la commune justifie la cessation d'activités par la pandémie due au coronavirus, cela ne devrait pas, selon moi, poser problème ou difficulté. Je le répète, l'objectif de ce type de mesure est d'aider directement les commerces et les activités, indépendants, commerçants et artisans impactés par cette crise.

Enfin, dernier élément, que j'ai déjà évoqué ce matin en Commission des pouvoirs locaux, on ne pourra pas compenser l'ensemble des pertes à tous les niveaux de pouvoir. Je présenterai au Gouvernement demain matin une série de dispositions visant à tenir compte de la crise et de son impact sur les finances locales afin de faire en sorte d'envisager le court terme et le moyen terme avec pragmatisme et avec souplesse. Cela rencontre les préoccupations de l'Union des villes et communes de Wallonie et de l'ensemble des municipalistes. Je viendrai demain au Gouvernement avec une série de dispositions visant à assouplir les règles budgétaires et comptables qui pèsent sur les pouvoirs locaux afin de tenir compte de la crise que nous avons traversée et que nous traversons encore.

M. le Président. - La parole est à M. Botin.

M. Botin (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos éléments de réponse. Je plaide pour qu'un accord puisse être trouvé au niveau fédéral pour amender les dispositions prévues au niveau régional afin d'obtenir cette exonération tant à l'IPP qu'au niveau de l'impôt des sociétés. Avec l'effort qui sera fait par les pouvoirs locaux, par nos communes et provinces, qui viendront avec des régimes spécifiques qui complètent les aides régionales, ces aides pourront jouer en plein en évitant d'en perdre une partie importante et essentielle. Je plaide vraiment pour qu'une extension de l'accord existant au niveau des aides régionales et communautaires puisse être trouvée pour nos pouvoirs locaux.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse, et il a même anticipé ma réplique. Aujourd'hui, pour une commune comme la mienne, les compensations wallonnes représentent 10 %, c'est-à-dire peu dans le budget communal : 400 000 euros sur un budget de 35 millions d'euros de manque à gagner en termes de recettes communales. C'est significatif.

La mesure qu'il faut prendre pour l'année budgétaire 2020, et sans doute pour les suivantes, c'est une plus grande souplesse budgétaire. Ce sera nécessaire pour tous les pouvoirs publics, y compris pour les communes. On attend donc avec impatience ce que vous nous présenterez demain.

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES MESURES EN FAVEUR DES CPAS SUITE
À LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les mesures en faveur des CPAS suite à la crise sanitaire du COVID-19 ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). - Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser pour ma question n° 7. J'étais dans les parages, mais cela a été trop vite. Je lirai donc attentivement la réponse écrite.

Monsieur le Ministre, les fédérations des CPAS ont demandé des mesures aux différents niveaux de pouvoir afin de faire face à la crise sociale qui se profile dans les prochains mois.

Je vous ai déjà questionné plusieurs fois concernant la situation préoccupante des CPAS.

Les demandes visent notamment l'octroi automatique d'un complément exceptionnel durant la phase de confinement, le remboursement du revenu d'intégration à hauteur de 90 % et l'élargissement de l'accès au tarif social du gaz et de l'électricité, et j'en passe.

Il est vrai que tout ne dépend pas du niveau régional, car énormément de matières dépendent du niveau fédéral.

En tant que ministre des Pouvoirs locaux, quelle est votre réaction face aux demandes des fédérations des CPAS ? Avez-vous déjà consulté votre collègue au niveau fédéral ? Des réunions sont-elles prévues en concertation avec les différents niveaux de pouvoir ? Enfin, vos services planchent-ils sur un plan social ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Madame la Députée, rassurez-vous, je vous adresserai la réponse écrite à votre question dans les plus brefs délais. C'est d'ailleurs vrai pour l'ensemble des parlementaires.

Pour répondre à cette question plus particulière concernant les mesures sollicitées par les différents CPAS du pays, puisque ce sont les trois associations représentant des CPAS, de Wallonie, de Flandre et de Bruxelles, qui, en « front commun », se sont adressées au Gouvernement fédéral. J'en ai pris connaissance et je comprends tout à fait les demandes formulées par ces associations.

Vous savez que, au niveau wallon, nous avons anticipé les mesures puisqu'un budget de 5 millions d'euros a été décidé par le Gouvernement de Wallonie à octroyer aux 253 CPAS de Wallonie, sur base des critères du Fonds spécial de l'aide sociale, et donc sur la base de critères connus, pour faire en sorte que l'on puisse rapidement verser ces moyens supplémentaires aux CPAS de Wallonie.

S'agissant maintenant de la demande d'octroi automatique d'un complément exceptionnel pour les personnes vulnérables qui auraient subi une perte de revenus durant la phase de confinement ainsi que l'élargissement d'accès au tarif social du gaz et de l'électricité, cette demande a été relayée auprès de la *task force* fédérale via ce que l'on appelle le Groupe de consultation.

Selon les informations transmises lors de la dernière réunion de ce groupe, le complément exceptionnel fait actuellement l'objet d'une étude d'objectivation par le SPF Économie.

L'élargissement de l'accès au tarif social du gaz et de l'électricité est en cours d'examen au cabinet de Mme la Ministre Muylle, Ministre de l'Emploi, de l'Économie et

des Consommateurs, chargée notamment de la lutte contre la pauvreté.

Le remboursement du revenu d'intégration à hauteur de 90 %, lui, n'a pas été discuté en Groupe de consultation pour l'instant.

Comme nous le constatons dès à présent, cette crise sanitaire entraîne une crise économique et sociale à laquelle les CPAS wallons ainsi que les CPAS de Bruxelles et de Flandre doivent faire face. Ils sont plus que jamais en première ligne dans la mise en œuvre des politiques d'action sociale, de lutte contre la pauvreté et de santé.

Pour leur permettre d'assurer leurs missions, comme je le disais, le Gouvernement wallon a pris les devants avec cette enveloppe de 5 millions d'euros complémentaires, qui sera attribuée aux CPAS sur base du mécanisme de répartition du Fonds spécial de l'aide sociale dans les prochaines semaines.

Nous avons en outre veillé à ce que ces montants puissent être versés le plus rapidement possible ; ce sera fait dans les prochaines semaines, comme je l'évoquais il y a quelques instants.

Quant à la question relative à l'élaboration d'un éventuel plan social, le dialogue permanent que j'entretiens avec la Fédération des CPAS me permettra d'examiner avec eux et avec le Gouvernement dans son ensemble, les difficultés rencontrées et les différentes demandes qui en découlent.

À ce stade, il est clair que les CPAS attendent des réponses à celles-ci, dont la réalisation d'un plan social ambitieux. Les fédérations wallonne, bruxelloise et flamande ont adressé à la Première ministre, et donc à l'ensemble du Gouvernement fédéral, cette préoccupation, puisqu'un courrier a été adressé le 6 mai dernier en ce sens.

On est donc, bien entendu, sur la même longueur d'onde. Il faudra que nous nous entendions avec le Gouvernement fédéral puisque, comme vous le savez, il est compétent en matière d'intégration sociale et en intervenant notamment dans le remboursement des RIS versés par les CPAS de Wallonie. Nous intervenons, nous, notamment pour le financement général via le Fonds spécial de l'aide sociale.

Nous devons donc nous concerter. Cette concertation a lieu en direct avec la Fédération des CPAS, mais aussi dans un dialogue multilatéral au sein à la fois du groupe de consultation et au sein aussi de la *task force*, urgence sociale qui a été mise en place par le Gouvernement, qui regroupe notamment la Fédération des CPAS et encore le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté ainsi que les représentants des différents ministres et administrations directement concernés par ces matières.

M. le Président. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse complète. On suit de près les travaux du Groupe de consultation.

C'est vrai que l'on a déjà pu avoir un échange par rapport à la situation préoccupante des CPAS via l'Union des villes et communes de Wallonie, qui est venue en audition au niveau de la commission.

C'est vrai aussi que l'on doit être conscient du fait qu'il y aura de nouveaux bénéficiaires au niveau du CPAS, notamment les indépendants qui ont perdu pas mal durant cette crise sanitaire.

En plus, in fine, ce sont les communes qui devront renflouer de toute manière les finances des CPAS.

Comme ministre des Pouvoirs locaux, vous savez toute l'importance de la situation des finances de nos pouvoirs locaux.

Merci, Monsieur le Ministre, pour toutes ces réponses.

Je suivrai de près les travaux de ce Groupe de consultation.

M. le Président. - Cela ne nous avait pas échappé, Madame Galant. Mais tout va bien.

**QUESTION ORALE DE MME MATHIEUX À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA GESTION DES CIMETIÈRES EN PÉRIODE
DE CRISE SANITAIRE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mathieux à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la gestion des cimetières en période de crise sanitaire ».

La parole est à Mme Mathieux pour poser sa question.

Mme Mathieux (MR). - Tout d'abord, je voulais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre endurance.

Je ne souhaiterais pas être à votre place.

M. le Président. - Mais je ne souhaite la donner non plus.

(Rires)

Mme Mathieux (MR). - Monsieur le Ministre, depuis le début de la crise sanitaire, on ne peut

malheureusement que déplorer et constater la hausse des décès dans notre pays.

En effet, le mois d'avril 2020 a atteint le triste record du plus grand nombre de décès enregistrés depuis 1969. Si la crémation est aujourd'hui privilégiée par la majorité des Belges - 6 Belges sur 10 en 2018 - nombreux sont ceux qui choisissent l'inhumation. La gestion des cimetières wallons est, a fortiori, fortement touchée par cette situation.

Avez-vous pris des mesures pour gérer cette problématique tant en termes de capacité que de protocole pour faire face à cette crise sanitaire et à ses conséquences ?

Dans l'affirmative, lesquelles ? Quels sont les écueils rencontrés et les solutions envisagées ? Y a-t-il suffisamment d'emplacements pour les sépultures et de main d'œuvre pour maintenir le rythme des inhumations avec tous les égards qui sont dus à nos disparus ?

En effet, en octobre 2016 déjà, le « Monsieur cimetière » relevait un manque de places dans la majorité des cimetières wallons.

Plus largement, un état des lieux de nos cimetières et de leur capacité est-il prévu en Wallonie ? Dans l'affirmative, avec quels objectifs et selon quel échéancier ?

Un appel à projets dédié aux cimetières est-il envisagé au cours de cette législature ? Une refonte des règles en matière de concessions longue durée est-elle par ailleurs étudiée pour pallier ce manque d'espace ?

À cet égard, une concertation a-t-elle eu lieu ou est-elle prévue avec le gouverneur des différentes provinces ?

Enfin, j'ai lu que la France faisait actuellement face à une pénurie de places, principalement pour des zones réservées à certaines religions – article du France 24 du 15 avril 2020 – car de nombreux pays dans lesquels les personnes voulaient rapatrier le corps, ont fermé leurs frontières. La Belgique est-elle concernée par ce problème ? Quelles sont les solutions envisagées ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Madame la Députée, je vous remercie pour votre question qui comporte plusieurs volets. C'est une question vaste et qui associe plusieurs situations.

D'une part, la crise sanitaire via la COVID-19 et d'autre part, son impact sur la place disponible dans nos cimetières.

À ce sujet, depuis plusieurs années, les villes et communes sont invitées à pratiquer une gestion dynamique de ces espaces. Ce qui inclut une rotation légale des emplacements revenus en propriété communale. Cette obligation de gestion de l'espace funéraire est une mission communale essentielle pour des lieux qui ne sont pas extensibles à l'infini vu les contraintes territoriales.

Dès lors, afin d'aider des gestionnaires locaux, des formations ont été proposées depuis 2013 par le Conseil régional de la formation et le service public de Wallonie, au Centre des métiers du patrimoine, et ce, à raison de cinq sessions par an.

Le manque de places dans nos cimetières légitime donc les efforts que nous avons déployés pour une gestion communale active qui est déjà pleinement intégrée dans bon nombre de communes.

Au-delà, mon administration et moi-même avons été très attentifs à la question durant cette période marquée par la COVID-19.

Nous nous sommes rendus sur le terrain pour constater les difficultés rencontrées par certaines communes et sur cette base, j'ai pris l'initiative d'un arrêté du Gouvernement wallon permettant de déroger, sous certaines conditions strictes, à la période autorisée pour la réalisation de chantiers d'exhumation et d'assainissement de sépultures.

Grâce à ces mesures d'exception, je puis vous dire que selon les informations dont je dispose aujourd'hui, la pandémie de COVID-19 ne provoquera pas de crise sanitaire dans nos cimetières.

La situation qu'elle a créée doit cependant être prise comme un signal pour les gestionnaires locaux pour la réalisation de leur mission dans la gestion sanitaire spatiale et de sécurité de leurs sites funéraires.

Depuis 2009, mon administration est en contact permanent avec les communes, offrant son expertise et un accompagnement sur le terrain.

La situation des cimetières de chaque entité fait régulièrement l'objet de rapports individuels qui, pour le moment, ne relèvent aucun besoin de modification législative concernant la durée des concessions.

Je rappelle d'ailleurs à cet égard que depuis le décret de mars 2009, les concessions sont d'une durée maximale de 30 ans.

Considérant cela et le respect dû aux familles, il ne me paraît pas opportun de les réduire à nouveau. En revanche, si Mme la Députée fait allusion aux concessions à perpétuité, je rappelle qu'elles ont été supprimées en 1971 et sont entrées, depuis cette date, dans un statut légal de concessions temporaires.

Enfin, s'agissant du rapatriement des corps vers l'étranger dans le contexte sanitaire qui nous occupe, il s'agit d'une thématique importante. Si le transfert de la dépouille hors du pays ne peut être réalisé actuellement, il convient d'inhumer celle-ci temporairement, voire définitivement en Wallonie. Vous n'êtes pas sans savoir que, dans ce cas, pour des raisons sanitaires, ces défunts devront rester inhumés pour une durée de cinq ans, qui correspondent à la durée sanitaire des pics de décomposition, sans qu'aucun déplacement soit autorisé durant cette période. Il convient d'ailleurs de préciser que la question ne dépend pas uniquement de l'autorité de tutelle. Toute réflexion à ce propos doit, en effet, tenir compte de l'attitude des différents acteurs face à la manipulation de corps arrivés dans des phases de décomposition problématiques : les entreprises de pompes funèbres, les pays de rapatriement et surtout les compagnies aériennes.

Face à ces différentes questions aux implications multiples, je reste, avec mon administration, à la disposition des communes, afin d'analyser et d'apporter des solutions aux problèmes qu'elles pourraient rencontrer dans le contexte particulier que nous connaissons.

M. le Président. - La parole est à Mme Mathieux.

Mme Mathieux (MR). - Je suis consciente que ce sujet n'est pas des plus agréables, mais la gestion des cimetières est essentielle et fait partie intégrante de la gestion de la crise sanitaire.

À cet égard, je voulais saluer le travail de la Cellule de gestion du patrimoine funéraire, qui est venue en aide à de nombreuses communes.

Je reviendrai plus en détail à l'avenir sur ce thème.

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À
MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN
CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU
TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LES
ENSEIGNEMENTS DE LA GÉNÉRALISATION
DU TÉLÉTRAVAIL PENDANT LA CRISE
SANITAIRE AU SERVICE PUBLIC DE
WALLONIE (SPW) »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « les enseignements de la généralisation du télétravail pendant la crise sanitaire au Service public de Wallonie (SPW) ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (cdH). - Madame la Ministre, je voulais vous interroger sur la pratique du télétravail au sein des services de l'administration wallonne.

La crise sanitaire a obligé les employeurs à revoir leurs modes de fonctionnement et d'organisation. Les travailleurs et employés ont eux-mêmes dû adapter leurs modes de fonctionnement. C'est une expérience qui nous a été, en quelque sorte, imposée, mais qui mérite d'être analysée et évaluée, pour en retirer, le cas échéant, des enseignements positifs ou, du moins, une évaluation des enseignements pour l'avenir.

Je voudrais, Madame la Ministre, vous demander de tirer un bilan provisoire de cette expérience, tant pour les services publics de Wallonie que pour les UAP.

Avez-vous des chiffres disponibles concernant la proportion des agents qui ont pu recourir au télétravail, concernant la proportion d'agents qui ont dû continuer à travailler sur le terrain ou dans le cadre qui était habituellement le leur dans le respect des consignes sanitaires ?

Y a-t-il des indications sur le nombre d'agents qui ont bénéficié d'une dispense de services, ne pouvant entrer dans les deux précédentes catégories ?

Avez-vous des chiffres disponibles sur l'évolution des congés pour convenance personnelle, par exemple, ou éventuellement même pour les congés de type coronavirus, puisque ce droit vient d'être ouvert ?

Pour accompagner cette pratique du télétravail, vous avez certainement dû consentir à des investissements, notamment informatiques. Avez-vous quelques chiffres à nous donner sur les dépenses réalisées notamment pour l'acquisition d'ordinateurs portables ?

Ces investissements se sont-ils faits au détriment d'autres *process* ?

Au-delà de ce bilan provisoire, je voudrais vous interroger de manière plus prospective.

Avez-vous l'intention de faire réaliser soit par vos propres services soit par un intervenant externe une évaluation scientifique du télétravail pas uniquement sur les chiffres recensés, mais sur la qualité des services prestés, sur le bien-être des agents, car ces pratiques ne sont pas neutres de ce point de vue, sur la satisfaction des usagers ?

Le cas échéant, de recourir à un audit interne ou externe pour procéder à cette évaluation scientifique qui devrait tenir compte évidemment, le cas échéant, du volume d'activités. On imagine bien que le flux des dossiers n'a pas été tout à fait le même en période de confinement ou en période de déconfinement.

Voilà, Madame la Ministre, les quelques questions que je voulais vous poser. Je vous remercie déjà pour les éléments de réponse que vous pourrez m'apporter.

M. le Président. - La parole est Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Bonsoir, Monsieur le Président, bonsoir aux députés présents, mais aussi aux députés virtuels que je me réjouis donc de retrouver pour répondre à vos questions au sujet du télétravail.

Monsieur le Député, dès l'annonce du confinement et de la généralisation du télétravail, toutes les dispositions utiles ont été prises pour organiser le travail de chacun des 10 000 agents du SPW, que ce soit en présentiel, dans les bureaux, sur le terrain ou à domicile.

Selon les dernières données arrêtées au 7 mai, 4 985 agents, c'est-à-dire 51,5 %, travaillaient depuis leur domicile et 2 200, c'est-à-dire 22,7 % étaient actifs sur le terrain. Ces agents de terrain regroupent les agents actifs à l'extérieur ainsi que les agents dans les bureaux administratifs. Ces proportions restent stables même si ces chiffres évoluent chaque jour compte tenu des périodes de congés, des absences pour maladie ou des prestations à temps partiel.

À cette même date, 1 165 agents étaient en dispense de service, c'est plus ou moins 12 % et cela concerne en grande majorité des convoyeurs scolaires et aussi des réfectoiristes.

Les disponibilités pour convenances personnelles n'ont pas spécialement varié et sont même restées très stables. Elles concernent quelque 111 agents.

Dans ma réponse, Monsieur le Député, j'ai les chiffres ventilés par direction du SPW. Je ne vais peut-être pas citer tous ces chiffres parce qu'il y en a beaucoup, mais en tout cas, soit je les donne ici au secrétariat du Parlement, soit je vous invite, comme cela arrive parfois dans le cadre de questions impliquant des chiffres, à me poser une question écrite et je pourrai donc vous communiquer tous les chiffres, département par département.

Le Comité stratégique du SPW a réalisé un bilan de la gestion de crise COVID-19 et un rapport d'activités duquel il ressort que plus de 60 % des missions se sont poursuivies normalement, voire ont augmenté comme, par exemple, assurer la communication, conseiller en matière de bien-être ou gérer les indemnités COVID-19.

Environ un tiers des missions du SPW se sont néanmoins poursuivies avec une réduction de volume due soit à une réduction de la demande, soit aux nécessaires conditions de distanciation sociale. Il s'agit,

toujours par exemple, des formations et sélections du personnel, donc les recrutements qui ont été suspendus, de l'offre d'un support en comptabilité ou encore des contrôles dans le cadre de la tutelle. La diminution de volume se situe en général entre 25 à 50 % du volume habituel d'activité.

Seulement 5 % des missions ont dû être totalement interrompues, principalement en raison de l'impossibilité de respecter les mesures de distanciation sociale.

Sur base de cette analyse, il apparaît que le reflux d'activité ne sera pas massif lors du déconfinement et les mesures pour assurer la reprise totale des activités se mettent déjà en place.

À ce stade, il n'y a pas d'audit à proprement parler, donc ni externe ni interne, qui est envisagé pour évaluer le fonctionnement de l'administration pendant cette période, eu égard à ce qui précède.

En ce qui concerne les investissements informatiques, le Gouvernement wallon prévoit annuellement les budgets pour le paiement des licences, les contrats de services de gestion et de maintenance ainsi que pour le renouvellement périodique de ses équipements mutualisés et individuels.

Depuis 2018, il a été décidé de passer à un équipement individuel tout portable au fur et à mesure du remplacement périodique du parc et des moyens complémentaires ont été dégagés cette année dans le cadre des mesures visant à favoriser le télétravail puisque vous savez qu'il y a de nouvelles dispositions qui sont d'application depuis le 1er janvier 2020.

Le remplacement de matériel obsolète et l'équipement de nouveaux télétravailleurs étaient prévus à concurrence plus ou moins 1 400 unités portables.

Suite à la crise du coronavirus, des mesures ont été prises pour mener ces opérations de remplacement dès la sortie du confinement des équipes en charge des installations sur un laps de temps raccourci et non sur 12 mois comme initialement prévus.

En outre, l'accélération du passage autoportable et le remplacement anticipé du matériel informatique de type fixe, soit 29,43 % du parc de machines individuelles du SPW seront accentués dans le cadre du premier feuillet d'ajustement budgétaire. Je vais y revenir dans un instant. Il faut savoir que beaucoup d'agents ont repris des équipements fixes pour travailler à domicile.

Concernant l'évaluation des effets du télétravail, le Service public de Wallonie a procédé à une enquête auprès de ses agents. Cette enquête ne vise pas à une évaluation scientifique, mais plutôt à prendre le pouls de l'organisation durant la crise. Bien évidemment, une évaluation plus prospective est envisagée dans un second temps. Cette enquête auprès des personnels a

bénéficié d'un large taux de réponse puisque l'on a eu plus de 4 200 répondants.

La crise a un impact sur la perception du télétravail : 85 % des personnes consultées se montrent favorables, voire très favorables au télétravail, contre 66 % précédemment. Une communication large des résultats au personnel est prévue dans les prochaines semaines.

Deux, en ce qui concerne les UAP. Je vous confirme que les mesures adoptées par le Gouvernement en matière de modalités du travail durant la pandémie s'appliquent d'office aux membres du personnel tant du SPW que des organismes d'intérêt public visés par le décret du 22 janvier 1998 relatif au statut du personnel de certains organismes d'intérêt public relevant de la Région wallonne.

À chaque fois, le Gouvernement a invité les ministres fonctionnels à veiller à ce que les organismes relevant de leurs compétences appliquent les mesures ou adoptent des dispositions similaires. L'accent a été mis...

M. le Président. - Puis-je vous demander de conclure, Madame la Ministre ?

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Très vite alors, Monsieur le Président. Désolée.

L'accent a été mis sur la coordination et la collaboration entre le SPW et OIP. Nous avons, le 27 avril, chargé le Collège des fonctionnaires généraux de déterminer les impacts et les besoins informatiques particuliers résultant directement de la gestion par le SPW et les unités d'administration publique de la crise COVID-19 en collaboration avec la mission CEO team afin d'assurer la vision et la cohérence informatique transversale nécessaire, ainsi que de garantir des économies d'échelle.

Je suis désolée, Monsieur le Président, d'avoir été un peu longue, mais c'est un sujet qui me passionne.

M. le Président. - Je comprends. C'était intéressant, mais cela devient vraiment fort long par rapport au temps qui vous est octroyé. C'est pour cela que je me suis permis.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - Je voudrais remercier Mme la Ministre pour le caractère très complet de sa réponse. Merci pour les chiffres que vous avez déjà pu communiquer et je ne doute pas que d'une manière ou d'une autre, vous pourrez me faire parvenir les chiffres par département.

Je note avec satisfaction qu'il n'y a pas lieu de redouter les effets du déconfinement en termes d'afflux, de dossiers.

Et puis, je note surtout, avec beaucoup de gratitude, que l'ensemble des agents du Service public de Wallonie, des UAP, on fait preuve à travers cette crise d'une extraordinaire capacité de souplesse, ont fait preuve de flexibilité, d'innovation, d'adaptabilité. Je trouve que cela mérite vraiment des remerciements. Je voudrais également profiter de cette question et de cette réplique pour adresser des remerciements à tous ceux qui ont pris la peine de faire évoluer leur propre pratique professionnelle pour continuer à rendre un service public de qualité.

Si j'en crois l'enquête de satisfaction qui a été réalisée, le regard que chacun peut porter sur sa propre pratique a évolué, et parfois c'est très bien ainsi. Cela veut donc dire qu'il y a des enseignements à tirer pour l'avenir. C'est sans doute un peu tôt, là, maintenant, pour entrer déjà dans cette phase prospective, mais je suis persuadé que cette expérience contrainte nous aura permis collectivement de faire une expérience qui pourra sans doute modifier durablement et structurellement notre façon d'organiser le travail au sein de nos administrations. En tout état de cause, cela mérite un coup de chapeau pour tous ceux qui auront supporté cette épreuve.

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À
MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN
CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU
TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « L'APRÈS-COVID-
19 POUR LES OPÉRATEURS TOURISTIQUES
COMMUNAUX »**

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À
MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN
CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU
TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LA
RÉOUVERTURE DES PARCS DE LOISIRS EN
WALLONIE SUITE AU COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À
MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN
CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU
TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LES RÉSULTATS
DE L'ÉTUDE VISANT À PRÉPARER LA
RELANCE DU TOURISME EN WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN
CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU
TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LE PLAN DE
RELANCE DU TOURISME »**

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN
CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU
TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LE
DÉCONFINEMENT DANS LE SECTEUR DES
HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière de :

- M. Fontaine, sur « l'après-COVID-19 pour les opérateurs touristiques communaux » ;
- M. Maroy, sur « la réouverture des parcs de loisirs en Wallonie suite au COVID-19 » ;
- M. Maroy, sur « les résultats de l'étude visant à préparer la relance du tourisme en Wallonie » ;

- M. Desquesnes, sur « le plan de relance du tourisme » ;
- M. Desquesnes, sur « le déconfinement dans le secteur des hébergements touristiques ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Madame la Ministre, nous sommes entrés dans la première phase de déconfinement depuis le 4 mai dernier. Selon les estimations du Conseil national de sécurité, la réouverture des opérateurs touristiques sera ou serait à l'étude pour la phase 2 dans certains cas, mais la plupart des opérateurs touristiques verront leurs mesures de réouverture étudiées dans le cadre de la phase 3, qui doit s'enclencher, si pas de changement, le 8 juin prochain au plus tôt.

Lors de la dernière séance de Commission spéciale, vous aviez répondu à une série de questions sur la relance du tourisme wallon et avez évoqué une demande faite aux organismes locaux « de réaliser un benchmark sur les différentes possibilités de bons à-valor promotionnels ». De premiers résultats vous sont-ils déjà parvenus ?

Plusieurs offices du tourisme ont la responsabilité d'attractions touristiques locales qui représentent un impact conséquent à l'échelle locale, voire régionale, en termes d'emploi et en termes économiques.

Que prévoyez-vous pour venir en aide à ces attractions de taille plus modeste dont les revenus dépendent souvent, voire exclusivement, de l'organisation de visites scolaires et de visites en période de vacances ? Dans les deux cas, ces rentrées me semblent fortement compromises, malheureusement, pour la saison 2020.

Comment envisagez-vous la tenue de la saison 2021 puisque nous devons nous projeter ? Dans le tourisme, vous le savez, on se projette beaucoup plus loin que les quelques mois qui sont devant nous ? La saison 2020 s'avérera sans doute cruciale pour la survie du secteur, des attractions gérées par les offices du tourisme communaux.

Je pense également aux attractions locales frontalières qui font face, en temps normal, à un flux important de touristes frontaliers et qui mènent des actions de promotion touristique de l'autre côté de la ou des frontières pour assurer une part plus importante de leurs revenus.

Qu'est-il prévu en termes de soutien et d'aide à ces attractions frontalières à la lumière des déclarations du Premier ministre français Philippe sur le maintien de la fermeture des frontières françaises jusqu'au 15 juin au minimum ?

Enfin, il y a une question que je n'ai pas citée. Je ne vous en voudrai donc pas si vous ne pouvez pas y

répondre. Certains musées peuvent rouvrir sous certaines conditions très strictes. Pourquoi pas les attractions touristiques de tailles moyennes avec les mêmes conditions ? Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy pour poser ses questions.

M. Maroy (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Président et vous félicite pour ce véritable marathon. Vous aurez fait le tour des quatre coins de la Wallonie au cours de cette journée.

Madame la Ministre, bonjour, je souhaiterais vous interroger sur un secteur très porteur du tourisme wallon, à savoir les parcs de loisirs. Ils sont à l'arrêt depuis le début du confinement. Plus tard puisque le Conseil national de sécurité a donné son feu vert pour la réouverture des parcs animaliers. Pairi Daiza, le parc animalier des Grottes de Han ou encore le Monde sauvage d'Aywaille peuvent ainsi à nouveau accueillir les visiteurs moyennant des aménagements spécifiques.

Il y a quelques jours, vous vous êtes notamment rendue à Pairi Daiza afin d'en vérifier la bonne mise en œuvre. Pourriez-vous nous en faire un petit compte rendu ?

Si les parcs animaliers ont retrouvé le sourire, les parcs d'attractions, eux, en sont bien loin. Pas de réouverture annoncée, pas dans l'immédiat.

On sait que la prochaine étape du déconfinement est annoncée pour le 4 juin prochain. Les gestionnaires de ces différents parcs d'attractions attendent avec impatience une décision favorable.

Belgoparcs, l'association des parcs d'attractions belges a pris des initiatives en établissant toute une série de mesures afin d'assurer la sécurité des visiteurs en cas de réouverture, comme, par exemple, la limitation du nombre de visiteurs, des tickets qui sont datés ou encore des marquages au sol.

Madame la Ministre, les parcs d'attractions sont, vous ne l'ignorez pas, un gisement très important d'emplois saisonniers. Ils pourraient bien devoir renoncer à les engager si leurs portes restent closes. Leurs pertes, vous le savez aussi, sont colossales. Je pense par exemple à Walibi, dans ma région. Pourriez-vous faire le point sur les perspectives de réouverture et sur les contacts que vous avez avec les membres du Conseil national de sécurité ? Êtes-vous en mesure de nous indiquer les mesures concrètes qui pourraient être prises pour soutenir les parcs de loisirs wallons ?

Des aides spécifiques pourraient-elles être envisagées ?

Enfin, la campagne de promotion du tourisme wallon, qui est en préparation, englobera-t-elle les parcs de loisirs ?

Ma deuxième question porte sur les résultats de l'étude visant à préparer la relance du tourisme en Wallonie.

À votre initiative, Madame la Ministre, et dans la perspective de l'élaboration d'un plan de relance pour le tourisme wallon, un sondage a été réalisé récemment auprès de 3 000 personnes.

La cible, ce sont des Belges, francophones et Flamands, des Français et des Hollandais, à qui l'on a demandé où ils comptaient partir en vacances avant la crise et comment ils envisagent les choses aujourd'hui.

Différents enseignements ressortent de ce sondage :

- 53 % des sondés ont décidé de ne pas partir en vacances cette année, car ils pensent que l'épidémie et le confinement ne seront pas complètement terminés ;
- la sécurité est devenue le premier critère de choix pour 60 % des vacanciers ;
- un tiers compte rester dans un rayon de maximum 200 kilomètres ;
- ils sont une majorité à vouloir faire du tourisme chez eux, notamment pour soutenir l'économie locale ;
- la confirmation spécifique des Belges qui partiront en vacances puisque deux sur trois opteront pour une destination plus proche que d'habitude.

C'est là que vient la bonne nouvelle, Madame la Ministre : avant la crise du COVID, seuls 9 % des Belges avaient planifié un séjour en Wallonie. Avec la crise sanitaire, après la crise sanitaire, ils sont désormais 27 %. Si l'on inclut les réponses des Hollandais et des Français, on arrive à 18 % de personnes interrogées qui choisiraient volontiers notre Région. Un dernier chiffre encourageant : 91 % des personnes interrogées qui sont déjà venues en Wallonie déclarent vouloir y revenir.

Ces différents enseignements constituent une chance pour le tourisme wallon. Notre Région a, de toute évidence – mais on n'en doutait pas –, une excellente carte à jouer en cette période troublée, qui bouscule en quelque sorte le traditionnel top 3 des destinations favorites des vacanciers, à savoir la France, l'Espagne ou encore la Turquie.

Madame la Ministre, faisons d'une contrainte une opportunité !

Quelles conclusions tirez-vous de ce sondage et de ses résultats ?

Vous avez mis en place un groupe de travail qui se réunit plusieurs fois par semaine pour élaborer une stratégie de relance du tourisme wallon. Tous les acteurs concernés y collaborent, paraît-il, très activement. Où en sont les travaux ? Ils sont sur le point d'aboutir puisque

vous avez annoncé une stratégie pour la fin du mois de mai.

Comment envisagez-vous les axes principaux de ce plan de relance à la lumière des résultats de ce très intéressant sondage ?

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes pour poser ses questions.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Président, je me permets de m'associer aux remerciements puisque non seulement on a fait le tour de la Wallonie, mais maintenant, vous avez fait le tour de l'horloge.

Madame la Ministre, mon collègue, M. Maroy, vient d'expliquer la question en long et en large et celle-ci colle tout à fait à la première que je vous avais adressée.

J'ajouterai une question que je vous ai posée il y a 15 jours : quels sont les moyens budgétaires que vous allez mettre à côté de ce plan de relance ? C'est la question qui complète toutes celles formulées par mon collègue, M. Maroy.

J'en viens maintenant à mon autre question, qui concerne le logement touristique.

Cela fait deux mois que nous sommes confinés. Les gens ont besoin d'air, ils ont besoin de respirer, notamment celles et ceux qui vivent en ville.

Dans un premier temps, on a déjà parlé d'une perspective d'ouverture ou de retour possible pour les propriétaires de seconde résidence. Cela avait été annoncé le 18 mai et il semblerait maintenant que ce soit plutôt début juin. J'espère que cette décision pourra se prendre.

À côté de cela, il y a également les logements touristiques en Wallonie. C'est sur ce point que je voudrais attirer votre attention, notamment dans le cadre des discussions prises au Fédéral par le Conseil national de sécurité, auxquelles, j'imagine, la Région wallonne est associée d'une façon ou d'une autre.

Il y a une forte différence entre la structure du logement touristique en Flandre et en Wallonie, surtout à la côte belge et en Wallonie.

En Wallonie, nous avons un tourisme relativement diffus avec beaucoup de gîtes, de maisons de vacances et de chambres d'hôtes, ce qui n'offre pas une densité trop importante et qui a donc l'avantage d'être mieux adapté, plus résilient, à la situation de crise que nous connaissons.

Quelle est la différence entre un logement autonome, qu'il s'agisse d'un gîte rural, d'un meublé de vacances et une seconde résidence ? Ce sont des logements autonomes, il n'y a pas de raison de les traiter de façon distincte.

Je voudrais que la décision dont on sent qu'elle va commencer à arriver au niveau du Conseil national de sécurité, la décision d'ouvrir la possibilité d'un retour dans une seconde résidence, on regarde les choses de façon objective. C'est-à-dire également de façon similaire pour les logements qui sont des locations de bâtiments autonomes dans lesquels les gens n'ont pas la nécessité de recourir à des services collectifs.

Cela peut aussi être le cas pour des structures un peu différentes, du style camping, ou pourquoi pas villages de vacances, mais là, évidemment, avec sans doute une densité d'utilisation moindre.

Ma première question, par rapport aux logements touristiques, c'est comment peut-on s'assurer qu'ils soient bien traités et pas oubliés dans les décisions de déconfinement qui vont être prises ou qu'ils soient traités de façon objective, en fonction des paramètres physiques des lieux et des risques pour la santé humaine sur laquelle nous ne devons pas tergiverser ?

C'est un élément important et je ne voudrais pas que les débats et la particularité de la Flandre focalisent la décision sur la réouverture des sites touristiques.

On a entendu, notamment, les bourgmestres flamands, des ministres flamands s'exprimer sur le sujet. Il faut défendre de façon singulière la réalité touristique wallonne et qu'elle ne soit pas amalgamée avec des lieux de concentration importante.

L'autre aspect sur lequel je voulais vous interroger en ce qui concerne la réouverture des hébergements touristiques, ce sont les conditions de sécurité et d'hygiène. Un groupe de travail est créé auquel, j'imagine, les régions sont associées puisqu'elles sont compétentes en matière de tourisme à quelles conditions concrètes, quel type de désinfection, quel type de matériel, quel type de procédure va-t-on mettre en place de façon à ce que les hébergements touristiques puissent rouvrir dans des conditions à la fois, sanitaires irréprochables d'une part, mais aussi qui permettent de redonner la confiance dans nos visiteurs.

Les chiffres cités par M. Maroy et qui concernaient l'étude que vous avez lancée via l'organisation touristique wallonne démontrent bien qu'il y a encore de la crainte et de la peur, c'est légitime chez les citoyens belges, mais qui ont envie quand même de retourner au tourisme. Il faut les rassurer.

Quelles sont les concertations que vous menez aujourd'hui, je l'espère, avec notamment les fédérations professionnelles, les Gîtes de Wallonie, Accueil champêtre, ou encore Walcamp, qui sont les structures qui organisent ces métiers du logement touristique ?

J'aimerais vous entendre sur ces sujets-là.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Messieurs les députés, merci pour votre enthousiasme communicatif sur le tourisme wallon.

Je peux vous confirmer que le travail du groupe de relance avance très bien et l'ensemble de vos questions me permet de vous faire un point global.

Pour rappel, le groupe relance du tourisme wallon est unique et est constitué comme suit :

- un comité de pilotage est composé du CGT, de WBT et de mes collaborateurs ;
- une équipe d'experts du secteur composé de l'ensemble des associations du tourisme, qui ont été cités aussi en partie par M. Desquesnes ;
- des Fédérations touristiques et des représentants des Maisons du Tourisme.

Les associations, les fédérations touristiques et les Maisons du tourisme ont chacune leur rôle à jouer dans le cadre de la relance. Tous se joignent pour ces deux objectifs :

- faire remonter l'ensemble des demandes du secteur ;
- construire les outils permettant de répondre aux demandes du secteur.

Les demandes du secteur portaient sur différentes catégories d'actions, je vais aborder trois thèmes :

- les actions liées à la période du déconfinement qui est fondamental et qui est en cours ;
- les actions liées au soutien des opérateurs touristiques durant la crise ;
- les actions liées au lancement de la saison touristique 2020 évoquée plus largement par M. Maroy.

Je conclurai par quelques mots sur la relance globale dans laquelle, bien sûr, le tourisme a une place fondamentale.

En ce qui concerne les actions liées à la période de déconfinement, ce lundi 18 mai, différents opérateurs ont pu ouvrir leurs portes, vous l'avez dit :

- les infrastructures d'intérêt culturel : les musées, les châteaux et citadelles, les demeures et monuments historiques ;
- et les infrastructures d'intérêt naturel : les jardins, les parcs et réserves naturelles, les zoos et parcs animaliers.

Par contre, les activités récréatives, dont les parcs « aventure » restent, quant à elles, toujours interdites.

Nous avons travaillé avec les différents secteurs à proposer des mesures de déconfinement au groupe d'experts, le GEES, qui fait des propositions au CNS.

Nous avons eu des contacts avec les différentes instances du Gouvernement fédéral pour leur démontrer la maturité du secteur et les engagements que celui-ci prenait pour la sécurité sanitaire de nos citoyens. Ce travail continue pour les opérateurs qui ne peuvent pas encore ouvrir leur établissement. Dans ce cadre, nous travaillons de concert avec les autres régions et communautés du pays : la Région flamande, la Région bruxelloise et la Communauté germanophone. Nous souhaitons établir une position commune pour ouvrir un espace de dialogue avec le GEES dans ce sens. Ces contacts sont prévus dans les prochains jours.

Concernant les hébergements touristiques et les résidences secondaires – je partage tout à fait l'analyse qui a été faite par M. Desquesnes –, les propriétaires de seconde résidence ne comprennent pas le maintien de l'interdiction d'accéder à leur bien. Je comprends leurs interrogations et, en l'absence d'explications, je partage leur incompréhension. Il est souhaitable que le CNS apporte des perspectives claires le plus rapidement possible pour les résidences secondaires, tout comme pour les responsables de gîtes et d'infrastructures récréatives. Je suis bien entendu très active afin d'alimenter au mieux les experts et mettre en avant les propositions faites avec le secteur.

Les services annexes des différents établissements touristiques tels que les salles de réunion, les piscines, les restaurants font également l'objet d'une grande attention. Ceux-ci restent des points très sensibles dans la gestion de la crise sanitaire, notamment en lien avec les normes prévues pour le rassemblement des personnes. Si nous avons fait des propositions, c'est le CNS qui doit se positionner sur les ouvertures potentielles et les normes à respecter. Vous savez que dans les infrastructures qui sont ouvertes depuis hier, tout ce qui touche à l'HORECA et aux plaines de jeux reste fermé.

Un guide sanitaire a été mis en ligne hier sur le site du CGT. Il est le fruit d'un travail important du CGT, de WBT, en relation avec les associations professionnelles. Celui-ci est, pour l'instant, uniquement à destination des opérateurs dont l'ouverture est autorisée par le CNS. Il sera complété au fur et à mesure des décisions du CNS pour les autres secteurs tels que l'hébergement. Il est concerté avec les associations. Il se veut pratique et orienté usagers afin de faciliter la gestion sanitaire pour les opérateurs touristiques. M. Maroy l'a souligné, j'ai pu constater sur le terrain, tant dans les musées, l'Abbaye de Stavelot ou Pari Daiza, que j'ai visités, les mesures qui ont été mises en place. Ce sont des mesures à la fois de contingentement où il y aura un nombre limité de personnes admises dans les infrastructures, des mesures de distances sociales avec des signalements au sol et toutes les mesures sanitaires indispensables pour la bonne poursuite des activités. Il faut aussi se rendre compte qu'à ce stade, les capacités des infrastructures sont réduites. Si je pense à Pairi Daiza, le parc va fonctionner à moins de 66 % de sa capacité et c'est la

même chose pour les musées que j'ai pu visiter. Les animations tactiles sont également fortement compromises.

En ce qui concerne les actions liées au soutien des opérateurs touristiques durant la crise, différentes mesures de soutien sont en construction et seront présentées dans les tout prochains jours au Gouvernement wallon. Contrairement à d'autres matières, il n'existait aucune base légale qui permettait de mettre en œuvre les mesures de soutien que je souhaitais pour le secteur et en concertation avec celui-ci. Le CGT a donc travaillé à des textes réglementaires. Nous affinons les derniers détails. Je vous les présenterai dès que ce travail sera finalisé et que le Gouvernement wallon aura validé ces propositions.

Ces mesures seront accessibles à différents secteurs, mais aucune différenciation ne sera faite sur base de la localisation géographique, ceci répond à la question de M. Fontaine sur les attractions transfrontalières.

Au niveau budgétaire, je peux vous dire que je vais consacrer le maximum des possibilités du CGT, mais je peux essayer de satisfaire beaucoup de désirs de M. Desquesnes, je ne pourrai pas aujourd'hui, ce soir, vous donner un montant précis.

En ce qui concerne les actions liées au lancement de la saison touristique 2020, elles sont principalement centrées sur la communication.

Là, je vais faire allusion au sondage qui était une question de M. Maroy.

Dès le début de la crise, il a été essentiel de connaître les attentes des touristes et le changement de leurs comportements après la crise. Il apparaît qu'un quart des sondés choisissent la Wallonie comme destination pour cet été. Les indécis souhaitent privilégier une destination plus proche, voire très proche. Les activités les plus plébiscitées sont les promenades, les visites de villes et villages et les visites des sites naturels. De plus, la notoriété de la Wallonie est très satisfaisante puisqu'elle présente une cote de 7,4/10.

Ce sondage – dont M. Maroy a vraiment bien résumé les grands enseignements – nous a permis de cibler les publics cibles, les besoins et les attentes des touristes et c'est à partir de ce sondage que l'on est en train de construire la stratégie de communication.

L'objectif est de donner une image positive et large de la Wallonie qui puisse profiter tant au secteur du tourisme qu'aux autres secteurs touchés par la crise, à savoir les commerces et les producteurs locaux, mais bien d'autres aussi.

Elle doit donner envie au touriste de visiter la Wallonie mais également le rassurer. Elle doit lui laisser entrevoir l'ensemble des possibilités qui s'offrent à lui :

visiter une attraction, un musée, prolonger son séjour dans un hébergement, manger un bout, faire du shopping.

Dans un premier temps, la campagne se concentrera sur le territoire belge. En fonction de l'ouverture des frontières, plusieurs scénarios ont été prévus pour une extension de la campagne.

Cette campagne de communication sera celle de tous les opérateurs touristiques. Un kit « communication » sera mis à leur disposition pour qu'ils puissent se l'approprier et également créer leurs propres supports. C'est donc une image unie du tourisme wallon que nous souhaitons montrer. Des contacts vraiment très étroits ont également lieu avec les organes de promotion.

Le *pass* tourisme est toujours à l'analyse. J'ai confié la tâche aux fédérations touristiques. Celles-ci me feront leurs propositions dans les prochains jours. Sur cette base, je pourrai voir si une généralisation sur le territoire de la Wallonie peut être faite. Pour la mise en œuvre de ce *pass*, les fédérations touristiques seront les relais principaux.

Je souhaite également intégrer l'AWaP qui est proactive et qui participe aussi à la relance du tourisme, puisque la promotion du patrimoine est aussi un des atouts précieux de l'offre touristique. Hier, on a abordé cette question en commission : des produits patrimoniaux vont être créés et venir ainsi renforcer l'offre pour cet été.

En conclusion, je voudrais insister aussi sur la relance. Dans le contexte de la politique de relance de la Wallonie et du travail mené dans le cadre de Get up Wallonia, je souhaite également prendre des mesures structurantes pour accompagner et redynamiser le tourisme en portant une attention particulière à la pérennisation des structures et des emplois, mais aussi à renforcer cet écosystème que j'évoquais un peu plus tôt qui est tout ce qui participe à la dynamique du tourisme, qui concerne également la culture, les loisirs, le commerce, les circuits courts, donc aussi la promotion de notre agriculture.

Il est clair que ces mesures de relance auront un coût. Nous examinerons avec l'ensemble du Gouvernement la possibilité de faire appel au Fonds européen évoqué récemment et qui sera présenté concrètement par la Commission européenne le 27 mai prochain.

En ce qui concerne la fin de l'année 2020 et l'année 2021, le plan se construit petit à petit parce que c'est vrai – M. Fontaine a raison –, il faut déjà voir plus loin et anticiper 2021.

L'objectif est que les actions mises en place cette année soient de véritables tremplins pour la saison prochaine.

Le travail sur des actions plus pérennes va reprendre, notamment en lien avec le plan stratégique, que je souhaite toujours mener, sur le tourisme wallon.

Dans ce cadre, différentes propositions sont en cours d'analyse, toutes orientées vers un tourisme plus durable.

Pour l'instant, l'ensemble de l'équipe de relance se concentre sur la gestion de la crise, donc la période de déconfinement, du soutien et de l'été 2020.

Voilà, à ce stade, Messieurs les députés, ce que je pouvais vous dire sur le tourisme wallon.

Merci pour votre attention.

M. le Président. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Merci, Madame la Ministre, pour cette réponse bien détaillée.

Néanmoins, je reste sur ma faim parce que, même si vous dites qu'il y aura un soutien des opérateurs touristiques, cela devra être validé par le Gouvernement wallon – et j'ai confiance là-dessus –, n'oubliez quand même pas que, parmi les opérateurs touristiques, il existe des opérateurs privés, dont on a parlé, mais il existe aussi des ASBL. Pour avoir posé une question, en compagnie de certains collègues, qui sont encore avec nous ce soir, à M. Borsus, tout à l'heure, les ASBL sont un peu oubliées dans tous les secteurs.

Je compte donc sur vous, Madame la Ministre, pour faire en sorte que ces ASBL soient, cette fois-ci, considérées comme des entreprises puisqu'elles emploient du monde, elles emploient des étudiants et ainsi de suite.

J'avais une autre inquiétude et je vous la livre : quand on dit que, à partir du 18 mai, les sites naturels, entre autres les sites historiques, sont rouverts, pourquoi n'a-t-on pas pu rouvrir des fleurons que nous avons en Wallonie : les grottes ? Les grottes, pour moi, sont des sites naturels, c'est une inquiétude aussi que l'on doit relayer.

Vous remarquerez qu'il y a encore énormément de travail, mais je vous fais confiance et je fais confiance au groupe de travail que vous avez constitué.

J'espère que des choses vont bouger prochainement parce que le secteur touristique wallon a grandement besoin d'une réouverture et, dans un second temps, de la réouverture de leurs structures d'accueil, puisque la visite en elle-même, c'est une chose, mais la structure d'accueil qui est tout autour, c'est autre chose.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Je vous rassure,

Monsieur Fontaine, je travaille en ce sens pour les ASBL.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Je remercie Mme la Ministre pour ses réponses.

Sur les parcs d'attractions, on comprend bien évidemment l'impatience qui est la leur, en ce qu'ils ne fonctionnent évidemment que, grosso modo, une moitié de l'année, en tout cas pour la plupart d'entre eux. L'enjeu est évidemment extrêmement important. Pour eux, c'est une véritable lutte pour la survie, une course contre la montre. Je suis ravi d'entendre que la ministre soutient et croit à la maturité du secteur.

Leur association a fait toute une série de propositions et je pense qu'ils sont tout à fait capables d'organiser les choses pour que les risques sanitaires soient contenus.

Sur la relance du tourisme, comme je vous le disais, Madame la Ministre, je crois vraiment que c'est une opportunité en or massif. Il faut faire d'une contrainte une opportunité. Je vois que vous avez pris les choses en main et je veux vraiment saluer la façon dont vous avez travaillé et dont vous travaillez encore, en associant tous les acteurs du secteur. C'est une bonne nouvelle. Il aura fallu une crise pour que, enfin, ils apprennent à travailler ensemble.

En effet, ce qui manque en Wallonie au niveau touristique, c'est de fédérer les gens, c'est de proposer des programmes, des packages complets. Il faut associer évidemment le tourisme à la gastronomie, cela se fait déjà, mais il faut l'associer aussi à la culture, il faut briser les murs.

Cela se fait dans plein de pays voisins, il est temps que cela se fasse chez nous, Wallons, afin qu'il y ait un peu plus de « solidarité » et un peu moins d'individualisme.

La campagne de communication que vous allez porter, qui va essayer de véhiculer une image unie du tourisme wallon, je crois que c'est vraiment dans ce sens-là qu'il faut aller, mais il faudra que, derrière, l'on propose, évidemment, à nos voisins hollandais, à nos voisins français, des packages clé sur porte.

Je veux insister encore sur des acteurs qui peuvent vraiment être très utiles, et après tout, ils sont largement subventionnés par les pouvoirs publics, même si c'est la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce sont les télévisions locales qui sont des acteurs de proximité mais aussi la RTBF, nos médias de services publics ont un rôle très important à jouer, à montrer par l'image à quel point notre Région est diverse, à quel point elle est verte et regorge d'atouts.

Madame la Ministre, pourquoi ne pas tirer un peu la manche de votre collègue de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Mme Linard, pour qu'elle pousse elle-même pour que nos médias de services publics jouent dans cette extraordinaire opportunité qui se présente à nous pour faire du tourisme wallon une source de rentrées, de revenus. Je lui ai déjà posé la question mais je crois qu'il va falloir la toucher encore. Vous avez raison, il faut que ce soit durable, il ne faut pas que cela soit juste un *one shot* pour 2020, il faut essayer de perdurer.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je voudrais dire à mon collègue, M. Fontaine, que je lui proposerai demain de cosigner notre proposition de décret visant à inclure les ASBL dans les dispositifs wallons d'aide dans le cadre du COVID. J'entends en plus que Mme la Ministre va soutenir également, et c'est fabuleux en cette fin de soirée.

Je voudrais attirer votre attention, Madame la Ministre, sur deux exemples très concrets.

D'abord, on a parlé de Pairi Daiza avec 2 000 visiteurs par jour aujourd'hui, alors qu'en moyenne, ils en font 10 000. Un autre exemple est l'expression de toute une série de chefs cuisiniers wallons qui se sont exprimé dans le journal l'Écho et qui ont dit que si c'est pour rouvrir avec un quart, un cinquième des tables, et cetera, on va avoir des problèmes.

Qu'est-ce que cela veut dire dans les deux cas ? Cela signifie que ces structures du tourisme sont touchées de plein fouet par la crise que nous connaissons aujourd'hui. En effet, même un redémarrage va encore leur coûter et être difficile. Ils commencent à reprendre les uns et les autres, au fur et à mesure des décisions du CNS, mais cela s'accompagnera encore de déficits. Il faudra encore les aider et les porter à bout de bras. Je rappelle que le tourisme, c'est 60 000 personnes en Wallonie.

Sur les réponses que vous avez expliquées, je peux vous suivre sur la méthode. Malheureusement, sur le budget je n'entends pas de réponse. Je comprends que vous attendiez encore un peu. Mais l'ambition et les besoins pour le secteur touristique sont extrêmement importants. J'attends de votre part, Madame la Ministre, un chiffre à la hauteur de l'ambition et de la réalité touristique wallonne des emplois qu'ils génèrent. Je rappelle 60 000 familles en vivent tous les jours. Je vous remercie pour le guide sanitaire qui me semble le bon outil et la bonne méthode.

Le dernier élément est la prévisibilité sur la réouverture. Les dates qui seront prochainement décidées, il faut que nos opérateurs aient le temps de s'y préparer. Il y aura des réservations, un mécanisme d'adaptation des infrastructures. Vous devez vous battre, Madame la Ministre, pour avoir cette prévisibilité au

niveau du Conseil national de sécurité. C'est une exigence.

Deuxièmement, qu'on tienne bien compte de la spécificité du tourisme wallon, notamment l'offre d'hébergements qui est diffuse, ce qui veut dire qu'elle présente peu de concentration et offre un avantage comparatif pour attirer chez nous des clients qui vont venir découvrir et consommer la belle Wallonie touristique. Je compte sur vous, Madame la Ministre.

QUESTION ORALE DE MME AHALLOUCH À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LE DÉVELOPPEMENT D'UN *EVENT RISK MODEL* POUR LA REPRISE DES ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ahallouch à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « le développement d'un *event risk model* pour la reprise des événements touristiques ».

La parole est à Mme Ahallouch pour poser sa question.

Mme Ahallouch (PS). - Madame la Ministre, la ministre flamande du Tourisme a développé un outil de relance intitulé le *event risk model* pour un redémarrage sûr des activités. L'outil devrait permettre aux professionnels d'organiser à nouveau des événements et des rassemblements en toute sécurité.

L'objectif est de faire en sorte que les organisateurs et les autorités locales puissent estimer au mieux si les événements peuvent se produire et à quelles conditions.

Avez-vous été concertée, Madame la Ministre, pour ce projet permettant la relance de ce type d'activités qui souffrent particulièrement de cette crise on n'a plus besoin de le dire et qui n'ont toujours pas de date dans l'agenda du plan de déconfinement ? Que pensez-vous de cet instrument lancé en Flandre ? Pour quand pouvons-nous avoir une idée claire des événements qui pourront avoir lieu ou pas ? Quel est l'avis du groupe d'experts en charge de l'*exit strategy* ? De quelle validation l'instrument a-t-il encore besoin pour pouvoir être lancé ? Qui participera à la gestion de ce modèle ?

Il est intéressant de rappeler que la crise actuelle occasionne une perte de 54 % du chiffre d'affaires du secteur en 2020 par rapport à 2019. Les organisateurs

d'événements estiment la perte à 1,3 milliard d'euros tandis que les fournisseurs du secteur de l'événementiel s'attendent à perdre plus de 3,6 milliards d'euros, selon les estimations de l'Alliance, sans compter les 200 000 artistes, dont on parle beaucoup en ce moment, mais qui perdent leur travail sans avoir de fonds d'aide spécifique. Ce *event risk model* peut participer également à un mouvement positif de soutien aux secteurs touchés.

Quelle *deadline* donnez-vous pour son lancement ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Madame la Députée, l'*event risk model* est un outil développé par l'université d'Anvers en collaboration avec Toursim Vlaanderen.

Il vise à cartographier objectivement le risque de sécurité d'un événement et à définir, au regard de ce résultat :

- un nombre maximum autorisé de visiteurs ;
- une recommandation de sécurité visant à optimiser le nombre de visiteurs ;
- un code de conduite déterminant l'ensemble des mesures de sécurité et les directives qui peuvent et/ou doivent être prises pour chaque événement.

Ce modèle fonctionne comme suit :

- l'opérateur répond à une série de questions ;
- sur base de ses réponses, une cotation est attribuée à l'événement ;
- cette cotation doit ensuite être comparée à une échelle à trois paliers qui permet d'autoriser ou non les événements.

Par exemple, les événements autorisés devront avoir un score supérieur à 80 %, les événements à améliorer seront entre 50 et 80 % et ceux qui seront refusés auront un score inférieur à 50 %.

L'objectif de la Flandre est qu'il soit un outil de prévision pour l'organisation d'événements grand public.

À ce stade, mon avis est nuancé, notamment en regard des points d'attention suivants :

- cette échelle est définie sur base d'une situation à un instant « t » de la crise sanitaire ;
- si la situation sanitaire change, la cotation affectée à chaque palier doit être adaptée ;
- l'outil permet donc de savoir, à situation sanitaire et à autorisations identiques de la part du Conseil national de sécurité, s'il est possible d'organiser ou non un événement. Par contre, cet outil ne permet pas, en l'état, de prévoir et d'autoriser

l'organisation d'un événement plusieurs semaines avant la date fixée pour celui-ci. Or, nous savons que tout événement nécessite une préparation préalable parfois longue.

Il s'agit néanmoins d'un bel outil prometteur pour estimer les risques liés à un événement particulier. Celui-ci peut constituer un élément complémentaire supplémentaire dans la gestion de la crise.

En ce qui concerne les validations et utilisation de cet outil, il n'y a pas eu de concertation avec mes services pour le développement de celui-ci. Néanmoins, il m'a été présenté par ma collègue, Zuhail Demir, la semaine dernière, lors d'une réunion avec mes autres collègues, ministres du Tourisme. Une première version de cet outil a fait l'objet d'une présentation au GEES, le groupe d'experts en charge de l'exit strategy, par la Flandre. L'avis du GEES ne nous est pas encore connu à ce jour.

Une gestion collaborative de cet outil en lien direct avec le groupe d'experts sera nécessaire afin de définir les cotations permises dans le cadre de cette évaluation. Si celui-ci est validé par le groupe d'experts, il sera disponible en ligne et pour tous les organisateurs d'événements.

J'ai demandé à ma collègue, Zuhail Demir, de me communiquer la dernière version de cet outil dès qu'elle sera finalisée. Elle me tiendra également informée de la suite donnée par le GEES. Je suis le développement de cet outil avec le plus grand intérêt.

Enfin, et concernant l'organisation d'événements, ceux-ci sont encore interdits par le CNS. Je vous renvoie un peu à la réponse précédente. Cette situation me préoccupe énormément et je suis consciente en particulier des difficultés du secteur.

Je vous assure que j'effectue le maximum de démarches possibles afin de soutenir le tourisme wallon auprès des autorités fédérales qui décideront des mesures du déconfinement dans la suite.

M. le Président. - La parole est à Mme Ahallouch.

Mme Ahallouch (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour ses réponses.

Comme vous, je pense que c'est un outil intéressant, bien qu'il ne soit pas forcément la panacée.

Ceci dit, cet outil a pour mérite de donner au moins des éléments objectifs dans les normes de sécurité et dans la possibilité d'organisation d'événements.

C'est vrai que cela pose question sur l'élément que vous donnez sur l'instant T. Il faut que la situation soit inchangée et que les restrictions restent inchangées.

Maintenant, je suppose que les concepteurs d'un tel programme pensent également à avoir des modalités de mise à jour. Le secteur, comme vous l'avez dit, souffre. En ce moment, ce dont il souffre beaucoup, c'est le manque d'horizon, l'incapacité à se projeter.

Comme vous l'avez dit vous-même, ce sont aussi des événements qui demandent des préparations parfois très longues et on a des événements populaires qui regroupent énormément de personnes et qui font partie de l'identité des communes, des régions. Les organisateurs et la population sont inquiets.

En tout cas, on suivra comme vous avec attention les décisions du Conseil national de sécurité et l'évolution de cette idée.

**QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À
MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN
CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU
TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « L'IMPACT DE LA
CRISE DU COVID-19 SUR LES RECHERCHES
ARCHÉOLOGIQUES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'impact de la crise du COVID-19 sur les recherches archéologiques ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Goffinet (cdH). - Madame la Ministre, je voudrais revenir avec vous sur un échange que nous avons eu lors de la dernière commission, celle du 24 avril, à laquelle je vous avais posé la question sur l'impact de la crise du COVID-19 sur les chantiers archéologiques. Vous m'aviez indiqué que, dans certains cas, en raison du retard causé par la crise du COVID, il pourrait être décidé de ne pas fouiller certains sites. Votre réponse m'avait particulièrement interloqué. Vous aviez complété votre réponse en indiquant que cette décision serait prise sur base de propositions de l'administration.

C'est pourquoi je reviens vers vous pour que vous puissiez nous faire le point sur la reprise des chantiers archéologiques.

Des solutions ont-elles été trouvées pour chacun d'entre eux ?

La planification des chantiers de l'année a-t-elle été revue ?

Des chantiers ont-ils été reportés à l'année prochaine ? Dans l'affirmative, pourrions-nous savoir lesquels ?

L'administration a-t-elle proposé de renoncer à des fouilles ? Si oui, quels endroits et pour quelles raisons ?

Enfin, dans ce dernier cas de figure, pourquoi n'avez-vous pas décidé de maintenir ces chantiers ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Madame la Députée, je vous remercie pour votre question.

On va mieux préciser les contextes de reprise des chantiers de fouilles puisque celle-ci sera progressive et mesurée.

La crise du COVID nécessite une révision qui concerne l'ensemble des chantiers de fouilles en cours ou à venir, et ce sur trois aspects. Globalement, il y a plus d'une trentaine de chantiers en cours.

La planification avec les maîtres d'ouvrage. Les maîtres d'ouvrage ont été contactés pour connaître leur projet et le début des travaux estimé. Chaque situation est différente. Certains souhaitent reporter leurs travaux. D'autres y renoncent à cause de la crise. D'autres souhaitent les anticiper. D'autres ont besoin d'un temps de réflexion pour replanifier leurs travaux avec leurs entrepreneurs.

Deuxième aspect, l'aspect budgétaire. Les différents contrats pour la mise à disposition de matériel et de services sur les sentiers doivent être revus, vu les nouveaux besoins sur le chantier de fouilles. Par exemple, davantage de conteneurs pour le personnel, du matériel de désinfection et des nettoyages plus réguliers. Les marchés publics doivent donc être adaptés. Afin de faciliter cette gestion à l'avenir, avoir plus de souplesse et mutualiser les moyens, quatre contrats-cadres sont en cours d'élaboration.

Troisième aspect, l'aspect organisationnel. La priorité est la reprise des chantiers en garantissant la totale sécurité des travailleurs. Les mesures de sécurité doivent être appliquées sur les chantiers par des méthodes de fouilles adaptées, mais aussi dans toutes les opérations connexes indispensables à leur bon déroulement tel que les trajets, l'organisation des équipes, et cetera.

Toutes ces informations ont été collectées par l'AWaP. Vous l'avez deviné, il s'agit d'un travail important puisque chaque cas est différent. En fonction de ces informations, il faut maintenant les agencer entre

elles afin de redéfinir une nouvelle planification de ces chantiers.

Je ne peux donc pas aujourd'hui vous donner la liste exhaustive de cette planification et des chantiers qui ne seront pas fouillés. Je l'attends pour la fin de ce mois de mai et je ne manquerai pas de revenir vers vous début juin.

En ce qui concerne la décision de ne pas fouiller certains chantiers, vous l'avez encore précisé, j'ai bien senti que cela vous avait particulièrement interpellée.

Il s'agit d'une problématique qui n'est pas spécifiquement liée à la crise du COVID. L'ensemble des chantiers de construction en cours en Wallonie ne peut pas faire l'objet d'une analyse d'archéologie préventive.

L'AWaP, en fonction de son expertise, sélectionne les chantiers qui doivent faire l'objet de fouilles et, dès lors, elle signe des protocoles d'accord avec les maîtres d'ouvrage.

En plus de cette analyse des chantiers en cours et à venir, c'est-à-dire ceux qui sont concernés par la crise, mais aussi ceux à venir, j'ai chargé l'AWaP de réfléchir à l'avenir de l'archéologie préventive : quel avenir, quelle stratégie, quels moyens ? Il tiendra compte tant de la planification des chantiers que de la mise en œuvre du poste « fouilles » et de la valorisation des découvertes. Je souhaite avoir une vision globale de l'ensemble de l'archéologie préventive.

Il s'agit d'un travail important qui sera mené dans les prochains mois et sur lequel nous pourrions continuer d'en débattre ensemble.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. - La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). - Madame la Ministre, merci de nous avoir fait l'état de la situation. Je me doute que le travail est important, mais celui-ci est également important dans un aspect de sauvegarde patrimoniale. À l'heure actuelle, vous ne pouvez pas me donner les endroits de chantiers qui ne seraient pas fouillés puisque la planification vous sera transmise ultérieurement.

Cependant, il y a eu un sacré émoi dans la population et parmi les archéologues avec le chantier à côté de notre Parlement puisque, pour avancer dans les travaux, il avait été envisagé d'éviter ces fouilles. Cet aspect de prévention est plus qu'important. Il faudrait bien étudier les choses de manière sereine pour éviter une fouille non préventive dans un quelconque dossier.

QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LES JOURNÉES DU PATRIMOINE 2020 »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « les Journées du patrimoine 2020 ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Goffinet (cdH). - Madame la Ministre, encore une fois, lors de nos échanges, je vous avais posé une question sur le maintien et l'annulation des Journées du patrimoine pour cette année 2020 qui se dérouleraient normalement au mois de septembre. Vous m'aviez répondu : « Une décision ferme sur l'ensemble de ces activités et leur tenue ne pourra être prise qu'en fonction des mesures de déconfinement qui seront prévues par le Gouvernement fédéral. Une fois celles-ci connues avec précision, il y aura lieu d'envisager et de sélectionner les activités en fonction du respect de celle-ci. Un programme définitif devra alors être mis sur pied ».

Or, sur le terrain, les communes prennent déjà les devants. Par exemple, les cinq bourgmestres de la Botte du Hainaut ont annoncé l'annulation de tous les événements sur leur territoire jusqu'au 30 septembre et d'autres communes sont également en réflexion. Parallèlement, de nombreux grands événements – on peut penser aux Fêtes de Wallonie à Andenne et à Namur – sont annulés par les autorités locales. Par ailleurs, des organisateurs, notamment notre assemblée, programment et annoncent des événements qui s'inscrivent dans les Journées patrimoine ?

Je suis étonnée et je voudrais que vous me fassiez un peu le point sur l'état de la réflexion concernant la tenue de ces journées du patrimoine. Les dernières décisions prises par le Conseil national de sécurité ont-elles fait évoluer la réflexion ?

Pourriez-vous imaginer la tenue des Journées du patrimoine sur une partie du territoire, là où les communes l'autorisent, et pas sur d'autres ?

À ce stade des frais ont-ils déjà été engagés ? Si oui pour quel montant ?

Avez-vous fixé une date limite pour prendre votre décision quant à l'organisation de ces journées du patrimoine ?

Si celles-ci devaient être annulées, envisagez-vous une aide pour dédommager les frais déjà engagés par certains participants ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Madame la Députée, vous l'avez rappelé, les journées du patrimoine sont prévues les 12 et 13 septembre prochain. Le Conseil national de sécurité n'a encore pris aucune disposition au-delà du 31 août. Ce délai nous amène à plus de 3 mois et demi. En période de gestion d'une pandémie, c'est une longue période. Il y a de cela 3 mois et demi, jamais nous n'aurions imaginé être au cœur de la gestion d'une pandémie.

Ce que je peux déjà vous dire, c'est que le contexte sanitaire dans lequel nous nous trouvons, les différentes mesures que nous devons prendre pour les interactions sociales et la gestion du déconfinement remettent en cause l'organisation des journées du Patrimoine telle que nous les connaissons, sur le même modèle que les années précédentes. Nous avons l'occasion de visiter des sites parfois publics, parfois privés qui sont aux mains de propriétaires privés et qui émettent un certain nombre d'interrogations par rapport à la situation sanitaire. Je rappelle que le thème 2020 est consacré à la nature. A priori, énormément d'animations, d'activités pourront se concevoir en plein air.

À ce stade, nous sommes encore en réflexion, je vous l'avoue, compte tenu du délai dans lequel on peut travailler, même si l'on sait que la formule va être différente. Il n'y aura pas de soirée inaugurale telle qu'elles ont toujours été organisées.

Je voudrais donner une visibilité importante au patrimoine wallon. Dans une question précédente, je disais que je voulais associer l'AWAP à toute la campagne de promotion que nous allons mettre en place. Le patrimoine a un rôle important à jouer dans l'image de la Wallonie et dans le cadre de la relance du tourisme wallon.

Il n'y a pas encore de date limite qui a été fixée. Cela ne devrait plus trop tarder. Je dirais dans les semaines qui vont arriver, on va proposer une organisation des journées du patrimoine qui pourront s'inscrire dans le contexte sanitaire actuel.

Je me rends compte que je n'ai pas la réponse à vos questions sur les frais et les montants. Je pourrai y revenir à l'occasion d'un autre échange que nous aurons ultérieurement.

La réflexion est en cours et nous nous laissons encore un peu de temps pour décider sur la forme définitive des journées du patrimoine. Je tiens beaucoup

à ce qu'on maintienne une activité liée au patrimoine au début du mois de septembre.

M. le Président. - La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). - Je sais que vous essayez de répondre sans avoir les informations, entre autre du Conseil national de sécurité.

Néanmoins, je pense que sur le terrain on a besoin d'y voir plus clair pour organiser les choses. Comme vous l'avez dit lors d'une question précédente où vous envisagiez d'associer l'AWAP dans l'image de la Wallonie et dans le tourisme wallon.

Il est donc important de valoriser notre patrimoine et il serait dommage que l'on puisse, in fine, organiser des choses dans certaines communes et pas dans d'autres.

Ce ne serait donc pas très cohérent et nous n'aurions pas alors une action coup de poing sur l'ensemble du territoire wallon ; ce que je trouve vraiment dommage pour également relancer le tourisme et l'économie touristique.

Il faut informer, donner une date limite par rapport aux différents organisateurs pour voir vers quoi ils s'inscrivent. Si, comme vous le dites, vous menez une réflexion pour que les Journées du patrimoine correspondent à la situation sanitaire actuelle, c'est peut-être aussi donner aux acteurs de terrain des pistes de réflexion pour les aider et ne pas les décourager. Je me répète, mais il est important que le patrimoine contribue à cette relance économique.

**QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA MISE EN ŒUVRE DES
MESURES D'AIDE SUR LA FACTURE D'EAU
DANS LE CADRE DE LA CRISE DU COVID-19 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la mise en œuvre des mesures d'aide sur la facture d'eau dans le cadre de la crise du COVID-19 ».

La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

M. Matagne (cdH). - Madame la Ministre, le 22 avril dernier, le Gouvernement a décidé d'intervenir dans les charges des ménages, en particulier celle de l'eau, pour soulager les ménages, les indépendants, les PME et les entreprises dans le cadre de la crise du COVID-19.

En adoptant cette décision, vous invitiez les distributeurs d'eau à contribuer à la mise en place des mesures d'aides complémentaires et à constituer des provisions.

Vous avez alors annoncé qu'une intervention forfaitaire et unique fixée à 40 euros par abonné sur la facture d'eau pouvait bénéficier aux citoyens au chômage temporaire. Notre groupe, le cdH, avait d'ailleurs déposé une motion – rejetée par la majorité – pour notamment élargir cette aide à tous les indépendants wallons en régime de droit passerelle. Pour pouvoir bénéficier de cette intervention, il convient de s'acquitter de certaines démarches administratives.

Pouvez-vous faire le point sur ces décisions d'aides en matière de charges en eau ?

Pourquoi ne pas avoir opté pour la mise en place d'une intervention automatique pour le public pouvant bénéficier de cette intervention forfaitaire de 40 euros, d'autant que le public cible est connu ?

Si la mesure est bonne, ou pour le moins bonne en partie – et je la soutiens –, il reste que la communication fait souvent défaut dans les projets développés par nos institutions, malheureusement. Nous devons donc le corriger. Nous en avons déjà parlé plusieurs fois. Dès lors, quelle campagne de communication avez-vous mise en place pour informer au mieux le public considéré ?

À ce propos, pouvez-vous faire le point sur le nombre de demandes introduites à ce stade par les citoyens ? Cette intervention s'applique-t-elle à l'ensemble des sociétés de distribution d'eau en Wallonie ?

Quels sont les montants qui ont été provisionnés de la part des distributeurs d'eau et quel budget a été dégagé par le Gouvernement wallon pour couvrir les conséquences de la crise et les aides en matière d'eau ?

Enfin, pouvez-vous également faire le point sur les aides octroyées aux indépendants, aux PME et entreprises, qui pouvaient demander un étalement du paiement de leurs factures ? Ce mécanisme est-il sollicité par les potentiels bénéficiaires que sont les indépendants ?

Je vous remercie d'avance pour vos précisions.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, les différentes mesures d'aides en matière de charges en eau décidées le 22 avril dernier par le Gouvernement sur ma proposition sont les suivantes :

- l'interdiction de toute suspension de fourniture d'eau et de limitation de débit pour une durée de 60 jours ;
- le renforcement des aides octroyées par les CPAS aux personnes en situation de précarité avec une dotation supplémentaire exceptionnelle de 500 000 euros au Fonds social de l'eau et un accès simplifié à ce fonds ;
- l'octroi d'une indemnité unique forfaitaire de 40 euros visant à réduire la facture de fourniture d'eau des clients domestiques ayant une réduction de revenus suite à un chômage économique temporaire – partiel ou total – en raison de la crise du COVID-19.

Pour ce qui est des deux derniers points, un arrêté ministériel a désigné la SPGE comme responsable de la coordination de ces actions.

Le but de l'indemnité forfaitaire est de venir en aide aux ménages les plus touchés économiquement par la crise du COVID-19, à savoir les personnes mises en chômage temporaire.

Dans un souci de simplification et de rapidité de traitement des dossiers, un mécanisme de demande pour bénéficier de cette indemnité forfaitaire Eau a été mis en place via un formulaire.

Une autre approche aurait été de procéder à un échange de données entre l'ONEM, la Banque carrefour de la sécurité sociale, la SPGE et les distributeurs d'eau.

C'est cette deuxième option qui a été retenue par la Flandre, mais qui ne semble toujours pas opérationnelle à l'heure actuelle. La SPGE poursuit, quant à elle, les discussions avec l'ensemble des acteurs afin de procéder à terme à d'éventuelles vérifications complémentaires.

Le mécanisme de demande choisi par la Wallonie permet aussi de responsabiliser le demandeur quant à son besoin d'une aide publique.

Les mesures ont été largement relayées par la presse, les médias et les réseaux sociaux, mais aussi par les distributeurs d'eau.

La communication des mesures via les différents canaux et la grande réactivité du secteur ont porté leurs fruits. En effet, à ce jour, nous dénombrons déjà plus de 30 000 demandes d'indemnisation. Parmi celles-ci, plus de 10 000 indemnités ont déjà été accordées.

L'intervention est d'application partout en Wallonie, quel que soit le distributeur d'eau.

Dans sa mission de coordination, la SPGE a pris contact en date avec l'ensemble des distributeurs d'eau wallons en leur mettant à disposition un formulaire type, une procédure écrite à respecter et un recensement de questions et réponses.

De plus, j'ai souhaité que la SPGE soit à disposition des distributeurs ne disposant que de peu de ressources. Comme prévu dans mon arrêté lui confiant une mission déléguée pour coordonner cette mesure, la SGPE a développé les outils nécessaires pour aider les distributeurs à mettre en œuvre la mesure.

Un budget de 10 millions d'euros a été prévu par le Gouvernement wallon pour cette mesure sous la forme de quatre tranches de 2,5 millions à verser à la SPGE en fonction des demandes. Les éventuels moyens non utilisés seront reversés au Fonds social de l'eau afin d'aider les personnes les plus précarisées.

Parallèlement, vu le contexte actuel de la crise, il faut s'attendre à une probable augmentation des retards de paiement des factures et à un nombre croissant de créances irrécouvrables. Afin de faire face à cette situation, la SPGE et la SWDE ont été chargées par le Gouvernement wallon de constituer une provision respectivement de 4 750 000 euros et 5 250 000 euros, soit un total de 10 millions d'euros.

Les autres opérateurs, de manière volontaire et lorsque possible, ont été invités à faire également des provisions et le Code de l'eau a été modifié pour le permettre.

Au total, c'est donc à ce jour un budget de 20 millions d'euros qui a été prévu pour des mesures de soutien, la moitié au départ du budget wallon et l'autre moitié par les opérateurs du secteur.

Concernant les aides pour les indépendants, pour les PME et les entreprises, j'ai souhaité prendre des mesures complémentaires aux mesures d'aides économiques déjà décidées par le Gouvernement.

Celles-ci concernent :

- l'octroi de facilités de paiement des factures de fourniture d'eau et réduction de délais de paiement des fournisseurs et sous-traitants ;
- l'adaptation de la facturation à la chute d'activité avec une révision sur demande du montant des factures d'acompte ;
- l'allongement des délais d'échéance de paiement ;
- la diminution du délai de paiement de la SPGE et la SWDE en faveur de leurs sous-traitants et fournisseurs ;
- l'étalement des délais et des paiements fiscaux ; il s'agit ici d'une part de la taxe sur les prélèvements et d'autre part de la taxe sur les rejets.

Certaines de ces mesures étaient pratiquées par certains opérateurs, mais elles sont dorénavant applicables à tous les distributeurs.

M. le Président. - La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). - Je voulais simplement remercier Mme la Ministre pour ses précisions et encore une fois, lui témoigner mon soutien et la féliciter ainsi que son administration quant à la gestion des dossiers, des demandes qui ont été introduites. Un tiers est déjà traité. Pourvu que l'efficacité se poursuive pour les 20 000 autres demandes et celles qui suivront peut-être.

Néanmoins, vous parlez de vouloir aider les personnes les plus touchées économiquement par la crise sanitaire, me semble-t-il. Les indépendants touchés directement par cette crise auraient pu être considérés par cette mesure. C'est dommage, mais vous en assumerez la responsabilité.

Je vous remercie encore pour vos précisions et vous souhaite une excellente soirée.

**QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA GESTION DE LA
DISTRIBUTION DE L'EAU EN WALLONIE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la gestion de la distribution de l'eau en Wallonie ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). - Madame la Ministre, dans la foulée de la question précédente – on arrive au bout, Madame la Ministre, les derniers seront les premiers, indiquait quelqu'un.

Plus sérieusement, il y a plusieurs mois, j'étais déjà, et je l'avais exprimé, extrêmement inquiet sur la problématique de la précarité énergétique des ménages wallons. Un ménage sur trois connu ou déclaré se trouve en situation de précarité énergétique.

Nous avons mis en place, à la demande du groupe socialiste, des auditions en Commission énergie, qui ont mis encore plus en évidence ce problème, tant sur le plan de la fourniture d'électricité et de gaz, mais aussi de la fourniture de l'eau qui est un droit constitutionnel.

La crise du COVID passant par là – vous venez d'y faire allusion – cela ne me rassure pas plus, je pense qu'on va se retrouver effectivement demain avec un paquet de ménages, de familles en extrême difficulté.

Vous avez rappelé – parce qu'il faut toujours voir le verre à moitié plein aussi – les mesures prises par le Gouvernement. Vous avez décidé, avec le Gouvernement, d'augmenter la dotation de 500 000 euros au Fonds social de l'eau. C'est une bonne chose. Vous avez rappelé la réduction de 40 euros sur la facture pour les chômeurs en situation temporaire. Vous avez aussi rappelé la limitation pour une durée de 60 jours à partir du 1er avril de la suspension de fourniture d'eau et de la limitation de débit.

À cet égard, au niveau des limiteurs d'eau, je rappelle que le médiateur régional a estimé que c'est contraire à l'article 23 de la Constitution et que le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté – dont je me plais à écouter l'expérience de terrain quotidienne – a rappelé à plusieurs reprises que cette situation est contraire à la dignité humaine. Il ne serait d'ailleurs à mes yeux pas raisonnable de revenir à des coupures ou des limitations de débit tant que la crise du COVID ne sera pas derrière nous.

Madame la Ministre, mes questions sont très précises. Est-il envisagé de reporter l'interdiction de coupure et de limiteur de débit d'eau après le 1er juin ? Je comprends qu'il faut parfois mettre la pression sur les mauvais payeurs. Certains ont parfois les moyens, mais il y a une majorité de gens en grande difficulté et je trouve que l'on devrait au moins envisager d'implémenter un moratoire sur les coupures et les limitations d'eau. J'aurais aimé avoir votre avis à cet égard.

On s'est aussi posé la question pour les coupures d'électricité, mais cela fonctionne pour les coupures d'eau aussi, de voir si l'on ne devrait pas envisager l'intervention des juges de paix, que l'on a d'ailleurs auditionnés et qui sont demandeurs de jouer ce rôle – je tiens à vous le faire savoir. Nous avons déposé, avec le groupe socialiste, une proposition de décret à cet égard. J'aurais aimé avoir votre avis.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, historiquement, le limiteur de débit d'eau a été mis en place dans le but de ne plus devoir passer par la Justice de paix. En effet, ces procédures sont lourdes, tant pour les usagers que les distributeurs d'eau, et nécessitent souvent la présence d'un ou plusieurs avocats.

La justice étant saturée par les procédures, il semblait inopportun d'accroître l'engorgement des tribunaux par des contentieux de factures d'eau, d'autant que la législation en matière d'eau se veut depuis toujours uniforme sur le territoire. En témoigne, par exemple, l'adoption d'un Règlement général de distribution d'eau qui doit uniformiser les règles entre

les usagers et les distributeurs pour tous. Le citoyen se retrouve ainsi traité de manière équitable, quel que soit son fournisseur d'eau.

La séparation entre les situations des ménages qui n'ont pas suffisamment de moyens pour acquitter leur facture et celle de mauvais payeurs potentiels est d'ailleurs le rôle des CPAS, que je souhaite avant tout faciliter. Actuellement, ces derniers sont avertis dès suspicion d'une difficulté sociale en cas de non-paiement ainsi que 30 jours avant toute pose d'un limiteur de débit d'eau. Les CPAS sont également informés en cas de persistance du limiteur au-delà des 30 jours. Il existe donc un filtre avant la pose d'un limiteur et une capacité d'action pour les CPAS. Le CPAS peut également décider de recourir au Fonds social de l'eau afin d'apurer la dette et ainsi permettre le rétablissement de la fourniture normale d'eau.

Par ailleurs, au-delà de la situation actuelle, pour répondre à votre question précise concernant la crise du COVID, laquelle n'est hélas pas dernière nous, j'envisage de faire usage de la faculté prévue dans l'arrêté du Gouvernement et de prolonger l'interdiction de pose de limiteurs d'eau au-delà du 1er juin vu la persistance de la crise.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Je remercie la ministre pour sa réponse. Je lui ferai parvenir les échanges intéressants et fructueux que nous avons eus avec les représentants des juges de paix. Ils n'avaient pas la même analyse que celle que vous venez de faire. Je vous engage, et vous aurez notre soutien, à reporter le plus tard possible, c'est-à-dire à la fin de cette crise – on ne sait pas quand ce sera – toute coupure et limitation de débit d'eau, parce que les gens ont un besoin fondamental d'accès à l'eau au quotidien. Je pense là aux familles les plus fragilisées de Wallonie.

**QUESTION ORALE DE M. CLERSY À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LE SOUTIEN AU SECTEUR DU
BIEN-ÊTRE ANIMAL DANS LE CADRE DE LA
CRISE SANITAIRE DU COVID-19 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Clersy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le soutien au secteur du bien-être animal dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 ».

La parole est à M. Clersy pour poser sa question.

M. Clersy (Ecolo). - Madame la Ministre, fin avril, une série d'associations tiraient la sonnette d'alarme en

lançant un appel aux dons afin de soutenir les refuges durant la crise. Selon l'UWPA, 7 % des associations ne pourraient pas tenir plus de quelques mois : plus de 20 % des associations chiffrent leur perte financière à plus de 20 000 euros et 42 % entre 3 000 euros et 20 000 euros.

Privés de leurs recettes liées à l'organisation d'événements et à l'accueil du public, les refuges sont donc fort logiquement dans une situation difficile.

L'état des lieux semble tout aussi préoccupant au niveau des différentes SPA en Wallonie : des menaces planent sur l'emploi de certains agents et la période de déconfinement risque d'entraîner un afflux d'animaux dans ces structures. Dans le même temps, vous le savez tout comme moi, les frais fixes restent malheureusement importants : stérilisation, nourriture, sauvetages et prise en charge des animaux.

Il me paraît impératif que les animaux ne constituent pas des victimes collatérales de la crise du coronavirus. Notre devoir est de prendre soin d'eux et de mettre tout en œuvre pour assurer leur bien-être. Cela passe, à mon sens, par un soutien à ces associations et à ce secteur qui œuvrent au quotidien pour la cause animale.

Quelle est votre analyse politique de la situation ?

Quel impact a eu la crise sur les adoptions et sur les abandons d'animaux ? Dans un premier temps, on a eu des chiffres contradictoires sur la question dans la presse. À Charleroi, au niveau de la SPA, il y a eu, on se réjouissait du fait que le chenil était assez vide. La situation était pour le moins paradoxale et la situation était tout à fait similaire au niveau des félins. Qu'en est-il plus globalement ?

Quelles mesures avez-vous prises afin de faire en sorte que le secteur puisse faire face à cette période difficile ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, si nous ne devons pas perdre de vue le drame humain que représente la crise du coronavirus, il est indéniable qu'elle impacte aussi le fonctionnement des refuges, et donc le bien-être des animaux qui y sont accueillis.

C'est la raison pour laquelle j'ai très rapidement, en concertation avec le secteur, mis en place une série de mesures afin de protéger au mieux les animaux.

Tout d'abord, pour répondre aux nombreuses incertitudes, j'ai pris une circulaire pour encadrer les activités des refuges et des centres CREAVES dans le respect des mesures prises par le Gouvernement fédéral.

En conséquence, les travailleurs et bénévoles ont été autorisés à poursuivre leurs activités de soin aux animaux. Malgré la fermeture des refuges aux visites dites « récréatives », j'ai autorisé les adoptions sur rendez-vous dès le 20 mars afin d'éviter l'engorgement des refuges. L'adoption via les familles d'accueil est désormais également autorisée.

Par ailleurs, j'ai relayé les besoins du terrain auprès des autorités fédérales, notamment pour la reconnaissance des refuges et soins vétérinaires comme activités essentielles, ce qui a été obtenu. J'ai également sensibilisé les autorités communales à la gestion des animaux errants en cette période.

Concernant le nombre d'adoptions et d'abandons, des échos contrastés me sont parvenus. Certains refuges ont constaté une augmentation des adoptions pendant la période de confinement tandis que d'autres ont relevé une augmentation des abandons par des propriétaires craignant d'être contaminés par le COVID-19 via leur animal. Enfin, de nombreux refuges craignent également une vague d'abandons post-crise.

Les incidences précises de la crise du coronavirus sur le nombre d'adoptions et le nombre d'abandons seront connues au plus tôt dans le courant du premier trimestre 2021 lorsque les refuges auront communiqué leurs statistiques annuelles 2020.

Quoi qu'il en soit, les refuges ont subi un impact financier certain, notamment en raison de l'annulation de nombreux événements de récolte de fonds. En tant que ministre du Bien-être animal, il est de ma responsabilité de permettre aux refuges de poursuivre leurs activités dans les meilleures conditions possible.

C'est la raison pour laquelle j'ai débloqué un budget de 171 000 euros pour soutenir les 114 refuges wallons agréés. Je leur ai déjà signifié la nouvelle la semaine dernière. Mon administration reviendra vers eux très prochainement concernant les modalités pratiques de cette aide.

M. le Président. - La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). - Je remercie Mme la Ministre pour ses réponses.

Il est en effet important, comme je l'ai souligné, que les animaux ne constituent pas des victimes collatérales de cette crise sanitaire. Je me félicite du soutien apporté par la Wallonie aux associations actives dans le secteur. J'espère que ce soutien se doublera d'une solidarité de la part de nos concitoyens qui choisiront d'adopter massivement en cette période compliquée.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. - Les questions orales de :

- Mme Sobry à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'augmentation des demandes d'intervention auprès des CPAS » ;
- M. Hazée à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la mise en œuvre du déconfinement » ;
- M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le travail du FOREm dans le cadre du déconfinement » ;
- M. Bastin à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la demande d'aide financière de villes et communes relative aux indemnités obligatoires aux adjudicataires dans le cadre de la pandémie de COVID-19 » ;
- M. Devin à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'implication des communes dans la distribution des filtres pour les masques de confort » ;
- M. Devin à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la prolongation de la suspension des délais administratifs » ;

- Mme Galant à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le rôle des directeurs généraux des pouvoirs locaux durant la crise du COVID-19 », sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. - Les questions orales de :

- M. Frédéric, sur « l'impact économique du report ou de l'annulation du Grand Prix de Francorchamps » ;
- M. Douette, sur « le plan Horizon-Proximité et la relance économique » à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Je vous souhaite une bonne soirée. Je donne rendez-vous à certains demain à 9 heures et à d'autres à 14 heures, soit en étant présent ou soit à distance.

Merci aux services du greffe.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 22 heures 10 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Laurent Agache, Ecolo
Mme Fatima Ahallouch, PS
M. André Antoine, cdH
M. Christophe Bastin, cdH
Mme Alice Bernard, PTB
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences
M. Frederick Botin, MR
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
M. Christophe Clersy, Ecolo
M. René Collin, cdH
M. Hervé Cornillie, MR
M. Jean-Luc Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives
Mme Valérie De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière
Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo
M. Pierre-Yves Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
M. François Desquesnes, cdH
M. Laurent Devin, PS
M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. Manu Disabato, Ecolo
M. Benoît Dispa, cdH
Mme Véronique Durenne, MR
M. Yves Evrard, MR
M. Eddy Fontaine, PS
M. André Frédéric, PS
Mme Jacqueline Galant, MR
Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH
Mme Alda Greoli, cdH
M. Maxime Hardy, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Philippe Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité
M. Laurent Heyvaert, Ecolo
Mme Joëlle Kapompole, PS
Mme Anne Laffut, MR
M. Dimitri Legasse, PS
M. Jean-Claude Marcourt, Président
M. Olivier Maroy, MR
M. Julien Matagne, cdH
Mme Françoise Mathieux, MR
Mme Christine Mauel, MR
Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
M. Germain Mugemangango, PTB
M. Samuel Nemes, PTB
Mme Diana Nikolic, MR
Mme Sabine Roberty, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Mourad Sahli, PS
Mme Marie-Martine Schyns, cdH

Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal
Mme Mathilde Vandorpe, cdH
M. Thierry Witsel, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

Agoria	Fédération de l'industrie technologique (ASBL)
AIS	agence(s) immobilière(s) sociale(s)
ALE	agence locale pour l'emploi
APE	accord de partenariat économique
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWaP	Agence wallonne du patrimoine
B2B	business to business (d'entreprise à entreprise) (B to B)
B2C	business to consumer (d'entreprise à consommateur) (B to C)
BCE	Banque-carrefour des entreprises
BSCA	Brussels South Charleroi Airport (SA) (aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud)
CBC	Crédit Général, ABB-assurances et banque CERA (aile wallonne autonome de KBC Groupe)
CEFA	Centre d'éducation et de formation en alternance
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CFISPA	centre(s) de formation et d'insertion socioprofessionnelle adapté(s)
CGSP	Centrale générale des services publics (FGTB)
CGT	Commissariat général au tourisme
CHU	centre hospitalier universitaire
CIM	conférence interministérielle
CISP	centre d'insertion socioprofessionnelle
CNE	Centrale nationale des employés
CNS	Conseil national de sécurité
Cocof	Commission communautaire française
CODEF	Coordination et défense des services sociaux et culturels
COVID	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
COVID-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CPPT	Comité pour la Prévention et la Protection au travail
CREAVES	centre de revalidation des espèces animales vivant à l'état sauvage
DPR	Déclaration de politique régionale
DS	Direction de la Sélection (DGT1)
EASA	European Union Aviation Safety Agency (Agence européenne de la sécurité aérienne)
Ethias	compagnie d'assurance belge d'inspiration mutualiste (anciennement appelée SMAP jusqu'en 2003)
Eurostat	Office statistique de l'Union européenne
FAQ	foire aux questions
FEDER	Fonds européen de développement régional
FFP2	filtering facepiece (pièce faciale filtrante)
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FMI	Fonds monétaire international
FOM	Formula One Management
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GEES	Groupe d'experts pour l'exit strategy (groupe d'experts chargé de la stratégie de sortie de confinement)
GELIGAR	garantie financière pour les grandes entreprises
GPS	Global Positioning System (système mondial de positionnement)
GSM	global system for mobile communications (norme numérique de seconde génération pour la téléphonie mobile)
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IATA	International Air Transport Association
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises

INASTI	Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants
Infrabel	société anonyme de droit public en charge de l'infrastructure ferroviaire
Infrasports	Direction des infrastructures sportives
IPP	impôt des personnes physiques
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MR	maison de repos
MRS	maison de repos et de soins
NACE	Nomenclature européenne des activités économiques
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OBU	on board unit (système d'enregistrement qui permet, grâce à une détection par signal satellite, de calculer le péage dû pour un véhicule soumis au prélèvement kilométrique)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OCM	Office de contrôle médical
OFFA	Office francophone de la formation en alternance
OIP	organisme d'intérêt public
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONEM	Office national de l'emploi
ONSS	Office national de sécurité sociale
ONU	Organisation des Nations unies
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
PCR	polymérase chain reaction (réaction en chaîne par polymérase)
PME	petites et moyennes entreprises
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RIS	revenu d'intégration sociale
RMG	Risk Management Group
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SA	société anonyme
SAFAE	services agréés et financés par une autorité étrangère
SDF	sans domicile fixe
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SHNA	structure(s) d'hébergement non agréée(s)
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SMS	short message service (service de messages courts, texto)
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SNI	Syndicat neutre pour indépendants
SOCAMUT	Société des cautions mutuelles de Wallonie (SA)
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SOFINEX	Société wallonne de financement de l'exportation et de l'internationalisation des entreprises wallonnes
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SONACA	Société nationale de construction aérospatiale
SOWAER	Société wallonne des aéroports (SA)
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPA	Société protectrice des animaux
SPAD	Soins psychiatriques pour personnes séjournant à domicile
SPF	service public fédéral
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPW	service public de Wallonie
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
SRNA	Services résidentiels de nuit pour adultes
SWCS	Société wallonne du crédit social
SWDE	Société wallonne des eaux
SWL	Société wallonne du logement
TEC	Société de transport en commun

TIC	technologies de l'information et de la communication
TPE	très petites entreprises
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAP	unité(s) d'administration publique
UCM	Union des classes moyennes
ULB	Université libre de Bruxelles
UV	ultraviolet
UWPA	Union wallonne pour la protection animale
VDAB	Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (Service flamand pour l'emploi et la formation professionnelle)
Wallimage	Fonds d'investissement qui a pour objet de soutenir le secteur de l'image en Wallonie
WAO	Wallonie Ambitions olympiques
WBT	Wallonie-Bruxelles Tourisme (ASBL)